

COMPTE RENDU IN EXTENSO

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 30 È 31 DI MARZU DI U 2023
1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 30 ET 31 MARS 2023

1^{MA} GHJURNATA/1^{ERE} JOURNEE





**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 30 È 31 DI MARZU DI U 2023
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2023
RÉUNION DES 30 ET 31 MARS 2023**

SOMMAIRE JOURNÉE DU JEUDI 30 MARS 2023 – 1^{ère} journée

Ouverture de la séance des questions orales à 10h30	
<u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u>	
Question n° 2023/O1/022 - Soutien aux mairies plastiquées, M. Jean-Martin MONDOLONI, « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »	8
ET	
Question n° 2023/O1/027 - Situation actuelle et attentats visant des institutions locales	
M. Jean-Christophe ANGELINI, « Avanzemu »	9
ET	
Question n° 2023/O1/029 - Situazioni è tensioni in Corsica : À quandu una pulitica nova di l'Esecutivu di Corsica pà un veru cambiamentu capitu da tutti ?	
Mme Marie-Claude BRANCA, « Core in Fronte »	10
Réponse commune aux trois questions orales de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	12
Question n° 2023/O1/028 - Politique de soutien de la Collectivité de Corse aux communes et intercommunalités	
M. Louis POZZO DI BORGO, « Fà Populu Inseme »	14
Réponse de M. Julien PAOLINI, conseiller exécutif	16
Question n° 2023/O1/025 - Accès aux soins et droits des femmes : Fermeture de la Maternité de la clinique Maymard	
Mme Vanina LE BOMIN, « Avanzemu »	18

Réponse de Mme Bianca FAZI , conseillère exécutive	20
Question n° 2023/O1/024 - Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) , M. Antoine POLI, « Avanzemu »	22
Réponse de M. Guy ARMANET , Conseiller exécutif	23
Question n° 2023/O1/023 - Ravages de la punaise diabolique (Haliomorpha Halys) dans les vergers de Corse	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, « Un Soffiu Novu/Un nouveau souffle pour la Corse »	24
Réponse de M. Alex VINCIGUERRA , conseiller exécutif	27
Question n° 2023/O1/026 - Application du tarif Résident ou tarif équivalent pour les retours des usagers transportés en évacuation sanitaire	
M. Pierre POLI, « Avanzemu »	28
Réponse de Mme Bianca FAZI , conseillère exécutive	29
Question n° 2023/O1/030 - Hôpital de Bastia : le Conseil exécutif de Corse est-il favorable à la création d'un nouvel hôpital à Bastia ?	
Mme Serena BATTISTINI, « Core in Fronte »	30
Réponse de Mme Bianca FAZI , conseillère exécutive	31
Question n° 2023/O1/021 - Les confréries	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI, « Un Soffiu Novu/Un nouveau souffle pour la Corse »	33
Réponse de M. Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif de Corse	34
Lisa FRANCISCI, Secrétaire de séance, appel nominal des conseillers	
Ouverture de la séance à 11H46	
Discours de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	37
Discours de M. le Président du Conseil exécutif	40

<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 071 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 9 marzu di u 2023	
Rapport n° 071 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023	
Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	41
VOTE RAPPORT	41
Raportu n° 064 : Mudificazione di a cumpusizione di l'Assemblea di a Giuventù	
Rapport n° 064 : Modification de la composition de l'Assemblea di a Giuventù	
Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	42
PRISE ACTE	42
Prise de parole de M. Paul Félix BENEDETTI	43
Suspension de la séance à 12h13 / Reprise à 14h58	
<u>ENERGIA / ÉNERGIE</u>	
Raportu n° 066 : Prugettu di revisione di a Prugrammazione Plurianninca di l'Energia (PPE)	
Rapport n° 066 : Projet de révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	46
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/O1/007) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	54

Prises de parole :	
M. Xavier LACOMBE	60
M. Jean-Michel SAVELLI	64
M. Paul-Félix BENEDETTI	67
M. Ghjuvan' Santu LE MAO	71
M. Jean-Christophe ANGELINI	75
Mme Nadine NIVAGGIONI	80
M. Jean-Martin MONDOLONI	83
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	83
M. Pierre GHIONGA	83
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	85
Mme Nadine NIVAGGIONI	87
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	88
En réponse pour le CE M. Julien PAOLINI	89
M. le Président Gilles SIMEONI	98
 Suspension de la séance à 18h00 / Reprise à 19h03	
 VOTE DEROGATION DU TEMPS DE TRAVAIL personnels du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse	107
 <u>ENERGIA / ÉNERGIE (SUITE)</u>	
 Raportu n° 066 (suite) : Prughettu di revisione di a Prugrammazione Plurianninca di l'Energia (PPE)	
Rapport n° 066 : Projet de révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)	
 Présentation et vote des amendements	107
 Prises de parole :	
M. Paul-Felix BENEDETTI	109
M. Jean-Martin MONDOLONI	110
M. Jean-Christophe ANGELINI	111
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	111
Mme Nadine NIVAGGIONI	112
 VOTE RAPPORT	113

<u>CULTURA È PATRIMONIU /CULTURE ET PATRIMOINE</u>	
Vote urgence	113
Raportu n^u 072 : Acquistu d'un 'opera « Madonna di Brandu »	
Rapport n° 072 : Acquisition d'une œuvre « Madone de Brando »	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine	114
Présentation amendement	117
M. le Président Gilles SIMEONI, intervention sur amendement	117
Prises de parole :	
Mme Marie-Anne PIERI	119
M. Jean-Martin MONDOLONI	119
M. Jean-Marc BORRI	121
M. Saveriu LUCIANI	121
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	122
Mme Antonia LUCIANI en réponse	123
VOTE amendement et rapport	123
Suspension de la séance à 19h50	

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 30.**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Salute a tutti, ripigliate e vostre piazze per piacè.

Avemù appena di ritardu oghje, scusate ci, perchè chì ghjè una sessione chì, di un puntu di vistu tecnicu ghjè appena particolare, cum'è a sapete.

A cunferenza di i presidenti è a cummissione permanente urganisaziunale hà previstu di fà chì issa sessione pò esse tradutta in corsu è in francese.

Dunque, ghjè una prima, di sicuru, ci seranu forse qualchì intoppu tecnicu, ma sò sicura chì l'affari anderanu per u megliu.

Vogliu prima di tuttu, di vi chè v'avete caschi nantu à e vostre tavule. Avemù dighjà adupratu a traduzione, ramintate vi quandu ellu hè venutu Lehendakarin, ùn hè micca a prima volta.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2023/O1/022 - Soutien aux mairies plastiquées, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

En l'espace de quelques jours, deux bâtiments communaux, à Afa et à Appietto, ont été pris pour cibles.

Des attentats qui résonnent comme des menaces et des tentatives d'intimidation inacceptables.

Notre groupe propose une suspension de séance en début d'après-midi, au cours de laquelle une délégation d'élus de l'Assemblée de Corse se déplacerait dans les mairies concernées pour témoigner de leur solidarité et de leur consternation.

Y souscrivez-vous ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avete a parolla, o sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Saluta, signora Presidente, mi si pare chì ci sò trè quistione à bocca, per un unica risposta...

Ne prufittu per ringrazià i nostri traduttori, e nostre traduttrice.

Hè statu un veru piacè, cume sempre, di stà à sente u nostru cullegu è amicu Ghjuvan-Martinu Mondoloni, ma di sente parlà francese è d'avè à tempu a traduzione in corsu, diciaraghju ch'ellu hè un piacè doppiu, perchè permette di misurà trà d'una lingua à l'altra, sè u pinsamentu hè u listessu, a manera di sprime si cambia. È pensu ch'ella hè una ricchezza maiò per tutti quelli chì sò bilingue o plurilingue.

Dunque, s'è vo site d'accunsentu ch'ellu ci sia l'altri duie questione, è possu risponde.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, femu cusì.

Question n° 2023/O1/027 - Situation actuelle et attentats visant des institutions locales, posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu ».

M. Antoine POLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

La Corse de mars 2023 connaît une situation particulièrement pesante. De nouveau, en l'espace de quelques jours à peine, des familles meurtries par un assassinat, des entreprises visées par des attentats, des bâtiments communaux touchés par des incendies criminels...

Ce contexte interpelle et inquiète tout un peuple, d'autant plus lorsqu'elle touche à ce qui est le plus sacré, la vie humaine.

Sans présumer des conclusions, notamment de celles des travaux engagés contre les dérives mafieuses, nous restons persuadés d'un sursaut rapide et salutaire de notre société. Ce matin, nous voudrions néanmoins insister sur les actions ayant visé e Case cumune. D'Afà à Appiettu, dont nous sommes solidaires, grandissent désormais l'incompréhension et un réel sentiment d'injustice.

Sanctuaires de la démocratie locale, outils de service public et d'accueil des populations, souvent les plus exposées et les plus fragiles, elles ne sauraient devenir de la sorte, des cibles méthodiques et répétées.

Même aux heures les plus sombres de notre histoire récente, les mairies ont toujours été préservées, sauf en de très rares, et bien malheureuses, occasions.

Déjà, les élus de nombreuses communes se manifestent, et expriment légitimement leurs inquiétudes auprès de notre peuple et de leurs collègues d'autres collectivités, dont la nôtre.

Nous nous devons donc de réagir, parce que les maires ne peuvent plus être mis en cause au quotidien, alors même qu'ils s'engagent sans compter au profit de leurs populations et territoires.

Nous nous devons aussi d'en parler ici parce que les maires ne sont pas coupables d'agir et de rechercher des solutions, en matière d'urbanisme, de social, d'aménagement et d'action publique en général.

Non, les maires ne sont pas responsables de tous les maux mais bien au contraire, en première ligne, dès lors qu'il s'agit de défendre des projets structurants et en toutes circonstances, l'intérêt général.

Les caricatures, les rumeurs, les attaques personnelles et infondées qui trop souvent les affectent font aussi le lit de ces violences.

Aussi importe-t-il que notre réaction soit claire, massive et résolue.

Ma question sera donc simple, Monsieur le Président : quelle attitude nous proposez-vous pour exprimer aujourd'hui notre réprobation et naturellement, notre soutien aux communes visées et aux maires ?

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò cunsiglièru.

Allora cume era dumandatu à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu, a terza dumanda à bocca serà fatta da « Core in fronte ».

Question n° 2023/O1/029 - Situazioni è tensioni in Corsica : À quandu una pulitica nova di l'Esecutivu di Corsica pà un veru cambiamentu capitu da tutti ?, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Marie-Claude BRANCA

Dapoi un certu tempu, al di là di l'aspetti mediatichi, un clima malsanu si stalla in Corsica.

Stu clima metti in rilevu a pessima situazioni oghjinca in a quali monda paisani, ghjovani è menu ghjovani, provani di truvà a so piazza in cori d'un sistema chì :

- Avvilinighja a vita cutidiana incù logichi di spussessu fundiaru è di spiculazioni immobiliare ;
- Crea pricarità è isulamentu par via d'una situazione economica pessima ;
- Porta l'aghjenti à l'esiliu è à l'abbandonu ;
- Imponi à quiddi chì travaddani a terra à lacà la o à venda la pà pocu è nudda ;
- Spachja à settori strategichi economici, à a finanza è à a privatizzazioni ;
- Sradichighja lingua, cultura è populu par via d'una colonizzazione di pupulamentu distruttrici.

Stu clima rimetti in causa l'andatura d'un dialogu chì voli andà versu un'autonomia chì ùn si pò definiscia pà avali. Stu clima rimetti in causa i fundamenti è i scelti strategichi ch'aveti fattu, ancu incù altri movimenti nazionalisti, dapoi u 2015 è chì sò stati accumpagnati da iniziative specifichi d'una parti di a resistenza è chì oghji ùn valini più.

Hè sempri faciuli di parlà di democrazia quandu i fatti traducini un autoritarisimu di ogni ghjornu impostu da u colonialisimu francese è chì porta à a suttumissioni u populu corsu. Hè sempri faciuli di pienghja pà scrittori annant' à i muri d'una casa cumuna quandu si sà chì sti lochi pulitichi sò sottomessi à i leghji di u Statu francese, à i so interessi murali è materiali è chì ùn vani micca in u sensu di u bè cumunu.

Hè sempri faciuli di cundannà comu l'ani fattu, da anni è anni, sti furmazioni tradizionali francesi di manca è di dritta cunfruttati à l'attività d'una resistenza popolare. Ani purtatu ancu a so voci par a riprissioni ghjudiziaria è puliziaru.

L'assenza d'una politica ardita, custruita in u sensu di l'interessi cullitivi di u nosciu populu, pruvuchighja un clima di crisa. A situazione hè accentuata da l'assassiniu di u patriottu Yvan Colonna.

Simu quant'è voi patrioti è com'indipendentisti cuscenti chì ùn hè in un ghjornu chì si pò cambià tantu è tuttu. Ma chì in una strategia, chjara di tappa è di suveranità, si pò rivoluzionà dipendenza è suttumissioni è metta u nosciu populu com'è attori principali di a so terra in u Mediterraneu.

Al di là di a logica di « bona governanza », chî i reguli di u sistema v'imponani, quandu mittareti una forti è curaghjosa pulitica à prò di l'intaressi cullitivi di u nosciu Populu intesa è capita da monda, riflitutta è spartuta da tutti quiddi chî volini falla finita incù sta situazioni storica di tralascera generalizata.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu pè e vostre quistione.

Pensu chî à situazione attuale ci primureghja à tutte è tutti è ne vogliu per prova chî sò trè gruppi di sensibilità differente à avè postu sta mane quistione in rilazione cù issi evenimenti.

A prima cuncernendu l'incendii chî anu toccu e case cumune d'Àfà è d'Appiettu, dopu quelle chî anu mintuvatu a situazione glubale chî hè di pughju in pughju. Al di là di issi dui evenimenti a quistione chî ci tocca à tutti ghjè : chî ci vole à fà è chî ci vole à purtà cum'è risposta di pettu à issa situazione ?

Per piglià e tematiche in l'ordine :

Prima, ciò chî s'hè passatu in Àfà è in Appiettu. Cum'è tutti l'eletti di Corsica è cum'è a maiò parte di i Corsi aghju tinutu à sprime a mo incumpreensione, a mo sulidarità è u mo sustegnu à i merri, à e so squadre municipale è à a pupulazione di sti dui paesi.

L'aghju fatta pè scrittu, l'aghju fatta, era di regula è più chè nurmale, chjamendu i dui merri è parecchi di i so aghjunti. À u livellu puliticu è ancu à u livellu umanu, al di là di e nostre sensibilità differente, sò dui merri impignati in a so azzione municipale, chî sò liati assai à i so paesi è chî al di là di a significazione pulitica di ciò chî s'hè passatu, anu suffertu è straziatu d'esse insignati di ditu à traversu st'azzione è ne anu suffertu à livellu persunale.

Dunque aghju scrittu ciò ch'è pinsava. Aghju dettu ciò ch'è pinsava.

Aghju tinutu à andà sopr'à piazza u sabbatu, è ci aghju scontru parecchi eletti è ghjente di sti paesi è di sti rughjoni, è ci aghju scontru parecchi eletti di a nostra Assemblea è mi pare chè no avemu tinutu à manifestà di manera publica u nostru sustegnu è a nostra sulidarità.

Què ghjè u primu puntu.

Secondu puntu ghjè ciò ch'avemu da fà insemi, subbitu subbitu, di punta à isse malfatte, al di là di e nostre manifestazione di a simana scorsa.

Primu affare, avemu decisu insemi à l'unanimità, nantu à a vostra pruposta, di suspende i nostri travaglii di manera simbolica, per pudè accoglie i merri è u presidente di l'associu di i merri di Corsica sottana.

Tenenu oghje una riunione in una sala chì appartene à a Cullettività di Corsica, ci hè dinù di ramintà chì l'eletti, i merri è l'eletti di e cumune sò in casa soia à l'Assemblea di Corsica.

Dopu à a so riunione di sta mane avemu privistu di incuntralli in cunferenza di i presidenti è avè l'occasione di discorre è discorre dinù di a vostra pruposta di risuluzione. Òn dubbiteghju micca chì truveremu per di in cumunu ciò chè no ùn vulemu micca pè stu paese è ciò chè no vulemu.

Terzu puntu, l'aghju detta avà in furia, nant'à sti fatti è di modu generale, ciò chì si passa dipoi parechje simane, parechji mesi, tutt'ognunu vede bè di manera precisa chì a situazione hè di pughju in pughju.

Quale hè daretu à i scritti, storichi di u FlN o quelli dipoi qualchì tempu di sta giuventù corsa. Òn sò micca quale hè daretu à què. Quale hà messu u focu in Appiettu ùn la sò micca, nè qualesse sò e mutivazione è diceraghju ancu ch'ùn hè micca di circà la.

Invece, ciò ch'è socu hè chì ci vole à mostrà e nostre rispunsabilità è senza piattà si è senza chjode l'ochji. Ci vole à di chì a situazione pughjurisce, a situazione di blucchime è di difficoltà ecunomiche è suciale, di mal'essere sucetale, soprattuttu pè a nostra giuventù cunduce oghje à a tentazione di vultà à a viulenza è à a viulenza clandestina dinù. Saraghju chjaru cum'è sò sempre statu, a vi dicu Jean-Martin, a dicu à i naziunalisti in generale, ancu quelli chì sò in collera, è chì anu e ragiò di esse in collera è a dicu à i Corsi : pensu chì ùn ci hè altra strada chè quella di a demucrazia pè u nostru paese. Possu capì è ancu sparte qualchì volta a collera, u sintimu d'inghjustizia è u sintimu di rivolta. Issi sintimi ci anu accumpagnatu dipoi un seculu l'inghjustizia di a pulitica di u Statu è di certe malfatte, e cunniscimu da ch'è no simu nati, sicura ch'è no simu in collera, quandu u Tribunale ci impedisce di parlà corsu in casa nostra, sicura ch'è no simu in collera quandu vidimu vende à nostra terra.

Dopu à cinquant'anni di lotta, ci hè vultatu ch'è no possimu discorre infine di un statutu d'autunomia, sicura chì ghjè una vergogna ch'è no simu stati trattati dipoi sette anni ma ancu s'ella hè vera ùn m'impidisciarà di di è ùn

mancaraghju di di la, chì a viulenza clandestina ùn pò esse una risposta à a brama di libertà di u nostru populu. Simu più anziani chè i giovani, avemu cunnisciutu e logiche di a viulenza clandestina è sapemu induva elle portanu.

Al di là di a sincerità è di e qualità di l'omi, sapemu chì i fatti d'oghje ci danu u visu di a Corsica di dumane. Tandù a ripetù, ùn ci pò esse altra strada chè quella di a pace, di a demucrazia, cun listessa forza è listessa cunvinzione. Tòrnù à ripete la, chì u mezu più sicuru per ch'ella sparisca a viulenza, tutte e viulenze, in particolare a viulenza clandestina. U mezu più sicuru hè d'arradicà a pace, di costruì una suluzione pulitica, di mette in piazza regule chjare, vulsute da a ripresentazione demucratca di a Corsica, per difende a nostra terra, permette à tutti d'avè u so pezzu di terra è di casa.

Ci vole ch'elli ci stianu à sente in Parigi, ch'elli s'ingaghjinu di modu chjaru è sinceru, in stu prucessu principiatu à u mese di marzu scorsu dopu à l'assassinu d'Yvan Colonna. Ci vole ch'elli stianu à sente u populu corsu di manera chjara è vidarete chì ùn ci sarà più piazza pè a clandestinità.

Ùn ne vulemu più di mamme davanti à i cummissariati, di giovani in prigiò, à u tribunale, i strazii, l'arme, e lacrime è u sangue, ùn ne vulemu più.

Vulemu chì u nostru populu possi campà in dignità è libaru.

À ringrazià vi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi Presidente.

Question n° 2023/O1/028 - Politique de soutien de la Collectivité de Corse aux communes et intercommunalités, posée par M. Louis POZZO DI BORGO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

M. Louis POZZO DI BORGO

Monsieur le Président,

La question des moyens des communes et intercommunalités fait souvent l'actualité insulaire, avec en filigrane - bien sûr - celle des dotations d'Etat ou des aides de la Collectivité de Corse.

Je pense qu'il est important de rappeler qu'en Corse, en tant que maires ou Présidents d'intercommunalités, le taux de financement des projets de 70, voire

80 %, est la règle ; lorsqu'ailleurs dans des régions de droit commun - il faut le dire aussi -, ce taux est parfois inférieur de moitié et ne dépasse pas toujours les 50 %.

Chers collègues, s'agissant du niveau de soutien actuel, je vous ferai simplement part de deux chiffres présentés le 20 mars dernier par les services lors de l'Assemblée plénière de la Chambre des territoires :

- 170 M€ réalisés sur la période 2020-2022 sur les différents dispositifs,
- environ 80% de l'enveloppe de dotation quinquennale consommée à un peu moins de deux ans de la fin de la période 2020-2024.

Au-delà du changement générationnel opéré dans la politique de soutien aux territoires, le règlement des aides aux communes *Territorii, pieve è paesi vivi* porte également ses fruits par un soutien accru aux projets ayant un rayonnement plus large que le territoire administratif de la collectivité qui les porte ; il formalise d'ailleurs la volonté qui était la nôtre lors de son adoption : celle de passer d'une logique de concurrence à une logique de cohérence.

Je pense ici au Fonds de territorialisation, qui a notamment permis de financer une fourrière et un refuge animal, projet porté par la CAB qui bénéficiera à de nombreuses autres collectivités avec lesquelles nous avons contractualisé, une maison médicale à Cuzzà, ou encore la réhabilitation de locaux à Galeria qui accueillent différents services publics indispensables aux habitants des vallées du Fangu et du Marsulinu.

Cet objectif de cohérence territoriale et d'optimisation de l'euro public investi se traduira également par la politique de contractualisation avec les territoires, qui renforcera notre Institution dans son rôle d'aménageur, dans le respect naturel des compétences des communes et EPCI qui co-construiront bien sûr ses contrats.

Bien entendu le soutien de la Collectivité de Corse aux territoires de l'Île ne se résume pas seulement à cela, je pourrais aussi parler de nouveaux dispositifs pour soutenir l'investissement des collectivités sur le reste à charge comme le Fonds Paese, ou d'autres politiques et dispositifs de soutien au logement, l'eau ou encore la montagne.

Monsieur le Président, afin que l'ensemble des élus et citoyens disposent du même niveau d'information, pourriez-vous nous faire un point précis sur la politique et le niveau de soutien actuel de la Collectivité de Corse aux communes et intercommunalités, ainsi que sur les perspectives pour l'avenir en la matière ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A risposta di l'esecutivu, M. Julien Paolini.

M. Julien PAOLINI

À ringrazià vi per a vostra dumanda, Sgiò Cunsiglieru,

Depuis 2018, l'aide aux communes s'est considérablement renforcée notamment dans le cadre de la clause de compétence générale. Au 1^{er} janvier 2018, la mise en place d'une collectivité unique, une réflexion de fond a été engagée pour améliorer notre soutien à toutes les communes, notamment aux communes de l'Intérieur avec par exemple, la réactivation du comité de massif.

C'est une priorité première, un pilier de nos politiques publiques ; on ne peut pas dire que la Collectivité délaisse ces territoires ou encore qu'elle s'éloigne de ces communes et intercommunalités.

Aucune collectivité, aucune région française ne le fait avec autant d'implication que la Collectivité de Corse, pour accompagner le bloc communal.

Affirmer que la Collectivité de Corse délaisse les communes, c'est méconnaître l'ensemble des dispositifs que nous avons mis en œuvre depuis 2018.

Je vais partir de l'année 2020, c'est à dire la date de l'adoption du règlement en faveur des communes et des intercommunalités, c'est 240 M€ qui ont été réalisés (et non pas seulement programmés) pour plus de 4 000 opérations dans tous les secteurs de l'aménagement du territoire, les secteurs du logement et de l'habitat : 14 M€, le secteur de l'eau et de l'assainissement : 37 M€, le secteur de l'aide aux communes : 184 M€ avec toutes les opérations qu'on connaît lorsqu'on est élu de proximité, patrimoine, culture, bâtiments publics, les fonds du comité de massif et du schéma montagne : 6 M€.

C'est donc un arsenal de dispositifs, certains innovants, comme le "*fonds Paese*" soit 3 M€ qui ont été déployés sur la période pour accompagner les communes, notamment les plus petites qui manquent de trésorerie et donc qui ne peuvent engager ces programmes. Une dotation quinquennale qui a été augmentée de 20 %, passant de 90 M€ sur la période 2015/ 2019 à 105 M€ sur la période en cours et qui s'achèvera en 2024. La dotation école de 400 000 à 900 000 € en fonction de la typologie des communes et des dotations d'intervention de 80 %, voire de 90 % sur certaines opérations comme l'eau ou encore l'assainissement.

Le Fonds de territorialisation pour financer des opérations structurantes, mais j'y reviendrai, notamment dans le cadre de la politique de contractualisation. La politique du comité de massif passant de 1,3 M€ en 2019 à 9 M€ en 2022.

Nous avons beaucoup fait en faveur de de la montagne, notamment avec le règlement d'aides du schéma montagne, mais nous allons également faire beaucoup pour les zones urbaines, notamment dans le cadre du développement du schéma urbain qui est en cours d'élaboration.

A titre de comparaison, un seul chiffre, sur l'aide au logement, on accompagne les communes sur des montants compris entre 100 et 150 M€ soit pour réhabiliter, soit pour construire du logement.

Je prends comme exemple une région, même si la CdC et celle-ci ne sont pas comparables au vu des compétences qui sont aujourd'hui les nôtres ; mais dans la région Bourgogne-Franche-Comté, l'aide est plafonnée par à 5000€ par logement pour des opérations de construction neuve, et à 20.000€ par logement pour des opérations de réhabilitation ; la Collectivité de Corse, elle, se situe entre 100 et 150. 000 euros : les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Concernant la contractualisation, c'est une politique qui a été adoptée en juin dernier, elle vise à partager des priorités avec les territoires notamment pour la mise en œuvre de projets structurants.

C'était aussi l'objet du Fonds de territorialisation mis en œuvre en 2018 pour concrétiser un certain nombre d'opérations structurantes prévues dans le PADDUC, offrir une visibilité en termes de financement pluriannuel aux territoires et donc mettre en œuvre un certain nombre d'opérations dans des secteurs structurants comme l'eau, l'assainissement, la filière bois, par exemple à l'échelle d'une commune, d'une intercommunalité mais également sur des territoires plus cohérents que peuvent être par exemple un massif forestier ou encore une Pieve.

Je termine en évoquant aussi le rôle futur de la Chambre des territoires, un rôle qui va être majeur puisqu'elle est recomposée, notamment, avec 2 élus par intercommunalité. Les désignations sont aujourd'hui presque terminées et ont un rôle majeur, notamment de proposition et de concertation sur les dispositifs actuellement en œuvre et leurs évolutions futures ; bien sûr que nous allons accompagner aussi cette évolution de la Chambre des territoires avec en perspective, dans le cadre du processus en cours avec l'État, une réflexion sur les différents dispositifs qui existent, ceux de la Collectivité de Corse, mais également ceux de l'État.

Je pense à la DETR ou encore au CRTE de manière à la fois à simplifier et à proposer plus d'ingénierie aux communes, puisque c'est souvent le manque d'ingénierie qui empêche les projets de se concrétiser.

À ringrazià vi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora avà, a dumanda à bocca hà da esse fatta da Vanina Le Bomin per u gruppu « Avanzemu ».

Question n° 2023/O1/025 - Accès aux soins et droits des femmes : Fermeture de la Maternité de la clinique Maymard, posée par Mme Vanina LE BOMIN au nom du groupe « Avanzemu »

Mme Vannina LE BOMIN

À ringrazià vi, signora Presidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Madame la Conseillère Exécutive en charge de la Santé et du Social, Il y a deux ans environ, la clinique Maymard, située à Bastia et bien connue de tous, était rachetée par le quatrième groupe de cliniques privées en France, Al maviva Santé.

Ce dernier, aujourd'hui propriété d'un fonds d'investissement souverain du Koweït basé à Londres, avait fait durant les phases de négociation pour le rachat de la clinique et sans concertation aucune avec les praticiens et les sage-femmes en poste- un enjeu économique essentiel de la fermeture de la maternité en annonçant clairement le manque de rentabilité de celle-ci.

Cet argument, pour le moins déroutant, nous interpelle légitimement lorsque l'on sait que le service de gynécologie obstétrique de la clinique Maymard représentait le troisième secteur d'activité de l'établissement.

Il assurait, de plus, 30 % à 40 % des accouchements de Corse et permettait aux femmes de l'île un accès à la chirurgie gynécologique, aux urgences, ou encore à l'orthogénie. Nous pouvons, pour notre part, considérer que la rupture unilatérale des contrats de travail des praticiens en exercice n'a clairement pas laissé la moindre chance de pérenniser ces services.

Très prochainement, et après deux ans d'interrogations, d'incertitudes, d'absence de communication ou de communication pour le moins opaque voire contradictoire, la maternité Maynard fermera définitivement ses portes au profit d'une fusion avec celle du Centre Hospitalier de Bastia (CHB) privant ainsi, en grande partie, les femmes corses du libre choix de leur structure de prise en charge.

À ce jour, les personnels de santé concernés, sage-femmes et puéricultrices, sont toujours dans l'attente de leur rupture de contrat formalisée et s'inquiètent de leur avenir : aucune proposition concrète leur permettant d'exercer au CHB ne leur a encore été faite.

A cela, s'ajoute également la désertification ou les départs à la retraite non remplacés en praticiens gynécologiques qui entraîne de fait une tension supplémentaire sur le Centre Hospitalier de Bastia.

Tous ces éléments concourent ainsi à fragiliser considérablement notre système de santé.

En effet, en fermant la maternité privée de Maynard, dossier qui ne manque pas de faire écho à celui de la maternité de Portivechju, pour lequel nous sommes actuellement tous mobilisés, les futures parturientes corses n'auront plus le libre choix d'une prise en charge personnalisée aggravant de ce fait l'anxiété générée par l'éloignement géographique ou la prise en charge non personnalisée des grossesses.

Si la maternité de Portivechju venait également à fermer ses portes, il n'y aurait plus de maternité privée autonome corse.

Cette financiarisation de l'offre de soin par un groupe d'investisseurs étrangers, au détriment de notre santé publique est pour le moins dangereuse, alarmante et nous interpelle, d'autant plus que les retours sur investissement du groupe Al maviva ne profitent nullement à l'économie insulaire.

La Corse est un territoire insulaire spécifique où l'offre de soins globale est déjà bien fragile et mérite, au contraire, d'être renforcée.

Aussi, dans ce contexte global particulièrement préoccupant, que comptez-vous faire, Madame la Conseillère Exécutive en charge de la Santé et du Social, pour rassurer les femmes corses qui, dans quelques mois, ne pourront plus faire le libre choix d'une maternité privée pour leur accouchement ?

Pouvons-nous également savoir quels ont été les processus de négociations entre l'ARS et les directions successives du groupe Maynard

Almaviva et du Centre Hospitalier de Bastia qui ont conduit à une situation alarmante pour l'offre de soin périnatale à Bastia, et plus largement pour l'offre de soin gynécologique concernant toutes les femmes corses de tous âges ?

Enfin, que pouvez-vous proposer afin de rassurer le personnel soignant du service de la maternité de la clinique Maymard au regard de son avenir professionnel aujourd'hui incertain ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringriavà vi. Ghjè a cunsigliera incaricata di a saluta, chì v'hà da risponde, Bianca Fazi.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Madama a Presidente è cara cunsigliera,

Parlate di a situazione di a Maternità di a clinica Maymard, dicendu ch'ella chjuderà e so porte di manera definitiva. Vi vogliu ramintà cum'è l'aghju fatta à u principiu di lugliu di u 2022 ch'è no simu stati i primi à pusiziunà ci digià di dicembre 2020 nantu à a cumprera di u gruppu Maymard, gruppu emblematicu in u settore di a salute in u Bastiacciu è ancu nantu à a piaghja, da u gruppu Alma viva.

Ci simu upposti à a ghjunta di un gruppu esternu, chì avia digià parecchi stabilimenti in Cuntinente. À u mese di maghju di u 2021, a vostra assemblea purtava u so sustegnu incundiziunale è à i persunali di a maternità di a clinica Maymard, ind'e so rivendicazione in u quattru di una muzione vutata à l'unanimità da st'assemblea dopu à l'annunziamentu di u prugettu di fusione di a maternità di a clinica cù l'ospedale di Bastia.

Oghje a maternità, l'avete detta, hà da chjode e so porte per da veru, ghjè una decisione di u Ministeru, in lea cù l'attori è particularmente cù a Direzione di a clinica chì ùn hà micca datu l'auturizzazione di cuntinuà a so attività in issu duminiu, dicendu chì l'attività ùn era micca rentabile. Ghjè u Statu chì hà a cumpetenza è u Cunsigliu esecutivu ùn hè mai statu assuciatu à e discussione annantu à issu sugettu. U merre di Bastia s'hè impignatu à parecchie riunione nantu à issu sugettu è ogni volta hà militatu per u mantene di a maternità, ma dipoi u principiu a direzione ùn hà mai vulsutu mantene l'attività.

A clinica assicureghja più di 600 parti à l'annu. Tengu à tranquillizà e paziente : pudranu esse prese in carica à l'ospedale di Bastia, chì si

riorganizeghja in issu mumentu per permette a cuntinuità di u serviziu publicu. Sò chì e pruposte sò state fatte à i duttori, à e *sage-femme* è à l'aussiliare puericultrice per integrà l'ospedale di Bastia di manera voluntaria è chì u stabilimentu aspetta e so risposte.

Vi vulia ramintà chì u merre di Bastia, Pierre Savelli, ùn hà mai lasciatu di è hà dumandatu à a clinica di ripiglià è di fà e pruposte per i persunali di a maternità.

A sò chì ci hè quella di a maternità di Bastia ma ci hè quella di Portivechju, è ci simu impignati da chì a maternità di Portivechju, chì hè alluntanata da tutti i stabilimenti, ùn chjudissi micca avà e so porte.

Ma sapete chì ghjè a lege chì dice chì e maternità chì ùn anu abbastanza nascite à l'annata devenu chjode.

Sò d'accordu cun voi, ci vole à truvà una suluzione, ci vole ch'è no fussimu noi, u cunsigliu esecutivu, à fà chì ci sianu suluzione, per l'accessu à i medichi in Corsica. A sapete, ci hè u prugettu di CHRU pè a Corsica, da chì tutti i Corsi appiinu st'accessu.

Hè per quessa ch'è no vulemu truvà una nuvella manera di travaglià nantu à a saluta, cun l'attori publichi è privati di a Corsica.

Siate puru sicuri ch'è no c'impignemu forte nantu à issu sugettu.

Vi vogliu ringrazià !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Avà ghjè Antoine Poli dinò di « Avanzemu » chì hà da fà una dumanda à bocca.

Question n° 2023/O1/024 - Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), posée par M. Antoine POLI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Antoine POLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Monsieur le Conseiller Exécutif et Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

La gestion, collecte et valorisation des déchets est un enjeu capital pour notre territoire, surtout au vu de ses caractéristiques géographiques dont son insularité.

Les compétences dans ce domaine sont partagées et font peser une charge particulièrement élevée sur les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), notamment les plus modestes.

Au-delà des charges directement liées à l'exercice de leurs compétences, les EPCI sont assujettis à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Si les évolutions territoriales en matière de gestion des déchets, avec les développements du tri, tendent à réduire la part des déchets générateurs de TGAP, celle-ci étant essentiellement liée aux volumes de déchets destinés au stockage ou à la valorisation énergétique, la facture demeure conséquente.

Ce constat étant réalisé sur le poids de cette taxe étatique, il apparaît que les taux qui y sont appliqués pour en fixer le montant sont différents entre les territoires. Si la Corse est assujettie au même taux que la France continentale, des territoires insulaires, pour les citer, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, bénéficient de taux réduits. Nous pouvons légitimement considérer que la Corse présente des handicaps similaires qui justifieraient que notre territoire bénéficie aussi d'un taux réduit.

En avril 2019, alors que vous étiez toujours dans les rangs de l'Assemblée, vous présentiez, Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, une motion autour de la TGAP. Celle-ci portait essentiellement sur le transfert de fiscalité de cette taxe vers la Collectivité de Corse mais vous évoquiez déjà cette problématique que l'on pourrait qualifier d'injustice.

Quelles sont les avancées concernant les discussions avec l'Etat autour de la TGAP ? Pouvons-nous envisager une évolution en vue d'un allègement de cette taxe sur notre territoire ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora quale hè chì risponde ? U presidente di l'Uffiziu di l'ambiente.

M. Guy ARMANET

Signora Presidente,

Caru Cunsigliu,

Vi ringraziau pè a vostra dumanda chì mette à u centru di u discorsu a situazione difficiule pè i nostri territorii di pettu à a prublematica di e rumenzule.

Ghjè una preoccupazione di prima trinca pè u Cunsigliu esecutivu di Corsica.

Mi permettu di fà un puntu d'attualità annantu à a prublematica imposta dà a Tassa Generale di l'Attività Pulluante (TGAP).

Forse sapete chì issa tassa ghjè un impositu adattu à l'attività pulluante, oltre à a gestione di e rumenzule.

Sè l'adasgiu « quellu chì imbrutta hè quellu chì paga » messu in piazza à u principiu pò esse virtuosu, vi vogliu ramintà chì, incità finanziariamente à sminuì a suttarera di i scarti, mà dinù a so incinnarera senza valurizzazione energetica, à prò d'altri mezi di trattamentu (riduzione di i scarti, ricicleru, rimpiegu...), u custattu di l'adestu di a TGAP ghjè inapellvule è ricunnisciutu da tutti l'attori territoriali: issa tassa ghjè inghjusta è inefficace.

Insomma ancu di più l'EPCI chì anu digià bilanci finanziarii sensibili.

Cumu l'avìa digià sottulineatu, i paesi di « l'altri mari » ponu ghjuvè si di parechje calate di prezzi impurtantissime. Intantu, incù u sguardu chè no pudemu avè oghje, si pò dì chì iss'adesti fermanu più chè deficienti è e prospettive assai affannose.

A carica di a TGAP s'hà dà impeghjurà per causa di l'umentu prugrammatu di i baremi è a perenisazione di e calate di i prezzi fatta à i paesi di « l'altri mari » pare più chè incerta.

Sè a pusizione di u Statu ghjè d'un cunsiderà a revisione di u baremu di a TGAP, ne mancu a sminuzione o l'arrestu di l'umentu d'issa tassa, siate sicuru chì a nostra vulintà fermerà sana è chè nò cuntinueremu senza lentà i nostri sforzi per a ricunniscenza di un adestu specificu di a TGAP.

Bella sicuru, a tematica face parte di u travagliu pè custruì un statutu fiscale pè a Corsica in giru à u prucessu d'autunumia.

À ringrazià vi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Avà ghjè Marie-Thérèse Mariotti per « Un soffiu novu » chì hà da fà una dumanda à bocca.

Question n° 2023/O1/023 - Ravages de la punaise diabolique (Haliomorpha Halys) dans les vergers de Corse, posée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Les dégâts imputés à la punaise invasive dite diabolique, *Halyomorpha halys*, détectée en 2015 dans l'Est de la France, le Bassin parisien et la moitié Sud sont en constante augmentation et préoccupent l'ensemble du monde agricole et rural.

La réduction des pesticides et produits phytosanitaires dans les exploitations, le changement climatique, l'augmentation des échanges commerciaux favorisant l'entrée d'espèces exotiques, l'absence de prédateurs naturels et la grande variété de plantes hôtes peuvent expliquer ce phénomène.

Si les vergers de noisettes, kiwi, pommes et poires ont été les 1ers impactés, les dommages ont atteint depuis peu vignes et agrumes.

En Corse, la présence de la punaise diabolique a été observée pour la 1ère fois en 2019.

Anticipant les nuisances que ce ravageur pouvait occasionner dans l'agriculture corse et le milieu rural en général, les Chambres d'Agriculture et l'AREFLEC (Association de Recherche et d'Expérimentation sur les Fruits et Légumes en Corse) ont organisé un réseau de suivi du ravageur dans les vergers de production.

Le constat est sans appel : la punaise diabolique s'est bien établie chez nous et impactent toutes les cultures :

- Les noisettes piquées sont impropres à la consommation (noisettes vides, nécrosées et fruits amers). Il y a de plus en plus de dégâts, une extension des zones infestées avec des pertes qui peuvent atteindre 30 à 60 % de la production (Casinca, Costa Verde).

- Sur les kiwis, la présence du ravageur est confirmée mais les dégâts ne sont pas encore clairement identifiés.

- Les chutes anormales d'agrumes à l'approche de la récolte, concomitantes à la présence de la punaise diabolique dans les vergers observée en 2021, se sont intensifiées.

- Les pertes de récoltes sur les fruits à noyaux et pépins ont augmenté et certaines variétés très touchées n'ont pas pu être récoltées.

- Sur les oliviers, des dégâts inhabituels ont été observés sur les fruits verts ou à maturité (fruits bosselés par de multiples lésions) en présence des punaises.

Si les viticulteurs corses n'ont rien signalé à ce jour, sur le continent et dans le monde, le vin issu de raisins piqués par la punaise est écarté en raison de défauts organoleptiques (ça veut dire altérations du goût, goût de moisi, de bouchon etc.

Toutes les filières sont donc concernées et en l'absence de lutte phytosanitaire efficace ou de matières actives homologuées, il faut proposer rapidement des solutions alternatives aux exploitants qui sont très inquiets pour leurs récoltes et le devenir de leurs exploitations.

L'AREFLEC, mène depuis 2019, en collaboration avec les chambres d'agriculture, les filières et l'INRAE de Sophia Antipolis (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), des actions sur l'identification et la sélection d'auxiliaires de lutte biologique potentiels.

Son plan d'action 2023 cible 3 axes :

La caractérisation des réseaux trophiques présents en Corse (échantillonner les punaises présentes sur le terrain et les parasitoïdes locaux associés).

La faisabilité d'introduction d'un candidat exotique prédateur avec toutes les précautions que cela nécessite.

Et, la mise au point d'un protocole de « piégeage massif » des punaises déjà utilisé par les producteurs.

Pour mener à bien ces missions, l'AREFLEC a besoin de moyens supplémentaires dédiés estimés a minima à 70 K€, incluant l'embauche d'un ETP, l'achat de matériel type filets et cages ainsi que des prestations de service avec l'INRAE de Sophia Antipolis.

Monsieur le Président, je vous sais sensibilisé sur ce sujet mais pouvez-vous confirmer les moyens financiers que vous êtes prêt à engager et plus globalement comment entendez-vous coordonner avec l'ensemble des acteurs l'avancée des dispositifs pour optimiser les moyens de lutte contre cet insecte ravageur ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi per sta dumanda à bocca.

Quale hè chì risponde ? Ghjè u presidente di l'ADEC.

M. Alexandre VINCIGUERRA

Madama a Presidente, cari cunsiglieri, care cunsigliere,

U Presidente di l'ODARC essendu ritenutu in Bruxelles da a neguziazione nantu à a PAC, tocca à mè di parlà vi di e cimice diaboliche, diavulesche, o terribule.

Per disgrazia i disgrasti di st'animale terribule si scoprenu appena di più ogni ghjornu.

L'Halyomorpha halys, hè u so nome scientificu, hè stata usservata in Corsica dapoi u 2019. Manghja ciò chì li casca, invade senza limiti, invade tutte e nostre pruduzione vegetale è lascia e so escrezione nantu à e foglie è i frutti. Sò dunque perdite economiche sempre più forte per i nostri agricoltori.

Allora chì hà fattu l'ODARC ? À dater de ce printemps, les objectifs visés sont : établir un état des lieux précis avec l'observation du ravageur et son cycle local, rechercher des parasitoïdes éventuellement autochtones, perfectionner et communiquer un protocole à un cahier des charges du piégeage. A défaut d'alternative probante, l'utilisation d'auxiliaires parasitoïdes des œufs développée dans plusieurs pays est la voie la plus prometteuse. Se posent alors dans ce contexte les questions de l'autorisation et de la faisabilité de l'introduction en Corse car il peut y avoir un effet environnemental.

L'utilisation de phéromones se révèle également être un outil très efficace de lutte et confère au piégeage massif un intérêt certain pour le suivi et la réduction de cette population de punaises.

La multiplication des points de piégeage devrait donner un bon aperçu de la situation, à la fois sur les cultures, sur le calendrier et la cartographie des ravages.

Pour mener à bien ce plan, la chambre d'agriculture de Haute-Corse et l'AREFLEC vont œuvrer ensemble, un technicien initié par l'équipe de Sophia Antipolis, pouvant être recruté à l'AREFLEC pour conduire l'action sur une première année. L'État, via le service régional de l'alimentation, qui ne l'oublions pas, est chargé de protéger le territoire de l'introduction et de la dissémination d'organismes nuisibles aux végétaux, envisage de participer au financement de cette action, à condition que les professionnels contribuent également à ce plan de contrôle et de piégeage.

Selon le taux de participation de l'État -que nous ignorons actuellement- il est prévu que l'ODARC puisse cofinancer cette opération afin que celle-ci soit mise en œuvre le plus rapidement possible, car les observations de sortie d'hiver sont primordiales dans le déroulé de l'opération.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi O Sgiò Presidente. A dumanda avà chì hà da esse fatta serà quella di Pierre Poli, nurmalmente, per “Avanzemu”.

Avete a parolla.

Question n° 2023/O1/026 - Application du tarif Résident ou tarif équivalent pour les retours des usagers transportés en évacuation sanitaire, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Pierre POLI

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

La présidente de l'Office des transports n'est pas là, je m'adresse directement au Président du Conseil exécutif.

L'application d'un tarif résident pour permettre le transport des voyageurs corses vers les destinations sous Délégation de Service Public dans le cadre de la continuité territoriale constitue un véritable avantage pour les usagers, avantage au demeurant légitime.

Pour en bénéficier, les usagers doivent réaliser le trajet sous format d'aller-retour. Ce tarif ne peut donc être appliqué sur un billet aller simple.

Il n'est pas question, par cette interrogation, de remettre en cause le principe de ce règlement.

Cependant, il nous revient désormais assez régulièrement qu'une problématique se pose pour une certaine catégorie d'usagers.

En effet, les personnes transportées vers les hôpitaux continentaux via le dispositif d'évacuation sanitaire (EVASAN) et contraintes de rentrer en Corse par leurs propres moyens, ne peuvent, par définition, bénéficier du tarif résident pour leur retour puisque celui-ci est alors considéré comme un aller simple.

Si le billet retour peut parfois être pris en charge par l'assurance maladie ou rentrer aussi en dispositif EVASAN, ce n'est pas une règle générale et les usagers sont donc frappés par ce que l'on peut considérer comme une double peine.

Ainsi, afin de réparer ce trou dans la raquette et de répondre à cette problématique qui ne concerne, in fine, qu'un nombre réduit d'usagers, peut-on envisager, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, de mettre en place un dispositif permettant l'application d'un tarif équivalent à celui du résident pour les retours des usagers transportés initialement en EVASAN ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. A risposta hà da esse fatta da Bianca Fazi.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Aghju da risponde à nome di Flora Mattei, chì ùn pò micca esse quì oghje. Aghju da risponde ciò ch'ella hà fattu cum'è risposta.

Avete a ragiò, e regule europeane ind'è l'ubligazione di serviziu publicu chì sò à capu di e nostre cunvenzione di serviziu publicu, in particolare cù Air Corsica, avemu fattu un tariffu di residente appiegatu per un andà è un ritornu.

Lorsqu'un patient est transporté vers le continent via le dispositif de l'évacuation sanitaire (Evasan), il ne peut pas bénéficier d'un tarif résident, ce qui est une des conséquences perverses de ce dispositif.

Il y a des disparités entre le Cismonte et le Pumonte, avec deux dispositifs de remboursement différents, un dispositif très fluide, voire très favorable dans le Cismonte où la CPAM bénéficie d'une convention avec Air Corsica, et qui est plus complexe dans le Pumonte où la CPAM émerge à un dispositif national avec une agence de voyage, dispositif qui ne semble pas adapté à la Corse.

La présidente de l'Office des transports de la Corse, Flora Mattei, s'est donc emparée de cette problématique et l'OTC travaille actuellement à l'élaboration du prochain schéma de desserte aérienne du service public. Dans ce cadre, nous exigeons et nous demanderons la possibilité et le bénéfice d'un tarif résident sur un aller simple spécifiquement pour les retours d'EVASAN.

Les futurs candidats seront sensibilisés à la mise en place d'une tarification spécifique dès l'entrée en vigueur de la CDSP au 1er janvier 2024, cette tarification devra avoir comme base un demi-tarif résident. Je vous rappelle enfin les améliorations déjà apportées dans l'application du tarif résident, par exemple, la durée du séjour hors de Corse est augmentée pour les résidents et étudiants, de 90 à 180 jours, où la possibilité pour les résidents de voyager en combinant 2 modes, l'avion ou le bateau.

C'est le dispositif "Aria è Mare" qui permet de réserver un voyage aller-retour multimodal au départ de la Corse vers le continent sur les lignes du service public.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Avà ghjè « Core in fronte », ma ùn sò micca quale hè chì hà da fà a dumanda... Ghjè Serena Battistini nantu à l'ospedale di Bastia.

Question n° 2023/O1/030 - Hôpital de Bastia : le Conseil exécutif de Corse est-il favorable à la création d'un nouvel hôpital à Bastia ? posée par Mme Serena BATTISTINI au nom du groupe « Core in Fronte ».

Mme Serena BATTESTINI

À ringrazià vi.

Même si nous savons bien que notre Collectivité ne bénéficie pas des prérogatives en matière de Santé, mis à part sur le médico-social, nous ne pouvons pas ignorer les 187.500 usagers de la Haute-Corse susceptibles d'avoir recours à l'hôpital de Bastia.

Aujourd'hui, l'hôpital de Bastia est devenu une structure obsolète.

Les différents Ministres de la Santé, de Marisol Touraine à Agnès Buzyn, en visite au centre hospitalier de Bastia, ont eux-mêmes dressé un constat alarmant de la situation tout en faisant - souvent - de vaines promesses.

Les représentants des usagers et une partie des habitants de la Haute-Corse expriment de vives inquiétudes quant à la capacité de l'hôpital à remplir ses missions d'accueil et de soins en toute sécurité.

Une pétition circule faisant état des problèmes récurrents du centre hospitalier et elle s'inquiète de son devenir qui, de rafistolage en rafistolage, semble être devenu dangereux.

Les représentants des usagers prônent la création d'un nouvel hôpital et refusent la voie d'un énième replâtrage.

Ils reconnaissent la nécessité de l'ouverture d'un CHU, qui ne doit en rien hypothéquer la création d'un nouvel hôpital à Bastia.

Pouvons-nous abandonner à leur triste sort plus de 60% de la population de la Corse sous prétexte que l'Etat a déjà financé un nouvel hôpital à Aiacciu ?

La géographie de notre territoire, notre réseau routier et la circulation, notamment en été avec l'afflux de touristes, ne nous autorisent plus à regarder ailleurs.

Nous sommes tous susceptibles d'avoir recours à un service hospitalier et en droit d'être soigné dans des conditions d'accueil, de soin et de sécurité.

Si les Personnels ne sont pas en cause et même s'ils se dépassent quotidiennement dans leur travail, l'hôpital de Bastia, en tant que structure, apparaît de moins en moins sécurisant.

Ma question sera la suivante : partagez-vous le constat alarmant et acceptez-vous de soutenir la création d'un nouvel hôpital à Bastia ?

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pensu chî a risposta hà da esse fatta da a cunsigliera in carica di a saluta, Bianca Fazi.

Mme Bianca FAZI

Cara Cunsigliera,

Je vous remercie pour votre question, et ma réponse ne vous surprendra pas. Le Conseil exécutif de Corse est bien évidemment favorable à la création d'un nouvel hôpital à Bastia.

Votre Assemblée a porté en janvier 2023 une motion dans ce sens et le Conseil exécutif a, bien évidemment, émis un avis favorable.

La Corse souffre d'un retard historique en matière d'infrastructures de santé : Aiacciu vient juste de réceptionner son nouvel hôpital, et nous attendons toujours la position de l'Etat sur le projet de l'hôpital de Bastia, qui doit se prononcer, vous le savez, suite à la mission des experts du CNIS (Comité National d'Investissement en Santé) menée il y a près d'un an !

La Corse doit bénéficier d'équipements qui répondent aux exigences actuelles des hôpitaux. Celui de Bastia, et c'est un constat partagé, n'est plus adapté : un nouveau projet doit être accompagné. Pour autant, je tiens à rassurer la population, l'accueil des patients se fait dans de bonnes conditions.

Nous savons « officieusement » que le projet de reconstruction serait l'option retenue par la CNIS, et que le budget serait calibré autour de 240 M€. Des pistes de financements concrètes sont envisagées par la direction, en plus des 66 M€ actés par le Ségur de la santé. Mais il sera indispensable que le Ministère mobilise des financements complémentaires pour concrétiser le projet.

Je tiens à rappeler ici, que Michel Castellani, député de la Corse, s'est également activement mobilisé, portant le sujet auprès instances nationales à de nombreuses reprises. Le maire de Bastia, Pierre Savelli, président du Conseil de Surveillance, s'est également impliqué personnellement pour le projet de reconstruction.

Personnellement, lors de ma rencontre avec les représentants du ministère de la Santé début mars, je me suis également exprimée pour soutenir la réalisation d'un nouvel hôpital à Bastia.

Aussi, concernant le futur CHRU de Corse, je tiens à vous rassurer, notre projet n'est pas basé sur les standards actuels, mais consiste bien à proposer un modèle inédit, innovant, multisite, avec une gouvernance à Corti, près de l'Université.

Il est donc indispensable dans cette configuration, de disposer d'un nouvel hôpital à Bastia, qui sera complètement intégré à ce projet.

Ainsi, le futur CHRU de Corse, avec ces deux établissements conformes aux standards actuels des hôpitaux, à Bastia et à Aiacciu, permettra aux Corses de disposer d'un système de santé adapté à ses besoins, dans une logique d'égalité d'accès aux soins, ce qui est pour nous au cœur du projet que nous portons.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ci ferma un ultima dumanda à bocca nantu à e cunfraterne.

Question n° 2023/O1/021 - Les confréries, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Monsieur le Président,

Dans l'histoire occidentale chrétienne, la confrérie rassemblait les laïcs pour organiser des œuvres de bienfaisance, des processions et autres cérémonies religieuses. Abolies par la Révolution française, les confréries furent recrées sous l'Empire et perdurent aujourd'hui encore sous une forme associative.

Depuis les années 80, elles bénéficient d'un regain.

La Corse compte actuellement une centaine de confréries (53 en Haute-Corse et 48 en Corse du Sud) qui regrouperaient près de 3000 confrères. Les dernières confréries qui ont vu le jour sont majoritairement situées dans le rural, où elles contribuent à redynamiser la vie sociale dans nos villages.

Une confrérie est chargée de la sauvegarde, la promotion du patrimoine matériel et immatériel de leur commune, de leur quartier, et de la tradition orale. Ainsi que l'organisation d'événements culturels (concert, conférence...). Elle a aussi la tâche de venir en aide aux plus nécessiteux (personnes âgés, malades...), d'organiser les obsèques ainsi que l'accompagnement des familles en deuil résidant dans leur commune.

Certaines ont pour but aussi d'initier les personnes au chant polyphonique, afin de perpétuer et de promouvoir la tradition orale.

Le rayonnement des confréries est un véritable atout pour l'Église de Corse, qui lui permet de résister tant bien que mal aux affres et aux difficultés de la déchristianisation. Les confréries sont un des derniers lieux capables d'attirer la jeunesse insulaire et de la conduire vers l'apprentissage et la pratique spirituelle de la religion. C'est par ce biais qu'on peut tenter de sauver nos traditions religieuses et villageoises, et de préserver notre patrimoine.

Mes chers collègues, vous me direz que la tâche est certainement plus compliquée, mais pour connaître et fréquenter des personnes engagées dans ces confréries, je tiens à vous relayer une attente.

Notre institution pourrait prendre l'initiative d'encourager à la création d'une association à l'échelon régional, un réseau qui se chargerait de rassembler toutes les associations désireuses de défendre l'intérêt de nos édifices, de mobiliser l'opinion et les donateurs pour leur restauration, et de pourvoir, si besoin, à leur valorisation, une fois la restauration accomplie.

En lien avec les collectivités locales et l'évêché, cette association pourrait bâtir un partenariat étroit avec la Fondation du Patrimoine qui dispose de moyens que nous pourrions mobiliser pour financer des travaux de réhabilitation. Ça implique une structuration de niveau régional, un inventaire du patrimoine religieux et une logistique administrative pour défendre nos positions auprès de la fondation.

Reste à voir le rôle que peut jouer une institution publique dans un contexte de séparation des pouvoirs, et c'est tout l'objet de mon intervention, tout en sachant que les compétences dont nous disposons en termes de patrimoine peut peut-être nous offrir un rôle de coordination ou du moins de recensement.

Mes chers collègues, agissons dès à présent pour remettre « L'église au centre du village » !

À ringrazià vi.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu pè a vostra quistione, chì ci interrughghja in u prufundu nantu à l'equilibriu da truvà trà u sustegnu à pratiche suciale impurtante, è l'equilibriu di a "laicità benevulente", secondu u dettu di u nostru vescu, a laicità benevulente, postu chì simu in un paese induve u principiu di laicità conta assai, conta a nostra storia, a nostra cultura, a nostra tradizione, postu chì da i tempi landani a Corsica hè stata una terra cristiana, una terra cristiana induve oghje campanu ghjente chì anu altre religione o chì ùn anu micca religione è chì devenu esse trattati cum'è l'altri citatini. Hè dunque issu cuncettu di laicità benevulente.

Ma prima di risponde nantu à u fondu vi vogliu dì chì a vostra citazione m'hà toccu assai è a vogliu ripete, per chè no l'appiimu tutti in capu, ancu per raportu à ciò ch'è no campemu oghje in Corsica.

Avete dettu, di memoria : « u veru esiliu ùn hè micca di lascià u so paese, d'andà si ne, u veru esiliu hè di campà in un paese induve omu ùn si ricunnosce più ».

È mi pare chì ghjè ciò ch'è no campemu l'uni è l'altri, ghjornu dopu à ghjornu è chì l'angoscia tamanta è l'affannu tamantu chì sò causati da issa situazione, pò spiegà dinò certe logiche di rivolta.

Allora, dite "e Cunfraterne", citeraghju trà quelle chì sò rinvivate : a Santissima Nunziata di a Vulpaiola, ch'è vo cunniscite bè, quella di San Marcu in Corscia, è po tante altre, l'avete detta.

Hè vera, hè qualcosa d'impurtantissimu è mi pare chì a ghjesgia hà capitu bè ciò ch'ella pudia riprisintà, micca solu per ella, ma pè una sucetà in brama di spiritualità è di lea suciale, a ricchezza ch'ella pò riprisintà a presenza di e Cunfraterne in Corsica.

Avenu scumpartutu pè a Misericordia, a Madunuccia in Aiacciu, è a San Ghjisè in Bastia, avemu avutu a furtona di scumparte pane è tempu cun Munsignore Mamberti chì ghjè unu di i cullaboratori più vicini di u Papa è hà tinutu à sottolineà in ghjesgia quant'elle eranu impurtante e Cunfraterne in Corsica è quant'ellu era impurtante u so rollu, un rollu spirituale, religiosu, ma dinò di solidarietà suciale impurtante è di tramandera à u livellu di a lingua, di i canti, di a cultura, di u mantinimentu di u nostru patrimoniu materiale è immateriale.

Vogliu ramintà dinù u statutu di e Cunfraterne : à u senu di a ghjesgia anu un statutu oghje di cumunità laica, è anu à spessu à u livellu di u dirittu civile, un statutu d'associu, secondu a lege di u 1901.

Dunque nantu à a parte culturale, patrimoniale, suciale, di a so azzione, i pudemu aiutà. Ùn pudemu micca, per via di a lege di u 1905, aiutà un fattu religiosu. È quessa ci vole à rispettà la.

Dunque pensu chì ci vole ch'è no riflettimu à u livellu puliticu prufondu, in seme, à a manera di fà è di truvà st'equilibriu ch'o parlava à u principiu di a mo risposta.

Di sicuru e Cunfraterne sò impurtantissime, di sicuru ci vole à aiutà le è cuntinuaremu è rinfurzaremu u nostru aiutu. Ma ci vole dinù à riflette è à ripete chì in Corsica, in tutti i casi ghjè a mo visione di a nostra sucetà, ci hè u principiu di laicità chì cuntinueghja è chì a laicità ùn hè micca di ricusà e religione, ma hè di permette à ognunu di avè una religione o assenza di religione è di campà di modu liberu è sanu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous remercie.

Donc, nous avons terminé la partie consacrée aux demandes orales. Ça a été un peu long, nous en reparlerons en Conférence des présidents.

Maintenant, nous allons faire l'appel.

Madame Lisa Francisci, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Ouverture de la séance à 11 h 46.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica, Care tutte, cari tutti,

Sta sessione s'apre in un clima di viulenza suciale, pulitica è linguistica chì ci inchieta moltu.

Prima, simu inchieti per via di a situazione in Francia dopu à u dibattitu annantu à e ritirate. Avemu ancu amparatu eri chì unu di i feriti di Sainte Soline hè un Corsu, Serge Duteuil. Dimu à a so famiglia chì semu accantu à elli. Sin à avà u governu cunferma a so pruposta è milioni di ghjente sò addisperati è assai in zerga. Ch'omu sia per una riforma di e ritirate ghjè un affare, di ùn rispettà micca e regule di a demucrazia ne hè un'antru...

A viulenza ind'è e pratiche pulitiche è u dispettu ver di a demucrazia suciale face pisà un minaccia nant'à a coesione suciale è e pussibile capacità à vive di a generazione à vene.

A sapemu forse ancù più noi in corsica, ciò ch'ellu porta u denegu di demucrazia. In particolare di fà cantà parechji eletti per ch'elli vutessinu à prò di a riforma ghjè un sprupositu puliticu è democraticu !

In tantu chi in Parigi l'affari sò veramente in francese sta volta... è noi Corsi simu inchieti :

- D'una parte, per a ghjente chì quì ùn hà chè corte carriere prufeziunale, è chi pattisceranu di sta riforma.
- Di l'altra, per e nostre istituzione, è aspitemu ch'ellu ripigliessi u cicliu di discussione trà a Corsica è Parigi.

L'attesa di i Corsi hè tamanta un anu dopu a firma di un protocolu trà u PCE è u ministru di l'internu in Marzu 2022. Ancu certi chì ghjeranu contru à l'epuca, avà s'addisperanu di ùn vede ripiglià e discussione.

Megliu cusì. Mi si pare chì u populu aspettessi arnesi istituziunale novi per cunstruì un avvene di sviluppu è di pace, aduprendu di sta manera una via demucratca.

Ma frà tempu, hà ripigliatu a viulenza fisica contra case, merrie, stabilimenti varii. Vogliu assicurà i merri di Alata, Appiettu chì videremu oghje, è i so paisani di u nostru sustegnu.

Omu sà chi, in Corsica, cum'è altrò viulenza, quale ch'elli sianu l'autore è e so ragiò... ùn sbuccia chè nant'à danni maiò ...

Ancu puru di pettu à a viulenza pulitica è simbolica di u Statu ! Sò più chè mai cunvinta di l'unica strada pulitica, chì hè quella di a demucrazia.

L'avemu vissuta sta viulenza pulitica sti qualchì ghjornu incù a decisione di u Tribunale amministrativu annantu à u nostru rigulamentu internu.

Cosa dice l'articulu 1^u vutatu da tutti à l'unanimità ?

“L'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse sont les garants des intérêts matériels et moraux du Peuple Corse (...) Les langues des débats de l'Assemblée de Corse sont le corse et le français.”

U corsu è u francese sò e lingue di u dibattitu.

U prefettu Lelarge ci hà purtatu in tribunale. A seguita a cunniscite, un annu dopu u ghjudice fesse cascà a so sentenza secondu l'argumentu chì l'usu di u corsu ind'è i servizi publichi và contru à a custituzione francese.

Sta decisione di u tribunale hè gravissima :

- Da un puntu di vistu simbolicu ghjè terribule : l'eletti di a Corsica ùn ponu parlà a so lingua ...
- Da un puntu di vistu politicu : ghjè un viulenza tremende postu chi ghjè un prefettu chì l'hà dumandata
- Da u puntu di vistu amministrativu : u corsu hè proibitu ind'è tutti i servizi publichi, e nostre decisione ponu esse attaccate.

Mà v'aghju da dì un affare, sta decisione, per mè hè dinò propiu stupida : noi pudemu vutà a pulitica di a lingua, prumove l'amparera è a diffusione di a lingua, ma ùn a pudemu parlà...

A mè chì mi piace tantu à parlà francese è à trasmette cunniscenze ind'è sta bella lingua, ùn vecu ind'è sta decisione chè un imperialismu monolinguisticu contru à u Corsu !

A sanu bè i suposti capizzoni di u Statu... : *“persa a lingua, persu u populu !”*. A messa hè detta !

Hè per quessa ch'Ì avemu decisu in accordu incù u PCE è i presidenti di gruppi di cunsacrà un ora di i nostri dibattiti nantu à sta decisione di u tribunale amministrativu è a feremu aduprendu a traduzione corsu francese è francese corsu per a prima volta à l'Assemblea di Corsica !

Avemù invitatu d'altronde per st'occasione u sgiò Fernand de Varennes, rapurtore speciale di e Nazione Unite (ONU) per e minorità è e minorità linguistiche in particolare. Ci face l'onore d'esse quì...è ci hà da dà u so parè da un puntu di vista internaziunale. Un ringraziu per a so dispunibilità.

Vogliu di un ringraziu tamantu à i traduttori chì anu da fà stu travaglione chì serà una prima per a nostra istituzione.

Un ringraziu dinò à tutti quelli chì si so impegnati ind'è i servizii da u puntu tecnicu è à l'altri traduttori chì si sò pruposti per e sessione. Di vede tanti prufessiunali di a lingua corsa interessati da stu dispositivu chì dà abbastanza speranza ancu puru si, per sta volta, e cose ùn seranu perfette.

Pè piacè, siate tutti benevulenti rispettu à a traduzione è a tecnica : ogni novu sistema pò avè certi picculi intoppi à u principiu.

A dicu quì di manera franca, chjara è tradutta per qualunque ùn capisceria.

Nimu ùn ci hà da impedisce di parlà corsu in l'Assemblea di Corsica.

Personne ne nous empêchera de parler Corse dans cet hémicycle !

Nisun prifettu, nisun tribunale, nisun Presidente di a Republica. S'è a custituzione francese ùn ci permette di sprime ci in a lingua di i nostri anziani, in a lingua di Paoli è di Sambucucciu d'Alandu, di Sebastianu d'Alzetu è di Salvatore Viale, di Peppu Flori è di u Barbutu di Chera... allora ci vole à cambià a Custituzione !

A dicia prima... ci sò varie forme di viulenza... ùn caschemu ind'è sta trappula ...Ma rispundimu, parlendu corsu, quant'è no pudemu.

Infine, vi vogliu ramintà, chì si compie in stu mese di marzu l'annata di i 40 anni di l'Assemblea di Corsica. 40 anni chì, in sta casa di u populu corsu ribombanu l'accenti di a nostra lingua di ogni varietà è di ogni rughjonu.

Stu stuvigliu di a demucrazia corsa hè sempre statu à l'avampostu di e rivendicazione di u populu di Cirnu. Dapoi à u 1982, omi è donne si sò impegnati per fà campà st'istituzione.

Per rende onore à i persunali di a prima mandatura, da u 1982 à u 1984, feremu sta sera à 7 ore una ceremunia. Li sarà rimessa una medaglia cummemurativa per ringrazià li di a so indiatuura è a so fideltà.

Pregu l'eletti d'aghjunghje ci per stu mumentu di spartera è di cunvivialità.

À ringrazià vi !

M. le Président Gilles SIMEONI

Ùn aghjustaraghju nulla à u vostru discorsu impurtantissimu.

Vogliu simpliciamente ramintà a mimoria di Daniel Van Messen chì travagliava à a Cullettività di Corsica à u liceu di Balagna chì si n'hè andatu troppu prestu.

Vogliu avè una pinsata forte pè Coco Luisi, u nostru cantunale, Coco Luisi, a so famiglia è di sicuru i so figlioli è tutti i soi. Coco era un omu liatu assai à a so tarra di Niolu, di una famiglia chì hà sempre fattu a pulitica. Hè statu elettu ind'è issa Assemblea, ancu puru ch'ellu serà appena ritiratu dipoi qualch' annu, hà sempre seguidatu incù interessu ciò chì si passava perchè avia a passione di a pulitica.

Dinù ramintà a mimoria di u primu direttore, hè statu unu di i fundatori i u Parcu regiunale di Corsica, Michel Leenhardt chì si n'hè andatu. L'aviamu salutatu annu pè u 50^{mu} anniversariu di u Parcu, era presente, addivulitu di a malatia, ùn avia micca pussutu ne vulsutu parlà. Era statu salutatu da i più anziani, tutti quelli chì avianu avutu l'occasione di travaglià incù ellu è dinù da i più giovani.

Pensu chè era impurtante perchè, cume a dicu sempre, cume no a sapemu bè in Corsica, ùn ci vole micca à scurdà si di u passatu pè pudè campà u presente è soprattutto ammaestrà l'avvene.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 071 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 9 marzu di u 2023

Rapport n° 071 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2023

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora v'aghju da fà aduprà, sè vo site d'accordu, u prucessu verbale di l'ultima volta.

Vi dumandu s'ellu ci hè una critica o una mudificazione nantu à stu prucessu verbale ? Innò.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Non-partecipazione ? Quale hè chì ghjè à prò ?

ADUPRATU.

Mi girgu versu l'esecutivu, s'ellu ci hè...Innò.

Allora, vi prupongu di fà passà di manera pratica sta mane, postu chì dopu avemu da fà una interruzione di sessione di seduta pè riceve **cum'è** prevista i merri, ma ùn sò ancu à ghjunghje.

Per avanzà appinuccia, vi faciu dinò una pruposta di mudificazione di a cumpusizione di l'Assemblea di a Giuventù.

Raportu n° 064 : Mudificazione di a cumpusizione di l'Assemblea di a Giuventù

Rapport n° 064 : Modification de la composition de l'Assemblea di a Giuventù

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Duie parolle prima pè di vi chì l'Assemblea di a ghjuvenù travaglia propiu di manera pusitiva nantu à sugetti o pruposte di u Cunsigliu esecutivu, o dinò ch'elli anu decisu elli è l'affare si passanu propiu bè, di manera assai cumpetente, ci vole à di la, è di manera propiu democratica.

Ci hè dui cambii chì sò stati fatti. Prima, vogliu dinò di chì u vice-presidente di l'Assemblea hà cambiatu postu chì era u Sgiò Zagnoli u primu presidente sottu à a mo mandatura è chì avà ghjè u Signore Bizzari. Eccu, què ghjè u prima affare.

Dopu, u 4 di lugliu scorsu, Pierre-François Filippi ci hà fattu capisce chì per via di u so travagliu, ùn pudia più esse cunsiglièru à l'Assemblea di a ghjuvenù per avà, è dinò Madame Chjara Vignaroli. Dunque, ste duie persone ùn ponu più esse membre di l'Assemblea di a ghjuvenù.

Avmu fattu una pruposta di cambiamentu cunsultendu di sicuru i membri è i sindacati rispittivi postu chì eranu sindacalisti studentini. Sò rimpiazzati per Julien Morison è Sébastien Pinelli. Eccu.

Dopu, à a piazza di Pascal Zagnoli micca cume vice-presidente ma cume membre, hè cullattu dipoi qualche suttimane Florian Riolacci chì u rimpiazza per rimprisentà a CFDT.

Vi dumandu di piglià attu di ste decizione.

L'ASSEMBLEE de CORSE a PRIS ACTE du rapport.

À ringrazià vi.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Presidente, nanzu di cumincià, s'è vo mi pudiate lagà a parolla 5 minuti pà parlà di un fattu d'attualità ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Andate puru, dopu femu l'interuzione di senza.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Vogliu parlà di u ghjovanu corsu chì avà hè in periculu di morte pà via di i manifesazioni chì si sò passati in Francia. Tuttu u mondu hà vistu chì ci sò dui feriti maiò, unu di i dui hè u nosciu. Si chjama Serge Duteuil-Graziani. Pè di vi chì u nosciu paesu hè chjucu. Quì, oghji, a Presidente v'hà dettu chì ci sò sei traduttori di corsu. C'hè di esse unu chì t'hà a canedda strinta parchì hè u cuginu carnali.

Eiu, ùn aghju micca da fà longu, v'aghju da leghja a lettera di u so babbu è di a so mamma. Chjamani dinò à un' appuntamentu à 7 ori sta sera davanti à tutti i prifetturi di Francia è dunque davanti à i dui di Corsica.

L'ani fattu in francese, ci simu permessi di fà una traduzione è s'edda hè cambiata di u sensu, ci ne scusemu ma pensu chì simu andati di manera diritta è chjara.

Cummunicatu di i parenti di Serge.

« U nosciu fiddolu, Serge, attualmente ospitalizatu in periculu di morte dopu à esse statu feritu da una bomba à manu à l'uccasioni di a manifestazioni di u 25 di marzu urganizata à Sainte-Soline contru à i prughjetti di bagnaroli d'irrigazioni.

Avemù postu una lagnanza pà prova d'assassiniu impidimentu voluntariu à a ghjunta di i succorsi è pè viulazioni di u sicretu prufiziunalu in u quattu di un inchiesta di pulizza è u svigliamentu d'infurmazioni cuntinuti in u cartularu infurmaticu.

Dopu à articuli falsi o pieni di bugii, vulemu fà sapè chì Serge, incartelatu S come millaie di manifestenti in a Francia d'oghji.

Iè, Serge hà avutu i prublemi ghjudiziaru come a maiò parti di quiddi chì si battenu contru à l'ordini stabilitti.

Serge hà participatu à un addunita anti capitalista com'è milioni di ghjovani in u mondu chì pensani chì ci vularia una bona rivuluzioni è com'è milioni di travaddadori in lotta attualmente contru à a riforma di i ritirati in Francia.

Pà nò, ùn si tratta di fatti di lutuvali chì imbruttariani u nostru fiddolu ma invece, issi fatti li facinu onore ».

Pensu chì no dinò, ci vò di raccurdà si ciò chè no avemu avutu dopu à a morta di Yvan Colonna è u stessu u mo nipotu chì hè statu ospitalizatu è sempri avà gravamente tucatu. Pensu dinò chì i nosci diputati deveni purtà una lagnanza è assucià si à a dumanda d'altri diputati pè una inchiesta parlamentaria nantu à i fatti di riprissioni nantu à issi lochi è nantu à issi ghjovani.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu, hè detta è pensemu à sta famiglia è à issu zitellu.

Sè vo site d'accordu, piantemu... Iè ?

Mme Chantal PEDINIELLI

Madame la Présidente,

Lors de la présentation de votre rapport concernant l'Assemblée di a Giuventù, vous avez cité Sébastien Pinelli en remplacement. Or, ce n'est pas Sébastien Pinelli, hè un parentu à mè, hè Sébastien Pedinielli di Chjalza. Hè un Pedinielli di più !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Scusate mi, hè impurtantissimu. Di sicuru, ùn hè micca a listessa persona. À ringrazià vi. Feremu a cambiarina di sicuru.

S'è vo site d'accordu, piantemu quì.

Interruption de séance. Ripigliemu pè piacè à duie ore è mezu !

La séance est suspendue à 12 h 15 et reprise à 14 h 57.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ripigliate e vostre piazze.

Mettite, s'è vo vulete a traduzione, i vostri caschi.

Vi ramentu chì à 7 ore sta sera, ci serà a rimessa di e medaglie per i parsunali di a prima Assemblea di Corsica è site tutti invitati.

Aghju da dumandà à l'usceri dinò di fà fà appena di silenziu fora perchè ci hè assai rimore.

Mi girgu versu l'esecutivu, quale hè chì hà da principià, pensu chì passemu à a PPE ?

M. le Président Gilles SIMEONI

A Programmazione Pluriannuale di l'Energia (PPE).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì cumencia ? U Presidente di l'agenzia di l'urbanisimu è di l'energia.

Avete a parolla.

ENERGIA / ÉNERGIE

Raportu n° 066 : Prugettu di revisione di a Programmazione Plurianninca di l'Energia (PPE)

Rapport n° 066 : Projet de révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Ce projet de révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie, je l'aborde pour ma part, après 2 ans de prise de fonction comme président de l'agence de l'urbanisme et de l'énergie. Presque 2 ans durant lesquels j'ai bien sûr rencontré l'ensemble des acteurs insulaires du monde de l'énergie, les services de l'État, les entreprises, les professionnels, les associations et tous m'ont alerté à plusieurs reprises sur l'urgence de réviser la PPE pour les raisons que vous connaissez, la fragilité du réseau, la vétusté de la centrale, la pollution du Vaziu, la nécessité de déployer les énergies renouvelables. Vous m'avez également alerté dans cet hémicycle par des questions orales, Nadine, Xavier notamment.

Donc, presque 2 ans de travail intensif avant d'arriver aujourd'hui devant vous pour présenter ce rapport particulièrement important pour l'avenir de l'île.

2 ans aussi d'implication sans faille des personnels de l'agence d'urbanisme et de l'énergie, je profite de cette occasion pour les remercier bien sûr de leur engagement, de mettre en lumière leur travail réalisé bien souvent dans l'ombre. Remercier bien sûr, le directeur Alex Milano qui est derrière nous, ses services, d'autant que l'essentiel de la PPE a été réalisé, c'est important, sans recours à une expertise externe, c'est-à-dire en totale autonomie, même si bien sûr la PPE reste co-élaborée avec les services de l'État.

Donc, un travail de grande qualité je pense, c'est d'ailleurs souligné dans l'avis très favorable du CESEC que je vous invite à lire ou à relire. Je vais citer simplement une phrase : « le CESEC salue la qualité des documents qui lui sont soumis, complets, parfaitement intelligibles et empreints de pédagogie. Le travail conséquent qui a présidé à leur élaboration ainsi que la qualité des réponses obtenues lors de leur présentation ».

Donc voilà, presque 2 ans se sont écoulés depuis le vote unanime, dont certains se rappellent puisqu'ils siégeaient dans cette Assemblée, le vote unanime sur le projet de révision de la PPE qui avait été adoptée en avril 2021.

Je vais revenir plus tard sur les 2 ans qui se sont écoulés entre avril 2021 et aujourd'hui. Mais avant, je vais faire un petit retour en arrière. Il y a 10 ans, en 2013, l'adoption du schéma régional « Climat Air Énergie », qui fait un pari très audacieux pour la Corse, atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

Par la suite, en 2015, la Corse est le premier territoire français à se doter d'une PPE spécifique, la première ZNI, permis par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, une PPE qui arrive bien avant la PPE française d'ailleurs.

Donc cette programmation pluriannuelle de l'énergie, aujourd'hui s'inscrit dans un contexte, vous le savez, européen particulier, marqué par la guerre en Ukraine et son corollaire qui a suivi, une crise énergétique majeure pour tous les pays européens. Un contexte d'ailleurs qui a conduit ces pays à chercher des alternatives au gaz russe en rouvrant des centrales nucléaires en France par exemple et même des centrales à charbon en Allemagne.

Cette PPE s'inscrit aussi dans un contexte international marqué par la nécessité de lutter contre le changement climatique. Nous pensons, le Conseil exécutif pense que la Corse doit prendre toute sa part dans l'objectif européen de neutralité carbone fixée à l'horizon 2050.

Cette PPE doit donc être un point de départ d'une nouvelle ère pour la Corse, mais pour l'Europe également, une nouvelle ère énergétique décarbonée qui tourne définitivement le dos aux énergies fossiles.

À ce titre, je vais citer le dernier rapport du GIEC qui est à la fois éclairant et inquiétant par bien des aspects. Une seule phrase, « le changement climatique est une menace pour le bien-être de l'humanité. Il existe une fenêtre d'opportunité pour garantir un avenir durable pour tous, mais une fenêtre qui se ferme rapidement ». Donc une fenêtre qui se ferme rapidement et cette fenêtre, la Corse ne veut pas la laisser se refermer.

Nous voulons même y entrer de plain-pied avec cette nouvelle programmation et permettre à notre échelle, certes petite, de montrer l'exemple dans cette transition et cette lutte contre le réchauffement climatique, d'autant que depuis une vingtaine d'années, nous sommes régulièrement confrontés au quotidien à cette urgence climatique. L'Assemblée a eu d'ailleurs plusieurs fois l'occasion de se prononcer à ce sujet.

La Corse, bien sûr, n'est pas épargnée par ces dérèglements climatiques. Quelques exemples qu'on a tous en tête : la hausse des températures. 2022 a été l'année la plus chaude depuis 1900. La sécheresse, le déficit hydrique a été de 80 % en juillet dernier en Corse par rapport à la moyenne des dernières années. La recrudescence des catastrophes naturelles, les grands feux, pas forcément encore cette année, mais par exemple en nouvelle Aquitaine, les épisodes d'inondation réguliers et bien sûr, la terrible tempête du 18 août que nous avons tous en mémoire et dont le bilan humain aurait pu être encore plus dramatique qu'il ne l'a été.

Cette crise actuelle aussi, elle permet de remettre en lumière les contraintes énergétiques que les îles connaissent depuis déjà des années, que je vais rappeler : l'importation massive de ressources fossiles, notamment en raison du poids des transports dans les écosystèmes insulaires, transports maritime, aérien, routier notamment ; une production électrique également très carbonée par l'utilisation d'énergies fossiles, notamment du fioul ; une fragilité plus importante des systèmes électriques, notamment en raison de la non- interconnexion avec les réseaux continentaux, même si la Corse est reliée, vous le savez, à l'Italie ; des coûts de production électrique beaucoup plus élevés que sur le continent.

Donc, face à ce constat qui pourrait paraître négatif, on se retrouve devant un challenge qui doit conduire à ce que la Corse soit pleinement engagée dans cette transition énergétique et écologique. On bénéficie d'un certain nombre d'atouts.

Ce projet de révision s'appuie sur 2 piliers essentiels.

Le premier pilier, c'est le développement des énergies renouvelables. Sur ce point, la Corse, bien sûr, possède des atouts et des richesses incontestables, des ressources naturelles, le bois, l'ensoleillement, le vent et surtout le potentiel hydraulique. Ce potentiel hydraulique, ce potentiel en termes d'énergie renouvelable, on y reviendra plus en détail, notamment lors de la présentation et l'examen de l'avis sur le projet de loi du sénateur Panunzi, plus tard dans la journée.

Ce projet de révision de la PPE, il prévoit notamment dans sa modification simplifiée, de libérer des puissances, par exemple, plus de 120 MW pour le solaire sur la période 2024-2028. Et ça, c'est valable pour l'ensemble des énergies que j'ai citées. Ça, c'est le premier pilier, la montée en puissance des ENR.

Le deuxième pilier, la maîtrise des dépenses énergétiques c'est-à-dire la rénovation des bâtiments publics, la rénovation des logements sociaux, les économies sur l'éclairage public.

Aujourd'hui, 50 % des points lumineux, lors de la période précédente, ont été rénovés dans les communes, 35 000 points lumineux sur les 70 000 que compte la Corse, avec des économies substantielles pour les communes qui n'auraient probablement pas pu tenir les augmentations récentes du prix de l'électricité, ou en tout cas au prix de renoncer à de nombreux investissements.

Et bien sûr également le développement d'une mobilité plus propre, le véhicule électrique et les voies vertes. Et nous avons fait, vous le savez beaucoup en la matière ces dernières années.

Donc, ces 2 piliers essentiels, développement des ENR, maîtrise de la demande en énergie.

Un troisième pilier qui me tient particulièrement à cœur : la recherche et l'innovation. Les îles ont toujours été des laboratoires pour le développement de process plus innovants en termes de production d'énergie, notamment dans le cadre des travaux menés par l'université. Par exemple sur l'hydrogène, une technologie qui, à l'époque du projet Myrte de Vignola, était un projet expérimental de recherche et développement et qui dans les prochaines années, très prochainement, va se démocratiser, notamment en matière de mobilité lourde, par exemple, pour l'électrification des navires à quai, permettant ainsi de réduire la pollution atmosphérique dans les zones concernées.

Donc, voilà pour le contexte de cette programmation pluriannuelle de l'énergie.

Je voudrais également revenir en 2019. Pour mettre en œuvre ces politiques à la fois de développement des ENR et de maîtrise de la demande en énergie, un premier protocole avait été signé avec l'État. C'était en juillet 2019, en présence du Premier ministre de l'époque, en présence du ministre de l'écologie, du président du Conseil exécutif, du président de l'Agence d'urbanisme et d'énergie et du président de l'Assemblée de Corse, qui prévoyait justement deux actions importantes : la diminution par deux de la puissance prévue à la centrale du Ricanto qui passait de 250 MW dans la version PPE de 2015 à environ 120 MW en 2019. Donc, une puissance divisée par deux pour laisser la place au déploiement des ENR et à la montée en puissance des actions d'économie d'énergie dans un objectif d'atteindre l'autonomie énergétique de l'île.

Il actait aussi l'alimentation en gaz naturel des deux centrales de l'île, la future centrale du Ricanto et la centrale actuelle de Lucciana.

Donc, depuis juillet 2019, et la signature de ce protocole, l'adoption définitive de la programmation pluriannuelle de l'énergie était conditionnée au résultat d'un appel d'offres pour la réalisation des infrastructures gazières dans le

golfe d'Aiacciu et au large de Lucciana pour alimenter en gaz nos deux centrales, Lucciana et le Ricanto.

Cet appel d'offres, c'est important d'avoir bien en tête le calendrier, il a été lancé en février 2020, il y a environ trois ans, par la direction générale de l'énergie et du climat.

Dans un premier temps, l'État a rallongé la procédure d'appel d'offres en nous indiquant avoir rencontré des difficultés à la fois d'ordre technique et également dues à la crise sanitaire puisque le COVID passait par là.

Dans un second temps, en février 2022, c'est-à-dire 2 ans après avoir lancé l'appel d'offres, l'État nous indique que cet appel d'offre est infructueux, qu'aucune solution technique ne peut être retenue, pas de solution pour des barges, pas de solution pour des caissons immergés, c'était les deux solutions qui avaient été à l'époque envisagées. Les seules propositions tenaient à du transport maritime, puis routier pour alimenter les futures centrales.

Pour résumer, une conjoncture internationale pour le moins tendue, notamment depuis la guerre en Ukraine et sur l'alimentation en gaz russe. Un appel d'offres infructueux avec de fortes chances de l'être à nouveau si la procédure était relancée, après deux ans de procédure. Deux facteurs qui nous ont contraints à prendre une décision, la décision de réinterroger la solution du gaz pour l'alimentation des deux centrales de l'île. Réinterroger la solution gaz dans le cas d'une étude qui a visé à comparer les différents carburants qui pourraient alimenter nos deux centrales. Trois solutions possibles : les biocarburants, le gaz et les bioliquides. Donc ça, c'est février 2022, il y a un an.

Trois éléments ressortent de cette étude qu'on a donc commandée. Ces éléments c'est la sécurité, l'approvisionnement. Est-ce qu'on peut assurer l'approvisionnement dans des pays stables en bioliquides pour alimenter les besoins de la Corse ?

Deuxième facteur, le coût. Quel est le prix des bioliquides comparés à d'autres carburants ?

Et enfin bien sûr, le plus important, les éventuels impacts environnementaux sur la qualité de l'air et sur la santé publique.

Premier élément, la sécurité d'approvisionnement. Il ressort de l'étude que les bioliquides produits notamment à partir du colza, sont largement disponibles aujourd'hui en Europe, produits dans des pays méditerranéens limitrophes, la France, l'Espagne, l'Italie notamment. Et si je devais choisir entre ces pays pour un approvisionnement énergétique et indispensable à la Corse, je

les considère plus stables que l'Algérie, la Russie pour le gaz ou encore l'Arabie saoudite ou l'Iran pour le fioul.

Donc la question de la disponibilité n'est pas problématique et les besoins aujourd'hui de la Corse en biocarburant, c'est environ 200000 tonnes par an pour nos deux centrales, alors que la production européenne est d'environ 2,5 millions de tonnes par an, donc à peu près 10 % de la production européenne sont nécessaires à la Corse.

Deuxième point, le coût d'achat. On nous a souvent opposé, notamment les services de l'État d'ailleurs, que les biocarburants étaient beaucoup plus chers que le fioul, et même que le gaz, malgré l'augmentation exponentielle des prix du gaz ces dernières années.

Des chiffres de l'étude, les prix du gaz naturel et les prix des bolides sont aujourd'hui comparables. On oscille entre 1 100 et 1 400 € la tonne pour ces deux types de carburant, un prix qui est, il est vrai, deux fois plus important que le fioul léger, avec une fiscalité préférentielle bien sûr pour les biocarburants puisque considérés comme une énergie renouvelable faiblement carbonée.

Troisième et dernier point, vous savez, celui auquel on a attaché le plus d'importance : les impacts environnementaux et notamment les impacts sur la qualité de l'air. Quand on mesure la qualité de l'air, généralement, on s'intéresse à 4 familles de polluants : les oxydes d'azote, les particules fines, les corps carbonés, je dirais imbrûlés et les oxydes de soufre.

Alors sur les oxydes d'azote et les particules fines, le gaz, il est vrai, fait légèrement mieux que les biocarburants. Sur les imbrûlés, hydrocarbonés et le monoxyde de carbone, les bioliquides font mieux que le gaz. Pour les oxydes de soufre, il n'y a pas de question puisqu'il y a zéro émission aussi bien pour le gaz que pour les bioliquides, seul le fioul émet des oxydes de soufre.

Dernier point et pas des moindres, contrairement au gaz, les bioliquides sont des énergies renouvelables à part entière puisqu'issus des cultures de colza et donc renouvelables rapidement, contrairement à une énergie fossile qui met des millions d'années à se générer dans les sous-sols, avec aussi un coût important environnemental pour leur extraction. Donc, les bioliquides des énergies renouvelables comparés aux deux autres propositions ou possibilités, le fioul et le gaz.

Donc, lors du dernier CEAC au Conseil de l'énergie, de l'air et du climat, vendredi dernier, l'ensemble de ces éléments techniques ont été présentés en détail par les services de l'agence d'urbanisme et d'énergie et nous avons longuement échangé, comme vous l'imaginez, avec les associations de défense de

l'environnement afin d'obtenir des garanties fortes sur les rejets atmosphériques de la future centrale ou des futures centrales. Des engagements clairs ont été pris sur l'usage culture des bioliquides.

Premier engagement : garantir des valeurs d'émission de particules fines qui sont les particules les plus polluantes, les plus dangereuses pour la santé, identiques à celles du gaz.

Deuxième point : de garantir des contrôles réguliers par EDF bien sûr l'opérateur, mais également par un tiers indépendant, par exemple Qualitair, un tiers certifié et, qu'en cas de dépassement des sanctions puissent être mises en œuvre.

Et enfin, troisième garantie, une garantie de transparence avec une présentation annuelle ou biannuelle des résultats d'analyses réalisés par EDF et par le tiers indépendant, dans le cadre du CEAC, ainsi qu'un suivi des évolutions technologiques permettant de réduire éventuellement ces valeurs d'émission.

Donc trois niveaux de garanties, garanties qui ont été assurées par l'État et par EDF notamment, qui nous permet de remplir la première condition relative à la validation des bioliquides, c'est-à-dire des conditions sécurisées pour la santé publique. Donc, première condition remplie.

La deuxième condition du Conseil exécutif, c'était la signature d'un nouveau protocole avec l'État. Et là, le chemin depuis un an a été particulièrement long et fastidieux. Une négociation s'est engagée afin que les économies générées par la non réalisation des infrastructures gazières, aussi bien dans le Golfe d'Aiacciu qu'à Lucciana, puissent être redéployées sur le territoire insulaire pour la rénovation énergétique des logements sociaux, un engagement fort de la campagne de la liste « Fà populu in seme », dans la rénovation des établissements scolaires et de santé, mais aussi dans la logique de sortir des énergies fossiles pour accélérer la sortie des concessions de gaz de ville à Aiacciu et à Bastia, qui est prévue à l'horizon 2038 et qui a un impact, vous le savez fort sur le budget de ces 2 communes.

Donc, un an de discussions à la fois politiques et techniques, avec l'État et sur le fil, il y a une quinzaine de jours, un accord de principe de manière à avoir les crédits nécessaires au financement des opérations prévues à la programmation pluriannuelle de l'énergie, c'est-à-dire une enveloppe exceptionnelle de 200 M€, à-peu-près le montant du PTIC prévu pour la part Collectivité, à répartir de manière équitable sur les deux principales agglomérations, la CAB et la CAPA, 150 M€, mais également sur l'ensemble du territoire, à hauteur de 50 M€.

Pour conclure, je vous disais dans mon propos introductif que la Corse allait rentrer dans une nouvelle ère par la mise en œuvre de cette prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie.

Je vais terminer en vous disant qu'aujourd'hui, le Conseil exécutif assume pleinement ses choix en matière de transition énergétique et écologique. En choisissant les biocarburants, on assume le choix de diviser par deux le recours aux énergies fossiles. On va passer à moins 54 % de consommation d'énergie fossile en 2028, alors que la PPE française prévoit par exemple moins 35 %. On va verdir notre production électrique en portant notre taux d'énergie renouvelable à 74 %, 74 % d'énergie renouvelable en 2028, deux fois plus que la France. On va doubler notre taux d'autonomie énergétique à l'horizon 2028, qui s'élèvera alors à 30 %, nous rapprochant un peu plus de la souveraineté énergétique prévue à l'horizon 2050.

En signant le nouveau protocole d'accord avec l'État, nous assumons le choix d'améliorer les conditions de vie de dizaines de milliers de ménages modestes par la rénovation de plus de 10 000 logements sociaux et de 15 000 copropriétés, notamment pour réduire la facture énergétique de ces ménages. Nous assumons le choix de rénover une vingtaine de collèges, de lycées, une vingtaine d'établissements de santé, à l'horizon 2028 pour offrir des conditions de travail optimales à nos enfants, aux enseignants et aux soignants.

Et enfin, nous assumons le choix d'accompagner la sortie des concessions de gaz de ville à Bastia et à Aiacciu pour améliorer le confort de dizaines de milliers de Corses, et je rappelle que dans le contexte actuel d'augmentation des prix du gaz, ce sont ces ménages-là qui sont directement impactés.

Enfin, en adoptant ce projet de PPE, nous assumons le choix de former une nouvelle génération aux métiers de l'énergie en créant des milliers d'emplois, de réorienter aussi le secteur du BTP vers des marchés plus vertueux, que de la construction de maisons neuves consommant des sols et de l'espace, les réorienter vers des opérations de rénovation, qui est d'ailleurs, je le rappelle, une orientation stratégique du PADDUC.

Enfin, nous assumons le choix d'investir plus de 4 milliards d'euros dans l'économie insulaire, par cette révision de la PPE.

Donc, je crois que cette programmation pluriannuelle de l'énergie, elle s'inscrit pleinement dans le fil historique de nos engagements politiques, nous les nationalistes.

Et je vais terminer en reprenant les propos du philosophe des Lumières, quand on parle d'énergie, c'est mieux, Jean-Jacques Rousseau, avec une citation que vous connaissez tous : « J'ai quelques pressentiments qu'un jour, cette petite île de Corse étonnera l'Europe », disait-il. Eh bien moi, j'ai une certitude, en 2050, cette petite île de Corse éclairera l'Europe par son autonomie énergétique, et pas seulement, j'espère.

È cusì sia !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, ci hè un avisu, n'avete fattu menzione, un avisu pusitivu di u CESEC, è ci hè dinò un raportu di a cummissione di u sviluppu economicu, di a CDENATE.

Qual'hè chì hà da leghje u raportu ? Mma CHIARELLI, avete a parolla.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Observant que le diagnostic établi ainsi que la volonté de s'orienter vers une autonomie énergétique étaient partagé par tous, Monsieur Jean-Michel SAVELLI a souhaité intervenir sur un certain nombre d'éléments qui lui apparaissent comme étant négatifs.

En premier lieu, sur la fin de l'approvisionnement en gaz de ville à échéance 2038, il a fait part de ses craintes de voir la puissance de production assurée par le gaz de ville compensée par du tout électrique, les EnR n'étant pas aujourd'hui disponibles.

En deuxième lieu, il a pointé l'absence d'éléments dans le rapport sur la croissance démographique à prendre en compte dans le dimensionnement de la future centrale du Ricantu, dont les capacités de production seront, lui semble-t-il, inférieures à celles du Vaziu ou Lucciana aujourd'hui.

De même, observant la fin programmée du véhicule thermique à échéance 2038, il s'est interrogé sur la capacité à prendre en compte, à un moment donné, la montée en charge des besoins de recharges des véhicules électriques.

Sur le recours aux biocarburants, il a souligné que, dans ses recherches personnelles, aucune étude ne faisait état de la mise en avant de la neutralité carbone avancée par le Conseil exécutif dans son exposé, les études parcourues,

sur lesquelles il s'est dit réservé, concluant à un impact carbone quasiment équivalent à celui du fioul aujourd'hui.

Aussi, il s'est dit favorable à pouvoir disposer de compléments d'information sur ce sujet afin d'avoir un avis plus éclairé.

Revenant sur l'estimation de consommation de biocarburant (colza) évaluée pour la Corse à seulement 10 % de la production européenne, il s'est dit plutôt sceptique.

Il a émis l'hypothèse d'une production faible et fait part de ses craintes d'y voir une énergie niche dont il est connu de tous que deux solutions sont alors possibles : soit elle se développe, soit elle disparaît.

Sur la maîtrise du coût de la production du colza, il a fait part également de ses réserves dans un contexte géopolitique instable.

Enfin, sur les financements avancés (4,4 Md€ sur 2019-2028), il a relevé l'importance des montants et souhaité que soient précisés les investissements réalisés derrière ces chiffres, notamment pour ce qui concerne le montant de 1,4 Md€ investis sur la période 2019-2023, cette période arrivant quasiment à son terme.

Pour conclure, il a tenu à saluer l'implication et l'opiniâtreté du Président de l'AUE sur ce dossier complexe.

Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC) a remercié Monsieur SAVELLI pour son intérêt sur le rapport.

Sur la question des impacts environnementaux et de l'impact carbone, il a admis un impact carbone identique (Colza/Fioul), si seule est considérée la combustion. Il a préféré évoquer la question sous l'angle du cycle de vie des plantes, dans le cas d'espèce du colza, lesquelles par le phénomène de photosynthèse absorbent tout au long de leur croissance une quantité de CO₂ équivalente à la quantité de CO₂ brûlée lors de combustion. Cela conduit à un impact carbone neutre qui justifie de ce fait l'absence de taxe carbone sur les biocarburants.

Il s'est engagé à communiquer aux commissaires l'étude réalisée sur ce sujet qui intègre des sources fiables et validées par la communauté scientifique internationale.

Précisant que les chiffres de la production avancés (10 % de la consommation européenne) seraient vérifiés, il a souhaité préciser que le colza ne devait pas être considéré aujourd'hui comme une source d'énergie fragile ou de niche sur laquelle, d'une part, l'Union européenne mise beaucoup pour limiter ses dépendances, et, qui d'autre part, est produite dans de nombreux pays de l'UE en quantité croissante.

Il a fait état de stratégies particulièrement dynamiques en matière de production de biocarburants à l'échelle européenne et mondiale (éthanol, biocarburants paraffiniques...).

Sur les risques d'insécurité avancée par le conseiller en matière d'approvisionnement de la ressource, le président PAOLINI s'est inscrit en faux précisant qu'il était aujourd'hui plus sécurisé de s'approvisionner en Europe (Italie, Espagne, France) plutôt qu'en Russie ou en Algérie.

Il a précisé que la croissance démographique était également prise en compte dans les calculs.

Sur la capacité de modulation des centrales, il a fait valoir l'intérêt de dimensionner la future centrale du Ricantu (118 MW) sur une capacité qui ne contreviendrait pas au développement des EnR. Il a précisé que l'augmentation de la capacité de la centrale conduirait à une mobilisation importante de carburant à des coûts très importants, le choix du Conseil exécutif consistant plutôt à orienter les surcoûts de la production électrique dans le développement des EnR et les économies d'énergie au travers de la rénovation des bâtiments au bénéfice des ménages, des lycées et collèges, et du secteur du bâtiment pour disposer de constructions plus vertueuses que la construction de maisons neuves et secondaires.

Concernant la question de la sortie du gaz de ville, il en a réaffirmé la nécessité précisant que dans les discussions avec l'Etat il s'est agi d'insister sur la mise en œuvre de moyens conséquents pour accompagner les communes dans la substitution au profit des EnR et de l'électricité. Il a ajouté que des études seraient nécessaires afin d'examiner, au cas par cas, la substitution envisagée en fonction des zones, les différents secteurs ne pouvant pas recevoir le même type d'approvisionnement (réseaux de chaleur, photovoltaïque, raccordement à l'électricité).

Il a précisé qu'il s'agissait d'un objectif ambitieux qui concernerait de nombreux foyers à réaliser à échéance 2038.

En complément, sur la question de l'équilibre offre-demande, Monsieur Alexis MILANO, Directeur Général de l'AUE, a souhaité rappeler en premier lieu

l'objectif principal assigné à la PPE à savoir : concilier un développement des nouvelles énergies notamment renouvelables et une ambition importante en termes d'économie d'énergie, tout en garantissant l'équilibre offre-demande.

Il a précisé qu'il ne s'agissait pas de sacrifier la sécurité au motif d'une ambition mais de trouver un équilibre entre les deux, l'essentiel étant pour les particuliers et les entreprises insulaires de s'assurer que l'énergie, au sens global, soit délivrée en temps et en heure.

Aussi, il a précisé que l'équilibre offre-demande était règlementairement soumis à l'opérateur EDF au sein de la PPE, lequel a obligation de produire un bilan offre-demande destiné à garantir que les ambitions fixées ne mettent pas en péril la sécurité d'approvisionnement en électricité.

Sur la question de la montée en charge des besoins de recharge des véhicules électriques, il a précisé qu'au sein de la PPE la mutation du parc électrique avait été anticipée, précisant que 2030 représentait la fin de la fabrication des véhicules thermiques, les personnes qui en disposent pouvant continuer à les utiliser.

Il a fait valoir l'existence dans la PPE d'un volet relatif à la mobilité électrique, très développé, anticipant les nouveaux usages et qu'une étude spécifique avait été réalisée.

Il a précisé que l'ambition affichée, croisée à l'impact offre-demande, a conduit à envisager une organisation du déploiement des bornes sur le territoire sur la base de bornes pilotables de sorte que la plupart du temps les recharges s'effectuent en décalé par rapport au moment où s'exercent les tensions sur le réseau. Cela permettra d'optimiser la montée en charge des véhicules électriques sans trop peser sur la pointe (30 MW à l'échelle de la Corse).

Pour ce qui concerne la sortie d'approvisionnement en gaz, il a précisé que le pire scénario (mutation de la totalité parc gaz au tout électrique) représenterait pour Aiacciu un surcoût de consommation d'énergie de l'ordre de 100 GWh annuels sur les 2 100 GWh de consommation totale de la Corse, soit 10 % de la consommation totale. Il a enfin indiqué que la sortie d'approvisionnement avait été prévue dans l'équilibre offre-demande.

Enfin, il a ajouté que dans le cadre du protocole d'accord, un dispositif de prise en charge serait mis en œuvre pour accompagner les ménages dans la mutation.

Sur les biocarburants, il a rappelé que la Corse prévoyait des besoins évalués à hauteur de 120 k/t sur les 25 000 k/t de la production européenne, soit 5

% du volume actuel de production ; une étude à conduire avec l'ODARC et qui ne figure pas dans la PPE, est par ailleurs envisagée pour examiner les conditions de production d'une partie de biocarburants en Corse.

Sur la première tranche 2019-2023 de la PPE qui prévoyait un investissement de 1,4 Md€ et qui arrive à son terme, il a précisé que 70 % de l'objectif était atteint (900 M€) laissant augurer une atteinte de l'objectif final fin 2023 ; certains projets d'énergies renouvelables notamment, relevant du photovoltaïque, seront, une fois adoptée la PPE simplifiée, débloqués.

Sur le Schéma Régional de la Biomasse en particulier, Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a fait part de son impression indiquant que l'on se situait toujours dans le constat et les études, ce constat dépassant la mandature actuelle.

S'exprimant en sa qualité d'élue locale, elle a souhaité interpeller le Conseiller exécutif sur la nécessité de disposer d'experts et de technicité pour accompagner la mutation des installations, notamment les installations de chauffage appelant à mettre en œuvre plus de pratique dans la théorie pour aider les collectivités dans leurs projets.

Elle a fait part de la complexité pour les élus d'opérer les bons choix (chaudière bois, pompe à chaleur, photovoltaïque, mix de solutions) et a appelé à une meilleure structuration, à la création d'un guichet unique pour disposer d'une meilleure visibilité en agissant plus concrètement sur la PPE plutôt que sur des choix stratégiques de bioliquides.

Le président Julien PAOLINI a indiqué partager les propos de la conseillère observant les potentialités du bois énergie confirmées par de nombreuses études mais confrontées à la difficulté majeure d'approvisionnement et d'accès à la ressource.

Il a estimé que le bois énergie constituait un levier extraordinaire, certains acteurs disposant de tarifs de rachat et des projets en voie de finalisation sur la cogénération avec des perspectives de développement à l'issue des concessions, ce qui devrait contribuer à garantir une hausse des prix de rachat pour la filière et la rendre plus rentable.

Parallèlement à cela, il faut considérer la problématique de l'accès à la ressource en accompagnant les communes dans l'amélioration des dessertes, en identifiant la ressource au travers d'un travail à mener avec l'Office National des Forêts.

Il a émis l'hypothèse de partenariats où la puissance publique pourrait intervenir si le secteur privé est défaillant pour garantir aux acteurs l'approvisionnement en ressource.

Sur l'accompagnement des collectivités dans leurs choix par l'AUE, il a précisé distinguer deux volets, l'accompagnement dispensé à l'échelle d'un territoire ou d'une pieve pour des projets d'une certaine ampleur par des études et éventuellement des financements, d'une part, l'accompagnement par des Appels à projet (AAP) pour des opérations plus ponctuelles comme cela est déjà réalisé au sein de l'Agence pour proposer aux communes la solution la plus adaptée.

En complément, Monsieur Alexis MILANO a souhaité revenir plus particulièrement sur le volet de la maîtrise de la demande en énergie (MDE) rappelant que l'introduction du nouvel outil constitué par le cadre de compensation permettait aujourd'hui de tripler les moyens financiers mis à disposition jusqu'à présent.

Sur le volet bois énergie, il a rappelé qu'il constituait l'une des 6 opérations pour lesquelles l'Agence assure le pilotage du montage des dossiers au même titre que l'éclairage public, la rénovation des logements individuels et collectifs.

Confirmant la carence en matière de conseils et d'expertise neutre et indépendante auprès des collectivités et la nécessité de disposer d'accompagnement pour opérer les bons choix, il a fait part de la volonté de l'Agence de créer un conseil de proximité, pris en charge financièrement par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), lequel a donné lieu au recrutement au sein de l'AUE de 8 CDD qui seront chargés d'accompagner les collectivités dans le montage de leurs projets.

Enfin, Monsieur Jean-Michel SAVELLI a souhaité savoir si la future centrale du Ricantu était rétrofitable, signifiant que pour le cas où le biocarburant ne conviendrait pas, la centrale pourrait fonctionner avec un autre carburant au moyen d'adaptations minimales.

Le président PAOLINI a confirmé la possibilité d'adapter sur la base de modifications mineures le fonctionnement de la centrale avec d'autres carburants, dont le fioul, même si cela n'est pas souhaitable, voire d'autres ressources, les études faisant état de fonctionnement possible avec un mix du type biocarburant-hydrogène ou biocarburant-éthanol.

Invité par le président de l'AUE à compléter ses propos, Monsieur MILANO a précisé que le système envisagé n'était en effet pas fermé, les moteurs dits dual fioul pouvant fonctionner avec des biocarburants et du fioul léger en cas

de rupture d'approvisionnement et sans modification substantielle sur les moteurs contrairement à ce qu'aurait supposé une mutation du fioul vers le gaz.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Absence du groupe « Core in Fronte ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ghjera longu perchè sò stati dibatitti assai interessante in cummissione, incù assai infurmazione date da i servizii è da u Presidente di l'AUE. Dunque, ghjè per quessa chì ghjera un raportu assai positivu.

D'altronde, forse andate à pena troppu prestu, cara Vannina, per i traduttori, à pena troppu in furia. Dunque, a prussima volta, pà a lettura di i raporti, ci vuleria à esse à pena più corta.

À ringrazià vi assai.

Dopu à stu raportu è l'avisu di u CESEC, docu a parolla à quellu chì a vole piglià.

In inglese, s'è vo vulete, forse ùn sapete micca s'e v'avete da parlà in francese o in corsu, ghjè què ?

M. Xavier LACOMBE

Parlaraghju eiu u primu.

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

On ne sait jamais si on est le premier ou je ne sais pas.

Merci, Madame la Présidente, sur ce rapport, ô combien important, je voudrais avant d'avancer dans mes propos et de vous poser deux questions essentielles et un amendement, il y aura un dépôt d'amendement, je pense que vous l'avez reçu ou il est en train d'être distribué, je voudrais adresser et je pense

pouvoir le faire tranquillement, mes félicitations à tous ceux qui ont contribué à construire cette nouvelle prévision de la PPE qui nous est présentée aujourd'hui.

Ne vous réjouissez pas trop vite, Monsieur le Président, je vous vois sourire, je vous aurais observé même du Petrosu, la suite arrive, vous me connaissez bien !

Donc, vous l'avez rappelé et moi aussi j'ai souvenir que notre première PPE datait de 2015 et avait permis d'être la première région française à avoir une PPE. Aujourd'hui, cette révision, nous sommes la dernière région de France, di Francia, mais ne boudons pas ce plaisir, nous sommes faits à toutes les promesses, je dirais, qui ont été tenues dans cette Assemblée, dans les conseils énergétiques et qui n'ont pas été honorées, vraiment pas, et dont les dates de présentation ont été à chaque fois reculées.

Donc, je ne veux pas vous en faire la litanie, loin de là, mais quand même, je suis partiellement rassuré parce que nous n'avons pas complètement lâché la proie pour l'ombre, je dis bien complètement, vous en avez abandonné une partie.

Alors ma première question a trait au projet des structures énergétiques. Force est de constater que depuis 2015, les dates de mise en service des projets structurants énergétiques ont régulièrement dérivé, chaque fois, c'est repoussé et c'est prolongé.

Il me semble qu'il aurait fallu insister plus fortement, dans cette révision de la PPE sur les nouvelles dates de mise en service. C'est, à ce titre, paradoxal, quand on sait que les précédents échanges que nous avons eus au cours de ces dernières années dans cette Assemblée et dans les conseils énergétiques, mettaient précisément l'accent à chaque fois, et nous sommes revenus plusieurs fois, sur les dates de mise en service notamment de la nouvelle centrale du Ricanto prévue maintenant en 2027, avec un grand point d'interrogation... C'est beau le Ricanto !

Quid des dates de mise en service du SACOI, de la batterie, de la turbine à combustion Ajaccio, de la steppe de Lugo-di-Nazza, sont-elles inchangées ou sommes-nous d'ores et déjà confrontés à des dérives dans le temps ? Quelle mesure comptons-nous prendre pour ne pas être confrontés au dernier moment à ces dérives de temps, nous mettant devant le fait accompli ? Vous entendez par là que si nous perdons encore du temps et nous ne sommes pas au rendez-vous à certaines dates, il faudra pallier le déficit.

La pertinence de ces projets au regard des augmentations conséquentes des prix sur les matières et la main d'œuvre, que sur les prestations des entreprises de fait, peut-elle remettre en question l'existence même de ce projet ? Quand on

sait que pour SACOI, nous ne sommes pas les seuls décideurs, loin de là, loin s'en faut, puisque les Italiens restent le principal acteur de ce projet, l'entreprise Terna, - je m'étais rendu à Lucciana à l'époque, pour une augmentation de puissance sur ce câble - je m'interroge sur l'évolution de ce projet et sur les éventuelles conséquences énergétiques pour la Corse.

Les engagements retentissants à grand effort et renfort de communication, souvent non tenus par ailleurs, me poussent à la plus grande prudence. Je ne peux que vous recommander de faire preuve de vigilance, d'anticipation et de réactivité en termes de décision alternative à prendre en cas de besoin.

Là, je marque un petit temps de pause et je voudrais vous dire en quelques mots, de manière très directe, cette PPE ne propose pas de plan B. Et sur un sujet aussi stratégique pour l'avenir de la Corse et de notre île, je pense qu'il aurait été opportun d'en avoir un, c'est une véritable carence et je dirais que c'est vraiment un point faible.

Ma deuxième question a trait au dimensionnement de la MDE. Certains se sont fait félicités du montant alloué par l'État pour compenser la non-réalisation de la structure gazière prévue, les 500 M€, aujourd'hui, nous allons percevoir, nous avons négocié, les 200 M€. Bien ! Moi je constate que le rapport est de deux fois et demie. Et oui ! On a 200 M€, 500 étaient prévus, le rapport de 200 fois deux et demie, ça fait 500.

Donc, je ne sais pas qui doit être félicité par ce tour de passe-passe, ou les négociateurs, ou l'État ? L'avenir nous le dira.

Sur ces 200 M€, pourriez-vous nous indiquer la répartition qui resterait entre les différentes démarches MDE, bien évidemment, et les montants destinés à l'arrêt des concessions de gaz de Bastia et d'Ajaccio ? C'est à prendre en compte, à venir en déduction. Que reste-t-il réellement pour la MDE ? Il n'y a rien de tout cela dans le rapport.

J'ajoute même qu'il aurait été souhaitable, préférable d'avoir une feuille de route qui n'existe pas sur l'utilisation de ces 200 M€. Il serait peut-être opportun de la proposer de telle façon que nous puissions mesurer les efforts engagés et les résultats atteints. Je vous pose la question, allons-nous avoir une feuille de route et quand ? Et pensez-vous que les objectifs définis pour la MDE, soient compatibles avec le tissu local tant on connaît aujourd'hui l'augmentation des matières premières, de la main d'œuvre et évidemment, des prestations attendues ?

Donc, une filière à structurer et un nombre d'entreprises et d'artisans agréés suffisants pour la réaliser.

Aujourd'hui, ça pose le problème de la formation dans les années à venir, sur un temps très, très court, sachant très bien que ce sont des choses qui mettent beaucoup de temps en place. Encore un point de faiblesse.

Je parle de feuilles de route avec de l'évaluation, il faudrait que chaque année, nous puissions mesurer la consommation, les objectifs atteints ou non, ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, tout en se félicitant encore une fois de ne plus voir du fioul lourd consommer au Vaziu. Après la mise en service en 1982, j'étais jeune lycéen, en seconde au lycée Laetitia, j'étais descendu manifester, non pas contre le Vaziu, oh combien utile, puisque ça fait 40 ans qu'il produit l'électricité, mais contre l'utilisation du fioul. D'autant plus que, permettez-moi d'être un peu chauvin, les premiers pollués sont ceux de la Peraccia, quand u ventu vena di a marina !

Donc, dans le document présenté aujourd'hui, il est écrit, je cite : finalement, satisfaire les objectifs de la PPE en 2023, puis 2028, ne nécessite non pas quelques ajustements, mais des mutations profondes au regard des enjeux de massification.

Donc, vous voyez bien que mon argument, aujourd'hui vous l'étayez vous-même. Considérez-vous que le volet de la formation présenté dans les documents soit suffisamment ambitieux ou réaliste ?

Si nous devons renforcer la formation des acteurs de cette filière, ce que l'on souhaite, et si nous devons aider à la création de nouveaux acteurs, je crains, je l'ai déjà dit, qu'il y ait une inertie naturelle pour mettre cela en place.

Concernant cette somme allouée par l'État, je ne sais pas si c'est un chèque en blanc à l'AUE, à la Collectivité, avez-vous prévu une gouvernance spécifique au sein de cette Assemblée, vous pouvez en faire le choix, qui nous permette de nous assurer régulièrement des bons investissements dans les différents domaines prévus à cet effet ?

En synthèse, je veux croire que cette fois-ci, nous ne sommes pas dans l'effet, et vous l'avez dit dans la fin de vos propos, que c'était éminemment politique, devant dans l'effet d'annonce, c'est vrai que je veux bien le croire cette fois-ci, et de belles communications. Des ambitions qui sont présentées, dont on sait qu'elles ne seront quand même jamais complètement atteintes et pour lesquelles on parie que tout le monde les aura oubliées dans quelques années.

Nous avons trop longtemps tergiversé en imaginant que le sujet de l'énergie était uniquement un sujet politique, oubliant un peu trop certaines fois et un peu trop souvent rapidement l'épisode de la crise de 2005 qui nous a plongés dans l'obscurité.

J'espère que ces nombreuses questions, Monsieur le Président, permettront de compléter, d'amender et de rendre encore plus pragmatique notre politique énergétique. Espérons que nous n'agissons pas par facilité, ou par calcul politique, loin de là, mais véritablement dans l'intérêt de la Corse. Je vous en remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora, quale hè chì vole intervenere ? Allora, listessu gruppu “Un soffiu novu”. Jean-Michel SAVELLI, a dicu per i traduttori, anu bisognu di sapè quale hè chì parla. Eccu !

M. Jean-Michel SAVELLI

Sò eiu ! Allora aghju à rivena à pena annantu à tuttu ciò chì hè statu dettu da u me collegu Saveriu.

Alors, je veux revenir sur différentes choses, beaucoup ont été dites en commission, donc là je ne vais pas y revenir mais je vais juste revenir sur l'équilibre offre/demande, si vous le voulez bien.

L'équilibre offre/demande est garanti a priori, donc ce que vous avez dit tout à l'heure, qu'il était garanti par EDF, sauf qu'il faut savoir ce qu'on met dans la demande, et là la demande, ce qu'on met dedans, c'est politique. Est-ce qu'on met dedans, a priori non, puisque ça a été exclu à l'automne 2021 dans le projet de PPE, on a exclu d'emblée Engie, si je ne me trompe. Donc en fait, Engie dans la PPE, on est plus dans l'accompagnement mais on ne prend pas réellement en compte la perte de capacité de production qui va se faire au fil de l'eau. Mais on sait très bien que l'intérêt d'Engie et de tout le monde, je pense que c'est dans le rapport, c'est dit qu'il faut aller assez vite.

On a un objectif de sortie par contrat en 2038, sauf qu'on voit bien que tout le monde a intérêt à sortir beaucoup plus vite. Les communes ont intérêt, Engie a intérêt, pourquoi ? Parce qu'il y a des déficits qui vont se creuser puisqu'il y a des coûts fixes qui restent et des abonnements qui disparaissent. Donc, il y a un déficit qui va se creuser de plus en plus. Donc, tout le monde a intérêt à aller plus vite.

J'ai chiffré, mais je me suis appuyé sur des documents sérieux, en gros, en équivalent thermique, Engie Ajaccio, c'est chiffré à 55 MW, et pour la CAB, 45 MW, nous sommes sur 100 MW. Je ne veux pas vous inonder de chiffres, mais on va rester sur des grandes masses. Donc ça c'est pour Engie. Ce n'est pas 2038,

c'est plutôt 2030 ou 2032. Voilà. Ces premiers 100 MW ne sont pas dans la PPE et là c'est la demande. Alors on peut dire qu'on équilibre l'offre et la demande, on peut répondre à une demande, mais on ne la maîtrise pas et c'est à nous de définir ce qu'elle est.

Donc là, c'est une demande naturelle qui va venir, on n'invente rien, elle est naturelle, elle va venir toute seule.

Le véhicule thermique, il y a une semaine de ça, trois ou quatre jours, l'Europe a enfin tranché. Il y a eu des discussions sur les carburants de synthèse, etc. Ils ont été intégrés, mais ça restera vraiment très marginal. Aujourd'hui on va passer, avant 2035, deadline 2035, on va passer en full électrique, même pas en hybride, même pas en hybride. Est-ce que ça fait partie de la PPE ? Non. C'est pour ça que le reproche que je fais un petit peu, c'est possible, mais on est un peu à iso périmètre sur la demande. Moi j'ai chiffré ça à-peu-près, c'est à la louche, 500 GWh, à-peu-près l'équivalent en puissance thermique de 180 MW.

Troisième point qui, à mon avis, est un petit peu absent aussi au niveau de la demande, les connexions à quai des navires, on en parle depuis longtemps, c'est un projet ancien, est-ce qu'on l'enterre ou est-ce qu'on ne l'enterre pas ce projet-là ? Parce que ça, c'est encore pareil, c'est encore une vingtaine de MW, à la louche, vous me pardonneriez, mais les ordres de grandeur sont, je pense, à-peu-près bons.

Donc, 100 MW d'Engie, 180 MW de véhicules électriques à 100 % et 20 MW de connexion de navires, ça fait 300 MW. Ça c'est la demande, alors je suis volontairement pessimiste parce que c'est un sujet où il faut être très humble parce que ce sont des cycles très longs, des cycles industriels très longs et bourrés d'aléas. Donc il faut être humble.

Et on doit être humble aussi, pourquoi ? Parce que les décisions récentes qui ont été prises par cette Collectivité, on les assume tous ensemble, notamment concernant les scrubbers secs. Concernant le gaz naturel, on voit bien que, entre le moment où on décide où c'est bon et le moment où le cycle industriel se termine, c'est-à-dire trois, quatre ans à la fin de la construction du navire, ce n'est plus bon.

C'est pour ça, et je rejoins Xavier, il faut des plans B. Alors ce plan B sur la centrale, effectivement elle est rétrofitable, donc on peut demain passer, y compris sur l'hydrogène vert ou peu importe ça, c'est un bon point, mais restons humbles, c'est ce que je voulais dire.

Donc 300 MW qui sont plus ou moins identifiés, fléchés, je dis bien plus ou moins, parce qu'il y a des éléments qui n'y sont pas du tout, en termes de demande.

Sur l'offre, c'est quoi l'évolution ? Le Ricanto-Vazzino, pas d'évolution en termes de capacité de production, une évolution en termes, je dirais, d'amélioration environnementale, de performance environnementale. Mais je reviendrai ensuite sur le colza parce que j'ai continué à creuser un petit peu, et on n'est pas forcément dans la neutralité. En fait sur l'offre aujourd'hui, ce qui sort en positif en gros c'est SACOI 3. Ce sont les 50 MW qui vont venir se greffer à la centrale de Lucciana, enfin pas à la centrale, mais qui vont venir se connecter au niveau de la centrale de Lucciana. L'échéance de SACOI 3, c'est 2028, en théorie. Sauf que ce câble va arriver par le cordon lagunaire et il va remonter le Golo. L'enquête publique a à peine commencé. Alors vous imaginez l'enquête publique où on va dire aux gens, « il y a un câble de haute tension qui va remonter par le Golo ». Est-ce qu'on maîtrise le délai, le planning ? On ne maîtrise pas. C'est pour ça que je vous dis, soyons humbles.

Si je fais la balance, avant d'attaquer la MDE, si je fais la balance de l'offre et de la demande, on a plus 300 en demande et on a pour l'instant plus 50 en offre avec SACOI, c'est-à-dire à travers l'interconnexion.

Alors après, quand je fais l'analyse, alors vous allez dire que je vais chercher la bête, que je tourne ça à ma manière, M. Milano, quand on voit la MDE, 680 GWh, c'est énorme, mais ça vient en fait, compenser l'absence d'équilibre qu'il y a entre cette demande qui va être bien supérieure à l'offre qu'on va produire, et on dirait presque que ça vient compenser de manière arithmétique. Sauf que, et je ne dis pas que ça a été fait dans ce sens-là, pas du tout, sauf que c'est inatteignable ...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. le Conseiller, il faut conclure.

M. Jean-Michel SAVELLI

Je vais faire vite, j'ai bientôt fini. C'est inatteignable parce que ce sont les délais de réalisation qui ne sont pas compatibles.

Donc, j'ai à-peu-près résumé pour dire que l'équilibre offre-demande c'est encore un aléa, et ça dépend ce qu'on met dedans. Donc je vous demande d'être vigilant là-dessus.

Dernier point, parce que je dois aller beaucoup plus vite, sur le colza, l'impact carbone, il est neutre ou pas neutre, ça dépend si on considère le cycle complet du colza. Si le colza pousse tout seul, effectivement, c'est neutre, mais comme on le cultive, ce n'est pas neutre. Et comme on le cultive avec de l'azote, de l'ammoniac, etc., qui sont des produits qui sont très impactant au niveau

fabrication, je pense que le bilan carbone global, puisque c'est de cela qu'il faut parler, il n'est pas forcément neutre. Mais on est un peu dans les détails.

Voilà, c'est tout, je vais m'arrêter là. Juste une dernière chose, c'est que la ZNI aujourd'hui, j'ai été un peu consulté les ZNI qui existent en fait, les ZNI sont toutes des ZNI totalement interconnectées, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune connexion avec l'extérieur. Et en Corse c'est quand même des ZNI où on a un taux de connexion qui ne varie pas dans le sens de l'autonomie, pour l'instant, qui ne varie pas trop puisqu'on fait venir 50 MW nouveaux et on ne voit pas de trajectoire vers plus d'autonomie énergétique. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu ! Allora, quale ci hè d'altru chì vole piglià a parolla ? « Un soffiu », ùn avete più tempu, il a dépassé de 4 minutes.

Allora, Paul-Félix Benedetti, s'è vo vulete parlà, altrimenti passemu à qualchissia d'altri.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais essayer de rester plutôt dans la philosophie de l'énergie que dans l'ingénierie de l'énergie.

Moi, je crois que cette PPE, sur certains côtés, elle est sur la bonne voie et sur d'autres, je pense qu'elle s'égaré ou elle continue à être sur la mauvaise voie, celle qui est imposée à la Corse depuis des années avec ce fameux triptyque, énergie renouvelable propre à la Corse, puisque produite localement, énergie produite localement, avec de la matière première d'importation, jusqu'à présent du fioul et l'énergie rachetée à l'étranger, l'énergie des transferts avec d'un côté la liaison avec l'Italie du Nord et de l'autre la liaison avec la Sardaigne. En gros, on a un équilibre un tiers, un tiers, un tiers, et il se maintient plus ou moins depuis des années. Quoique la part aujourd'hui d'achat, je dirais à l'étranger, commence à prendre une part de plus en plus prépondérante et elle est même favorisée avant tout autre achat d'énergie fossile sur les centrales du Vaziu et de Lucciana.

Moi, je crois que cette PPE déjà structurellement, elle prend deux décisions. La première, c'est d'entériner le schéma de puissance qui a été validé par EDF, avec une centrale à construire sur Ajaccio, qui est ramenée à 110 MW. En gros, elle est à la moitié de ce qui était prévu il y a une dizaine d'années, avec en écriture philosophique, le sous-entendu qu'on va compenser localement. Sauf que la compensation jusqu'à présent, elle est faite avec un achat massif sur les énergies italiennes qui sont des énergies fossiles. Donc dans notre bilan carbone

territorial, il ne faut pas les oublier. On a un poids pour l'humanité qui est aussi lié à ce qu'on achète, qu'on le veuille ou non.

Ensuite le choix aujourd'hui français pour ses colonies lointaines du Pacifique de l'océan Indien, c'est de doter Mayotte, la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane d'énergie biocarburant, colza sur ces centrales thermiques pour rentrer dans le cycle vertueux d'une logique terre/terre, avec un carbone annuel consommé, produit.

Sur le fond purement intellectuel, c'est recevable. Après, sur la réalité corse ou sur la réalité humaine, ce n'est pas recevable à deux titres. Est-ce qu'un élu indépendantiste d'un ministère de la transition énergétique de la Corse, voterait cette PPE ? Non, même vous, Julien, si vous étiez ce ministre, parce qu'elle nous amène vers une aliénation, une dépendance, une dépendance à des achats extérieurs à 70 %, avec d'une part, l'achat d'un tiers de notre énergie à l'Italie ou au réseau comitè européen et d'autre part, un achat pour un tiers sur une énergie, même si on suppose, dans la première partie de mon exposé, je vous l'ai supposée, une énergie de type écolo et vertueuse. C'est quand même une dépendance.

Est-ce qu'on pourrait faire autrement ? Oui. Il y a des pays qui ont l'ambition de porter leur indépendance énergétique, je dis bien leur indépendance, et leur production territoriale propre à plus de 70 %, y compris sur le sol européen. Et ces pays, en proportion de leur population et de leurs ressources naturelles, ils sont moins dotés que la Corse. On peut faire venir même un expert stagiaire, il conclura qu'on a des potentialités qui sont supérieures à l'Espagne tout entière, qui sont supérieures, par exemple, aux Açores qu'on prend en exemple dans nos statuts d'autonomie, et à bien d'autres régions périphériques de l'Europe ou du monde.

Donc la Corse, elle aurait pu rentrer dans une PPE, même programmatique, tout en sachant que sur un épisode de quatre ans, on ne peut pas rentrer dans une voie d'achèvement de grands travaux qui ont encore été ni étudiés, ni programmés et encore moins débutés en construction et en aménagement.

Mais elle doit donner des traceurs. Alors les grands traceurs, bien entendu, vous avez les logiques d'économie d'énergie sur l'éclairage, sur plein de choses. Mais fondamentalement là où on peut taper, on n'y est pas, c'est-à-dire que la mobilisation de nos ressources propres sur la grande hydraulique, sur la biomasse, sur le grand éolien offshore, on n'y est pas du tout. On est sur des quantités qui sont négligeables, même marginales par rapport à ce qui pourrait être fait ou ce qui pourrait être envisagé.

Ensuite sur la partie, pareil, qui est encore imposée par l'État, le désengagement de Gaz de France, d'Engie, de ce que vous voulez, sur les deux grandes agglomérations Bastia et Ajaccio, donc le dégazage de la Corse, on dit, on va faire une substitution sur de l'électrique. Mais on rajoute une peine à la capacité de la Corse, puisqu'on va rajouter des puissances instantanées qui vont se chiffrer en dizaines de MW, qui, par rapport à notre petite structure de production, va représenter quelque chose d'assez conséquent.

Derrière, il n'y a pas une logique de création de réseaux de chaleur urbain, par exemple en récupérant les 60 % de chaleur perdue en sortie des générateurs thermiques de type moteur diesel, que ce soit en faisant un réseau de chaleur qui part de Casamozza vers la Casinca, vers Bastia où il y a des tissus urbains semi-denses, ou en partant de la future centrale d'Ajaccio et allant irradier la totalité de la périphérie de la grande ville. Ça n'y est pas et ça, ça serait peut-être des économies.

Ensuite, la logique de non-production, le plus gros gisement qu'on a, c'est l'eau chaude sanitaire. La colonie française de la Réunion, elle a 50 % de ses habitations à chauffe-eau solaire. 150 000 foyers sur 300 000 qui en sont équipés.

En Corse, s'il y a 190 000 habitations. Si on dit qu'il a 1 000 chauffe-eaux solaires, on a déjà été large dans la comptabilité. Vous voyez les décalages qu'on a. Donc là aussi, chaque fois, une habitation en eau chaude solaire, c'est une économie annuelle de 500 litres de fioul ou de gaz. À la fin, ça fait des dizaines de milliers de tonnes.

Donc, si on est dans une logique de reconquête de souveraineté énergétique ou de souveraineté tout court, on doit avoir un programme qui est en phase avec ce qu'on peut faire.

Donc, dans les capacités hydrauliques, moi en 2015, j'avais réussi à imposer qu'on étudie les grands aménagements. On est huit ans après, il n'y a même pas eu un début d'étude. Les seules études qui restent, c'est celles que l'Office hydraulique avait bien voulu faire en commandant l'étude, entre autres préliminaire de l'aménagement du Taravo et qui conclut à la faisabilité du projet et à sa validité. Sur quatre aménagements qu'on pourrait faire, le Taravo, le Liamone, la restructuration du Rizzanese et la restructuration des aménagements avalés du Golo, on peut dégager, je vous ai fait un amendement, j'ai été gentil, je vous ai mis 100 GWh, moi, je vous mets sur la table plus de 250 gigawatts/heure, parce qu'il y en a 50 pour la petite hydraulique, il y en a 70 pour Olivese, il y en a 50 pour Letia, il y en a 60 pour les deux aménagements avalés du Golo et il y en a 50 pour la petite hydraulique. Ça fait plus de 10 % de toute la production actuelle de la Corse. Ça n'a jamais été étudié et planifié. Il faut le faire.

Ensuite, je vais revenir au colza. Le colza, je vous l'ai dit en réunion de conseil énergétique, il a exactement la même pollution que le fioul. Il a effectivement un peu de soufre que n'a pas le fioul, mais je vous rappelle que le soufre est le seul amendement de sol qui est toléré en agriculture biologique. Ce n'est pas pareil que les NOx, et c'est quelque chose qui derrière, lorsque vous mettez les filtres à particules qui sont inévitables pour traiter les particules carbonées, les particules imbrulées ou les particules azotées vont être piégées.

Ensuite le colza lorsque vous le faites tourner dans un moteur diesel, c'est sa place parce que pour l'anecdote, Diesel, quand il a fait son brevet, son premier moteur, il tournait avec de l'huile d'arachide, donc une huile naturelle végétale, mais il a 15 % de capacité énergétique en moins que du fioul. Donc, quand on compare, il faut comparer la production annuelle d'un site de production et dans ce cadre-là, le taux de particules est quasiment identique. Ce qui veut dire que pour la Corse, en impact santé, l'un ou l'autre, on ne change rien et on discute uniquement sur le côté international du fait que l'on ne prend pas une énergie fossile, mais que l'on prend une énergie dite renouvelable biologiquement, reproductible sur un cycle court.

Mais se pose ensuite ce problème fondamental de l'alimentation de l'humanité. Est-ce qu'il est juste de planter pour produire de l'énergie lorsque sur un territoire on peut faire autre chose ?

Ensuite, vous avez dit qu'une partie du colza serait plantée en Corse, mais ce que vous avez oublié de dire, c'est que la partie qui sera plantée en Corse, elle nous permettra d'être autosuffisants à 2 % parce que le colza, il faut 1 hectare pour faire 1500 kilos. La production de colza des 2 unités du Vaziu et d'Ajaccio, elle va être au minimum de 200 000 tonnes, soit 135 000 hectares à planter. La surface plantée actuelle de la Corse est de 12 000 hectares.

Alors déjà, il faudra tout raser et à ce moment-là, on aura un petit 10 % de production ou alors on voit bien qu'on est dans une logique qui n'est pas une logique d'autoproduction. C'est une logique d'achat sur un marché captif mondial très fluctuant.

Alors en ce moment, si on fait une analyse de coûts, elle est favorable à une option colza parce qu'entre décembre et mars, il a chuté de 50 %. Mais il pourrait remonter de 100 %. C'est une denrée au départ alimentaire, aujourd'hui industrielle qui est très fluctuante, qui est très chahutée mais qui en moyenne a un différentiel d'achat, en tout cas constaté depuis ces 5 dernières années, de 600 €/tonne, y compris la surtaxation du fioul par la taxe CO2 majorée. Ça veut dire qu'en Corse, l'option colza, elle génère un surcoût annuel moyen de 120 M€.

La question, peut-être qu'on fera du colza pour être en cohérence avec le réchauffement climatique, le refus de l'utilisation de l'énergie fossile, mais est-ce qu'on ne doit pas accepter de différer de quelques années le passage au colza et qu'on exige de la France de nous laisser cette enveloppe qu'elle a arbitrairement choisie et qu'elle a déjà donnée à ses autres colonies insulaires, pour qu'on fasse une construction de grands aménagements, entre autres, les grands aménagements hydrauliques.

Et ensuite, je conclus, l'oubli de votre bilan énergétique, c'est la biomasse. Vous vous basez sur un rapport biomasse qui a été fait je ne sais pas par qui, qui chiffre le potentiel d'augmentation à 30 000 tonnes. Moi, tout ce que je peux vous dire, c'est que les bases de données, y compris de l'ONF, qui a peut-être donné celles-là, c'est que la Corse, elle a 800 000 m³ d'accroissement annuel de bois. Je ne dis pas qu'on doit les couper, mais ça veut dire qu'on est plutôt dans les 200 000 tonnes annuelles en disponibles que dans les 30 000 tonnes. Donc, rien que par rapport à cela, on a une filière biomasse qui a de l'avenir.

Ce que je vous demande, Monsieur le Président, c'est de réinscrire des études opérationnelles des aménagements. Je considère que l'opérateur historique, EDF, (sans micro, inaudible), et je considère donc que c'est la CDC qui doit prendre le pilotage complet opérationnel, organisationnel et environnemental.

(inaudible) d'avoir une évaluation chiffrée de ce qui est faisable et infaisable en termes de grande hydro.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Iè. Ghjè u sgiò Le Mao pè « Fà populu ».

M. Ghjuvan'Santu LE MAO

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil exécutif, chers collègues,

Tout d'abord, je pense qu'il est nécessaire, comme l'a fait Xavier tout à l'heure, de féliciter et de remercier le Président de l'AUE, l'ensemble du Conseil exécutif et l'ensemble des services pour ce rapport dont je souhaiterais souligner l'importance, la portée et l'impact.

Premièrement, ce rapport qui est éminemment politique et stratégique, est certainement l'un des plus importants que nous ayons eu à traiter depuis le début de cette mandature. Donc il va toucher, influencer et améliorer concrètement et durablement la vie quotidienne de nombreux Corses.

Il va également directement et automatiquement impacter de nombreux secteurs, bien évidemment énergétique et environnemental, social et santé publique, économique, transports et mobilité et bien d'autres secteurs.

Vous avez cité, Monsieur le Président de l'AUE, l'avis très favorable du CESEC avec la qualité des documents et des études rendues et communiquées, ainsi que la qualité des explications. Donc ça me semble également important de le mettre en avant.

Je tiens également à rappeler et à souligner le travail important effectué qui a permis de réaliser les études qui ont pu démontrer que les émissions de particules fines ne présentaient aucun risque pour la population, ce qui était une condition sine qua none pour l'utilisation des biocarburants, de négocier également une enveloppe exceptionnelle de financement pour que les engagements que nous avons pris devant les Corses en juin 2021 soient tenus et réalisés, de compléter également la PPE, aussi bien sur le volet économique et social que sur le volet environnemental.

Aujourd'hui, après plusieurs mois de négociations, le financement est acquis. Il sera sous la compétence et la responsabilité de la Collectivité de Corse. C'est donc un investissement très important de 4,5 milliards pour la période 2019-2028 qui va rendre possible un changement irréversible et durable de nos ressources en énergie en faisant le choix des énergies renouvelables.

En effet, le biocarburant est non seulement une énergie renouvelable fiable mais il va également nous permettre une utilisation sans risque pour la population. Mais c'est surtout, à notre sens, le meilleur et le seul choix possible aujourd'hui pour la Corse, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord au niveau de la santé publique car des solutions techniques vont permettre des taux de rejets atmosphériques similaires au gaz, avec des garanties qui ont été tenues par l'État et EDF, ainsi qu'un contrôle qui sera réalisé par un organisme indépendant pour s'assurer régulièrement du niveau des taux de rejet.

Ensuite, au niveau environnemental et financier, il va nous permettre de sortir des logiques de fioul lourd, de gaz et de toutes les contraintes budgétaires et d'approvisionnement que nous connaissons, accompagnées bien évidemment de toutes les problématiques environnementales que cela représente avec les émissions polluantes et les gaz à effet de serre.

Enfin, l'utilisation de cette énergie renouvelable nous permettra de sécuriser notre approvisionnement grâce à sa disponibilité au niveau européen et surtout méditerranéen, en diminuant et en limitant ainsi l'impact carbone, mais en le sécurisant financièrement.

Par ailleurs, ce volet n'a pas été encore abordé par les précédents intervenants et je pense que c'est quand même important, au niveau du volet de la rénovation énergétique des bâtiments, il représente quand même 35 % de l'investissement de cette PPE, ce qui fait 1,6 milliard. Il est donc nécessaire d'abord aussi de rappeler qu'en Corse où le revenu des ménages est le plus faible de France, 80 % de la population est éligible à l'attribution d'un logement social. Ceci pour vous dire que la rénovation des logements sociaux peut toucher 8 corses sur 10.

Il est nécessaire également de rappeler que le parc des logements sociaux en Corse est ancien, vétuste et particulièrement dégradé à la suite d'un défaut d'entretien des précédents gestionnaires. Ce parc est majoritairement constitué de logements qui datent pour la plupart des années 70 et qui, de fait, ont une étiquette énergétique variant entre E, F voire bien pire et qui consomme donc en moyenne plus de 300 kWh par m² par an.

Après les travaux de rénovation prévus, cette étiquette énergétique devrait considérablement s'améliorer et permettre une réduction d'au moins 70 % de la consommation, soit une économie d'au moins 1 000 € sur le budget des ménages.

Si au niveau national des mesures conjoncturelles ont été prises au cas par cas, voire au coup par coup, nous avons lors de la dernière campagne territoriale annoncé que la rénovation des logements sociaux était pour nous, majorité territoriale, une de nos priorités et nous nous y étions engagés devant les Corses. Nous souhaitons donc mettre en place, par le biais de ce rapport, des mesures pérennes afin de soutenir les familles, améliorer leur qualité de vie et bien évidemment tenir nos engagements.

A l'heure où le coût du chauffage est un des budgets les plus importants pour les ménages et en particulier pour les Corses, cette PPE va nous permettre non seulement d'améliorer considérablement et durablement la qualité de vie des familles concernées, mais également de leur redonner directement du pouvoir d'achat.

Cette PPE va également permettre, en rénovant les établissements scolaires et de santé, d'améliorer le quotidien de nos enfants et des enseignants, leurs conditions d'apprentissage et de travail, les conditions d'hospitalisation des patients et les conditions de travail des professionnels de santé qui ont, rappelons-

le, largement contribué lors de la crise sanitaire que nous avons traversée il y a tout juste 3 ans.

Toujours dans le volet social, cette PPE va également permettre de transformer et de réorienter la filière du bâtiment vers la rénovation énergétique car cette programmation, c'est 500 à 650 M€ par an injectés dans l'économie corse, ce qui va garantir le maintien ou la création d'environ 3 000 emplois.

Enfin, troisième volet de la PPE, c'est également 1,7 milliard d'euros pour les transports et la mobilité. En effet, de plus en plus de territoires se dotent de documents pour planifier la mobilité dans le cadre de nombreux schémas, notamment la CAB, la CAPA, le Fium'Orbu-Castellu et l'Oriente, la Costa Verde et l'extrême sud et bien d'autres. Cette PPE va donc nous permettre d'accompagner toutes les EPCI dans leurs projets et ainsi d'améliorer des liaisons entre les zones urbaines et le monde rural.

Plusieurs d'entre nous avons également des engagements dans nos territoires, sur lesquels nous avons déjà avancé sur cette planification. Ces projets qui représentent des investissements très importants et sur lesquels nous avons travaillé, sont attendus par les habitants car ils vont permettre le développement de nos territoires. Cette PPE va donc leur permettre d'aboutir.

Vous l'aurez compris, ce rapport touche de très nombreux secteurs.

En juin 2021, nous, majorité territoriale « Fà populu in seme », avons pris devant les Corses des engagements forts. Aujourd'hui, avec l'importance, la portée et l'impact de cette PPE directement pour les Corses et la Corse, nous les tenons et les mettons en œuvre.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè d'altru chì vole piglià a parolla ? Ùn avete più tempu, per avà, ci vole à lascià parlà à l'altri.

Josepha, 2 minuti.

Mme Josepha GIACOMETTI

(Sans micro - inaudible)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè a regula, ghjè cusì. Allora ùn parlate micca, ghjè cusì, ghjè u vostru tempu, sempre !

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Duie parolle.

Capiscu ma hè peccatu chì nantu à una discussione cusì, a sapete ancu voi, o Sgiò Presidente, ùn ci fussi chè duie minute previste pè un currente pulitichu aldilà di l'eletti o di e persone, ancu s'ellu hè impurtante chì sò ripresentate à l'Assemblea, dunque a ripetu è a dicu, ghjè veradimente un peccatu. Je pense qu'il faudra qu'on en reparle.

Sur le fond, très rapidement, il y a beaucoup de choses qui ont été évoquées.

Moi, je veux d'abord saluer le travail important qui a été accompli et qui, je le crois, est reconnu par la plupart des groupes. Il y a effectivement un travail de fond qui a été conduit. Autant, on est enclins, dirons-nous, à mettre en lumière ce qui est défaillant, autant avec la même honnêteté me semble-il, on est prêt à mettre en exergue ce qui, du point de vue du travail de fond et de la méthode, a pu fonctionner.

Un peu comme Xavier ou d'autres l'ont dit, Paul-Félix à l'instant, il y a néanmoins des aspects relativement nombreux qui sont perfectibles et qui, après des mois, peut-être des années d'attente, auraient mérité de notre point de vue, un certain nombre de précisions.

Le premier, ça a été dit par Paul-Félix, je pense qu'il ne faudrait pas, je vais le dire avec mes mots, que le débat sur la PPE qui est un débat attendu, stratégique, vienne exclusivement au référendum sur les biocarburants. Il en a été question ces derniers mois. Notre groupe a émis un certain nombre de réserves. Nous sommes prêts aujourd'hui à regarder d'un peu plus près ces questions-là, comme vous les proposez. Mais de manière claire, la consommation foncière, les impacts nocifs ne sont pas relativisés dans une île où on le sait, la tension sur le foncier est structurellement très marquée. Donc, pourquoi pas ? Mais à la double condition qui n'est pas rédhitoire, qui n'est pas exclusive, d'une part de regarder d'un peu plus près les questions liées à l'agrivoltaïsme dont on sait qu'il peut être un levier et une piste intéressante, Julien. Et d'autre part, les sujets relatifs à la grande Hydro.

Alors, nous vous savons réservé sur ces questions-là, en témoigne le retard qui a été pris sous diverses mandatures, concernant les études qui ont été évoquées, nous savons les questions écologiques, nous savons les temps longs, nous savons la lourdeur des procédures administratives, confère la construction du Rizzanese ou d'autres équipements, entre le moment où on appuie sur le bouton et le moment où l'équipement sort de terre, 10 ans, 15 ans, 20 ans, avec des problématiques de financement sur lesquelles je ne m'attarderai pas.

Mais pour autant, faut-il abandonner la perspective ou en tous les cas, la traiter comme vous le proposez, c'est-à-dire de notre point de vue, mais tout est discutable, de façon minimaliste ? Nous ne le pensons pas.

Moi, je reste, même si j'en mesure le coût écologique et l'impact, partisan, par exemple, du barrage du Cavu. On a eu l'occasion d'en parler avec le président de l'Office hydraulique qui, en plus, connaît bien la région. Je sais que vous n'y êtes pas forcément favorable et je ne le dis pas de manière nombriliste ou campaniliste, mais parce que je pense que c'est un sujet qui mérite à tout le moins d'être repris. Mais il en va du Cavu comme d'autres sujets.

Donc, je pense que sur la grande Hydro, on a un certain nombre de questions à considérer.

Nous parlions ce matin avec les maires de la petite hydro dont vous avez reconnu vous-même, je crois, en marge d'un certain nombre de discussions, qu'elle était, pour des raisons qui pour la plupart vous échappent, relativement absente ou en tous les cas, dans les termes attendus de vos projections.

Les maires du Taravo me disaient ce matin, en marge de nos réunions, que les installations hydroélectriques de leur petite vallée, notamment le président Ciccolini, avaient permis d'éviter un coût global de 3,5 M€ qui culmine aujourd'hui à 4,5 M€. Et ils ont un certain nombre de projets d'installation de centrale micro hydroélectrique avec une puissance globale de l'ordre de 3 MW.

Mais on a un sujet de raccordement. Donc je voudrais le traiter sous un angle un peu technique qui n'est pas inconnu de la plupart des élus. La future microcentrale de Cuzzà à elle seule, c'est 1 M€ de frais de raccordement. Donc, notre idée, c'est que vous donniez d'une part, une projection plus ambitieuse sur ce plan-là, car on pourrait considérer que la mini, la micro Hydro sont un peu à l'instar de la grande, des oubliés de ce rapport pour des raisons dont je redis qu'elles ne vous sont pas, loin s'en faut, toutes imputables, donc, que vous donniez les moyens d'une projection plus forte. Et d'autre part, que vous donniez aux communes les moyens dans ce domaine-là d'ailleurs, comme dans d'autres d'une ingénierie publique. Et je m'explique.

Un nombre incalculable d'opérateurs, et tant pis s'ils m'écoutent, est venu, sont venus me voir en tant que maires, président d'intercos, pour me dire « mais regarde, les ombrières, les bornes de recharge, le photovoltaïque, les toitures, etc. ». Le droit nous permet et vous le savez bien sûr, de dire globalement oui de gré à gré, en nous exonérant pour partie des procédures classiques de marchés publics ou d'appels d'offres.

Dans ma région comme dans d'autres, nous ne l'avons pas fait pour deux raisons. La première, c'est une raison liée à l'équité. Il y a beaucoup d'opérateurs locaux qui aujourd'hui montent en compétence et nous ne voyons pas sur quels critères privilégier tel ou tel, dès lors que nous ne bénéficions pas d'une forme d'émulation ou de compétition entre eux. L'idée n'est pas d'exclure, mais bien au contraire, de faire monter en gamme l'écosystème local et de voir ensuite au sein des collectivités, ce qui mérite d'être retenu.

Deuxièmement, vous nous avez rendu attentifs un temps, mais je n'en ai pas retrouvé trace dans ce rapport ou en tous les cas dans les termes voulus : puisqu'il est question et à juste raison d'infrastructures dans les domaines de la biomasse, on va en parler, de l'hydro, j'en ai dit deux mots, du photovoltaïque, dire que les communes n'ont pas vocation à regarder passer les trains sans être associées plus directement aux capitaux et à la gouvernance d'un certain nombre d'équipements.

Je me souviens d'un débat ici-même dans les années 2004, 2006 où il était question de l'une des toutes premières centrales, je crois qui était de mémoire, celle d'Oletta où à l'époque déjà, on nous disait, « mais il y aura de la taxe foncière ou une autre source de fiscalité locale pour quelques dizaines de milliers d'euros ».

Mais le problème, pardonnez-moi de vous le dire un peu brutalement, n'est pas d'avoir une forme d'effet d'aubaine très marginal, mais c'est plutôt d'être associée en tant que collectivité publique, à ces équipements et aux bénéfices qu'ils génèrent. Je préférerais sur mon territoire qu'on ait la possibilité ensemble de bâtir sur du photovoltaïque, du photovoltaïque flottant, pourquoi pas, Président, vous nous aviez dit au barrage de l'Ospedale, sur d'autres équipements, des partenariats et pourquoi pas avec des opérateurs, mais dont la commune ou l'interco serait partie prenante, que de voir passer des coûts avec à la marge une redevance annuelle pour le territoire sans commune mesure, sans commune mesure, avec les résultats engrangés.

Donc moi, je n'ai rien par tradition et par principe contre les opérateurs privés. J'admets tout à fait l'idée qu'un certain nombre s'implante et évolue dans l'île. Je le redis, certains d'entre eux sont locaux et tant mieux et montent en compétence et nous font progresser avec eux, mais pour les avoir consultés, aucun

d'entre eux ne m'a semblé trouver d'inconvénient à ce que la Collectivité de Corse et, à plus forte raison, les collectivités locales partenaires au sens du lieu d'implantation des équipements, puissent être partie prenante.

Donc on a besoin, Julien, Président, d'une ingénierie publique et d'une grille de lecture qu'on n'est pas en mesure de générer nous-mêmes, on va être clairs, parce qu'on n'a pas le back-office et les moyens qui nous permettent de stabiliser ça, c'est plutôt à l'AUE, à la Collectivité de nous donner des éléments. Qu'est-on en droit d'exiger de quelqu'un qui vient chez nous implanter un parc photovoltaïque, une centrale demain dans le domaine de l'hydro si tant est qu'on retienne l'hypothèse, une chaufferie biomasse, etc. ?

Donc là, je vous le dis tranquillement et pour le coup en tant qu'élu local aussi, on a besoin de visibilité.

Troisièmement, j'ai regardé un petit peu, bien sûr, le rapport de manière précise, mais aussi ce qui était fait ailleurs. Sur la question de l'hydrogène, je n'ai trouvé nulle part le fait que la puissance dédiée qui, de mémoire, est de l'ordre de 60 à 120 mégas, ne venait pas en déduction de ce que vous aviez déjà prévu en installation en sol et en toiture. On sait tous que pour que l'hydrogène fonctionne, on a besoin de cette production, vous le reconnaissez très clairement et bien sûr en dédiant un montant de puissance installée, mais dont il n'est pas précisé qu'il n'est pas déduit du montant global que vous préconisez. Et, on peut vous rejoindre, même s'il nous semble un peu trop faible, dans ce domaine-là.

Donc notre idée, c'est que vous sécurisiez plus nettement les besoins photovoltaïques qui sont dédiés à l'hydrogène et l'expression des besoins en photovoltaïque au sol et en toiture pour le reste. Distinguez plus clairement les volumes, même si le rapport le fait et indiquez-nous de ce point de vue-là plus nettement les choses.

Aller vers une conclusion en disant que nous sommes dans l'attente du décret d'application qui est imminent sur la nouvelle loi d'accélération des ENR pour la Corse. On sait tous qu'il y aura donc des opportunités nouvelles. Nous ne pouvons pas vous reprocher de ne pas intégrer des choses qui pour partie ne sont pas totalement stabilisées, mais très clairement, nous vous demandons de laisser, au moins sur le front des études induites, un certain nombre de latitudes à la Collectivité.

Et je terminerai par ça, si vous regardez d'un peu plus près, cette question de la ventilation sur la production de photovoltaïque, que vous vous engagez plus résolument dans la question de l'agrivoltaïsme, vous devriez également, de notre point de vue, moduler un peu vos objectifs en termes de MDE. Vous êtes à moins 70 %, si je ne m'abuse, sur un pas de temps qui n'est pas

excessif. Attention à ne pas reproduire dans le domaine de l'énergie ou des énergies renouvelables, une difficulté qu'on a déjà connue dans le domaine des déchets, avec des objectifs de tri à l'époque, qui étaient ambitieux et tant mieux mais qui, à l'usage, n'ont pas matché avec la réalité et les usages de notre peuple ou de ceux et celles qui le visitent.

Donc, il y a là aussi je le pense, une demande non pas d'abandon de la perspective, mais de modulation de ce que vous proposez avec non pas un scénario unique, mais, et ça a été dit, des modulations, des alternatives, des plans B sur un certain nombre de sujets. Si les trajectoires que vous indiquez n'ont pas, je dirais, les moyens d'être respectées, que fait-on ? On ne les abandonne pas, mais comment ajuste-t-on les moyens et la stratégie globale que vous nous proposez ?

Parenthèse refermée sur la MDE et finir donc, même si je l'ai déjà assez largement abordé, sur l'hydro dont nous redisons notre crainte qu'elle soit insuffisamment explorée et sur le bois.

Le sujet bois que nous sommes un certain nombre à avoir pratiqué, il ne peut pas être appréhendé uniquement sous un angle. Vous ne pouvez pas parler du bois d'œuvre, du bois énergie de manière isolée. Il y a un certain nombre de raisons pour lesquelles la filière est aujourd'hui en difficulté. Je ne vais pas épiloguer. Mais dire qu'une ressource est mobilisable et qu'on a une possibilité de conversion en bois énergie, ça revient à poser une ambition qui matériellement, opérationnellement, n'est pas accompagnée. Un plan pluriannuel de desserte, la création de scieries, etc., toutes choses qui favorisent un écosystème, qui lui peut ensuite glisser et tranquillement vers du bois énergie, mais qui en l'état nous paraît, on se trompe peut-être, difficile à mettre en œuvre et à appliquer.

Enfin, cette demande centrale sur une articulation nette entre la PPE telle que vous la proposez, la Collectivité et l'agence de l'urbanisme, et les collectivités locales qui ont vocation à être associées et qui préféreraient à un moment donné, je l'ai redis, être partie prenante plutôt que de regarder les trains passer, notamment lorsqu'on sait la composition capitaliste, technique, organisationnelle d'un certain nombre de groupes qui, à l'échelle mondiale, évoluent dans le secteur des énergies renouvelables.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole parlà ? Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Dans cet hémicycle, on a vécu, nous, nationalistes, très souvent, et notamment ces dernières années, des moments forts. Alors des fois on a dit que c'était historique. Bon, alors on nous a dit « historique », maintenant, c'est galvaudé. Mais des moments forts, on en a vécu beaucoup.

Aujourd'hui, c'est un moment important, très important. C'est aujourd'hui un événement et je crois que tous les nationalistes qui sont dans cet hémicycle sont obligés de partager ce moment parce que le comité anti-Vaziu, c'était en 1984, le 1^{er} novembre, il y avait le rotor du Vaziu qui était immergé, qui était précipité dans le port d'Aiacciu. 40 ans. 40 ans que nous nous battons pour que la centrale du Vaziu s'arrête. 40 ans de pollution, 40 ans de dénonciation d'une qualité de la santé qui était détériorée.

Je pense à un militant aujourd'hui, je pense à Norbert Laredo qui, très souvent, était au-dessus ici. Il venait à chacune de nos sessions et c'était un militant infatigable. Il a été de tous les combats.

Eh bien c'est pour ces gens-là aussi que nous nous battons et c'est pour ces gens-là aussi, ces militants qui pendant des années et des années ont affiché « Vaziu no, le fioul puzzicu », tout ce que vous voulez. On a porté des t-shirts ici dans cet hémicycle. Emu scumbattutu per ottene chì oghje u Vaziu finisca. Ci simu, oghje ci simu o ghjente. Ça, il faut qu'on l'ait tous en tête.

Et moi je m'adresse à ces jeunes nationalistes, aux nationalistes di l'Assemblea di a ghjuventù qui n'ont pas forcément connu tous ces combats, mais qui en ont entendu parler, et ce n'est pas rien. Ça me fait plaisir quand j'entends « Un soffiu novu » qui s'allie aux démarches actuelles. Ça n'a pas été toujours le cas, ça a été grâce à l'abnégation, grâce à la force de conviction que nous avons abouti à ça aujourd'hui.

Donc pour nous, pour nous nationalistes corses, aujourd'hui, c'est un moment historique, pour les écologistes de Corse, je pense à « U levante », je pense au « GARD », je pense à « Aria Linda », je pense à « Sintinella », je pense au docteur Merlenghi, je pense, au docteur Battesti qui ont toujours été à nos côtés. Eh bien, aujourd'hui, une page se tourne. Le Vaziu, c'est terminé, c'est terminé le Vaziu !

Donc, nous rentrons dans quelque chose de nouveau. Et, le protocole qui a été négocié est extrêmement intéressant. Il est intéressant d'un point de vue politique évidemment, d'un point de vue environnemental et d'un point de vue

économique. Ce sont 200 millions d'euros, alors on va y rajouter parce que quand on parle de 200 millions d'euros, il faut y rajouter évidemment, avec tout ce qui va être réalisé, les 100 millions de la CSPE, et puis il faudra y rajouter les financements du FEDER, les financements du « plan vert ». Ce sont des centaines et des centaines de millions d'euros qui vont être injectés dans l'économie corse.

Alors je partage les préoccupations de Xavier, tout à l'heure, qui disait « mais les entreprises ne sont pas prêtes ». C'est vrai, les entreprises, aujourd'hui, elles connaissent bien, elles maîtrisent bien la construction neuve, mais elles ne maîtrisent pas la rénovation des bâtiments. Il faudra les accompagner.

On a réussi le déploiement de la fibre parce que nous avons anticipé en matière de formation. Vous étiez tout aussi septiques, mais nous avons réussi.

Aujourd'hui, nous devons aussi anticiper et nous sommes déjà sur le pont avec la conseillère exécutive de la formation, avec le conseiller exécutif de l'AUE pour travailler déjà à ces compétences manquantes et pas seulement à des compétences, à des agréments qui aujourd'hui, malheureusement par la petite taille de nos entreprises, font que l'offre se raréfie, l'offre d'entreprises. Une petite entreprise, elle va aller chercher la labellisation RGE etc. C'est compliqué pour eux, vous avez raison. Eh bien, on doit les accompagner et je pense que Monsieur le Conseiller exécutif, il y a peut-être quelque chose à inventer aussi, on le dit depuis quelques années, il faut que nous simplifions nos procédures de certification qui sont trop lourdes pour nos entreprises.

Il faut que toutes nos entreprises, quand il y a plus d'une vingtaine de collèges et lycées, quand il y a des établissements de santé, quand il y a des centaines et des milliers de logements sociaux, de logements collectifs qui vont être accompagnés, ce sont des entreprises de toutes tailles qui pourront participer à ces rénovations. Donc, il faut qu'on simplifie les procédures pour que le ruissellement profite à tout le monde. Nous l'avons dit dans notre campagne électorale, nous devons mettre un certain nombre de secteurs en avant. L'éducation, eh bien oui, c'est la préoccupation. Nous voulons que les enfants de cette île travaillent dans de bonnes conditions.

Aujourd'hui, avec le changement climatique, du mois de mai au mois d'octobre, il fait très chaud dans les écoles, on peut plus travailler comme ça. Donc, par cette rénovation, eh bien nous leur proposerons des conditions d'apprentissage qui seront bien meilleures.

Nous avons dit aussi que notre priorité irait aux plus défavorisés. Eh bien, grâce à la rénovation de tous ces logements sociaux, c'est ce que nous faisons. Nos promesses sont tenues. Aux établissements de santé, pareil.

Donc la formation, elle aura un rôle important et c'est pour ça que nous sommes déjà sur le pont. Nous avons anticipé, nous y travaillons et nous ferons en sorte que tous ces programmes permettent à nos artisans corses, à nos petites entreprises corses, de participer à ce grand chantier structurant parce qu'il s'agit d'un grand chantier structurant.

En ce qui concerne la grande hydraulique, personne ne dit qu'il ne faut pas s'y pencher. Par contre, il faut peut-être avoir des approches différentes, il faut peut-être ne plus confier à EDF comme on l'a fait précédemment. Je vais parler en tant que Niulinca, aujourd'hui on négocie encore avec EDF pour essayer d'obtenir des aménagements autour du lac de Calacuccia parce que rien n'a été négocié à l'époque. Les territoires où ont été construits les barrages ne profitent pas de ce handicap parce qu'aujourd'hui c'est un avantage pour toute une région, on permet d'irriguer la plaine, on donne de l'eau à Bastia, mais le territoire du Niolu considère avoir été floué depuis cette installation du barrage. Donc, nous ne pouvons plus raisonner de cette façon.

On se penchera évidemment sur des études sur le Liamone qui paraissent intéressantes à priori. Moi, personnellement sur l'Olivesi, j'ai plus de retenues parce que je pense que ça serait très embêtant pour la microrégion de mettre les plaines autour du village de Guitera sous l'eau, mais ça c'est mon avis. Ça doit être étudié, tout ça doit être étudié. Mais en tout état de cause, nous devons avoir la maîtrise de ces grands chantiers si demain, nous options vers ces options.

Donc, je pense que l'exécutif ne voit aucun désagrément à se pencher sur ces études-là, bien au contraire, il faut les étudier, mais nous savons que nous sommes dans une temporalité longue et qu'entre temps, nous devons être travailler à d'autres sources énergétiques et la biomasse en fait partie.

Et, en tant que présidente de la SEM « Corse, bois, énergie » qui aujourd'hui a un savoir-faire, qui aujourd'hui a la connaissance, a la maîtrise de ce secteur d'activité, eh bien, nous sommes heureux des orientations qui sont prises parce que vous parlez de biomasse, vous parlez de cogénération, je pense que ce sont ces chantiers-là qui vont permettre la structuration de ce secteur d'activité. C'est grâce à ces chantiers, parce que c'est l'offre qui fait la demande et c'est de là que partira le marché, je pense qu'à partir de là, nous allons mieux structurer, nous serons obligés et contraints de structurer notre approvisionnement. Effectivement, aujourd'hui, nous avons encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Donc, une PPE qui selon moi nous fait partager aujourd'hui un moment, allez ! Je vais le dire, historique pour les nationalistes corses, historiques pour les écologistes corses et une PPE qui envisage de grands chantiers structurants pour la Corse. Nous vous en remercions.

Mme la Présidente Marie-Antoine MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole piglià a parolla ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Madame la Présidente, compte tenu du caractère historique du moment, j'en appelle à votre indulgence pour laisser s'exprimer ceux qui ont encore un certain nombre de choses à dire, dont Pierre Ghionga, ça vaut son pesant d'or du reste !

Mme la Présidente Marie-Antoine MAUPERTUIS

Postu chè no simu à un mumentu storicu, avemu da duppià i tempi di parolla cusì averemu « Fà populu » 40 minuti, voi 30, voi 20, ci hè Paul dinò chì hà dumandatu a parolla è Josepha n'avarà 4.

A cummissiona urganisaziunala ùn hà micca dumandatu u duppiamentu di u tempu di parolla. Nimu ùn l'hà dumandatu. Veru o innò ? D'accordu ! Simu d'accordu !

Dunque, femu una cosa, eiu docu à quelli chì volenu parlà qualchì minuti ma pocu.

Dunque, a dumanda era di Pierre primu, ci era Paul dinò è Josepha. Femu cusì ?

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, Madama Presidente.

Dear Presidente,

I could speak english because I am sure that administrative justice don't refuse our talking this language, it's sure this. But I like corsican language and I'll speak in corsican.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Scusate, mà ci avemu da ritruvà incù un'annulazione di a deliberazione micca perchè avete parlatu u corsu, perchè avete parlatu inglese !

M. Pierre GHIONGA

Ciò ch'èiu vulia di, ghjè chè so parlavamu inglese, ùn attaccavanu micca, questa hè sicura. Hè statu verificatu l'affare.

Allora aghju da parlà in corsu.

A nostra PPE, Programmazione pluriannuale di l'energia ripone nantu à trè impegni : l'autunumia, a decarbonazione, a crescita di a pruduzione.

L'autunumia vole di chì a pruduzione di 500 MW deve esse fatta in Corsica senza canabu versu u cuntinentu.

A decarbonazione vole di duie cose : nisunu gasu assuffucato ghju è nisuna ruina di l'ambiente per a pruduzione è u trasportu di l'energia scelta.

A crescita di a pruduzione resa necessaria da a trasformazione elettrica di i muturi è a crescita di a pupulazione.

A vostra pruposta ripone nant'à trè pilastri : i biocarburanti, l'energie rinuvellevule, è u canabu versu u cuntinente talianu.

Per contu meiu, pensu ch'ellu ùn risponde micca à i trè impegni chè avimu sceltu : l'autunumia ùn ci n'hè perchè chì a sicurezza di u sistema ripone nant'à u canabu SARCOI ; a decarbonazione ùn c'hè perchè chì i biocarburanti pruducenu sempre (ancu s'ellu hè menu) gasi assuffucato ghji è anu bisognu per esse prudutti di terre, d'acqua, chì ùn seranu più dispunivule per pruduce a robba à manghjà è dinò u bisognu di trasportu chì ellu torna imbrutta l'ambiente.

A crescita di i bisogni ripone nantu à u SARCOI.

Per ciò chì tocca à l'energia rinuvellevule ùn prupunate nunda di strasurdinariu.

Allora, ci sera una altra suluzione : pensu chì sò sempre statu contr'à l'energia nuclearia ma aghju lettu assai à nantu à stu sughjettu è cume a maiò parte di l'eculugisti europei for di i Francesi pensu chì per i trenta anni da vene a scelta a più bella seria d'assucià l'energia rinuvellevule è l'energia nuclearia.

Una trentina di grande eolienne messe in mare ind'è u circondu d'Aleria ponu pruduce 60 MW.

Ci vole à sapè chè u SMR grande cume una vittura chè stà in un mezu terrenu di ballò prduce 300 MW. In aghjustendu u sole è l'acqua, n'averiamu ancu da vende, energia.

Nè ùn possu, nè ùn vogliu impone nunda à nimu, vogliu semplicemente dumandà un infurmazione perchè tutti i corsi sianu à u currente chè u populu corsu si possi prununcià per un referendum.

Vi ringraziu.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Avia dettu chè ci vulia à discorre di issu affare quì nantu à u rigulamentu internu, chè l'inghjochi sò impurtanti è fundamentali per a Corsica nant'à l'energia è l'ambiu di sicuru per u nostru paese è dinò pè l'Auropa è un mondu sanu, sò quistione maiò.

Alors en quelques mots, effectivement, il y a un enjeu fort qui est posé aujourd'hui, des axes qui sont ceux qui avaient été défendus auparavant et bien avant même 2021 d'ailleurs, les grands axes de la PPE.

Mais je crois qu'aujourd'hui et pour aller très vite, nous restons justement sur quelque chose qui, sur la question du mix énergétique, change sur la part de l'approvisionnement, la méthode d'approvisionnement, mais reste, et je vais y venir de suite, reste sur le modèle et on ne rentre pas, alors je ne vais pas aller jusqu'à dire sur l'opérationnel, mais on ne rentre pas sur la mise en œuvre de ce sur quoi nous devons mettre, je dirai un peu trivialement, le paquet, c'est la question des énergies renouvelables. On a des constats, on s'est posé, on a des bilans, mais je crois qu'aujourd'hui on ne franchit pas le cap de passer de la définition des objectifs à l'opérationnalité de ceux-ci.

Sur la question du choix du biocarburant colza, ça a été dit avant moi et on peut le vérifier, finalement c'est un choix que vous ne faites pas vraiment parce que vous faites l'étude qui vous permet de dire si effectivement c'est au niveau de la pollution, au niveau de la sécurité de l'approvisionnement et au niveau des coûts, viable mais c'est la France qui le fait, c'est l'État français qui le fait pour effectivement toutes ses colonies. Elle porte sur le biocarburant. Donc, ce que vous ce que vous avez fait, c'est effectivement de vérifier, et c'est bien, si dans une étude, les risques sanitaires et environnementaux étaient garantis.

Moi, j'en doute un peu et surtout sur la question, vous l'aviez évoqué en commission, sur la possibilité peut-être de garantir aussi une part de sécurisation sur cette production-là en Corse et effectivement, c'est 150 000 hectares pour l'approvisionnement de la Corse en colza. Je sais que vous ne voudriez pas planter

150 000 hectares en colza, mais même un petit peu de production, moi, je crois qu'il faut tourner le dos. Puisque c'est une transition, allons sur ce qui nous intéresse.

Sur la question des ENR, parce que c'est ça, c'est ce premier pilier, vous le dites, c'est un pilier fondamental avec la maîtrise de l'énergie, deux piliers sur lesquels nous aurions pu agir sans attendre cette validation, deux piliers sur lesquels nous aurions pu agir sur la question des ENR. La question du photovoltaïque, il y a eu un retard considérable qui a été pris et qui a fragilisé un certain nombre de tissus d'entreprises. Je crois qu'aujourd'hui, on aurait pu sur nos propres bâtiments, rien ne nous empêchait d'avancer là-dessus. Et moi, ce qui m'inquiète c'est qu'on va faire le double de ce que nous n'avons pas fait, dans un temps contraint.

Sur la question également du bois énergie, on nous annonce qu'on va faire ce qu'on n'a pas fait et on va faire le double en termes de financement et en termes de sécurisation de la filière. Moi je ne sais pas comment en quatre ans on va réussir à faire ça. Tant mieux si on y arrive. Mais il fallait alors nous détailler, faire le choix déterminé de mettre le paquet sur ce volet-là et de dire comment on va s'orienter sur les énergies renouvelables.

Sur la question de la limitation de la centrale, les 120 MW, c'était une vieille revendication que nous avons portée, tant mieux, mais ce n'est qu'une transition. Moi, je ne vois pas arriver sur la question des ENR.

Sur la question de l'hydrogène, 2019, motion de « Corsica libera » adoptée à l'unanimité : mettre en place un plan hydrogène, un plan d'action hydrogène, ùn hè ancu à vene.

Aujourd'hui, l'Allemagne a bien avancé. Certaines villes françaises voient leurs transports basculer à l'hydrogène. Là, on a des rapports stratégiques, notamment celui du ferroviaire qui va arriver demain, il aurait fallu vraiment coordonner parce que je vois les ports en hydrogène, mais sur le reste, on n'a pas encore avancé sur des plans.

Sur la question de l'hydroélectricité, on a un rapport sur l'eau qui arrive. Moi je n'ai pas vu le développement de l'hydroélectrique.

La question des bâtiments, je reviens sur la question du photovoltaïque, les établissements scolaires, le plan d'investissement pluriannuel sur les établissements scolaires 2018, on avait dit, « il faudra qu'on attende la PPE mais on le met en œuvre ». Est-ce que là, on est prêts ?

Sur la question de l'ingénierie et de l'accompagnement pour les communes et sur la sécurisation des réseaux, est-ce que là on est montés en ingénierie ? Aujourd'hui, le choix du pilier ENR, on est d'accord, mais qui n'a micca fattu, il n'est pas réellement fait. On a un bilan, on a un déséquilibre, on a un choix qui finalement je le répète, n'est pas le vôtre, qui est le choix du bio liquide colza et on a encore sur les ENR des grands axes qui sont définis mais pas le choix définitif de comment on monte en charge ? Est-ce qu'on fait véritablement le choix ? Est-ce qu'on y va sur les appels d'offres que nous aurions pu lancer parce qu'il n'y a pas que ceux qui dépendent de la CRE, il y a un certain nombre de choses que nous aurions pu lancer dans les domaines de l'hydrogène, dans les domaines du photovoltaïque.

Ce qui m'inquiète, c'est à la limite, on ne l'a pas fait, mais les prévisions sur le temps aussi court, je ne vois pas comment, je ne vois pas la transition.

Allora ciò chì m'inchieta, ghjè chì l'autunumia à 2050 si cerca à pena di sminuiscia a dipendenza, ma pè mè n'ùn parlemu micca di autunumia, di indipendenza mancu à pena energetica, n'ùn parlu mancu di l'altra, ma mancu d'autunumia. Circemu di sminuiscia a nostra dipendenza. Ùn cunstruimu micca un prugettu d'autunumia energetica per a Corsica.

Eiu, n'ùn l'aghju micca vistu pè u mumentu. Fate certe celte, ma n'ùn ci andate micca veradimente.

Oghji simu à tempu d'andà ci è di fà ciò ch'ellu ci vole.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nadine Nivaggioni a la parole.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Moi je veux bien, mais je crois qu'il y a une méconnaissance de ce qui est réalisé ou alors les dossiers n'ont pas été lus. Mais il y a quelque chose qui ne va pas là, quand j'entends ce que je viens d'entendre.

L'objectif, quand on prend les dossiers de la PPE 2019-2023, 1,4 milliard, la PPE a réalisé sur les fonds de la CdC, 1 milliard. Vous pensez qu'on n'a pas avancé quand on a mis 1 milliard ?

Sur la biomasse, oui, il y a eu des avancées, des avancées notables. Il y a eu des chaufferies qui se sont installées, il y a eu des individuels qui se sont équipés, on est montés en puissance, on a gagné des MW.

L'hydrogène, je crois qu'on ne sait pas ce qu'on dit parce qu'on n'en est pas là aujourd'hui, l'hydrogène, on en est à la réalisation aujourd'hui, il va y avoir des choses qui vont se réaliser dans les tous prochains mois et les prochaines années, tout proche. On n'est plus à l'étude, on en est à l'application.

Donc moi je veux bien, mais quand on avance, quand on attaque l'exécutif, il faut avoir lu les dossiers, connaître ce qui est réalisé et à ce moment-là, on peut avancer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Moi, je voudrais juste poser une question à Madame Nivaggioni, je voulais savoir le type de formation qu'elle a fait pour mettre justement en adéquation et aider les entreprises à pouvoir répondre à ce type de marché ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Normalamente, e dumande si facenu à u Cunsigliu esecutivu, ùn simu micca in cummissione. Risponderà u cunsigliu esecutivu, d'accordu ? Ci vole à rispittà quantunque appinuccia da per noi u nostru rigulamentu internu. Dopu, ùn ci vole micca à fà a cumedia quandu i tribunali ci facenu cascà e so sintenze pè piacè.

À ringrazià vi.

Ci sò altre dumande ? Innò, va bè.

Aghju da dì duie parolle, diceraghju in francese.

Je crois qu'il y va de l'autonomie énergétique comme de l'autonomie politique. Ce sont des processus qui sont longs, qui demandent des apprentissages. Dans ce domaine-là, énergétique, de l'apprentissage a été réalisé, de la compétence, on le voit, a été accumulée. Moi, je tiens à féliciter, je le fais rarement d'ailleurs, mais je tiens à féliciter le président de l'agence d'urbanisme et l'agence d'urbanisme et tous les services pour le travail qui a été réalisé parce que c'est vraiment un document qui nous a été livré et une stratégie particulièrement pertinente.

Je ne suis pas énergéticienne, loin s'en faut, mais d'abord à l'université, bien sûr, j'ai pu voir tous les progrès qui avaient été réalisés par mes collègues, mais par ailleurs, je suis, de par mes fonctions européennes, impliquée depuis

plusieurs années avec le Président Simeoni dans un groupe de la Conférence des régions périphériques et maritimes où il y a beaucoup d'îles, notamment la Commission des îles. On sait très bien que dans toutes les îles se pose avec acuité la question de l'autonomie énergétique, que la plupart d'entre elles sont très dépendantes aux énergies fossiles. C'est vrai que, paradoxalement, ce sont les plus lointaines qui ont fait les plus grands progrès et pour cause, elles étaient loin de tout et trouver l'énergie fossile était compliquée, la faire venir était très coûteux et elles ont été les premières, d'ailleurs, je pense notamment à l'île de la Réunion, mais à d'autres aussi, qui ont embrassé la transition écologique.

Donc qui dit autonomie énergétique, dit forcément processus long, mais il est clairement établi là, et dit transition.

Vous ne pouvez pas, on ne peut pas demander à un exécutif quel qu'il soit, quelle que soit sa couleur politique, on ne peut pas lui demander d'avoir terminé la transition alors même que les Etats se sont aperçus en Europe qu'il fallait faire une transition au moment où la Russie a attaqué l'Ukraine.

Voilà. Donc, moi je trouve que pour le coup, nous sommes sur la bonne voie. Le retard qui a été pris, qui avait été pris, il a servi, il a servi à formater une nouvelle offre, une nouvelle stratégie et je crois que pour le coup, on peut faire effectivement des démonstrations qui seront de toute manière un jeu à somme positive. D'abord, ce que je comprends, c'est la question du coût qui va diminuer, certainement, y compris pour le consommateur, et ça c'est important, l'autonomie qui va s'accroître et ça c'est fondamental, sachant qu'il faudra qu'on arrête là-dessus, l'indépendance dans le domaine économique, énergétique et autres, ça n'existe pas. Voilà, ça n'existe pas l'indépendance. Bon moi, je me pose la question aujourd'hui de savoir si la France est indépendante ? Ça c'est le deuxième point.

Le troisième, jeu à somme positive sur les émissions en termes de gaz à effet de serre et enfin également en termes d'émission CO₂. Donc, il me semble qu'on est sur la bonne voie. On a encore bien évidemment des choses à caler et très certainement le pari de l'opérationnalisation, c'est évident. Ça, c'est un pari, mais qui existe pour toutes politiques, dans toutes régions, qu'elles soient françaises ou qu'elles soient européennes. En tout cas félicitation pour ce travail.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Je n'ai pas eu vraiment le temps de recharger les batteries parce que j'étais concentré sur vos interventions globalement que je trouve constructives, même si on voit bien qu'aujourd'hui la position d'équilibre, il me semble, c'est celle qui vous est proposée dans cette programmation pluriannuelle de l'énergie.

Pourquoi il me semble que c'est la position d'équilibre ? Parce que si j'écoute le raisonnement du groupe « Un soffiu novu », Monsieur, Savelli qui nous dit qu'en gros nos projections, elles sont erronées et que notre besoin en énergie, qu'il estime, je crois, à 300 MW en raison d'une mobilité électrique qui va s'accroître, en raison de la sortie des concessions de gaz de ville, par exemple, etc., qu'on n'aurait pas le temps d'anticiper, vous imaginez bien qu'une programmation pluriannuelle de l'énergie, elle est faite par des gens qui ont un certain niveau d'expertise et de compétences, qu'elle est suivie de très près par un certain nombre de comités au niveau national. Donc, elle est passée au crible et d'ailleurs elle va suivre pendant un an, un long cheminement avant de revenir devant l'Assemblée de Corse pour être adoptée de manière définitive. Si nos projections étaient délirantes, totalement inadaptées, qu'on aurait oublié d'ici à 2028, 300 MW, il y aurait peut-être quelqu'un à EDF ou à la direction générale de l'énergie et du climat qui nous aurait dit, « mais vous êtes-vous êtes fous, les Corses », ils nous le disent régulièrement. En tout cas, ici, ils ne nous le disent pas, ils nous disent même que notre projet est plutôt équilibré et qu'à l'inverse de certains ZNI qui projettent un objectif énergétique à 2030, notre objectif, notre trajectoire, en tout cas sur le bilan et sur les trajectoires à venir est cohérente.

Et de l'autre côté on a, Josepha et Paul-Fé quelque part, qui nous disent « ça va passer vite, l'horizon 2050 pour l'autonomie ou la souveraineté énergétique ou l'indépendance énergétique, il est trop lointain ». Cet objectif, on le partage, on le partage, je crois que je l'ai dit dans mes propos introductifs, ça transparait dans le rapport. Pour autant, cette mutation, je dirais, cette révolution, elle va prendre du temps, elle va se faire pas à pas. Est-ce qu'on a progressé entre 2015 et aujourd'hui grâce à cette programmation pluriannuelle de l'énergie spécifique à la Corse où finalement on a récupéré des compétences, mais en récupérant des compétences on est monté d'un point de vue qualitatif globalement. Donc on voit bien aussi que cette dynamique d'autonomie, je dirais presque intellectuelle, liée aux transferts de compétences fait progresser l'ensemble dans tous les domaines, économique, social, environnemental notamment.

Donc oui, on partage le même objectif.

Sur la temporalité, on peut discuter est-ce qu'on peut aller plus vite, c'est délicat. Qu'est-ce que permet cette nouvelle programmation pluriannuelle d'énergie, notamment grâce au financement complémentaire qu'on a obtenu avec l'État ? C'est de passer aujourd'hui d'environ 7,5 M€ d'investissement en Corse sur les politiques énergétiques sur les périodes précédentes à 45 millions dans les années qui arrivent.

Donc oui, ça va accélérer de manière considérable cette transition énergétique. Mais cette transition énergétique, elle ne va pas prendre quatre ans

sur la programmation de la PPE, elle va prendre dix ans, quinze ans, vingt ans pour parvenir à l'autonomie énergétique.

Alors, Pierre Ghionga, sur la question de l'autonomie, je ne crois pas que demain, si on avait un petit réacteur nucléaire type SMR, qui aujourd'hui, d'un point de vue technologique, n'est pas mature, et je vous renvoie à un rapport, je crois que c'est de la Cour des comptes qui avait fait une expertise là-dessus, mais quand bien même il serait mature, ça ne réglerait pas le problème de la dépendance, on deviendrait dépendant de l'uranium ou d'autres ressources radioactives venues d'un pays ou d'un autre.

Donc on voit bien que les choses sont plus complexes que de regarder simplement à l'instant T, je dirais, la technologie, mais plutôt tout ce qui va autour pour la faire fonctionner.

Donc, notre trajectoire c'est celle qui est équilibrée. Il y a des éléments bien sûr techniques qui sont proposés, sur lesquels bien sûr on peut adhérer. Donc moi je vais essayer à peu près d'y répondre.

Xavier Lacombe sur la question de l'équilibre offre-demande, pour anticiper les périodes à venir, c'est prévu dans le cadre de de la PPE, avec un reporting annuel, notamment réalisé par EDF. Ça répond aussi à l'inquiétude de Monsieur Savelli comme quoi on n'aurait pas suffisamment dimensionné nos infrastructures pour répondre à nos besoins futurs.

Cette inquiétude-là, elle peut être vraie si on ne prend pas en compte les efforts que nous allons faire en matière de maîtrise en énergie, on voit que notre trajectoire à ce niveau-là, notamment par les opérations de rénovation d'éclairage public etc., nous font tenir les temps de parcours jusqu'à aujourd'hui.

Donc, il n'y a pas de raison qu'on s'arrête en si bon chemin, d'autant qu'on va avoir des moyens, je le disais, qui vont être considérablement augmentés, qui vont être multipliés par 5 dans la période qui s'ouvre.

Sur les détails relatifs au protocole, c'était la deuxième question de Xavier, aujourd'hui on a un accord de principe de l'État sur ces volumes, 150 M€ pour la sortie des concessions de ville sur Bastia, enfin sur la CAB et sur la CAPA plus exactement, parce qu'il y a des communes autres que Bastia par exemple, qui sont concernées par les sorties des concessions de gaz de ville. Donc, elle prévoit par exemple, pour des logements qui utiliseraient encore le gaz pour la cuisson, pour le chauffage ou pour l'eau chaude, une sortie progressive. Mais lorsqu'on va faire cette sortie progressive, on va en même temps mobiliser des fonds du (CAB) de compensation par exemple, ou des fonds européens ou des fonds du CPER pour englober la rénovation complète de ces logements-là.

Donc si vous voulez, quelque part on fait d'une pierre deux coups. Idem pour les collèges et les lycées et les logements sociaux.

Donc, on ne peut pas déconnecter à un moment donné les opérations de sortie des concessions de gaz de ville des opérations de rénovation globale des logements qui seront en fait de manière concomitante. On ne va pas passer deux fois, c'est comme en gros quand on enfouie les lignes, parfois on passe deux fois mais il vaut mieux éviter et je pense qu'à Peri, vous avez évité cela.

Donc des opérations concomitantes, 150 M€ dédiés à ces activités-là, les logements sociaux, copropriétés, collèges et lycées à la CAPA, à la CAB, je ne pense pas que vous allez les refuser par un vote défavorable sur ce rapport et 50 millions sur le reste du territoire, tout simplement parce qu'ils ne sont pas aujourd'hui reliés au gaz. Il n'y a pas de questions sur le gaz de ville, mais pour autant nous, on a insisté pour avoir une enveloppe dédiée à l'ensemble du territoire pour ne pas que les investissements se concentrent uniquement dans les deux grandes agglomérations.

Bien sûr, il y a un enjeu, il y a un enjeu d'atteindre ces ambitions-là, de déployer sur le terrain. Mais pour autant, si on ne se fixe pas des objectifs très élevés en la matière, et ça passe par la formation, ça passe par une mutation aussi de notre tissu économique qui va prendre du temps, mais je crois que si on envoie le message à la fois avec un volet financier important, des actions de formation, je dirais l'ensemble des groupes politiques qui portent ensemble le même message, cette mutation, elle est possible, elle va s'accélérer et elle permettra d'atteindre l'autonomie énergétique plus rapidement. En tout cas, je ne pense pas que si on envoie le message contraire en disant : on peut ne pas y arriver, on n'y arrivera pas, c'est trop ambitieux, on produise l'effet inverse de celui escompté. Je rappelle que les grandes mutations, elles se sont faites quand même dans des périodes de crise majeure, la prise de conscience environnementale, c'est après le choc pétrolier de 1973, qui ont considérablement modifié les comportements. On a passé une crise COVID, une crise sanitaire, on a beaucoup parlé de changement de modèle. Le changement modèle, je crois qu'avec ce rapport on marque un premier pas dans ce changement de modèle qui est attendu par les populations qui parfois désespèrent. On le voit notamment sur la question des retraites par exemple, mais pas seulement. Et je crois que cette crise en Ukraine, elle va permettre aussi de de changer les mentalités et on le voit déjà ; les opérations mises en place par l'État, bouclier tarifaire, mesures de sobriété énergétique, ont déjà produit leurs effets, dans des temps très courts où les gens consomment moins, font plus attention à leur consommation énergétique.

Donc voilà, ce que je voulais vous répondre sur les interventions du groupe « Un soffiu novu ».

Donc, l'inventaire des besoins, j'ai répondu. Bien sûr que le taux d'ENR vers l'autonomie énergétique, qui dit autonomie énergétique dit plus de centrales et donc plus de fioul ou plus de bioliquides. Notre horizon, c'est de passer de 33 %, vous l'avez compris, à 62 % d'énergies renouvelables locales, si j'intègre les bioliquides, on est à 74 %, mais on est à 64 % d'énergie locale, ENR locales à l'horizon 2028. Donc, une atteinte de cette souveraineté énergétique beaucoup plus rapide.

Paul-Félix, les biocarburants et je réponds en même temps à Jean-Christophe qui est intervenu également sur cette question, encore une fois, moi je suis en désaccord, les biocarburants, ce n'est pas l'État qui nous impose comme à une colonie, ce choix-là. Si on considérait, à un moment donné, qu'il y avait un risque pour la santé publique, qu'il y avait un risque sur l'approvisionnement, de la Corse, qu'il y avait un risque de renforcer nos dépendances plus encore, ce choix-là on ne l'aurait jamais validé. Ça fait un an qu'on traîne, avec les pressions de l'ensemble des acteurs, que ce soit de l'Etat, les acteurs du monde économique qui attendent qu'on débloque justement les puissances d'ENR pour déployer leurs opérations, des associations aussi, des syndicats d'EDF. Et pour autant, on n'a pas craqué. On n'a pas craqué parce qu'on a considéré que si ce n'était pas sécurisé d'un point de vue environnemental et en termes de santé publique, et si on n'avait pas un redéploiement des investissements qui étaient prévus, la solution des biocarburants, on ne l'aurait pas validée.

Aujourd'hui, ce choix est assumé, mais il est assumé par la majorité et personne, surtout pas l'État, ne nous l'a imposé de force.

Ces biocarburants, ça permet quoi ? Ce n'est pas, Paul-Félix comme vous avez pu le dire en Conseil de l'énergie, de l'air et du climat, rouler ou manger, c'est rouler en mangeant, parce qu'on peut arriver à faire les deux. Ce n'est pas prudent, vous allez me dire, c'est ça ?

Non, la culture du colza c'est quoi ? C'est la production de graines, ces graines, on fabrique de l'huile, ces huiles sont transestérifiées en biocarburant, et les tourteaux qui restent, les broyats qui restent sont utilisés pour l'alimentation animale.

Donc, on a finalement l'ensemble de la production de colza qui est utilisé, qui est valorisé pour la production animale, pour l'élevage notamment. Et on sait qu'en Corse, on a des difficultés, notamment sur les cultures fourragères, céréalières, je n'en parle même pas.

Et je ne dis pas non plus, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, qu'on va cultiver 150 000 hectares de colza en Corse, vous le savez bien que ce n'est pas possible.

On a 100 000 hectares d'ESA, on va dire comme ça, on ne va pas tous les passer du jour au lendemain en colza. Ce qu'on dit, c'est pourquoi ne pas mettre en culture du colza en Corse pour une production, certes marginale, de biocarburants. Mais on a aussi la possibilité demain de produire des biocarburants, qu'on dit de deuxième génération, ce n'est pas pour demain. Aujourd'hui, la technologie mature c'est le colza, mais demain ça peut être d'autres déchets, notamment des déchets du bois ou des déchets de biomasse, boues de stations d'épuration, ça se fait par exemple pour la méthanisation, qui pourraient être utilisés pour une production de biocarburants qui viendrait alimenter la centrale comme des additifs éthanols, par exemple le fond dans les carburants des véhicules.

Donc sur cette question-là, je crois qu'il ne faut pas opposer la consommation de terres agricoles pour la production d'énergie et celle pour des ressources alimentaires. Je crois que ça peut se faire de manière concomitante. Lancer une étude dès aujourd'hui pour voir les potentialités de la Corse en matière de production de biocarburants, de colza ou d'autres choses, je pense que c'est une bonne stratégie et peut-être qu'on aura, comme pour l'hydrogène, des innovations qui sortent de notre territoire.

Alors sur l'hydro, la grande hydro, je crois que c'est une question qui est centrale. On a dans la PPE en effet, un certain nombre d'études qui sont prévues, et ça depuis longtemps, pour la mise en œuvre de grands barrages. Ces études aujourd'hui, elles n'ont pas été réalisées, mais elles ne sont pas de la compétence de la Collectivité de Corse. C'était à EDF de réaliser ces études en matière de grande hydro, pour voir ce qu'il était possible de faire. On sait qu'aujourd'hui il y a des contraintes d'acceptabilité par les populations à proximité, des contraintes environnementales qui sont beaucoup plus fortes qu'il y a quelques années, des contraintes économiques également dans un contexte de réchauffement climatique et de baisse des ressources.

Pour autant, oui, je le dis, il faut qu'on fasse ces études. Je vous propose, c'est qu'aujourd'hui la Collectivité de Corse puisse réaliser ces études, en prenne la charge, le pilotage en associant bien sûr l'ensemble des acteurs internes à la Collectivité de Corse, les agences, les offices, notamment l'Office hydraulique, l'agence d'urbanisme et d'énergie, EDF, les services de l'État, les groupes politiques et qu'on puisse travailler sur ces études sur la grande hydro, mais pas seulement. Je crois que parler de la grande hydro, sans parler de la petite hydro qui peut se déployer sur l'ensemble du territoire, notamment au profit des petites communes, ça serait rater une occasion inespérée de pouvoir à la fois développer la grande hydro si c'est pertinent, et la petite hydro en complément si nécessaire, en lien avec notre nécessité de stocker mieux l'eau, que ce soit pour l'agriculture ou pour l'alimentation.

Sur l'agri-photovoltaïsme, des points de vigilance quand même, on a d'ailleurs proposé que ce soit intégré dans les appels d'offres de la CRE, donc pour répondre à Jean-Christophe Angelini, oui, à l'agri-photovoltaïsme avec quand même un certain nombre de précautions à prendre pour que ça ne devienne pas une opportunité pour les acteurs des énergies renouvelables au détriment de la production agricole, comme on a pu le voir pour certains hangars photovoltaïques qui ne servent pas toujours à développer des activités agricoles.

On a une vraie question de gouvernance, là encore pour répondre à Jean-Christophe Angelini, on a besoin de développer nos partenariats publics-privés entre la Collectivité de Corse et les entreprises des secteurs des énergies renouvelables dans tous les domaines. La collectivité de Corse à sa part à prendre, les agences et offices également, les communes, les intercommunalités, en fonction de leurs ressources. Ça peut être le bois-énergie dans certains secteurs, ça peut être l'hydraulique dans d'autres.

On proposera dans les prochains mois un rapport d'orientation dédié justement aux différentes potentialités en termes de partenariat public-privé, ça peut être aussi en matière de déchets, et là-dessus il y a des choses particulièrement intéressantes. Mais je crois que le secteur de l'énergie est un secteur sur lequel on pourrait déjà commencer à mettre en œuvre ces actions.

Ensuite, sur l'association des collectivités du bloc communal, à la localisation et à l'ingénierie sur justement les productions ENR. Il y a une loi qui a été récemment adoptée à l'Assemblée nationale, la loi sur les accélérations des ENR et un amendement porté par le député Jean-Félix Acquaviva qui prévoit justement que dans le cas du schéma régional climat Air Énergie donc, qui date de 2013 et dont on va ouvrir la révision en 2023, la Collectivité de Corse, en concertation avec les communes et les intercommunalités, puisse localiser les zones les plus propices au développement des ENR.

Donc, ça permet à la fois de reconnaître le schéma régional climat, air, énergie dans la loi, renforce les compétences de la collectivité de Corse et permet, en concertation avec les communes, d'avoir justement ce maillage et ces identifications dans les territoires des meilleures ressources, avec toujours dans l'idée de pouvoir mieux développer les énergies renouvelables dans l'intérieur, justement pour ne pas concurrencer avec des terres agricoles, notamment en plaine. Là, je pense à la question du photovoltaïque.

J'ai beaucoup de notes, je crois que j'ai fait à peu près le tour des questions.

Sur les oxydes de soufre et les pollutions liées au biocarburant, Paul-Félix, ce n'est pas la même chose du soufre à l'état solide de poudre pour être

utilisé, par exemple dans les traitements de la vigne et du soufre, des oxydes d'azote à l'état gazeux, qui, je sais que tu le sais, je veux dire, sont des polluants primaires, potentiellement des polluants secondaires, phénomènes des pluies acides, acidification des sols, donc appauvrissement des sols, qui ont des effets contraires à un développement harmonieux de l'agriculture. Mais là encore, on jongle entre ce qu'on peut connaître dans des activités agricoles et ce qui peut sortir d'une cheminée d'une centrale. Donc, un mélange des genres, c'est important quand même de préciser les choses à l'ensemble des élus.

Ça a été abordé aussi par Pierre Ghionga, sur l'impact carbone, l'impact CO₂ des biocarburants, et je crois que c'est M. Savelli Jean-Michel qui l'évoquait aussi, on a fait l'analyse du cycle de vie. L'analyse du cycle de vie, je l'ai ici et c'est dommage que votre groupe n'ait pas été présent lors du Conseil de l'énergie, de l'air et du climat où tous ces travaux d'études ont été présentés en détail, vous auriez pu voir qu'ici vous avez, le fioul lourd, je n'en parle même pas, mais on a ici les biocarburants avec une réduction importante de l'impact CO₂ sur l'ensemble du cycle de vie. Lorsqu'on parle d'impact quasi nul, c'est lorsqu'on fait le bilan entre photosynthèse et combustion, là, on a un impact qui est nul. Si on analyse l'ensemble du cycle de vie, le transport, l'énergie nécessaire, etc., bien sûr qu'il n'est pas neutre. Mais il est quand même beaucoup moins important que celui du fioul. Par ailleurs, il permet de réduire les émissions en imbrûlés et donc globalement de réduire l'impact carbone de manière beaucoup plus importante que des énergies fossiles.

Je crois avoir répondu à l'essentiel de vos remarques et de vos questions. Je crois que Nadine et Ghjuvan'Santu l'ont rappelé, au-delà des divergences qu'on peut avoir sur des questions techniques, bien sûr qu'il faut aller plus vite sur l'hydro, bien sûr qu'il faut aller plus vite sur les énergies renouvelables, bien sûr qu'il faut réduire les pollutions atmosphériques, bien sûr qu'il faut trouver l'équilibre entre les puissances installées et les demandes qui seront les nôtres demain. Je crois que globalement, ce projet répond à un ensemble de critères et d'objectifs politiques, parce que oui, bien sûr, la question de l'énergie, elle est technique, mais elle est éminemment politique et je crois qu'on remplit aujourd'hui quasiment toutes les cases.

Le point de désaccord, c'est quoi ? Sur la temporalité de la mise en œuvre, mais sur les grands objectifs, sur les grands fondamentaux de nos politiques, notamment nous, les nationalistes, je crois que ça répond à nos attentes et à un certain nombre de dossiers, de motions et de rapports que nous avons adoptés ensemble sur ces questions-là.

Donc, je pense qu'on peut trouver un point d'équilibre sur ces rapports, et en tout cas je le souhaite, pas pour nous mais pour envoyer un message aux Corses que la transition, en Corse, elle est à l'œuvre.

Elle est à l'œuvre avec des objectifs ambitieux qui répondent à une problématique internationale européenne aujourd'hui et que si on le dit ensemble, cette mutation qu'on souhaite tous, elle pourra prendre forme de manière beaucoup plus prégnante que si on le dit de manière divisée.

Voilà, je vous remercie une nouvelle fois pour ces interventions, pour ces échanges sur ces rapports. Enfin, vous dire que les objectifs, parce qu'en matière d'ENR, on a souvent tendance à s'auto flageller, ça doit être le complexe d'infériorité des insulaires qu'on entend parfois parler, que je ne partage pas, en matière de photovoltaïque on est la première ZNI, les ZNI, vous le savez, la Guadeloupe, la Réunion, la Martinique etc., qui ont des taux d'ensoleillement quand même assez forts, premier : la Corse. On est la première région française, si on peut dire, « française », devant la Nouvelle Aquitaine et devant l'Occitanie. Des régions aussi, qui ont un ensoleillement pas mauvais. Mais on est surtout, le premier pays de l'Union européenne en termes de photovoltaïque. Donc moi, quand j'entends souvent, et pas que dans ce rapport-là, dans d'autres rapports qu'on a pu examiner, qu'on est à la rue ou très en retard, pour le dire moins trivialement, sur les énergies renouvelables, eh bien c'est archifaux. Quand c'est bien ce qu'on fait, il faut qu'on le dise aussi pour se donner confiance dans l'avenir. On est le premier pays de l'Union européenne en photovoltaïque, devant les Pays-Bas et même devant l'Allemagne. Et oui, la rigueur allemande... on fait mieux.

Alors bien sûr, il y a des secteurs, on est moins bons. On est sûrement moins bons dans l'éolien et on sait les problématiques qu'on a sur l'éolien, notamment en matière de biodiversité et d'acceptabilité. En termes d'hydroélectricité, on peut faire mieux, on doit faire mieux, on va lancer des études, on va les porter ensemble. Mais on est quand même la troisième région à l'échelle française et le sixième pays de l'Union européenne.

Donc, vous voyez que la trajectoire, c'est la bonne, les pas de temps, ils sont respectés. On avait prévu 1,4 milliard sur la période précédente, on les fera fin 2023. On est déjà à près de 1 milliard. On a prévu 4 milliards, et je vous donne rendez-vous en fin de mandature, vous verrez qu'on les aura réalisés.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ci hè u Presidente di l'esecutivu ch'hà da dì qualcosa di più.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Je n'avais pas prévu de parler, mais comme vous avez fort obligeamment doublé les temps de parole de toute l'Assemblée, je considère que la règle exceptionnelle et dérogatoire vaut aussi pour le Conseil exécutif.

Mais plus sérieusement, vu l'importance du sujet, je salue votre décision d'avoir exceptionnellement allongé les temps de parole de tous les intervenants, et je remercie celles et ceux qui se sont exprimés.

Ça a été dit au début des interventions, notamment par des élus du groupe « Fà populu in seme », c'est probablement un des rapports les plus importants que nous aurons à examiner et à voter dans le cadre de la mandature.

Et donc, je voudrais au seuil de mon propos, comme cela a été fait par les oratrices et orateurs précédents, remercier chaleureusement Julien Paolini, président de l'AUE, qui a pris ce dossier à bras le corps, Alex Milano, directeur historique de l'AUE, et par-delà votre personne, l'ensemble des femmes et hommes, souvent jeunes, qui travaillent à l'AUE et qui vous ont accompagné dans ce travail remarquable, dont je veux répéter une fois encore qu'il est le produit de gens qui vivent en Corse, qui travaillent en Corse, qui pour la plupart d'entre eux ont été formés tantôt en Corse, tantôt sur le continent, en Europe ou dans le monde, et qui ont fait le choix de revenir mettre leurs compétences et leur vision au service de la Corse.

Nous sommes déjà dans un exercice à bas bruit, non ostentatoire mais remarquable d'autonomie et en tout cas, d'un peuple qui s'assume pleinement, y compris dans des domaines qui sont des domaines extrêmement complexes et techniques.

Merci pour la forme et pour le fond de ce travail et je veux aussi associer dans cet hommage, celles et ceux qui ont précédé Julien Paolini puisque nous nous inscrivons aussi dans des décisions qui ont été prises, ça été rappelé, en 2013 et en 2015. 2013, c'est le vote du schéma régional climat, énergie. 2015 c'est la première PPE. Il y a donc eu successivement Maria Guidicelli, je tiens à le rappeler, il y a eu Fabienne Giovannini, il y a eu Jean Biancucci et il y a aujourd'hui Julien Paolini, et puis celles et ceux qui ont travaillé à l'AUE. Et je crois que dans ce domaine-là, le travail qui a été fait est un travail remarquable.

Je voudrais y revenir un instant parce qu'au-delà de la qualité technique remarquable des différentes interventions, avec quelquefois surtout chez certains, une tendance à présenter des chiffres d'une façon subtile, je ne dirais pas

tendancieuse. Au-delà du débat technique, il y a la vision politique dans un secteur stratégique et vital. Et pour moi et pour nous, pour le Conseil exécutif et pour la majorité territoriale et certainement pour d'autres qui ne sont pas aujourd'hui dans la majorité territoriale, il y a deux grandes façons complémentaires d'aborder ce dossier et d'essayer d'y répondre.

D'abord en tant que nationaliste Corse, c'est-à-dire en tant que citoyen d'une petite île de Méditerranée qui a vocation à maîtriser aussi largement que possible ses choix et qui a vocation à réduire aussi largement que possible ses dépendances dans un monde d'interdépendance. Premier volet donc, est-ce que, en tant que nationaliste Corse aujourd'hui, je suis heureux de vous présenter ce rapport avec Julien Paolini qui en est l'auteur principal ? Je vous réponds oui !

Et le deuxième volet complémentaire, c'est celui de citoyen du monde, citoyen du monde dans un monde menacé plus que jamais par le réchauffement climatique, par la raréfaction de toutes les ressources naturelles, par les menaces sur la biodiversité, par la nécessité de préserver les ressources, par la nécessité de créer du lien social et notamment en pensant d'abord et prioritairement à celles et ceux qui ont peu par rapport à celles et ceux qui ont beaucoup, je suis aussi heureux et très fier de vous présenter ce rapport.

En 2013, l'Assemblée de Corse a voté ce schéma régional du climat et de l'énergie. Il est à réviser et nous allons le faire pour intégrer tout ce qui s'est passé depuis. Mais c'est à ce moment-là qu'est acté l'objectif stratégique d'autonomie énergétique à 2050. Et, je rappelle que dans le domaine de l'énergie, l'autonomie c'est l'indépendance. Les institutions, non, l'autonomie n'est pas l'indépendance, mais dans le domaine énergétique, l'autonomie c'est l'indépendance, c'est-à-dire que l'objectif que nous nous fixons à partir de 2013, c'est de dire que nous n'avons plus besoin d'énergie venue d'ailleurs, que nous sommes autosuffisants en matière d'énergie. Et cet objectif, il doit être atteint à travers la montée en puissance de production d'énergies nouvelles renouvelables et à travers la diminution de la consommation de l'énergie, c'est-à-dire le poste de maîtrise de l'énergie.

On nous dit en 2013, cet objectif théorique, eh bien, on va essayer de le concrétiser à partir de 2015 à travers la PPE qui réaffirme cet objectif stratégique dans un contexte où la situation à l'époque est la suivante, c'est celle, effectivement, de ce triptyque qui existe et qui s'impose à nous en 2015 et qui continue de s'imposer à nous, avec une situation qui est claire. Il y a en gros 36 % de la production énergétique qui relève des centrales thermiques, le fioul lourd : le Vazzio, le fioul léger : Lucciana, il y a environ 27 % de la puissance produite, qui est produite par les deux câbles qui nous relient à la Sardaigne et à l'Italie, Sardaigne-Corse- Italie, Corse-Italie pour le deuxième câble.

Donc ça nous fait à-peu-près 36 plus 27 et puis, le reste ce sont les énergies renouvelables à environ 35 %.

C'est la situation à l'époque. Et à ce moment-là, on vote une PPE très ambitieuse. Tout le monde la vote dans l'Assemblée, sauf Paul-Félix Benedetti, qui est à l'époque présent et qui s'abstient, qui explique pourquoi, une abstention globalement bienveillante me semble-t-il, mais qui pointe un certain nombre de carences. Mais nous votons en ayant conscience qu'il va y avoir des difficultés, et notamment que se pose déjà la question de la capacité à financer la maîtrise de l'énergie, à financer la montée en puissance des énergies renouvelables et au-delà des problèmes de financement, à supposer les financements acquis de notre capacité en termes d'ingénierie, de la capacité de notre territoire insulaire, nos entreprises, nos personnes publiques, notre capacité à absorber cette montée en charge. Et malgré cela, la PPE est votée.

Et nous, nous arrivons aux responsabilités en décembre 2015. Et nous allons nous inscrire dans la volonté réaffirmée d'atteindre l'objectif d'autonomie énergétique, premièrement. Deuxièmement, de sortir le plus vite possible du fioul. Troisièmement, de monter en puissance le plus vite possible sur les énergies nouvelles renouvelables. Quatrièmement, d'accélérer sur la maîtrise de l'énergie.

Je me tourne très amicalement vers Josepha Giacometti, on peut toujours dire que nous n'en avons pas fait assez, mais s'il est un domaine et un secteur où nous avons fait beaucoup, quand je dis « nous », c'est depuis décembre 2015, donc, un « nous » qui vous incluait à l'époque, avant même la révision de PPE d'aujourd'hui, avant même la révision de PPE d'aujourd'hui, sur la réalisation matérielle, concrète d'engagement et réalisation de crédits de paiement, vous l'avez rappelé, lorsque nous avons voté la PPE, ça semblait du domaine de l'abstraction que de se dire, d'ici 2023, nous aurons engagé un 1,4 milliard d'euros. C'est énorme !

L'avons-nous réalisé intégralement ? Non.

Combien avons-nous réalisé ? 863 M€, nous avons engagé 863 M€ sur les objectifs de monter en puissance des énergies nouvelles renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. 863 M€ !

Alors, la question qui se pose, nous avons prévu d'engager 1,4 milliard, nous avons fait 863 millions. Vous savez combien nous apprêtons à voter, et nous les avons aujourd'hui, pour les 5 ans à venir ? 4 milliards d'euros, dans le domaine de la production des énergies, Alors, dites-moi, aujourd'hui votre crainte par rapport à cette PPE, ce n'est pas qu'on ait l'argent, on l'a, on va avoir et on projette d'investir pour la période 2019-2028, 780 M€ dans la production d'énergies

nouvelles renouvelables, 800 M€ en quelques années. La question qui se pose aujourd'hui, c'est : serons-nous capables de le faire ? C'est celle-là l'interrogation.

Nous avons démontré que nous étions en très largement en situation de le faire dans les années passées puisque nous avons atteint 70 % de nos objectifs de consommation des crédits.

Aujourd'hui, nous passons de 320 M€, la dernière PPE, à 780 M€, celle que nous votons aujourd'hui, nous doublons l'effort. Ça montre ce qu'est notre volonté de faire et d'accélérer.

Dans le même temps, Josepha, je reprends les chiffres parce que c'est important, peut-être qu'on aurait pu mieux faire, mais nous étions en milieu de classement des régions françaises entre 2010 et 2015. En application de la PPE entre 2015 et aujourd'hui, nous sommes devenus, ça a été dit par Julien, mais je vais le répéter, la première région d'Europe en termes de production annuelle en kilowatt heure par habitant, devant les Pays-Bas, devant l'Allemagne, devant Malte. Nous produisons 806 là où la Nouvelle Aquitaine, par exemple, produit 627 ou les Pays-Bas, qui sont le premier pays européen, produisent 654. Nous sommes en tête dans le photovoltaïque, comme nous sommes en tête des régions françaises, dans le solaire thermique. Alors bien sûr, nous sommes loin derrière Chypre, qui est le leader européen, mais nous sommes quand même le neuvième territoire et pays d'Europe avec 114 m² par habitant, là où par exemple l'Occitanie qui est deuxième à 65 m², l'Auvergne 55, la région Sud 53.

Donc, comme le disait Julien Paolini, lorsque nous avons réussi et que nous avons bien fait, il faut que nous le sachions et que les Corses le sachent.

Alors, quand on arrive en 2016, on veut réaliser la PPE, on veut accélérer et j'ai démontré qu'on le fait. Et puis on est confrontés à une PPE qui a décidé quoi ? Parce qu'après il y a des questions simples, on peut nous dire, « vous avez traîné », comme le dit Xavier, mais il connaît trop bien le dossier pour savoir que les retards pris ne sont pas imputables à la Collectivité de Corse. Xavier, qui c'est qui a la maîtrise d'ouvrage sur le câble SACOI ? Est-ce que la Collectivité de Corse a un seul mot à dire sur SACOI ? Il faut que les Corses l'entendent. On a pris quatre ans, cinq ans de retard, SACOI, nous n'avons rien à dire, on ne nous demande même pas l'heure, ça se passe entre l'État français et l'État italien.

Le retard sur le Ricanto, est-ce que la Collectivité de Corse a un mot à dire ou une virgule à changer sur ce qui est décidé en matière de maîtrise d'ouvrage ? Qui est maître d'ouvrage, centrale du Ricanto ? C'est l'État à travers la direction générale de l'électricité, ce n'est pas nous. Les retards qui ont été pris ne nous sont pas imputables. Quelle était la situation de la PPE ? Première question, a-t-on besoin d'une énergie de transition aujourd'hui ? Oui, à l'évidence, puisque nous

sommes au risque permanent du black-out, on le sait. Notre pari, c'est que la production d'énergie à partir du thermique et demain du bioliquide va baisser parce que la maîtrise de l'énergie va monter et que la production d'ENR va monter.

Nous avons besoin de stabiliser cela à travers une énergie de transition. Quel était le choix de l'énergie de transition en 2016 quand nous arrivons ? Le gaz, nous avons un besoin inéluctable, indispensable, incontestable d'une énergie de transition, Paul-Félix, pas pour 50 ans, pour 25 ans, on en a besoin pour aller jusqu'en 2050.

En 2016, c'est quoi ? C'est le gaz. Comment il arrive le gaz en 2016 ? Le gazoduc, vous vous en rappelez quand même ? Nous, nous avons émis des réserves sur le gazoduc. Chemin faisant, nos réserves se cristallisent et sont prises en considération.

On arrive à 2018 et l'État dit, on abandonne le gazoduc et on passe à la desserte, toujours dans le gaz, avec une barge à Lucciana et ce qui est prévu, une structure gravitaire sous-marine dans le golfe d'Ajaccio. Vous le savez ? Le principe est validé. L'appel d'offres est lancé. Nous ne sommes pas, nous, en situation de décider, nous n'avons pas accès à la procédure, c'est l'État qui conduit la procédure.

La procédure va déboucher sur un appel d'offres infructueux, alors même que l'État nous dit que tous les grands majors et toutes les grandes entreprises du secteur au plan européen, ont fait l'objet de sourcing de la part de l'État. Et donc, nous sommes en impossibilité de construire la centrale du Ricantu, parce que pour construire la centrale du Ricantu, il faut savoir à quelle énergie elle va être approvisionnée et que nous n'avons toujours pas le moyen d'amener le gaz. À ce moment-là intervient le protocole de 2019. Nous acceptons de diminuer la taille de la future centrale du Ricantu, et nous montons en puissance sur le financement, notamment de la maîtrise de l'énergie avec le cadre de compensation qui nous permet d'avoir la main à concurrence d'environ 50 ou 60 M€ sur des actions de maîtrise de l'énergie. L'appel d'offres est infructueux. Que nous dit l'État ? Il nous dit : si nous relançons un appel d'offres au gaz, les mêmes causes produisant les mêmes effets, nous risquons de nous retrouver, nous sommes en 2021, 2022, nous risquons de nous retrouver avec un nouvel appel d'offres infructueux, avec l'impossibilité de construire une nouvelle centrale, avec une énergie de transition qui n'arrivera pas en Corse et donc inéluctablement avec la rupture d'approvisionnement et une situation de black-out structurelle.

Quels sont les choix qui s'offrent à nous ? Il n'y en a pas 50. On a besoin d'une énergie de transition, ou on reste au fioul lourd, le Vaziu qu'on combat depuis 40 ans, ou on retente la chance avec le gaz, avec toutes les inconnues que cela véhicule, ou alors il y en a plus qu'une autre de solution, c'est le bioliquide, il

n'y en a pas d'autre. On peut tourner les choses comme on veut, il y a que ces trois-là.

Le fioul, on n'en veut pas et tout le monde en sort parce qu'il faut quand même rappeler que fioul lourd ou fioul léger, ce sont des énergies fossiles et polluantes. Le gaz, on ne peut pas l'amener. S'ajoute le contexte géostratégique nouveau, les prix, l'incertitude quant aux approvisionnements.

Le bioliquide, on veut nous l'imposer, nous refusons qu'on nous l'impose. Et nous posons deux catégories de conditions, ça a été rappelé et la négociation va durer plus qu'un an, Julien, elle va durer deux ans parce que l'État sait aussi, nous sommes dans une négociation qui est dure, Xavier vous distribuiez les bons et les mauvais points, qui a gagné, qui a perdu, moi, je pense que nous avons fait une très bonne affaire pour la Corse et tant mieux, et nous l'avons fait parce que l'État a accepté de toper la semaine dernière, pas avant, mais au bout de 2 ans.

Mais l'Etat dans la négociation, savait que le temps jouait contre nous parce qu'il fallait construire une nouvelle centrale, il fallait fermer le Vaziu, qui doit fermer depuis longtemps, qui ne fonctionne qu'à coups de dérogations, qui peut tomber en panne avec le risque du black-out, avec les syndicats qui poussaient, avec vous qui demandiez : où en sommes-nous ? Nous, nous avons tenu. Nous avons dit il y a deux catégories de conditions à remplir. Les premières, ce sont celles qui ont trait à la santé publique et au développement durable, et les deuxièmes sont celles qui ont trait aux mesures de compensation.

En matière de bioliquides, si nous acceptons d'aller vers le bioliquide, deux conditions non discutables. Premièrement, des garanties juridiques de ce que l'utilisation des bioliquides se fera dans des conditions totalement sécurisées d'un point de vue de la santé publique, et c'est les chiffres que nous avons produits à l'aide d'une étude indépendante avec un niveau d'émission qui sera contractuellement accepté par EDF, fixé par un arrêté du préfet qui alignera la production de substances dangereuses sur celle du gaz, c'est-à-dire des niveaux infiniment inférieurs au seuil minimum, et c'est l'arrêté d'utilisation qui le prévoit.

Donc, nous sommes sur les niveaux les plus bas en termes de pollution, les niveaux les plus bas que l'on peut obtenir et garantir actuellement. Première catégorie.

Deuxième catégorie, développement durable. Nous l'avons dit, nous voulons un cahier des charges, nous ne voulons pas que le bioliquide que nous allons utiliser provienne de culture intensive, provienne de déforestation, provienne de l'exploitation des données de la terre. Et nous avons eu un cahier des charges dans lequel le colza dont il s'agit, est produit à titre principal en Espagne,

en France et en Italie. Et, comme l'a dit Julien, à tout prendre, nous préférons, puisqu'il faut être dépendant encore pendant 20 ou 25 ans, en réduisant cette dépendance, nous préférons être dépendants de pays de l'Union européenne, nous préférons avoir une production fût-elle modeste, qui a vocation à évoluer si on peut aller vers de nouvelles technologies au niveau de la Corse, plutôt que d'être dépendants de la Russie, des Émirats arabes ou encore des États-Unis.

Donc, c'est un choix que nous avons assumé.

Deuxième catégorie de conditions, Xavier, vous nous dites, c'est un mauvais deal, non ? L'État avait dit, l'infrastructure gazière d'abord, vous qui êtes de Peri, qui êtes à la CAPA, vous pensez que les élus de la CAPA et la population, par rapport à vos projets, notamment ceux du Fond de baie, vous étiez prêt à avoir une structure lourde, gravitaire, une barge, une structure gravitaire dans le golfe d'Ajaccio, pour desservir le Ricantu ? Vous savez bien que non. On n'a pas eu d'offre, de toute façon, on n'a pas eu d'offre, donc c'est un débat qui est clos.

Donc, la deuxième catégorie de conditions, nous avons dit : vous n'investissez pas 400, peut-être 400 millions, peut-être 350, 400 millions qui auraient profité à un grand groupe pour faire une barge à Lucciana et pour faire une structure gravitaire dans le golfe d'Ajaccio. Nous, ce qu'on a dit, c'est : cet argent que vous n'investissez pas, nous souhaitons qu'une partie significative soit donnée à la Corse pour aller vers la maîtrise de l'énergie. Et ça a été la discussion qui a duré deux ans. Sur le principe d'abord, l'État ne voulait pas.

Deuxièmement, sur le volume, l'État n'était pas d'accord sur 200 millions.

Troisièmement, sur l'utilisation, il y a eu des discussions qui ont été longues et nous sommes arrivés à un deal qui est un bon deal parce que nous avons 200 M€ à notre main, que nous allons utiliser à travers un règlement d'aides qui sera, nous vous le proposerons, débattu devant l'Assemblée. Et si j'ose dire, nous faisons d'une pierre, deux coups parce que non seulement on parle de maîtrise de l'énergie, mais on parle de maîtrise de l'énergie équilibrée entre tous les territoires de Corse, 150 millions pour le grand Bastia et pour le grand Ajaccio et notamment pour accompagner la sortie du gaz de ville et 50 millions pour le reste.

Quelles sont les opérations qui vont être financées ? Ça va être la mise à niveau au plan énergétique de tous les logements sociaux et de milliers de copropriétés dégradées en centre-ville. Ça veut dire concrètement qu'à travers ces opérations, sur 4 ans, si nous arrivons à programmer, nous avons pris la précaution de pouvoir dépasser la durée de programmation instruit par exemple par l'expérience du PEI. Ça veut dire que, au lieu de 400 millions qui auraient profité à un grand groupe pour une ou deux infrastructures, on a 200 millions pour nos

TPE, pour nos PME, pour nos artisans, partout en Corse. Et ça veut dire que cet argent, il va venir rénover des logements sociaux prioritairement ou des copropriétés de centres villes dégradées, ça veut dire que ça sera une économie énergétique pour chaque foyer concerné d'environ 1000 € par an. C'est-à-dire que nous restituons 1000 € de pouvoir d'achat aux gens qui en ont le plus besoin, près de 100 € par mois.

Donc, je pense que ça, on ne peut pas le passer sous silence et ça nous l'avons négocié et obtenu, et pas seulement les logements sociaux, les bâtiments d'éducation du Grand Bastia et du Grand Ajaccio et également les EHPAD pour les personnes âgées qui nous tiennent à cœur.

Donc, la question qui se pose, est-ce que nous allons être capables de consommer ces 200 millions dans un temps de 4 ou 5 ans ? Et, c'est là que nous devons conventionner et que nous allons conventionner avec les chambres des métiers, avec les chambres de commerce et d'industrie, avec les fédérations.

Dernière vertu de ce choix politique, à un moment où nous luttons contre la spéculation, oui, nous assumons, ça a été dit par les interventions de Ghjuvan'Santu Le Mao et de Julien Paolini, d'encourager les entreprises à se réorienter vers d'autres types de marchés. Moi, je préfère que les entreprises du BTP, les artisans, travaillent pour produire du logement principal, de la réhabilitation dans les villages ou de la rénovation de logements sociaux, que pour faire les villas de milliardaires sur le littoral ou ailleurs ?

Donc ces choix-là, ils sont dans la PPE que nous soumettons à votre vote.

Je termine, après chacun fera en son âme et conscience. Aujourd'hui, et ça a été dit et je vais terminer par-là, en 2018 : centrale thermique : 761 gigawatts. Dans 5 ans, quand nous aurons construit, centrale thermique : 248 gigawatts, on passe de 761 gigawatts en fioul lourd pour moitié, le Vaziu, en fioul léger, 761 gigawatts, on n'aura plus que 248 gigawatts en bioliquide, avec le même niveau d'émissions que le gaz.

Sur les ENR aujourd'hui : 33 %. En 2018 avec la PPE révisée qu'on vous propose de voter, nous serons à 74 % dans notre production d'ENR et, si vous considérez que les bioliquides ne sont pas des ENR, ce sont des ENR, sauf qu'elles ne sont pas produites ici. Si on sort les 8 %, on est encore à 64 % d'énergies nouvelles renouvelables.

Alors, en votre âme et conscience, vous voterez contre ou vous vous abstenerez. Moi, je m'adresse aux élus de l'opposition et je m'adresse notamment aux nationalistes, on peut toujours faire mieux.

Moi je vous ai donné et rappelé les chiffres, le réalisé et les objectifs. Moi, je suis un Président du Conseil exécutif qui soutient le président de l'AUE qui vient devant l'Assemblée de Corse avec un rapport qui, premièrement acte la fin de la centrale du Vaziu, combat politique historique des nationalistes.

Deuxièmement, avec un président de l'AUE qui vient devant vous avec un rapport qui va faire passer la Corse en 2018 de 33 % d'énergies nouvelles renouvelables à 74 %.

Troisièmement, avec un Président de l'AUE qui vient devant vous en disant : moi, j'ai négocié, j'ai eu 200 M€ qu'on va investir dans les quatre ans à venir, avec les artisans, le BTP, le PME, pour les gens qui sont en souffrance sociale dans ce pays.

Moi, je suis aux côtés d'un président de l'AUE qui vient dire : on va construire la centrale du Ricantu, on a négocié avec EDF, il y aura un cahier des charges qui fera que sur une construction qui doit, à-peu-près un coût de 450 millions, et à-peu-près la moitié, c'est les moteurs à l'extérieur, on va avoir 50 ou 60 % de retombées directes pour les entreprises de Corse.

Donc moi, je me tourne vers l'opposition, les oppositions et notamment les nationalistes, si vous considérez que vous, en votre qualité, en votre âme et conscience de nationalistes, vous devez vous abstenir ou voter contre cette PPE, faites-le. Moi, je peux vous dire que je suis fier d'être aux côtés de Julien Paolini, du Conseil exécutif, de vous la présenter et de vous demander à toutes et à tous de faire votre choix. Et en ce qui me concerne, si j'étais à votre place, je voterais à deux mains.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, avemu dui amendamenti, un primu presentatu hè quellu di « Un soffiu novu »...

(Brouhaha).

Ùn ci hè micca prublema, a pudete fà, mà vi ramentu chì à 7 ore ci sò ghjente chì ghjunghjenu quì per riceve e so medaglie, ci hè a cerimonia è avete torna dui cartulari nant'à l'energia dopu.

La séance suspendue à 18 h est reprise à 19 h 03.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Per piacè, ripigliate e vostre piazze. Dumandu à i presidenti di i gruppi di chjamà e persone di u so gruppu, per piacè.

Allora, mi girgu versu l'esecutivu.

Primu v'aghju da dumandà di vutà a derugazione per u tempu di travagliu. Avà cunniscite cum'ellu si passa, per permette à u secretariatu generale di pudè cuntinuà a travaglià incù noi, per noi dopu 18 ore.

DEROGATION TEMPS TRAVAIL personnels du Secrétariat general

Dunque, quale hè chì ghjè contru ? Astensione ? No-partecipazione ? À prò ?

Tuttu u mondu ghjè à prò.

Dopu, mi girgu versu l'esecutivu, ripigliemu i nostri dibattiti nant'à l'energia, nant'à a **Programmazione Plurianninca di l'Energia**

Raportu n° 066 (SUITE) : Prughettu di revisione di a Programmazione Plurianninca di l'Energia (PPE)

Rapport n° 066 : Projet de révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eiu, vulerebbe l'amendamenti è i sotti-amendamenti per piacè.

M. Xavier LACOMBE

Madame la Présidente, je pense pour aller plus vite, de ne pas perdre de temps puisque nous nous sommes vus, nous nous sommes mis d'accord, ce n'est pas la peine de faire des sous-amendements, autant directement présenter les amendements qui sont déjà sous-amendés, à moins de vouloir suivre la procédure à la lettre, mais bon, perte de temps inutile !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais on peut aller assez vite, on ne les présente pas, je dis : premier sous-amendement, deuxième sous-amendement, on les vote et ensuite :

l'amendement ainsi sous-amendé. La seule chose, c'est que je voudrais les voir, juste les avoir dans les mains.

Donc dans l'ordre, s'il vous plaît, reprenons les choses, dans l'ordre nous avons l'amendement de « Un soffiu novu », on est bien d'accord ? Cet amendement de « Un Soffiu » est donc sous-amendé par le Conseil exécutif. Vous êtes tombés d'accord sur le sous-amendement ?

Le Conseil exécutif, je me tourne vers lui ? Oui, très bien.

Donc, je soumetts à votre approbation le sous-amendement du Conseil exécutif à l'amendement 1.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le sous-amendement du Conseil exécutif est accepté.

Je soumetts maintenant l'amendement de « Un soffiu », ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement ainsi sous-amendé est ADOPTE à l'unanimité.

Il y avait un deuxième amendement qui était présenté, qui est arrivé en début de séance, par « Core in fronte ». Alors, qu'en est-il de cet amendement ? Il a été sous-amendé aussi.

Alors, le sous-amendement du Conseil exécutif à l'amendement de « Core in fronte », amendement numéro 2 :

Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.

Je soumetts maintenant l'amendement n°2 ainsi sous-amendé au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement de « Core in Fronte » est adopté à l'unanimité.

Il n'y a pas d'autres amendements, nous pouvons passer au **vote de la politique pluriannuelle de l'énergie.**

Quale hè chì ghjè contru ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Explications de vote !

Je prends acte des bonnes volontés. Comme il y a huit ans, les propositions d'études sur les grands aménagements hydrauliques sont prises en compte. Il y a un plus cette fois, c'est que la CdC accepte d'assurer le pilotage et d'essayer de rendre efficiente cette décision, au moins sur un canevas d'études.

Maintenant, sur le principe général, moi je continue à considérer d'abord que la méthode de l'élaboration de ce document ne m'a pas convenu dans la mesure où depuis quasiment 20 mois où je suis élu, il n'y a eu aucune réunion de travail du Conseil énergétique qui n'est là que pour faire de la figuration puisqu'on est venu nous présenter un dossier complet, ficelé, finalisé, négocié avec quand même des axes stratégiques qui auraient pu être discutés en amont, où il aurait pu y avoir des propositions ou des acceptations, on ne peut que se faire convaincre, quand on est en bonne foi dans un protocole de discussion et de partenariat technique, puisque là on discute quand même des techniques avec quand même une finalité politique, c'est l'indépendance énergétique de la Corse.

Moi, je continue à considérer que le triptyque fait quand même la part belle aux interconnexions dans des proportions qui sont très fortes.

Le colza, énergie de substitution, je peux m'y faire, mais intellectuellement, ça me heurte quand même.

Maintenant, je considère quand même qu'il y a des bonnes choses, que d'abord gratté 200 millions en substitution des non-réalisations industrielles pour la venue du gaz en Corse au bénéfice, je dirais, de l'énergie négative en récupération par rapport à de la rénovation sur des habitats prioritaires, scolaires et sociaux, c'est une bonne chose.

Maintenant derrière, je crois qu'il y a beaucoup de choses à faire et à planifier et de profiter de ces deux années de préparation de la révision générale pour qu'il y ait un travail collectif. Sinon, vous allez vous retrouver à chaque fois avec des discussions finales plus ou moins bloquantes, avec plus ou moins l'envie d'aller chercher, je dirais la différenciation, moi, aujourd'hui je ne la cherche pas. Je pense qu'il y a une bonne voie dans l'état d'esprit, mais la méthode, elle est quand même fortement calée sur le désidérata étatique où on nous impose une grosse dépendance à des achats difficiles sur une matière première colza qui sera malheureusement très contrainte sur le marché. On va discuter d'acheter 200 000 tonnes sur un marché potentiel mondial de quelques millions de tonnes seulement. Je suppose que l'acheteur devra être très prévoyant.

Ensuite, le raccordement avec l'Italie prendra des parts prépondérantes et vous avez une inconnue, c'est que dans votre canevas, il n'est pas parlé du doublement à venir de la liaison sur Casamozza, pourtant l'étude d'impact a été faite, les réunions publiques ont été faites où on annonce qu'on pourra prendre 100 MW, voire 150. Dans aucun scénario, ça n'y est frontalement. Pourtant, s'il advenait qu'il y soit, on serait totalement dépendant de cette liaison, ça voudrait dire qu'on ne ferait pas le reste, ça veut dire ce qu'on a voté sur des études sur des grands aménagements hydrauliques vont être complètement hypothéqués au niveau de la réalisation, même si la faisabilité est démontrée et l'opportunité, qu'elle soit technique ou écologique.

Donc pour ces considérations-là, nous, nous nous abstenons et je prends acte quand même de votre bonne volonté. J'avais voté contre la dernière fois.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Explication de vote rapidement.

D'abord, à l'instar de ce qui a été salué sur tous les bancs, reconnaître en effet l'investissement massif et reconnu des équipes qui se sont attelées à ce travail de fond qui, à défaut d'être historique, est dense.

Rappeler aussi les réserves que nous avons manifestées, une difficulté en matière de lisibilité en matière de l'énergie, tout ça n'est pas très lisible, aussi bien le calibrage de la demande, même si on fait confiance aux experts, Monsieur le Président de l'AUE, ça aurait demandé beaucoup plus de précisions. On voit mal sur l'avenir à moyen et long termes, comment l'offre va pouvoir soutenir la demande.

Je pense du reste que la proposition considérée comme fantaisiste de Pierre mérite au moins quelques études dans un contexte plus général d'audace qui aurait pu être un marqueur de votre rapport, on est en 2023, pour en finir avec un bio carburant qui relève de la politique du moindre mal. Si on était, je crois, pionniers il y a quelques années, lorsqu'on a dit que le gaz était une fausse bonne idée à l'époque. Gageons que le colza ne soit pas la bonne fausse idée de ces années. On est sur le moindre mal, on a bien compris que vous étiez dans un exercice contraint. Mais un peu d'audace, nous aurait permis de vous apporter un soutien plus franc.

Nous en resterons pour l'heure à l'abstention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre spiegazione ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Vi ringraziu, o Sgiò Presidente.

A nostra pusizione, pensu chî l'avete induvinata.

Pour notre part, donc, nous saluons une nouvelle fois et sans flagornerie ni excès, le travail qui a été réalisé. Il vient rattraper les difficultés, une grande partie du retard qui a pu être pointée du doigt ici ou là. Il a en même temps sur le fond, poser une ambition et une volonté qui sont globalement incontestables.

C'est sur l'opérationnalité que nous émettons nous-mêmes un certain nombre de doutes et de réserves, mais nous considérons que les questions qui ont été posées ont donné lieu pour partie, Président, un certain nombre de réponses. Ça n'a pas été le cas pour toutes, mais le temps viendra où nous aurons bien sûr toute latitude pour en reparler.

Je salue notamment l'idée d'un partenariat actif entre les collectivités publiques et les opérateurs, à l'aune de l'amendement et du travail déposé et réalisé par Paul-Félix et son groupe, la prise en compte des questions liées à l'hydro pour partie également. Mais je continue avec mes collègues et amis du groupe « Avanzemu » de penser que sur la MDE et les objectifs que vous affichez sur un certain nombre de grands sujets comme l'hydrogène, mais il y en a d'autres, nous aurions collectivement gagné un peu plus de précision.

Pour être très clair et très précis, notre vote ne sera pas comparable à celui qui a pu être exprimé sur la DSP ou même le budget. Nous ne voterons pas contre et nous essaierons même de vous accompagner, mais en l'occurrence, et ce soir, nous nous abstiendrons.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande ? Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Oui, aghju lettu bè u raportu, j'ai bien lu et j'ai bien compris. Précision : quand j'interviens sur quelque chose, en général, j'essaye de lire et de comprendre et en ayant lu et compris, je le répète, vous m'avez répondu sur un certain nombre de choses, je vais le répéter.

La question des retards qui ont été accumulés, ce n'était pas simplement pour les regarder en rétrospective, mais pour les mettre en perspective et vous appeler justement sur la question de la transition et sur le choix du colza et de cette dépendance, appeler à vite rompre, à ne pas chercher à trop maintenir cet équilibre instable et à l'effort sur les énergies renouvelables.

Au regard de cela, sur la question de l'hydrogène, je le maintiens, sur la question de l'hydro électrique, sur toutes ces questions-là, il faut un plan d'actions, d'opérationnalité, pas de réaliser maintenant, je ne demande pas à ce que ce soit réalisé demain matin, mais un véritable plan d'actions pour que nous puissions y aller.

Mes réserves, mes doutes ne sont pas levés là-dessus. Je ne vais pas voter contre, vous voyez, je ne vais pas voter contre non pas parce qu'on a convoqué le sentiment national, u sintimu naziunalu, ùn aghju micca bisognu ch'ellu sia cunvucatu da quale sia a manera. Quandu facciu una presa di pusizione, a sò perchè.

Vous maintenez des objectifs, mais en revanche, moi je vous demande de revenir ici régulièrement avec des rapports d'étape, ce n'est pas une injonction, ce n'est pas un ordre, Monsieur le Président de l'AUE, on se connaît un petit peu, mais en revanche, c'est une demande forte de revenir ici avec des rapports d'étape régulièrement et nous montrer véritablement qu'on change de braquet. Je ne manquerai pas de vous le rappeler.

En tant que nationaliste, comme je peux voter contre, ce soir je vais m'abstenir parce que je crois qu'il y a beaucoup de choses qui restent à réaliser. Je ne reste vraiment pas convaincue. Je vous demande de faire la démonstration et d'atteindre les objectifs d'autonomie énergétique que nous nous sommes fixés et qui, pour l'heure, sont loin d'être advenus.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Monsieur le Président, Monsieur le conseiller,

Grâce à ce rapport, nous changeons de braquet, nous changeons de logique, nous abandonnons le fuel lourd pour rentrer dans un nouveau modèle. C'est courageux, c'est ambitieux. Nous accélérons le pas vers les énergies renouvelables et vers l'autonomie énergétique. Donc, ça va bénéficier à des milliers d'entreprises corses et nous considérons que c'est un projet à la fois politique, économique et social. La Corse entière en est reconnaissante ce soir d'avoir abandonné le thermique pour un nouveau système. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Aghju da mette à u votu a pulitica plurianninca di l'energia presentata da u Cunsigliu esecutivu.

Quale hè chì ghjè contru ? Astensione ? No-partecipazione ? Quale hè chì ghjè à prò ?

Sta pulitica hè ADUPRATA à a majurità assuluta.

Ùn scappeti micca pè piacè.

M'aghju da girà versu l'esecutivu perchè ci hè quantunque un raportu.

Simu appena in ritardu pè a rimessa di e midaglie di i 40 anni, u persunale ci aspetta. Ma simu ubligati di passà una deliberazione pè via di a famosa madonna di Brandu. Aghju da passà a parolla à a cunsigliera esecutiva.

Scusate, prima, aghju da fà **vutà l'urgenza.**

Quale hè chì ghjè contru ? Astensione ? No-partecipazione ? Quale hè chì ghjè à prò ?

Tuttu u mondu hè d'accordu.

Andate puru, Cunsigliera esecutiva.

CULTURA È PATRIMONIU /CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n^u 072 : Acquistu d'un'opera « Madonna di Brandu »

Rapport n^o 072 : Acquisition d'une œuvre « Madone de Brando »

Mme Antonia LUCIANI

À ringrazià vi.

Comme vous le savez, la Madone de Brando dont nous avons parlée assez longuement ces dernières semaines, eh bien, sera mise en vente demain.

La Collectivité de Corse, après avis d'historiens de l'art, propose de participer à la prochaine vente aux enchères dans le but d'acquérir ce retable.

Donc, on a été informés au sujet d'une œuvre ayant quitté la Corse en 1839 et qui réapparaît aujourd'hui à l'occasion d'une vente aux enchères, qui est donc organisée demain par la maison de Baecque, salle des ventes de Drouot à Paris.

Il s'agit de la Vierge en trône, tenant l'enfant entouré de quatre anges musiciens dit « Madone de Brando ».

Cette œuvre est la partie centrale d'un tableau ancien retable, peinture sur bois signée et datée dans le coin inférieur gauche du panneau.

Il s'agit d'un retable d'une qualité inestimable qui pourrait enrichir les collections de prestigieux musées nationaux ou internationaux. Evidemment, nous souhaitons qu'il puisse venir enrichir nos collections.

Je remercie par ailleurs les historiens qui se sont penchés ces dernières semaines sur cette œuvre, je pense à Monsieur Liccia, Monsieur Vergé-Franceschi.

Les archives familiales des actuels propriétaires ainsi qu'un certain nombre d'articles qualifient ce retable d'un des plus beaux retables de Corse et nous donnent de précieuses informations sur la Corse de cette époque.

Ce retable provient d'un ancien couvent de San Francesco de Brando et fut déplacé après la Révolution française et mise en vente du couvent, comme bien national

Cet ensemble fut déposé dans l'Église de Santa Lucia di Ville di Pietrabugno et les services du patrimoine, je tiens à les remercier pour le travail qu'ils ont mené, ont effectué un certain nombre de recherches aux archives de Corse pour retracer la vente de ce chef-d'œuvre.

Il s'avère qu'en 1839, pour financer les travaux de réparation de son église, le Conseil et le Curé de Ville entreprennent la vente de ses retables et donc, celui de la Madone fut acquis par un collectionneur de passage en Corse, Albin Chalandon. C'est d'ailleurs ce dernier qui donnera au retable son nom, la Madone de Brando.

Dans le rapport, on a souhaité recontextualiser notre politique globale d'acquisition puisqu'un certain nombre de choses aussi avaient été dites, peut-être de méconnaissances aussi de ce qui est fait par la Collectivité en termes d'acquisition.

On a fait une petite rétrospective uniquement en partant de 2017, mais pour vous dire que quasiment chaque année, nous intervenons dans un certain nombre de ventes aux enchères quand on considère évidemment que les biens qui sont à vendre, peuvent intéresser nos collections et relèvent d'un caractère artistique, patrimonial, culturel, en tout cas, quand cela est justifié.

On peut évidemment citer le plus emblématique, celui qu'on a pu acquérir, d'Henri Matisse, qui nous a permis de faire une exposition qui a eu un succès considérable. Récemment, un certain nombre de biens liés à Pasquale Paoli. Et l'année dernière, un tableau de Prunelli di Fiumorbu de Maurice Utrillo. C'était pour vous donner aussi des exemples de notre capacité à nous porter acquéreur sur un certain nombre de biens qui ont vocation à revenir ici en Corse.

Alors pour revenir plus spécifiquement au retable, nous considérons qu'il a une caractéristique particulière puisque nous travaillons depuis plusieurs mois à une exposition temporaire au musée de la Corse, « Legnu sacru », pour présenter des retables peints sur bois, ainsi que des tabernacles ou sculptures les plus remarquables de la fin du Moyen-Âge, qui sont conservés en Corse. Évidemment, le fait de pouvoir acquérir la Madone de Brando viendrait donner encore plus de valeur et de plus-value à ce travail que nous avons commencé depuis plusieurs mois, notamment entre les services de la Collectivité et Louise Agneddu qui est chercheuse et spécialiste des retables peints sur bois. Et donc, la Madone permettra d'enrichir notre collection du musée de la Corse.

Vous dire aussi qu'actuellement nous travaillons, au-delà du fait de se porter acquéreur demain, à des mesures de protection possibles. Donc, nous avons vraiment fait valoir toutes les voies et moyens pour pouvoir ramener, je dirais, ce retable en Corse. Nous avons fait valoir la procédure de statut d'œuvre

d'intérêt patrimonial majeur et un autre de statut de trésor national. Nous attendons actuellement des réponses pour ces deux procédures.

Sachez, d'autre part, que nous avons pu constituer un dossier à partir de pièces d'archives pour montrer que l'analyse de ces pièces par les différents services juridiques du ministère pourraient nous permettre à la déclaration de la domanialité publique de la Madone de Brando, ce qui nous permettrait donc de la retirer de la vente et de pouvoir la récupérer.

La commune de Brando, évidemment, s'est manifestée auprès du commissaire-priseur, une fois que nous avons eu connaissance de ces éléments-là, pour exprimer son souhait que le bien lui soit restitué.

Nous sommes toujours en attente de la confirmation de l'illégalité de la vente, ou en tout cas du fait qu'elle pourrait revenir directement propriété de la commune de Brando. Mais comme cette procédure ne nous a pas été formellement confirmée par le ministère de la culture, à l'heure où nous parlons et la vente ayant lieu demain, évidemment par mesure de précaution, nous avons souhaité vous présenter ce rapport pour être sûr que nous pourrions participer demain en cas de réponse négative.

Je tiens également à remercier la fondation du patrimoine qui a été extrêmement réactive puisque je pense que la plupart d'entre vous n'ont pas été indifférents et d'ailleurs, il y a eu beaucoup de remontées et d'intérêt, notamment sur les réseaux sociaux, mais de manière générale, sur ce tableau qui a provoqué une certaine émotion, un certain engouement. Et donc nous avons, avec la fondation du patrimoine et la direction du patrimoine, lancé une initiative qui, jusque-là, n'existait pas, à savoir un mécénat populaire sur l'acquisition de l'œuvre puisque jusqu'à présent, le rapport en fait état également, nous avons évidemment des actions de mécénat en direction du patrimoine, mais c'est généralement sur des grosses opérations. C'est la première fois qu'on lance finalement ce type de démarche.

Je remercie les plus de 300 et quelques donateurs qui ont donné jusque-là. Il est encore possible de donner. N'hésitez pas. Je tenais à les remercier personnellement parce que ça a été un travail assez complexe à mettre en œuvre et puis surtout ça a demandé beaucoup d'agilité et de rapidité.

Pour terminer, nous proposons à travers ce rapport, la création d'un fonds d'acquisition parce qu'en fait, chaque année, quand nous participons à des ventes aux enchères, eh bien nous piochons directement dans la ligne budgétaire patrimoine. Nous proposons également à travers ce rapport de créer chaque année, d'avoir un fonds d'acquisition à hauteur de 500 000 €.

Ça ne veut pas dire qu'on les utilisera nécessairement, si on ne les a pas utilisés, on les réaffectera pour autre chose. Mais en tout état de cause, ça nous permet d'afficher aussi que dans notre budget nous consacrons une somme particulière à l'acquisition de biens qu'on considère relevant d'un intérêt suffisant pour qu'ils reviennent dans notre patrimoine.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora, ci hè un amendamentu di u Cunsigliu esecutivu, s'è vo vulete leghje è spiegà ci.

Mme Antonia LUCIANI

C'est un amendement à la délibération qui nous propose d'abord de donner mandat au Président du Conseil exécutif pour acquérir aux enchères le retable.

L'article 2 délègue la participation à la vente aux enchères au directeur du patrimoine, Monsieur Campocasso, qui sera sur place demain.

Enfin, l'article 3 donne mandat au Président de l'exécutif pour accomplir toutes diligences utiles, notamment auprès du ministère de la culture, de nature à permettre le maintien de l'œuvre dans le patrimoine public, c'est ce dont je vous faisais état, dans le cas où nous pourrions rapatrier notre retable, sans passer par la voie d'enchères et de participation aux enchères.

Voilà, on a inclus cette petite subtilité dans la délibération.

M. le Président Gilles SIMEONI

Tout a été exposé par la conseillère exécutive.

Simplement insister, pourquoi on vous saisit de ce rapport au visa de l'urgence ? Parce que vous avez compris qu'il y a eu des rebondissements juridiques multiples. Lorsque nous avons été informés de la vente aux enchères, nous avons souhaité nous positionner, puisqu'il s'agit, ça a été rappelé, d'un bien véritablement exceptionnel.

Nous avons travaillé, les services du patrimoine de la Collectivité de Corse, Jean-Christophe Liccia, Messieurs Ciavatti et Campocasso, Jean-Christophe Liccia, historien, Michel Vergé-Franceschi qui s'est emparé, vous le

savez aussi, de ce dossier et l'ensemble des éléments juridiques et historiques qui ont été recueillis permettent d'avoir la certitude que ce bien était un bien public et qu'il ne pouvait donc pas être légalement vendu.

Le ministère de la culture est saisi de cette affaire et jusqu'à 2 ou 3 jours en arrière, nous avait laissé penser que la domanialité publique était établie et que donc on n'irait pas à la vente. Nous avons essayé de prendre des garanties et notamment la commune de Brando qui est, selon notre démonstration, la seule propriétaire légitime de ce tableau, a délivré une sommation interpellative à la maison Drouot qui met le tableau aux enchères pour lui demander de retirer ce tableau de la vente dans la mesure où elle considère, la commune de Brando, et nous soutenons cette position, qu'elle est propriétaire du tableau.

Au moment où nous parlons, et c'est tomber il y a quelques minutes, la maison qui vend aux enchères, a refusé de retirer le tableau et continue à soutenir que le vendeur est bien propriétaire. Donc, nous allons vers un bras de fer juridique.

La raison pour laquelle nous avons réintroduit en urgence, dans l'absence de certitudes juridiques, le rapport pour pouvoir garder la possibilité de porter les enchères. Mais jusqu'au tout dernier moment, nous allons essayer premièrement de convaincre la maison qui vend aux enchères de retirer cette vente, nous le faisons avec le ministère de la culture avec lequel nous avons encore échangé il y a quelques minutes. Et puis, en toute hypothèse, si la vente est maintenue, le ministère de la culture, et lui seul dispose, d'un droit de préemption dans le cadre de la vente.

Donc, nous allons discuter pour savoir s'il vaut mieux que nous portions les enchères pour sécuriser, ou s'il vaut mieux laisser les enchères se dérouler jusqu'à quel prix, pour intervenir ensuite et avoir la garantie écrite du ministère de la culture, à ce moment-là, qu'il exercera son droit de préemption avec l'inconnu, aussi du prix auquel terminera la vente aux enchères si on est dans ce cadre-là.

Mais notre idée, c'est quand même le principe selon lequel il vaut mieux tenir que courir parce que si la vente aux enchères va à son terme, qu'un tiers acquéreur, par exemple étranger est déclaré propriétaire au terme de la vente des enchères, on risque de partir dans un contentieux juridique de plusieurs années, avec les plus grandes difficultés ensuite à faire revenir le retable dans le patrimoine de la Corse.

Donc, en l'état de ces incertitudes, le choix qui a été fait en concertation avec les services juridiques de la Collectivité de Corse, nos avocats, le ministère de la culture, c'est maintenir le rapport, m'autoriser à déléguer cette faculté de porter les enchères puisque la vente a lieu demain, normalement à 14 h, au

directeur du patrimoine qui est sur Paris depuis avant-hier pour ne pas risquer de louper l'avion et donc les enchères, donc, déléguer ce droit.

Et puis, on a fait un amendement supplémentaire, me donner mandat pour engager toute diligence utile de nature à permettre de conserver le bien dans le patrimoine. Ça, je vais voir avec le ministère de la culture entre aujourd'hui et demain. Est-ce qu'ils nous garantissent qu'ils exercent le droit de préemption ? Est-ce qu'il vaut mieux porter les enchères ? Est-ce qu'on arrive à convaincre le commissaire-priseur, de retirer le bien ? Donc ça va se jouer entre aujourd'hui et demain et vous serez bien sûr strictement informés de de l'évolution de de la situation.

On se bat quand même pour qu'un bien exceptionnel réintègre le patrimoine, en l'espèce, le patrimoine communal de la commune de Brando. Je salue le maire Patrick Sanguinetti, qui est très mobilisé, et au-delà de la propriété de la commune de Brando, même si ce n'est pas de façon juridique, le patrimoine de la Corse, que cette œuvre reste juridiquement et physiquement en Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a des interventions ? Jean-Martin Mondoloni et Annette Pieri.

Mme Marie-Anne PIERI

Juste un mot. L'État ayant un droit de préemption, pourquoi ne pas laisser faire le ministère de la culture, qu'il préempte et ensuite qu'il y ait une subrogation de la Collectivité dans cette préemption ? Cette possibilité est permise, je crois.

M. le Président Gilles SIMEONI

Tout à fait. Alors je réponds directement, si vous m'y autorisez.

Simplement jusqu'à au moment où nous parlons, nous avons un accord verbal, mais nous voulons avoir la garantie écrite et l'engagement du ministère, même si nous faisons confiance, que le droit de préemption sera exercé dans le cadre de la vente.

Après, il y a une difficulté, c'est qu'on ne sait pas, si les enchères sont portées, jusqu'où elles peuvent aller et il faut qu'on discute aussi avec l'Etat de cette question-là.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, c'était l'objet de la deuxième question que je voulais poser, c'est jusqu'où on s'aligne demain ? C'est une vraie question. Le ticket d'entrée, c'est quoi, c'est 300 ? 200 le ticket d'entrée. Première question.

Deuxième question. Là, on va vous autoriser à vous aligner aux enchères demain, mais aujourd'hui, pour demain la délibération qu'on prend ce soir, elle est exécutoire demain ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Elle est exécutoire, on l'a vu avec le contrôle de légalité, on la transmet tout de suite et c'est exécutoire. Il y a le sceau.

Après combien on est prêts à mettre ? Plus que ce que vous pensez et moins que ce que vous craignez !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Sur ce coup, je n'ai pas de crainte, Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

On ne va pas dire ce qu'on est prêts à mettre parce que s'il y a des gens qui nous écoutent, ils sont capables de faire monter les enchères. Mais je veux dire, il faut rester dans un prix raisonnable par rapport à un bien qui est exceptionnel et c'est aussi l'objet de la discussion avec le ministère de la culture qui a proposé de cofinancer en partie à travers un fonds exceptionnel.

Nous, vous le savez, on s'était donné un plafond qui a paru dans la presse qui était de 400 000 €, une partie financement public, une partie par appel au mécénat. Aujourd'hui, on va discuter avec le ministère de la culture et l'idée c'est d'essayer de garder ce bien, de le faire revenir en Corse, si possible de faire reconnaître la propriété de la commune de Brandu en dehors de la vente aux enchères, et si ce n'est pas le cas de sortir de cette vente aux enchères avec un droit de préemption exercé par l'État dans des conditions raisonnables financièrement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Autre demande ?

M. Jean-Marc BORRI

À ringrazià vi Signora Presidente.

Prima di e cose, vulerà sprime u mo sentimentu di gioia tamanta è diceraghju ancu d'emuzione di vede chì l'appuntunità di u ritornu nant'a nostra terra, ind'è u so nidu d'origine, d'una tale opara chì hè « A Madonna di Brandu », 184 anni dopu à a so partenza, pussi esse pensurata.

Mi pare dunque di sicuru tuttu à fattu naturale chì a nostra Cullettività sparghjì i mezi necessari chì sò i soi, per fà chì issu tesoru venghi à raghjunchje quelli dighjà aquisti iss'ultimi anni da a direzione di u patrimoniu, chì ci vole à ringrazià è felicità per u so travagliu in favore di u nostru patrimoniu, ma dinù di a nostra storia è di a nostra cultura ,chì ne facenu parte tutti issi capi d'arti.

U cuntrariu sarebbe statu senza sensu. È vede una tale spressione artistica parte ind'è mani strangere sarebbe una perdita tamanta per noi. Ne testimonia a voce popolare suscitata per a so vendita.

À issu sughjettu, pare impurtante di salutà dinù u rolu ghjucatu da a fundazione di u patrimoniu è a so corsa ind'è a salvezza è a risturazione di u nostru patrimoniu, cum'è ind'è u sustegnu ch'ella porta à e cumune, in più di quellu di a nostra Cullettività.

Ben'intesu, s'è a suluzione di ritiru di a vendita incù ristituzione à a cumuna di Brando ricivia un'usciu favurevule, ci ne puderiamu ralligrà. Ma di sicuru, u ritornu di st'opara maiò di u nostru patrimoniu ind'è a nostra isula, di qualchì manera ch'ella sippia, sarà salutata da tutti è ripresentarà una stonda forte di sicuru per tutti i Corsi.

Vuteremu dunque in favore di issu rapportu.

À ringrazià vi.

M. Xavier LUCIANI

Ghjustu un'affare, ùn ci hè micca discussione nantu à l'acquistu, speremu tutti chì st'opera, ch'ella volti in Corsica è in Erbalonga, ùn sò micca induve, in Brandu... Quessa hè una.

Ùn sò micca s'è l'affare hà da esse faciule. In tutti i casi noi sustenimu, è di più chè cusì, u fattu di riacquistà st'opara. Ma aldilà, perchè oghje otantu si passa bè, dumane otantu si passa male. È quantu ci n'hè statu opere di Corsica, patrimoniu materiale è ancu immateriale sparitu, arrubatu, diceremu cusì, partutu,

diceraghju ancu spaisatu à u strangeru ? Dunque l'idea serà bè d'avè una visibilità, una strategia, un pianu, u chjameremu cusì, ch'è no possu esse tranquilli, perchè ùn seremu mai tranquilli incù i soldi è incù u capitale è incù ghjente chì anu i soldi è chì ponu cumprà quasi tuttu, ancu l'aria.

Ma hè d'avè un pianu per assicurà ci quantunque di mantene ciò chì ci impreme. Chì aldilà di u quattru di st'opera, hè a nostra storia chì si ne vada, ghjè a nostra memoria è ciò chì face chì oghje, per u più, simu nazionalisti !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Di sicuru susteneraghju issu raportu è spergu u ritornu di a Madonna di Brandu. Ghjustu pè un pianu d'acquistu, quandu avemu creatu u Pôle mécénat diceraghju, ci era a vulintà in giru à l'operazione di « Crowdfunding », di creà dinò tuttu un'operazione di pedagogia prima in giru à u nostru patrimoniu è dinò, quessa ghjè pè a parte chì deve accumpagnà u « Crowdfunding » è issu tippu d'operazione quì.

È pò nantu à i finanziamenti, ci hè una doppia dumanda, ghjè di mette in piazza u pianu d'acquistu pè pruvà di fà veradimente una veghja è ghjè difficiule innanzu à e vendite di stu tippu quì, d'esse capace di travaglià nantu à u nostru drittu propiu di prienzione è què dumanda cambiamenti di livellu o regulamentariu, o pè certi legislativi è dinò di sicuru d'esse in capacità di strappà veradimente ad ogni volti ch'ellu c'hè bisognu issu tippu d'acquistu. Què dumanda veradimente a messa in pianu di issu pianu à livellu di a veghja è à livellu di l'acquistu.

Dunque è compiu cusì accantu à u fondu mecenatu ci vole à mette in piazza un fondu d'acquistu. U fondu d'acquistu, a sola difficultà ch'ellu ci era ghjè chì quand'ellu ùn si disegna micca veradimente, avemu da acquistà chè quelli chì ponu participà, ci si ponu esse qualchì difficultà.

Ma ci vole veradimente creà issu fondu da chì a Cullettività possi avè in avanzu i finanziamenti privisti perchè no sapemu chì à ogni anni, ci hè una parte di u nostru patrimoniu chì ci scappa.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre intervezionie? Innò. L'esecutivu vole parlà ?

Mme Antonia LUCIANI

Je peux réagir au moins aux deux dernières interventions de Saveriu Luciani et Josepha Giacometti pour dire que je partage le constat à la fois qu'il y a un certain nombre d'œuvres qu'il faudrait pouvoir rapatrier et ce n'est pas forcément facile d'avoir ce pôle de veille parce qu'effectivement là, on a été informés de la vente presque de manière aléatoire. Enfin, en tout cas, il n'y avait pas de process qui nous permet d'être alertés à chaque fois qu'il y a un bien corse ou lié à la Corse qui pourrait, même si on essaye via nos contacts etc., à avoir quand même une veille. Mais c'est vrai qu'il y a peut-être des biens qui passent au travers de de notre vigilance.

Donc, on s'attachera à le renforcer dans les années à venir et l'objet effectivement de ce rapport aussi, c'était de consacrer une somme financière chaque année pour être sûr de pouvoir réagir avec le plus de souplesse possible et le plus d'agilité, quand on voit qu'une vente se fait.

D'accord avec vos interventions. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci Madame la Conseillère.

Je vais d'abord soumettre à votre approbation l'amendement du Conseil exécutif, celui qui vous a été exposée tout à l'heure.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement de l'exécutif est adopté à l'unanimité.

Je vous propose maintenant de voter le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Prighemu per chì sta Madona di Brandu turnessi in casa soia.

Ùn scappate micca tutti, postu chì u persunale di l'Assemblea di Corsica, di a prima Assemblea di 1982 à 1984, ghjunghje ind'è l'emericulu.

La séance est suspendue à 19 h 50.

COMPTE RENDU IN EXTENSO

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 30 È 31 DI MARZU DI U 2023
1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 30 ET 31 MARS 2023

2^{DA} GHJURNATA/2^{EME} JOURNEE





**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 30 È 31 DI MARZU DI U 2023
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2023
RÉUNION DES 30 ET 31 MARS 2023**

SOMMAIRE JOURNÉE DU VENDREDI 31 MARS 2023

Reprise de la séance à 10h20	
Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI	
Propos introductifs de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse	11
SCAMBII IN QUANTU À L'ANNULLAZIONE DA U TRIBUNALE AMMINISTRATIVU DI BASTIA D'ARTICOLI DI I REGULAMENTI INTERNI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / ÉCHANGES SUITE À L'ANNULATION PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA D'ARTICLE DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE	
M. le Président du Conseil exécutif	13
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Marie-Claude BRANCA	16
M. Jean-Martin MONDOLONI	18
M. Pierre GHIONGA	20
M. Petru Antone FILIPPI	21
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	22
M. Saveriu LUCIANI	24
M. Romain COLONNA	28
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	31
Intervention de M. Fernand de VARENNES	32
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS ouvre le débat	38

<i>Echanges avec les conseillers :</i>	
M. Paul QUASTANA	39
M. Fernand de VARENNES	39
Le Président Gilles SIMEONI	40
M. Jean-Felix ACQUAVIVA	42
M. Fernand de VARENNES	43
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	44
M. Jean-Martin MONDOLONI	45
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	46
M. Saveriu LUCIANI	47
M. Paul-Félix BENEDETTI	48
M. Romain COLONNA	49
M. Fernand de VARENNES	50
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	51
Suspension de la séance à 12h42 / Reprise à 15h36	
Point d'ordre de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	52
Point d'ordre de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	52
<u>INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS</u>	
Raportu n° 065 : Creazione di l'EPIC di i Camini di Ferru di Corsica	
Rapport n° 065 : Création de l'EPIC des Chemins de Fer de la Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif.	55
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/O1/010) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	62
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/O1/018) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	64

<i>Prises de parole :</i>	
Mme Paula MOSCA	67
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	68
M. Paul-Félix BENEDETTI	69
M. Jean-Christophe ANGELINI	71
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	74
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	75
M. Xavier LACOMBE	77
M. Louis POZZO DI BORGO	79
M. Joseph SAVELLI	80
Mme la Présidente Marie Antoinette MAUPERTUIS	81
En réponse, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	82
Suspension de séance à 17 h10 / Reprise à 18h23	
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	84
M. Paul-Félix BENEDETTI, présentation amendement	85
Examen et vote amendement	86
VOTE rapport	86
<i>M. Hyacinthe VANNI préside la séance</i>	88
<u>ENERGIA / ÉNERGIE</u>	
Raportu n° 057 : Attualizzazioni di i misuri d'accompagnamentu di i pulitichi di l'AUE in quantu à a maistria di l'energia è à l'energii rinnuvevuli	
Rapport n° 057 : Actualisation des mesures d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'AUE	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI , Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	89
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/O1/009) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	91

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/O1/020) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	92
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	93
M. Julien PAOLINI, en réponse	95
M. Jean-Jacques LUCCHINI, présentation amendement de « Fà populu in seme »	96
Examen et vote amendement	98
VOTE rapport	98
Rapport n° 058 : Avisu nantu à a pruposta di leghji n° 199 di u Senatori Jean-Jacques PANUNZI relativa à a maghjurazioni di a tariffa di ricompra d'alitricità prudutta da fonti d'energii rinnuvevuli nantu à i tarritorii senza intercunissioni cù u rituali metrupulitanu	
Rapport n° 058 : Avis sur la proposition de loi n° 199 de M. le Sénateur Jean-Jacques PANUNZI relative à la majoration du tarif de rachat de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables dans les zones non interconnectées (ZNI)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI , Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	99
Lecture du rapport de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse (rapport n° 2023/O1/02) par Mme Françoise CAMPANA, <i>rapporteure</i>	102
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/O1/008) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	103
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	104
M. Julien PAOLINI, en réponse	104
VOTE rapport	105

<u>SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u>	
Raportu n° 061 : Messa in opera di e cunvenzione rilative à l'azzione ecunomiche cuncertate cù i territorii	
Rapport n° 061 : Mise en œuvre des conventions d'actions économiques concertées avec les territoires	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA , Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse	106
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2023/O1/011) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteure</i>	108
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/O1/016) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	109
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	110
Mme Christelle COMBETTE	112
M. Antoine POLI	113
Mme Chantal PEDINIELLI	113
Le Président Hyacinthe VANNI	114
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	115
M. Louis POZZO DI BORGO	115
M. Antoine POLI	117
Mme Valérie BOZZI	118
M. Alex VINCIGUERRA, en réponse	118
Examen et vote de l'amendement	120
VOTE rapport	121
<u>AGRICULTURA /AGRICULTURE</u>	
Raportu n° 074 : Cunsultazione di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di u decretu rilativu à u pagamentu spaghjatu pè a PAC 2023-2027	
Rapport n° 074 : Consultation de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif aux paiements découplés pour la PAC 2023-2027	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Alex VINCIGUERRA , <i>Président de l'ADEC</i> en lieu et place de Monsieur Dominique LIVRELLI, <i>Président de l'ODARC</i>	122
Vote sur l'urgence	124
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Marie-Anne PIERI	125
M. Jean-Jacques LUCCHINI	125
M. Pierre GHIONGA	126
Mme Vanina LE BOMIN	127
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	128
M. Jean-Jacques LUCCHINI	128
Mme Marie-Anne PIERI	129
Mme Nadine NIVAGGIONI	129
M. Xavier LACOMBE	129
Mme Nadine NIVAGGIONI	131
M. Jean-Jacques LUCHINI	132
Mme Chantal PEDINIELLI	133
Mme Vanina LE BOMIN	133
M. Alex VINCIGUERRA, en réponse	134
VOTE rapport	135
<u>INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS</u>	
Raportu n° 059 : Cuntratti di cuncessione per a splutazione di quattru porti di pesca di u Cismonte	
Rapport n° 059 : Contrats de concession pour l'exploitation de quatre ports de pêche du Cismonte	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA , <i>Président de l'ADEC</i> en lieu et place de M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	136
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	137
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	138
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Pierre GUIDONI	138

M. Paul-Felix BENEDETTI	139
M. Alex VINCIGUERRA, <i>Président de l'ADEC</i> , en réponse	140
VOTE rapport	141
<u>DEROGATION temps de travail des agents du SGAC</u>	141
<u>RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES</u>	
Raportu n° 055 : Determinazione di i raporti in quantu à l'avanzamentu di gradu 2023 pè u gradu du ridattore principale di seconda classa	
Rapport n° 055 : Détermination des ratios d'avancement de grade 2023 pour le grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI en lieu et place de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	142
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	143
VOTE rapport	143
Raportu n° 056 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 056 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI en lieu et place de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	143
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	144
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Chantal PEDINIELLI	145
Mme Nadine NIVAGGIONI	146
M. Louis POZZO DI BORGO	146
Mme Chantal PEDINIELLI	148
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	148
M. Paul-Felix BENEDETTI	149
M. Hyacinthe VANNI	149
Mme Bianca FAZI, en réponse	151

VOTE rapport	152
<u>MUZIONE / MOTIONS</u>	
Motion N° 2023/O1/007 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Juliette PONZEVERA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux bailleurs sociaux Présentation de la motion par Mme Juliette PONZEVERA	153
Prise(s) de parole : Mme Vanina LE BOMIN	154
VOTE motion	154
Motion N° 2023/O1/008 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse et l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse : Fermeture programmée de la maternité de Portivechju Présentation de la motion par M. Georges MELA	155
Prise(s) de parole : Mme Danielle ANTONINI Mme Marie-Claude BRANCA M. Jean-Christophe ANGELINI En réponse, Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge du social	157 158 158 159
VOTE motion	159
Point d'ordre de M. Paul-Félix BENEDETTI concernant la motion retirée En réponse M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	160 160
<u>INNUVAZIONE - CUNTROLU - VALUTAZIONE / INNOVATION - CONTRÔLE - ÉVALUATION</u>	
Raportu n°073 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu à l'articulu 5 di l'avamprugettu di lege organica relativu à l'apertura, a mudernizzazione è a rispunsabilità di a magistratura	

Rapport n° 073 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur l'article 5 de l'avant-projet de loi organique relatif à l'ouverture, la modernisation et la responsabilité de la magistrature Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif de Corse	161
<i>Prises de parole :</i>	
Mme Valérie BOZZI	163
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS	165
Examen et vote amendement	166
VOTE rapport	166
<i>21H23 La Présidente MAUPERTUIS préside la séance</i>	
<u>RESOLUZIONE / RESOLUTIONS</u>	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présentation	167
RÉSOLUTION N° 2023/O1/01 du groupe « Un Soffiu Novu » M. Jean-Martin MONDOLONI, présentation	170
<i>Prises de parole :</i>	
Mme Valérie BOZZI	171
M. Pierre POLI	171
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du Conseil exécutif	173
VOTE RÉOLUTION	173
RÉSOLUTION N° 2023/O1/02 du Président du Conseil exécutif et de la Présidente de l'Assemblée de Corse Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présentation	174
<i>Prises de parole :</i>	
M. Jean-Christophe ANGELINI	175
M. Paul-Félix BENEDETTI	176
M. Romain COLONNA	178
M. Jean-Martin MONDOLONI	178
VOTE résolution	179
La séance est levée à 22h.	

La séance est reprise à 10 h 10.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ripigliemu i nostri travagli.

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Care è cari cunsiglieri esecutivi, Care è cari cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica,

Avenu piacè à riceve oghje Fernand de VARENNES, chì ghjè rapurtore à e Nazione unite nant'à e minorità è e minorità linguistiche in particolare.

Vi ramentu dui affarucci :

Ramintate vi ch'ellu ci hè oghje una traduzione di i nostri dibattiti in corsu, è da u corsu à u francese. Fate casu quand'è vo cambiate di lingua. Quand'è vo parlate francese è dopu passate corsu, è quandu parlate corsu è dopu francese, ghjè appena difficiuli per i traduttori. L'avia dettu eri.

Je vais reprendre mon exposé, qui sera rapide d'ailleurs, en français.

D'abord, je tiens à remercier Fernand de VARENNES d'avoir accepté d'être avec nous ce matin à l'occasion de ce débat relatif au jugement du tribunal administratif de Bastia en date du 9 mars dernier concernant le règlement intérieur, en particulier l'article 1 de notre règlement intérieur, qui avait été voté, je vous le rappelle, en décembre dernier par cette même assemblée.

L'article 1 qui stipule en particulier que le corse et le français sont les langues du débat – je dis bien du débat – au sein de cet hémicycle.

A la suite de cette décision, plusieurs voix se sont fait entendre, dont celle d'ailleurs de Fernand de VARENNES, et je l'en remercie. D'autres voix en Europe et à l'international pour dénoncer la situation et la difficulté que rencontrait la langue corse lorsqu'il s'agissait de l'utiliser comme langue de débat.

Moi, je ne vais pas être longue ce matin sur ce sujet, parce que je souhaiterais, et je me suis déjà exprimée hier lors de mon intervention inaugurale. Par contre, il serait bon que les groupes puissent s'exprimer.

Nous avons convenu tout à l'heure avec le Président de l'Exécutif et M. de VARENNES, que je remercie à nouveau pour sa présence parmi nous, que le Président de l'Exécutif s'exprimerait d'abord, que chaque groupe aurait 10 minutes pour donner son avis, sa position au regard de ce jugement.

Et ensuite, je passerai la parole à notre expert international pour qu'il nous donne son point de vue, un point de vue forcément riche d'une expérience au contact de diverses minorités de par le monde, et notamment de minorités linguistiques.

Je ne serai pas plus longue. Je vous invite, lorsque vous vous exprimez en corse, à être vigilants lorsque vous repassez au français, ou l'inverse.

Encore merci M. de VARENNES, de votre présence.

O Sgiò Presidente di l'Esecutivu, vi passu à parolla.

**SCAMBII IN QUANTU À L'ANNULLAZIONE DA U TRIBUNALE
AMMINISTRATIVU DI BASTIA D'ARTICOLI DI I REGULAMENTI
INTERNI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / ÉCHANGES SUITE À
L'ANNULATION PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA
D'ARTICLE DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

M. le Président Gilles SIMEONI

Sgiò rapurtatore à e Nazione unite, carissimu Signore De Varennes, ghjè, per a Presidente di l'Assemblea di Corsica, per l'Assemblea di Corsica, è per u Cunsigliu Esecutivu di Corsica, un onore è un piacè di riceve vi oghje ind'è issu locu induve batte forte u core di a vita demucratica di a Corsica. Un isula di u Mediterraniu, incù un populu arradicatu à a so tarra, apartu à u mondu, un populu chì, da i tempi landani, hà sempre campatu à modu soiu, incù a so lingua, è a so cultura.

Dicia ch'ellu era per noi un onore, un piacè di riceve vi perchè avemu pussutu suvità incù interessu assai a vostra azione forte, potente, determinata per assicurà à e cusì dette minorità linguistiche u so dirittu à parlà a so lingua, chì tutte e lingue sò à parù. Facenu tutte parte di u patrimoni di l'umanità, è quand'ella sparisce una lingua, ghjè un pezzu di a nostra umanità chì sparisce cun ella.

Tengu à salutà dinù a presenza di a Presidenta di u Cunsigliu Suciale, Economicu, Culturale di l'ambiente di a Corsica, a terza stituzione, di quelli di a Cullettività di Corsica, a stituzione chì riprisinteghja a sucetà civile ind'è a so diversità, una stituzione chì hà vulsutu piglià à l'unanimità, una muzione per ramintà chè no tinimu, tutti quant'è no simu, ind'a diversità di e nostre upinione pulitiche, chè no tinimu forte forte à a nuzione di cu-ufficialità, in fattu, è in dirittu, ind'è a nostra vita publica è privata. Salutu dunque à a Presidente Nicoli, è à u consigliere Andreani. Dicia a terza stituzione perchè chì ci hè u Cunsigliu esecutivu, l'Assemblea di Corsica, u Cunsigliu Economicu, Suciale è Culturale di l'ambiente di a Corsica, è pò ci n'hè altre duie, chì sò raprisintate dinù ; a camera di i territorii, i rughjoni di Corsica, è pò una stituzione chì ci tene à core, assai, l'Assemblea di a Giuventù, un Asemblea chì riprisinteghja quelli chì sò i giovani d'oghje, è quelli chì camparanu ind'è issu paese, ind'è u mondu di dumane chè no circhemu à appruntà u megliu pussibile, è dunque tengu a salutà dinù a presenza oghje di i dui Vici-Presidenti di l'Assemblea di a giuventù.

Simu dunque numarosi à aspittà a vostra parolla, è u vostru parè, nantu à ciò chì si passa in Corsica, ma chì face ribombu à ciò chì si pò passà ind'è

d'altri paesi, d'altre isole, d'altri territori, chì l'indiamentu è a lotta pè a salvezza è a sparghjera di e lingue dette minoritarie o minorizzate hè una lotta di primura pè tutti quelli chì pensanu chì a demucrazia hè dinù a demucrazia linguistica.

Simu quì perchè, oghje ? Simu quì perchè chì ci hè statu una decisione di ghjustizia, resa da u tribunale amministrativu di Bastia un mese fà, à prupositu di u regulamentu internu di l'Assemblea di Corsica, è di u Cunsigliu esecutivu di Corsica, dui regolamenti chì sò stati vutati in i listessi termini, è à l'unanimità ! È tengu à ramintà chì quì sò raprisintati da a vulintà di u populu corsu, l'upinione varie è diverse chì caratterisaghjanu una demucrazia. Ma issu rigulamentu, l'avemu vutatu à l'unanimità. È dicia, di modu naturale, chì u corsu è u francese, sò e duie lingue chì ghjovanu à i nostri travagli, è à i nostri dibattiti. È ci paria una manera naturale, di scrive, ind'è a regula, ciò chè no campemu, dipoi tanti è tanti anni, ghjunghjite oghje, o Sgiò rapurtatore, ind'un Assemblea chì hè stata creata in u 1982. Fistighjemu i quaranta anni di sta stituzione. È ancu quaranta anni fà, l'eletti, quelli chì eranu quì prima di noi, chì ùn eranu micca naziunalisti o autonomisti, eranu à spessu omi è micca donne, à l'epica, chì ùn ci era ancu parità, l'eletti avianu l'abitudine di sprime si in Corsu, quand'elli vulianu parlà Corsu. È dunque l'avemu sempre fatta, avemu decisu di scrive la in u nostru regulamentu.

Allora, issa decisione di ghjustizia hè vinuta à dì chì era difesa di parlà corsu, ci hà cummosu. Ci hà rivultatu. Ma in qualchì locu, ci hà resu serviziu, perchè hè vinuta à scrive neru nantu à biancu chì oghje chì ghjè oghje, dopu à tante lotte, di pettu à una vulintà generale è demucrativa di pudè parlà a so lingua, a regula di dirittu attuale, in Francia, ùn u permette micca. È dunque, cume no simu attaccati assai à a demucrazia, vulemu, pè a forza di u dibattitu, pè a forza di a nostra parolla, è i nostri atti d'eletti, truvà e sulidarità, truvà i spazii per fà cambià e cose, è pè fà cambià u dirittu. Perchè l'hà detta eri, à nome à tutti, a Presidente di l'Assemblea di Corsica : "Nimu ùn ci impediscerà di parlà Corsu". Simu liati assai à a lingua francese. Simu liati assai à tutte e lingue perchè pinsemu chì u bilinguisimu è u plurilinguisimu sò ricchezze pè l'omi è pè a sucetà. È vulemu custruisce une sucetà corsa aparta, aparta nantu à u Mediterraniu, nantu à l'Europa, è nantu à u mondu.

A nostra lingua hè tramandera, trà u passatu è u presente. A nostra lingua hè u nostru esse à u mondu intantu chè populu.

A nostra lingua hè un arnese maiò d'integrazione pè quelli chì ùn sò micca nati nantu à st'isula, è chì facenu a scelta di vene à campà ci. È sò numarosi.

A nostra lingua hè una ricchezza, micca solu culturale, ma dinù economica, perchè ci apre una porta tamanta ver'di una cumunità umane d'una miliarda di locutori, quelli di lingua latina. È issa ricchezza, chì face parte di u nostru esse, individuale è cullettivu, ùn a vulemu micca perde.

Allora, o Sgiò rapurtatore, a prima volta ch'avemu cunnisciutu u vostru impegnu, è i vostri travagli, ghjè quandu vi site interrugatu, è dopu oppostu, à a decizione di u Cunsigliu Custiziuale resa in u 2021 pè pruhibisce l'insignamentu immersivu di e lingue dette regiunale. Avete scrittu ind'è u vostru raportu chì issa manera di fà era una minaccia per a dignità, a libertà, l'egualità è a non-discriminazione di e lingue è culture storiche minoritarie. Pinsemu, o Sgiò rapurtatore, cum'è voi. Una prima parte di u travagliu hè statu di cunvince e regione di Francia chì anu campatu una lingua, storicamente, d'opponne si, puliticamente, à sta decizione.

Vogliu ramintà quì, à voi, ma dinò à l'eletti, chì l'Associu di e regione di Francia hà vutatu à l'unanimità chì ind'è u so libru biancu nantu à a decentralisazione, ci saria una dumanda di mudifica di a custituzione francese cù u so articulu 75,1 chì privede chì a Republica aiuta à u spannamentu è à a prumuzione di e lingue regiunale, frà altru, è ghjè a pruposta di mudifica, grazia à l'insignamentu immersivu. Pinsemu noi chì issa pruposta hè un bè, ma chì oghje ci vole à andà più luntanu. Sapete, o Sgiò rapurtatore, ch'ella hè prevista una riforma di a custituzione, in u 2024. Ùn sapemu micca s'ella sbuccarà issa riforma. Ci interessa assai à noi altri corsi perchè hè prevista chì ind'è sta riforma ci sia a pussibilità d'un statutu, hè ciò chè no bramemu, un statutu d'autonomia per a Corsica. S'ella ci hè, sta riforma di custituzione, pensu, pinsemu, ch'ella deve esse dinù l'occasione di mudificà l'articuli di a custituzione chì parlanu di e lingue, è di e lingue dette regiunale, o minoritarie. È aldilà di u so insignamentu immersivu, pensu è prupongu, è prupunaraghju ch'ella ci sia un'antra mudifica. Iè, a Republica francese deve cuntribuisce à u mantinimentu è à a sparghjera di e lingue dette regiunale chì pè noi, hè una lingua naziunale perchè pinsemu chè no simu un populu ma accitemu u cuncepitu di lingua regiunale.

A Republica deve cuntribuisce à u mantinimentu è à a sparghjera di e lingue dette regiunale, frà altru, incù l'insignamentu immersivu, ma dinù à traversu un statutu. Un statutu chì ricunnosca a pussibilità di l'usu di a lingua ind'è tutti l'atti di a vita publica. Ind'è tutti l'atti di a vita publica. Ùn pudemu micca accittà nè imaginà chì e nostre decizione demucratice possu esse à u risicu di l'incustiziuonalità o di l'annullazione perchè chì sarianu state nutrite da un dibattitu chì pò esse in lingua francese o in lingua corsa. Pudemu sente u fattu chì ind'è un serviziu publicu, ind'a vita publica, ci vole à creà e cundizione pè

quelli chì ùn parlanu micca una lingua, d'avè un accessu, à parà, cù quelli chì a parlanu.

Ghjè per quessa chì oghje, pè fà un passu, è pè mustrà chì ind'è a nostra logica, ùn si pò mancu pinsà una siconda d'opponere a lingua francese è a lingua corsa, chì devenu viaghjà à parà. Avemu fattu u passu di issa traduzione simultanea è ghjè pè quessa dinù chè no simu vinuti à dumandà u vostru avisu è u vostru parè. Micca solu pè traduce da u corsu à u francese, chì saria accittà a situazione di diglossia è di minorizzazione di a lingua corsa. Innò, dimu chì, quand'ellu si parla Corsu, si pò pinsà à traduce in Francese, è quand'ellu si parla Francese, si pò pinsà à traduce in Corsu.

Eccu pè ingagià u nostru dibattitu, è nanzu di stà à sente, incù interressu assai a pusizione di i gruppi riprisintati à l'Assemblea di Corsica, eccu cume u Cunsigliu Esecutivu di Corsica vulia pone i termini di a problematica d'oghje è diceraghju pè compie chì a sapete chì i populi campanu di prugetti. Campanu di travagliu. Campanu d'affari cuncretti assai, di tutti i ghjorni ma i populi campanu dinù incù i so sogni, incù a so storia, incù a so vulintà d'esse, incù a so lingua. Ùn pudemu micca pinsà di campà senza a nostra lingua.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o signò Presidente.

Allora cume l'aghju spiecata prima, ogni gruppu hà dece minuti pè intervene nantu à stu sugettu. Impurtantissimu. L'avete capita.

Allora, quale hè chì vole a parolla ? Marie-Claude Branca, pè Core in Fronte.

Mme Marie-Claude BRANCA

Bonghjornu à tutti.

« Aghju da parlà in francese pà chì tutt'ognunu capisca ». Quanti volti l'aghju intesi issi parolli. Quanti volti aghju vistu parsoni anziani chì sapiani parlà pocu è micca u francesu è chì facianu u sforzu d'aduprà issa lingua parchì ci erani a ghjenti chì ùn capiani micca u corsu. Ma "je parlerai en Corse pour que tout le monde comprenne", i riprisintanti di u Statu francesu quandu sò ghjunti in Corsica, ùn l'ani mai ditti issi parolli.

Issi parolli, i capi militari di i suldati corsi, chì ùn capiani micca l'ordini, o chì ùn pudiani micca ubbidiscia, ùn l'ani mai ditta quandu issi suldati erani fucilati. Allora ci saria dui lingui. Ci saria a lingua suprana, è chì saria a lingua di a prumuzioni suciale, com'è a ci ani fattu creda, a ci ani imparata. È pò ci saria una lingua suttimissa, una lingua chì ùn servi à tant'affari, una lingua chì si duvaria parlà solu in casa, un pocu in carrughju, è di tantu in tantu in iscola pà fà ci piaceri. Innò. Sò dui lingui di u stessu niveddu.

A noscia lingua, com'è l'aveti ditta o Sgiò Prisidenti, a noscia lingua hè fatta di storia, di tradizioni. Faci parti di nò stessi. Hè a noscia manera d'esse, di pinsà, di campà.

Allora, parlemu di cu-ufficialità, issa cu-ufficialità iè, a duvemu dumandà, ma a duvemu supratuttu fà da par nò. A noscia lingua, duvimu muscià chì a parlemu da partuttu. A pudemu parlà in casa, in famidda, in carrughju, in iscola, à u travaddu, è à l'Assemblea. Issa cu-ufficialità ùn devi essa micca cà una rivendicazioni pulitica. Parchì issa rivendicazioni, s'idda stà à un niveddu puliticu, hè una rivendicazioni chì spicca la ghjenti. Ci sariani i naziunalisti, è ci sariani quidd'altri. È si vidi ancu quì, mi ne sò avvista, certi diciarani chì ghjeu mi sbagliu ma certi chì u sanu parlà bè è ancu strà bè facini a scelta d'ùn parlà lu micca, parchì voli muscià a so sfarenza.

Innò, a noscia lingua hè di tutti, hè di tutti i partiti, hè di tuttu u populu, è issa rivendicazioni devi essa una rivendicazioni di u spiritu, di u cori. Issa lingua hè a noscia. Parlemu la, tramandemu la, femu la campà. È cussì, ùn ci pudarani impediscia da parlà la.

Ghjustu pà finiscia, parlaraghju dui sicondi di issa traduzioni chì no t'avemu dapoi arrimani, speru chì prestu ùn ne avaremu più bisognu, ma voddu di chì hè un piaceri di pudè senta traduci i dui lingui, dunqua hè ghjà un passu, ma un passu à vena hè di ùn avè ne più bisognu.

Vi ringraziu

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi Signora cunsigliera. Quale hè chì si vole sprime nantu à stu sugettu?

Jean-Martin Mondoloni per “Un soffiu novu”.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pierre Ghionga mi face sapè chì ci vole ch'eo li lasciassi dui minuti.

Pè cummincià, vulia salutà a prisenza di u rapurtatore di l'ONU, chì dà una cauzione alta à i nostri dibattiti oghje.

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente, pè l'iniziativa ch'avete pigliatu in furia fatta, di pudè traduce dipoi eri i nostri dibattiti. Felicità dinò a ghjente chì travaglianu, più sopra, dipoi eri, in un exerciziu assai difficiule, chì facenu un travagliu chì in una sola ghjurnata s'hè migliurata in quachì ore, avemu vistu veramente ghjente chì sò impegnate di una scumessa nova chì ci permette oghje, ghjè à pena l'entrata di u mo discorsu, forse, di truvà una suluzione.

Simu quì oghje adduniti perchè ci hè statu una decisione di u tribunale amministrativu è mettite in piazza calcosa chì si pudia mette in piazza dapoi tant'anni. Pè a storia di iss'Assemblea, avete vintu un elezzione sette anni fà, è quand'è vo site ghjunti, hè vera chì ci era, s'o mi possu permette, "un soffiu novu" da u puntu di vista di a lingua, è a vulintà pè tutti di dibatte in lingua corsa. È ind'è u gruppu da l'epica, aghju, di manera naturale, pigliatu l'iniziativa di pone qualchì quistione in lingua corsa, è, d'aprile 2016, v'aghju postu una quistione, è à a fine di a mo quistiona, v'aghju fattu sapè chì seria bè d'esse in regula, d'esse in regula, di prumove mezi di traduzione à tempu ch'o parlava. Sette anni! Sette anni sò passati è pensu chì pudiamu evità unipochi di muri ch'avemu pigliatu di pettu à issu regulamente, senza fà ne scumbugli.

Dunque oghje ne simu à circà suluzione di pettu à a decisione di u tribunale amministrativu. U fattu chì ghjè u prefettu Lelarge chì hà decisu di mandà in tribunale issa decisione. Ma s'è ùn avia micca mandatu in tribunale issa decisione di u regulamente, ch'avemu aduttatu à l'unanimità, dicu què pè u rapurtadore, ch'ellu situessi à pena e sensibilità pulitiche. Eiu sò Presidente cù Madama Bozzi di un gruppu chì hà un raportu storicu à a lingua chì ùn hè micca forse quellu di i naziunalisti. Di e forze naziunaliste. Ma issa lingua, hè forse calcosa di più mudernu, ùn pò micca esse un ogettu puliticu. Issa lingua appartene à tutti, è avemu ricevutu issa lingua, cum'è tutti, pensu chì face partita di a nostra manera d'esse à u mondu, è ùn hè micca un ogettu puliticu. È u tribunale amministrativu ùn anu micca a listessa interpretazione di ciò ch'ellu dice.

A dicu pè a nostra cullega chì dubbiteghja di volte di a lettura chì pudemu avè di i raporti. L'aghju lettu u resucontu di u tribunale amministrativu. "Tribunale amministrativu" ùn hà scrittu in locu chì ci hà da impedì di parlà corsu! Ùn hè scrittu in locu chì ci hà da impedì di parlà corsu u tribunale

amministrativu! Chì dice u tribunale amministrativu? Dice chì, pè fà la à l'accorta chì i nostri dibattiti, à l'internu, trà di noi, è fora, devenu esse capiti, è a lingua ufficiale chì permette, trà di noi è fora d'esse capiti da tutti, ghjè a lingua francese. Ghjè una sorpresa pè tutti ? Ghjè una sorpresa pè quale quì? Perchè ne femu tuttu un scumbugliu. Òn hè micca una sorpresa ! Femu un dibattitu pè calcosa chì era previstu. È a dicu subitu, pudete fà appellu di sta decizione.

A corte amministrativa d'appellu hà da fà referenza à l'articulu 2 di a Custituzione è à a lege Toubon, chì dice chì a lingua di i dibattiti ghjè u francese. È andate puru in Cunsigliu di Statu. Avemu da spende energie, dispunibilità è soldi ind'è issa strategia! Pè cunduce à u resultatu chì cunniscimu, a lingua francese hè a lingua di i dibattiti. Ma, à tempu, s'è cerchemu soluzione, o femu pulitica o vulete fà prova, ghjè una strategia, chì ci vole à cambià a custituzione pè chì u Corsu possi esse parlatu ind'è l'Assemblea di Corsica, avete da fà a prova cù soldi, tempu, è energia. U tribunale amministrativu l'hà decisa cusì.

U fundamentu di a decizione ghjè l'articulu 2 di a Custituzione è a lege Toubon, è da quì à qualchì mesi, a corte amministrativa d'appellu, pensu, micca à centu per centu perchè ci hè una strategia chì dice “vistu chì ci hè l'andatura di Beauvau, forse avemu da vede s'è u Guvernu hà cambiatu d'avisu”. Òn hè micca u Guvernu chì piglia e decizione ! Sò e corte amministrative. Ma à tempu guardemu sò chì si passa in altrò. Perchè ci hè ghjente chì sò primarose, ind'è u mondu, è in Francia, di pudè parlà e so lingue nustrale. Ci hè a Britannia è ci hè a Pulinesia.

Allora chì anu fattu ? Anu fattu sò ch'o femu dappoi dui ghjorni. Mettendu in ballu e cundizione pè esse capitu da tutti. Da nentru è da fora. Mezi di traduzione. È dunque ci hè in Britannia, u Cunsigliu regionale, in 2022, chì hà pigliatu issa decizione, è fin'ora u tribunale amministrativu adimette chì s'è mettimu in ballu i mezi di traduzione, l'affari ponu andà. A Pulinesia, ghjè u Cunsigliu di Statu chì hà statuatu. Chì s'hè passatu in Pulinesia ? Ci era un omu, una donna scusate mi, u Vici-Presidente di a Pulinesia, chì hà presentatu, chì ponu fà e lege, cume a sapete, una lege di paese, è hà rispostu à e quistione unicamente incù a so lingua nustrale, a lingua lucale. Hà ricusatu di parlà Francese. Ma tandu ci eranu mezi di traduzione. È u Cunsigliu di Statu ùn s'hè micca uppostu. Chì hà rispostu ? Hà rispostu chì si pudia fà usu d'un antra lingua chè u Francese, s'è l'usu ùn era micca privatu, è i mezi tecnici di traduzione anu permessu di francà u muru.

Dunque vogliu finì u mo prupostu dicendu chì, Madama a Presidente, ben'intesu chì nimu ùn ci pò impedisce di parlà Corsu, nè à l'Assemblea di Corsica, nè fora. Nimu ùn vi pò impedisce di fà appellu di issa decizione.

Nimu ùn pò impone à qualchissia di parlà Corsu o Francese, chì, issa brama di parlà Corsu face partita di a nostra manera d'esse, è lampà l'idea ind'è l'upinione, chì qualchissia, un Presidente di tribunale, o u Statu ci impedisce di parlà Francese ùn hà micca sensu. È ùn trova micca fundamenti. E soluzione ci sò, cerchemu e soluzione è cerchemu di campà Corsu cume pudemu respirà. Ùn ci hè nimu chì v'hà da impedisce di respirà, nè in lingua francese, nè in lingua corsa.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora ci era Pierre Ghionga chì vulia parlà, dui minuti.

M. Pierre GHIONGA

À ringrazià, vi Madama a Presidente.

O Sgiò Presidente di l'Esecutivu, Madama a Presidente di l'Assemblea, caru Signore De Varennes, a sapite, sò innamoratu di a lingua corsa, un militante di a cu-ufficialità, senza esse naziunalistu.

Allora aghju da ripete, forse menu bè, chè u Presidente di l'Esecutivu, e ragione chì mi facenu esse per a salvezza di a nostra lingua. Una lingua appartene à un populu ma appartene à tutta l'umanità. À l'umanità sana. È ghjè u nostru dovere di salvà tutte e lingue. Ùn aghju micca da rifà vi una storia religiosa ma si dice chì Diu, pè permette à l'omi di righjunghje lu torna in Paradisu, l'hà datu a diversità linguistica. Ghjè a contra lettura di u mitu di a torra di Babel. Dunque eiu credu assai à què. È a diversità permette à l'omu di duventà più bonu, più bellu. È ci vole à salvà què.

Dopu, una lingua, ghjè una ricchezza ecunomica, l'hà detta u Presidente, ci apre u mondu di e lingue rumane.

Ghjè torna una ricchezza suciale, permette a cusionu suciale, soprattuttu in Corsica, avà chì a demugrafia scambia, assai, in pochi tempi. È a lingua corsa ghjè un arnese impurtante per fà cusionu suciale.

Ghjè ancu una ricchezza individuale, perchè, parlandu duie lingue, è aghju fattu a prova eri, s'ampara più facilmente altre lingue. U Presidente hà ricunnisciutu a qualità di u me Inglese (ride), è quessa hè grazia à a lingua corsa.

Allora, ci vole un arnese pè salvà tuttu què. È u solu arnese ch'ellu si cunnosce, ghjè a cuufficialità. Ci vole un statutu di cuufficialità. Allora eiu aghju presentatu un statutu di cuufficialità in u 2013, forse ùn era micca bè addattatu, è avà, ne aghju parlate incù M. De Varennes nanzu, mi si pare chì forse, un statutu

di cu-uffialità territoriale seria megliu, ancu s'ellu ùn hè micca sò chì mi piaceria à mè, seria più faciule à ottene. Forse in e discussione in Parigi, di fà passà issu messagiu mi pare forse più faciule à avè.

Allora eiu dicu, s'è vulimu salvà issa lingua, u solu arnese, a ripetu, è finiscu quì, a cu-ufficialità territoriale.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, quale hè chì vole... Petr'Àntò Filippi.

M. Petr'Antone FILIPPI

À ringrazià vi Signore Presidente.

Prima di tuttu, à ringrazià à u Signore De Varennes d'esse quì incù noi, è felicità a traduzione perchè veramente ghjè un exerciziu cumplicatu cumplicatu assai, è ci ne rendimu contu. Ci simu amusati unepochi à fà la à tempu à elli è veramente v'invitu à pruvà la, ghjè assai assai cumplicata.

Eccu mi fora di lege, fora di lege parlandu a lingua di mammane. Chì più diritta chè ella ùn ne cunnoscu micca, è chì in quantu à mè, di for'di lege, ùn ne sente manc' à pena u sensu.

Interdetta dunque a lingua chì m'hà spiecatu u mondu, à traversu à babbu è à mamma. A lingua chì m'hà fattu a scola, ancu s'è ùn eranu micca sempre i più belli mumenti. Pruibita, a lingua chì mi face sunnià, chì m'hà permessu d'amparà d'altre lingue, not like Pierre Chionga but anyway (ride), chì m'hà contu e più belle fole, scrittu e più belle puesie, è cantatu e più belle canzone.

Illegitima dinò, a lingua ch'elli anu adupratu i mei pè chjamà i so lochi, è chì forse ci vuleria ogni tantu stà à sente da ùn truvà si incù a fiumara o e baule in casa. A lingua è a cultura ch'o possu offre à quellu chì ghjunghje è chì face chì avemu calcosa à di à l'universale, in issu mondu mundializatu, chì di più in più ne manca. A lingua chì insegnu dinò perchè hè difficiule di presentà cum'è una fortuna ciò ch'ella hè...una lingua chì hè difesa in u spaziu publicu. Noi cursofoni, noi militenti a sapimu. Ma tuttu u mondu ùn hè micca cursofonu o militente. È pè spieca la, ci vole dinò iss'arnesi quì.

A lingua dunque hà bisognu di un statutu è ne simu cunvinti. Pè parà ste situazione, è i circadori a vi diceranu ... ci n'hè unu quì...

Dinò per arrestà d'avè à ghjustificà ci. Semplicemente perchè ghjè a lingua chì dice ciò ch'o sò è ciò chè no simu tutti quì. Accettà sta situazione attuale seria semplicemente accettà di pruibisce ciò chè no simu è d'impedisce la d'entre nentru à st'Assemblea.

Allora, essendu dettu què, pensava à definisce in francese, micca da chì tuttu u mondu capisca ma pè chì unepochi capischinu. Ma postu ch'ella ci hè a traduzione, m'aghju da fà piacè, aghju da compie quantunque in Corsu.

Aspettendu è travagliendu à u statutu chì venerà perchè ùn cappieremu nunda di pettu à un giacubinisimu trapassatu è pulverosu perchè ghjè u sensu di a storia, è perchè chì a nostra determinazione hè tutale. À i ghjudici, i tribunali, à i prefetti, i raprisintenti di u Guvernu, o di u Statu, li dimu chè s'elli pensanu d'impedisce u populu corsu di parlà a so lingua nentru à a so Assemblea, o inghjì locu nantu à a so terra, vi precu salute.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, quale hè chì dumanda a parolla ? Josepha Giacometti.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi. À ringrazià vi o Signore François De Varennes di raghjunchje ci pè issu scambiu.

Allora issu scambiu ch'intervene oghje in reazione, in reazione à una decizione di u tribunale amministrativu, diceraghju una decizione aspettata. Cunnisciuta. Sappiuta. È chì, ghjust'à puntu, eiu aghju da piglià à pena di contr'à puntu, ghjust'à puntu chè no a sapiamu ch'ellu ci serebbe sta decizione postu chì un tribunale appiega e decizione in cunfurmità incù a lege è pè u colpu quì cù a costituzione francese è chì simu impegnati oghje da fà la cambià in a nostra vuluntà d'una suluzione pulitica.

Allora, eo, ciò ch'o diceraghju chì sò naziunali chì sò à u putere dapoi oghje ottu anni, oghje avemu duie vie da piglià...da mandà à spassu. E decizione di tribunale, l'azzione di i prefetti, i ligni rossi di i ministri, è di i Presidenti di a Republica.

Prima à latu istituzionale è à latu puliticu, mettimu in piazza una ufficialità di fattu. Eiu, nantu à issu dispusitivu di traduzione, trà di noi, sò à pena riservata, è v'aghju da dì perchè. Perchè chì ci hè una cumunità pulitica, chì mette à parù, chì hà a vuluntà di mette à parù e duie lingue, perchè ci n'hè

una à sparù, a lingua corsa, è l'avete dettu Sgiò Presidente di l'Esecutivu, ghjè di sicuru cunfirmà una situazione di diglossia.

Ci vole à fà u sforzu è purtà u sforzu mettendu à parù a lingua corsa chì a lingua francese ùn ne hà bisognu. Ùn ne hà bisognu. È dunque ricunnosce in a cumunità pulitica chè no simu, chè n'avemu bisognu di traduce è fà opera di traduzione, à mè ùn mi pare micca esse una bona. È di di chè n'avemu bisognu di traduce dinò, per u nostru populu, ùn sò s'ellu hè u messagiu bonu pè una cumunità linguistica chè no vulemu à parù è una.

È ancu diceraghju chì à livellu puliticu, demu ragiò, d'una certa parte, à a decizione di u tribunale. Demu ragiò d'una certa manera perchè chè no femu traduzione in francese di e decizione chè no pigliemu quì. U Governu di a Corsica di naziunale, s'ellu vole resiste sin'à fondu, in a disubbidienza civile, s'ellu vole andà nantu à què, tranquilla, serena, andemu à purtà sani raporti in lingua corsa, cum'elli sò purtati sani i raporti in lingua francese.

Saremu attaccati ? Cuntinueremu ! Què ghjè à livellu puliticu.

È à livellu istituzionale. In ogni stituzione chè no avemu, femu cusì. Saremu attaccati ? Cuntinuemu ! Perchè quì, d'una certa manera, ùn hè micca un rimprovaru, sò in u scambiu, d'una certa manera validemu, st'idea. D'una certa manera validemu st'idea. A traduzione pò valè in d'altri casi, è ghjè bè, ancu da chì oghje no ricevimu u Signore Varennes è ch'ellu ci pò capisce è chè no ci pudemu sprime si in lingua nostra. Ma à u livellu di a nostra cumunità ùn pensu micca ch'ella sia un messagiu bonu. Perchè chì inghjenna dinò una certa passività di pettu à a lingua corsa quand'è no vulemu è quand'è no precunizemu è chè no purtemu tutti quant'è no simu a quistione di l'immersione, per mette à parù. Per mette à parù ! Ghjè què a nostra indiatuira di tutti, oghje.

Allora veradimente, per mè sò assai assai riservata. Prima di esse sempre in riazzione, purtemu un azzione tranquilla nantu à què, affirmemu di modu tranquillu, è po t'avemu bisognu di reagisce.

Avemu l'istituzione, avemu a vuluntà di u populu, agimu, ùn reagimu più è què ghjè u secondu affare, nantu à a cumunità, è nantu à a custruzione d'una via pulitica. A quistione di a via pulitica da piglià, quì dinù, avemu l'arnesi. Mettimu una pulitica linguistica forte in piazza, à tutti i livelli. À livellu di a scola, à livellu di u spaziu publicu, à livellu di i mezi ci hè statu dighjà un sforzu maiò, cuntinuemu à avè una pulitica linguistica forte ! Si sà. È pensu chì u Signore Varennes ùn ci dicerà micca u cuntrariu, a pusizione di a Francia oghje, in i paesi d'Europa, hè à contr'à sensu, fondu, à livellu di e lingue, di a visione monolitica di a lingua, ghjè intrappulata ella stessa, chì cuncipisce sempre a so

lingua cum'è un arma. Cum'è un arma di distruzzione è d'uniformisazione. È dunque u fattu di purtà a diversità, u fattu di purtà a nostra lingua li pone un prublema ind'i so fundamenti fondi, ghjè a propria cuncipitura di nazione. È què avemu da cuntinuà à livellu puliticu à affirmà lu, postu chè no semu un populu, chè n'avemu una lingua è hè statta detta di bella manera da certi di quelli chì sò passati nanzu à mè, tutti, a cumunità pulitica in tutta a so diversità, a cumunità corsa oghje, u populu corsu...u populu corsu, chì porta à traversu a so lingua a so essezza, chì prima in ogni spaziu à traversu à què, chì traie un universu, postu chì una lingua ghjè un universu, una manera di campà u so locu, una manera di campà una terra, una manera di campà u so raportu à l'altu. È chì, ùn devimu micca, à oghje chè no simu, incuragisce una certa passività, à traversu à l'opera di traduzione, in i spazii publichi, in i spazii publichi, a ripetitu, a traduzione pò avè d'altre virtù.

Allora a cuufficialità di fattu, a dicu, disubbedimu, à livellu di l'istituzione, andemu à fondu, micca solu in a cumunicazione, di mette traduzione è ascultatori oghje in issa Assemblea. Andemu à fondu, andemu à fondu ! Mandemu à spassu e decizione, è à livellu puliticu, à livellu puliticu, pè a suluzione pulitica chè no vulemu in Parigi. Eh beh a sapemu. E ligne rosse, ch'elle sianu pulitiche, ch'elle sianu simboliche, perchè certe sò simboliche, ch'elle sianu di drittu, ùn l'acchetemu micca ! È quì dinò, ùn l'acchetemu micca ! Dimu chjaru chè s'è no falemu sottu à què, ùn vale nunda, perchè chì ognunu l'hà detta, ùn ci serà più essezza, ùn ci serà più populu, è ùn ci serà più sensu à cuntinuà di purtà qualcosa chì ùn dicerà nunda di ciò chè no simu.

Allora, ci vole, a sapemu, strappà sta riforma di a custituzione. In aspittendu, femu prova di tutti l'arnesi chè no avemu, andemu forte, è di più forte, ùn la femu micca, in a pulitica linguistica, micca solu un affare di soldi, un affare di cumpurtamenti, un affare d'impegnu. Cuntinuemu à parlà issa lingua quì, cum'è no a femu, ùn passemu più à u francese. È s'è no vulemu disubbidisce, a ripetitu, ùn hè micca di traduce, li demu a raghjò, pè u mumentu, pè u mumentu quì, in iss'Assemblea li demu a ragjò di traduce l'opere di e nostre stituzione. Purtemu le sanu in Corsu, cum'è no le purtemu in francese in d'altre manere. Femu opera d'una cuufficialità di fattu, è a cuufficialità di fattu, oghje, di mette à paru a nostra lingua, ghjè sempre à sparù, ùn ci cumpurtemu micca come s'ella era à paru. Ghjè què a nostra lotta, ghjè què u nostru impegnu. A sò chè ognunu ne hè cunvintu. Eiu vi vulia purtà issu parè, perchè chì pensu chì sò in contr'à puntu, ùn face nunda, ma pensu chì a riflessione di fondu, a duvemu purtà à livellu di a nostra filusuffia pulitica di naziunale di sicuru, è chì di sicuru a lingua hè di tutti, quessa ùn ci hè manc'à di la, di tutti i Corsi, ùn hè micca a lingua solu di i naziunalisti, quessa hè intesa... Tramandemu la aldilà di l'istituzione, perchè l'istituzione ùn hè micca tuttu, ma l'istituzione pò purtà e pulitiche forte, è cuntinuemu à impegnà ci è strappemu di sicuru issa mudificazione chì ferà pò

esse s'è no ci riescimu sorte a Francia di l'antigogna di u monolinguisimu è di u giacobinisimu chì ghjè a so trappula murta.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, quale hè chì avà vole piglià a parolla?

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

È femu nazione!

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Vi ringraziu.

State à sente, ci hè pocu affare à di, aghju intesu tuttu sò chè no purtemu dapoi tant'anni. O Sgiò De Varennes, eiu vi salutu è sò perchè chè vo site quì oghje. Site quì pè sustene ci, o pè capisce sò chè no simu, chè no vulemu, ciò chè no purtemu.

V'aghju da di un affare, quaranta cinque anni fà, ci hè un pueta corsu chì si chjama Ghjacumu Fusina chì hà scrittu "a mo lingua hè di petra è di machja". Oghje, hè sempre di petre è di machja. A dicu perchè quandu sentu e sintenze, e tribunalate, tribunale amministrativu, tira avanti è passa, ùn u stò micca à sente, u tribunale. Ùn stò micca à sente u tribunale ma ghjè calcosa chì m'aiuta, mi pare, postu chì oghje ne simu à stu puntu quì, ci aiuta à cuntinuà, à fà ancu di più s'ellu ci vole, ancu s'è, pensu chì, a strada hè sempre longa, è quandu dicu longa, d'appressu à mè, n'avemu pè ùn sò quantu anni.

Dì vi chì sta rivendicazione linguistica, ùn ci hè bisognu quì di di vi chì ghjè un cumbattu. Ghjè una lotta chì hà più di cinquanta anni pè l'epica chì ci arriguarda è malgrutu chì cinquanta anni fà o quaranta anni fà piuttosto o quaranta cinque anni fà, possu parlà à pena di storia, ghjeramu in carrughju. Avemu cuntinuatatu d'andà in carrughju pè circa di fà ci la valè. Di fà ci la valè, micca solu per a lingua, per a lingua...

O Sgiò De Varennes, a lingua ùn hè micca un sugettu, un verbiu, un cumplemente. A mo lingua ghjè un mo sguardu quandu guardu cusì, quandu ùn parlu micca, quandu facciu cusì incù a manu...Ghjè u mo rispiru, ghjè sò chè no simu. Ciò chì ci porta ùn hè micca sola una definizione grammaticale,

universitaria o pulitica. Ghjè calcosa chì ci vene da generazione chì pensavanu, sempre pensatu chì issu corsu ùn puderà micca morre. U mo babbone quandu, u me corciu babbu quandu manifestavamu per a lingua, dicia “umbah cusì scemi!” Parlavamu tutti corsu in casa. Eh ma, in quaranta cinque anni, u mondu, ci hè falatu à dossu. A Francia l’hà aiutatu, ancu di più. È noi, ch’avemu fattu? È noi avemu urganizatu una resistenza. Micca sola linguistica. Una resistenza chì oghje ghjè un attu d’esistenza. U fattu di parlà quì, ghjè pè di vi ch’esistemu. Ghjè l’esistenza di un populu, d’una nazione, perchè chì sta parolla quì avà ghjè à pena...parlendu di lingua regiunale, mi face piacè perchè cusì, ci hè à pena di sulidarità unepoche di regione ma ghjè una lingua regiunale d’Auropa, micca di Francia. Simu una lingua minuritaria d’Auropa, è dumandemu solu i diritti ch’elli anu i Baschi è i Catalani.

Un autunumia rinfurzata incù diritti linguistichi è ghjuridichi. Ghjè quessa chè no dumandemu. U restu, sò chjachjare di dopu cena, ùn ci interessa micca.

Dì vi dinò chì sapemu bè chì sò chè no dumandemu, Pierre Ghionga l’hà purtata dece anni fà...Sò dece anni digià. Sta rivendicazione di cu-ufficialità hè sempre quì. Hè quì. Hè quì à mezu. À mezu à l’emiciculu, hè quì, serà ancu fora dumane, cume aghju da dì, forse, u travagliu chì facenu tutti st’insignanti, parlanu d’immersione, ma ùn ci hè micca immersione, ci hè tuttu u travagliu chì hè statu fattu, à prò di sta lingua, ancu à nivellu sucietale, ancu s’ellu ùn basta micca. À mè ùn m’interessa micca di parlà di materia sculare, o di prublematica educativa. Ghjè a lingua di un populu. Si parla di una sucetà, una sucetà chì ghjè bi pluri lingui, diceraghju cusì, hè una parolla à pena strana pè mè, à prununzià, parlu cù e castagne in bocca, mi diranghja à pena... Ghjè una sucetà chì hà o mancu duie lingue. Sò in una scola eiu, quandu ci vò, quandu ci hè diciottu naziunalità, u corsu ghjè l’integrazione, ùn hè micca solu fà mi piacè per i mei...I mei oghje sò quì pè sparte. U Corsu ghjè pè tutti. Aghju dettu cinque anni fà, u Corsu ghjè a lingua di tutti, ma ghjè una lingua pè tutti. Quì è forse ancu in altrò. Ancu in Gallura chì, in Sardegna, ci hè quantunque una varietà chì s’assumiglia assai è chì ghjè corsu-sardu.

Dì vi dinò chì, dunque parlava di lingua di tutti, u Presidente l’hà detta, ùn simu micca quì per uppone u Corsu à u Francese, nè u Corsu à l’Inglese, bon eiu in Inglese ùn possu micca...Ùn u provu mancu. Ma vogliu dì, ci hè duie lingue, ci hè a cuabitazione, ci hè u bislinguisimu, l’idea per noi, a dicu torna una volta, ghjè chì, d’assumiglià ci à mudelli europei chì sò digià ...bon...Quì ci hè u monolinguisimu di Statu, noi dumandemu a demucrazia linguistica. A demucrazia. Micca u permessu perchè chì ùn dumandu micca... ùn dumandu à nimu u dirittu di parlà Corsu perchè chì parlu corsu quì, possu parlà fora, possu parlà dumane, dopu dumane, aghju parlatu ancu l’altru eri.

Ghjè u fattu di di vi chì simu una nazione senza statu chì hà bisognu di i so diritti, in Auropa, cum'è ne esistenu in Spagna, cum'è ne esistenu in paese Gallu, i Gallesi, in Cardiff, cum'ellu esiste à Bilbao, à Bilbo, piuttosto, è cum'è ne esiste ancu in Aoste per esempiu.

Dì vi dinò chì ùn mi parlate micca di l'immersione perchè chì l'immersione mi pare avà ch'ella sia un affare, più chè capita, à nivellu di a sucetà, ma di vi chì parlate di l'Abbé Grégoire, l'Abbatu Grégoire, scusate, di l'articulu 2, o di l'articulu 75.1 di a Custituzione... bah... ch'elli vaghinu... ma ch'elli vaghinu ! Ùn avemu micca bisognu oghje di sapè s'è n'avete da discute di què. Noi simu oghje dinù in a discussione pè ghjustu à puntu ottene, strappà piuttosto, una suluzione pulitica. È issa suluzione pulitica, s'ellu un ci hè micca u fattu linguisticu, ùn parlemu più di nunda ! A i laghemu.

S'ella hè pè avè una TVA à ottu punti invece di nove, ch'ella si tenghinu ! Noi simu quì pè dumandà una suluzione chì pigliessi in contu dinò a lingua da fattu puliticu, educativu, è sucietale.

Dì vi dinù chì pè noi perchè s'hè parlatu assai di u sintimu. Avemu u sintimu, ci hè ... a tenemu cara, quant'ella ci tene cara ! Ma sò chì ghjè imprutante ghjè chì, à torna di, simu una lingua d'Auropa, è à sti patti a dicu quì, ùn simu micca una regione, un territoriu, da calmà, da asserenà, ùn simu micca quì pè dumandà, pè limusinà, simu quì pè dumandà u ghjustu, è u ghjustu, ghjè a ricunniscenza di un populu è di sta lingua.

Dì vi dinò, è m'arresteraighju quì, Josepha hà dettu “a lingua face nazione”, a lingua face nazione, à torna di ancu eiu. Face nazione perchè dà un sensu à sò chè no custruimu. Un sensu à a nostra vita, un sensu soprattutto à a vita di i nostri figlioli, perchè sta nazione sò ghjorni à vene pà i nostri figlioli, ùn sò micca l'interrazzione di Facebook, di Twitter o puru di a stampa... L'atti sò fatti ind'è noi.

Dì vi dinò chì ind'un cumbattu di basi cinquanta anni, ne semu noi, oghje, simu stati ma ne simu sempre l'eredi. “L'eredi ghjusti”, dicerebbe qualchissia, è in tutti i casi, à tempu, simu quelli chì anu da trasmette. Ma micca solu quì, l'avemu da trasmette incù i mezi stituziunali, cù a forza publica diceraghju cusì.

Eccu, di vi dinò chì sò chè no purtemu, u purtemu à nome di i nostri, di quelli chì ùn sò più quì. Ci era un elettu, basi quaranta anni fà quì, ùn era ancu quì l'Assemblea, ghjera accanto, è dicia, cume avemu da fà s'è dumane ùn si pò più parlà corsu, cume avemu da fà pè parlà incù i nostri morti ? Allora eiu ùn

vogliu parlà incù i nostri morti, ci parlu tutti i ghjorni, ancu incù i vivi, è ancu quelli chì anu da vene dopu. Hè quessu u scopu nostru.

È di vi dinò chì simu forse à u principiu di un antra storia, simu in traccia di francà un passu. Ghjè a prima volta quì, chè no passemu più d'un ora parlendu corsu è solu corsu. A prima volta. S'è ùn mi sbagliu, dipoi dece anni ghjè a prima volta ch'ella hè cusì.

Dì vi chì s'è no semu naziunalisti, perchè simu naziunalisti, pè a suveranità, a tengu à di dinù, ghjè perchè chì simu dinò di una storia, ch'ùn pò micca fà altrimenti. O ghjè issa cerca, issa dumanda di libertà o s'è ùn andemu bè, ghjè a morte. Ùn avemu micca a scelta, avanzemu. È s'è no avanzemu, ùn sò micca quì pè campagna elettorale, s'è no avanzemu ghjè pè di vi dinò chì sò ch'avemu à di noi à voi quì, l'avemu detta in Parigi, l'avemu detta à i Corsi, l'avemu detta à stu populu, è per fine. A dimu ancu à l'ONU s'ellu ci vole. Perchè chì ghjè un sfattu internaziunale, u Corsu oghje ghjè una problematica internaziunale. A ricunniscenza di u populu ùn si pone micca in Parigi, nè solu in à Bruxelles, si pò pone si ancu à New York. Ne simu quì oghje. A dicu dinò pè di vi chì, parlà corsu, v'aghju dettu quì chì ghjera un attu di resistenza, pè certi, pè certi hè statu un attu d'esistenza, ma vale quant'ella pò valè...

Finiscu cum'è aghju principiatu, ch'elli sappiinu, è quand'è vò vulterete à New York o ùn la sò induve, dite la bè, a nostra lingua hè di petra è di machja, è seremu sempre quì pè difende la, pè prumove la, pè sviluppà la, pè fà la campà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Romain Colonna. Per "Fà populu".

M. Romain COLONNA

Salute cara Presidente.

Caru Signore rapurtore di l'ONU, ghjè un onore è un piacè tamantu par noi d'avè vi quì à fiancu à noi. Sete rapurtore à nivellu internaziunale, mi parmittarete d'andà forse nantu à u vostru tarrenu, è di vede chì dicenu e stituzione internaziunale à nivellu di a gestione di e minorità è di e nostre lingue, perchè ùn vurria micca chì in iss'emmiculi, chè no possimu cunsiderà à un mumentu datu finalmente chì a decisione di un tribunale amministrativu ghjè nurmale.

Dunque aghju ripigliatu dui o trè passi chì mi parenu di primura di pettu à u caratteru legale o illegale di a lingua corsa à traversu l'annullazione di

u so rigulamente internu, quì, decizione chì avemu pigliatu à nivellu democraticu è cullettivamente.

U pattu internaziunale relativu à i diritti civili è pulitichi di l'ONU 1966 dice, à l'articulu 27, “in i Stati induva esistenu minorità etniche, religiose è linguistiche, e parsoni chì appartenenu à isse minorità ùn ponu esse prive di u so dirittu d'avè in cumunu incù l'altri membri di u so gruppu a so propria vita culturale, a pratica, a pratica di a so propria religione, o l'impiegu di a so propria lingua”. Pattu internaziunale relativu à i diritti civili è pulitichi, u Guvernu francese dichjara : di pettu à l'articulu 2 di a Custituzione di a Republica francese chì l'articulu 27 ùn si pò micca appieca pà ciò chì tocca à a Republica francese. A Francia hè for'di lege.

Cunvenzione relativa à i diritti di i zitelli, ONU, 1989, articulu 30, “in i Stati induva esistenu minorità etniche, religiose o linguistiche, parsoni d'urigne un zitellu d'urigne o chì appartene à una di isse minorità, ùn pò esse privu di a so propria vita culturale, di praticà a so propria religione, o d'impieca a so propria lingua in cumunu incù l'altri membri di u so gruppu.”. A Francia dichjara chì iss'articulu ùn s'appieca micca pà a Francia. Cunvenzione relativa à i diritti di i zitelli, ONU, 1989, a Francia hè for'di lege.

Cartula Europea di e lingue regionale o minoritarie, cunsigliu di l'Auropa, 1992, strattu di u so priambulu : “Cunsidarendu chì u dirittu à praticà una lingua detta regionale o minoritaria in a so vita privata o pubblica, custituisce un dirittu impriscrittibile”. Custituisce un dirittu impriscrittibile, a cunvenzione ùn hè mai stata ratificata da a Francia, a Francia hè fora di lege.

Raportu nantu à e lingue Europee minacciate di disparizione di diversità linguistica ingrentu à l'Unione Europea chì hè stata purtata da u deputatu europeu corsu François Alfonsi. Unione Europea, 2013. Issu raportu dice, à u puntu 2, “dumandemu à i Guverni è à i Stati membri di cundannà e pratiche, chì à traversu e discriminazione linguistiche o l'assimilazione linguistica portanu l'identità o l'usu linguisticu di e cumunità linguistiche minacciate in periculu”. Issu raportu quì, di l'Unione Europea, hè statu vutatu da 646 deputati Europei nantu à 700... 645, scusate mi, deputati Europei nantu à 700 chì dumandanu à l'Unione Europea di cundannà i Stati membri pà a so pulitica di messa in periculu. A Francia torna quì hè fora di lege.

Cuntinueghju, i criterii d'adesione à l'Unione Europea, 1993, detti criterii di Copenhague : l'adesione di un paese sottumessu à certi criterii difiniti in u Cunsigliu Europeu di Copenhague in 1993 : a prisenza di stituzione stabbile, chì garantiscenu a demucrazia, u statu di diritti di l'omi è u rispettu di e minorità in la so prutezzione.

È quì dinò, si pò dì chì a Francia hè fora di lege, è vi pudaria piglià torna una mansa d'asempii pà dì chì quellu Statu, chì ci dice à noi, chì u nostru picculu, mudestu, rigulamente internu, hè fora di lege, ghjè un Statu, chì hè cumpletamente, à u nivellu internaziunale, fora di a lege.

È vurria ramintà à iss'Assemblea quì, chì a Francia, in modu regolare, in modu regolare, hè pigliata, chjappa, da a Corte auropea di i Diritti di l'Omi pà ùn rispittà micca u dirittu internaziunale. È dumane, ci hà da vulè sicuramente à purtà un azzione à nivellu internaziunale, cummenciemu oghje incù a vostra prisenzia, pà dì chì a Francia deve rispittà u dirittu internaziunale. È chì a Francia si deve mette in cunfurmità incù issu dirittu quì è piantà ciò ch'ella face à traversu par undettu un picculu rigulamentu internu chì par noi conta assai.

Allora, aghju da cuntinuà dicendu chì, una volta chì avemu dettu què, è aspittendu di fà evoluà a Francia à u nivellu di u dirittu internaziunale, ci tocca à dì, mi pare, trè cose:

Prima, à noi, a nostra rispunsabilità cullettiva hè di mette in ballu una pulitica linguistica forte, senza aspittà l'autorisazione o micca di a Francia. Hè ciò chì u Cunsigliu Esecutivu hà cummenciu di fà è chì hà da purtà i mesi à vene, è à nivellu di a traduzione, di sicura chì si pò sente ciò ch'ella dice a nostra cara cullega Josepha Giacometti. Ne parlemu trà di noi, è di sicuru avemu issa riflessione, ci hà da vulè à purtà la luntanu ancu più à nivellu di a traduzione. È u scopu quì, par mette à pena issu discorsu in prospettiva, ùn hè micca di traduce di manera sempiterna, automatica, sistematica tuttu sò chè no dicemu in corsu. U scopu, quì, rispundemu, oghje chì hè oghje, è forse dumane, à una pruposta è circhemu una suluzione, prammatica. U scopu hè da cresce e cumpetenze di u nostru populu, di i zitelli di dumane, à nivellu di a capiscitura è di e sprissione, què a pulitica linguistica forte.

Dopu ghjè u dirittu di u citadinu è u dovere di e stituzione. U dirittu di u citadinu è u dovere di e stituzione hà un nome, si chjama a cu-ufficialità. A cu-ufficialità ghjè a ricunniscenza di un dirittu linguisticu pà un citadinu, senza caccia à lingua francese, senza caccia i diritti à a lingua francese ma dendu ne à pena di più, à pena di più pà i Corsi pà fà valè a demucrazia culturale. È u dovere di e stituzione vene à dì chì e stituzione di i puteri publichi devenu accompagnà issa pratica linguistica.

È cumpiaremu dicendu chì a pulitica linguistica è a cuufficialità si ponu purtà l'unu è l'altu incù un affare: a determinazione pulitica. È a determinazione pulitica, basta à dì calcosa di semplice, l'avemu detta parechje volte in issu emiculu, l'aghju da dì torna una volta pà finisce.

Quandu una lege ùn cunvene micca à un populu, ùn si cambia micca u populu, si cambia a lege.

À ringrazià vi.

Madame la Présidente Marie Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Eccu, tutti i gruppi si sò sprimati, aghju da dì ghjustu duie parole di manera propiu veloce,

Pour apporter des précisions, sans entrer dans le débat juridique à ce stade, mais quand même pour que ne diffuse pas l'idée qui a été évoquée par Jean-Martin MONDOLONI, selon laquelle rien ne nous interdit de parler corse, je vous rappelle que d'abord, effectivement, nous avons toujours parlé corse et avant que les nationalistes n'arrivent au pouvoir, au sein de cet assemblée, bien sûr, mais quand même dans des proportions moindres, que ça n'a jamais été inscrit dans le règlement intérieur et c'est cela qui est attaqué. C'est inscrit dans le règlement intérieur.

Lorsque nous écrivons dans l'article 1, et nous avons voté à l'unanimité, que le corse et le français sont les langues des débats, et nous en avons d'ailleurs discuté en conférence des présidents, ce ne sont pas les langues des délibérations, des textes, c'est simplement la langue des débats. Nous nous étions quand même prémunis.

Et quand bien même cette action à la fois innovante, puisque pour la première fois c'était inscrit dans le règlement intérieure, mais prudente, est sanctionnée à travers le jugement du tribunal. Donc, il faudra que nous soyons prudents.

Le jugement du tribunal aujourd'hui nous interdit de parler corse. S'il est confirmé, s'il n'y a pas d'appel et si de toute manière l'appel est rejeté, bien évidemment il nous interdit de parler corse et il nous interdit de parler corse comme il est interdit de parler polynésien en Polynésie, qui est autonome ! Mme BERTILE l'a bien dit l'a bien dit dernièrement en commission des compétences législatives et réglementaires, elle a exposé plusieurs décisions du Conseil d'Etat qui a cassé des délibérations de la Nouvelle Polynésie.

Donc, nous aurons un débat là-dessus. Il faudra que nous ayons une expertise juridique précise. Mais aujourd'hui nos conseils, et d'ailleurs le secrétariat général de l'Assemblée de Corse qui est quand avisé en la matière n'a pas la même interprétation, que ce soit la référence à l'article 2 de la Constitution ou la loi Toubon qui interdit l'utilisation de toute autre langue que le français

dans les services publics fait poser une hypothèque forte sur nos débats et les délibérations qui s'en suivraient.

Dernier point pour que l'information soit complète de tout le monde.

Le CESEC, et je remercie sa Présidente d'être parmi nous, a pris une délibération le mercredi 29 mars, donc avant-hier, avec un exposé de nombreux arguments, qui ont déjà été évoqués ici par les uns et par les autres, et il conclut, je me permets quand même de le préciser, que la nécessité d'une réforme constitutionnelle, notamment des articles 2 et 75-1 (cités d'ailleurs par Saveriu LUCIANI) pour valoriser le statut des langues régionales est impérative. Le CESEC demande que la coofficialité de facto doit rester de mise au sein de la Collectivité de Corse. Il demande également que l'ensemble des structures publiques ou privées aient la possibilité d'utiliser la langue corse dans leurs usages.

Voilà. Je m'arrête à ce stade. Merci à tous !

Je me tourne à nouveau vers le Président de l'Exécutif pour savoir s'il veut intervenir.

Et donc, je vais passer la parole à notre invité, Rapporteur de l'ONU, Fernand de VARENNES.

Vous avez la parole.

M. Fernand de VARENNES, Rapporteur de l'ONU

Mme la Présidente MAUPERTUIS, M. le Président SIMEONI, Mesdames et Messieurs, buongiorno, je crois que c'est la bonne prononciation, bonjour !

D'abord merci ! Merci pour le plaisir et le privilège d'être parmi vous pendant ce débat essentiel, primordial, parce que c'est à la base même de l'identité d'un peuple, vous comme peuple corse, et de la Corse elle-même...

Vous allez devoir m'excuser d'abord, je suis un peu fatigué, j'ai quitté le nord de la Thaïlande il y a quelques jours, j'ai dû passer par la Moldavie et courir pour pouvoir attraper mon avion de Nice à ici hier soir. J'espère que vous et les interprètes allez pouvoir, sans trop de difficulté, me comprendre avec mon accent accadien, du Canada. Malheureusement, on n'a pas d'interprétation de l'accadien vers le français ou le corse, mais je vais faire de mon mieux pour avoir un accent français plutôt qu'accadien. Pour ceux qui ne connaissent pas, on peut en discuter plus tard.

En tant que rapporteur spécial des Nations unies sur les questions relatives aux minorités, j'ai le mandat de promouvoir l'application des droits des personnes appartenant à des minorités, en tenant compte des normes internationales, et d'examiner les moyens de surmonter les obstacles existants à la pleine et efficace protection de leurs droits humains. Et la question de la langue est une question qui, souvent, met en cause des droits humains, les droits de l'homme et je vais vous en parler dans quelques instants.

Les droits de l'homme qui s'appliquent aux langues sont une combinaison d'obligations légales issues de traités de standards internationaux relatifs aux droits humains.

Ils indiquent aux Etats comment traiter des questions portant sur les langues, les minorités, même la diversité linguistique. Et ces droits sont ancrés dans le droit international, notamment dans le principe d'interdiction de la discrimination, quelquefois le droit à la liberté d'expression, le droit à la vie privée, le droit à l'éducation et surtout, souvent, le droit des minorités d'utiliser leur propre langue avec d'autres membres de leur communauté, comme on l'a mentionné plus tôt.

De plus, on ne peut nier que la langue est au cœur même de ce que nous sommes, de qui nous sommes en tant qu'être humain, parce que c'est en fait le lien, le lien entre les générations : c'est par la langue que l'on transmet la culture, l'histoire, et essentiellement de par notre nature même, nous sommes des êtres linguistiques.

Dans le cadre de mon mandat, je traite souvent de situations mettant en cause des politiques linguistiques d'État comme le cas tout à fait récent des limites à l'utilisation de la langue du peuple tibétain dans les écoles en République populaire de Chine. Il y a aussi eu récemment une cause soulevant la question de la langue russe dans les écoles en Lettonie. D'ailleurs, à la suite de l'une de mes recommandations, la Constitution de la Slovénie a été modifiée afin d'inclure la reconnaissance de trois langues des signes au pays : la langue des signes slovène, hongroise et italienne en 2021.

Plus près de nous, j'ai déjà exprimé avec des collègues, d'autres rapporteurs spéciaux, de graves inquiétudes quant au rejet de certains éléments de la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion que vous connaissez peut-être sous le nom de loi Molac, loi qui fût d'ailleurs largement adoptée par les députés de l'Assemblée nationale.

Or, comme vous le savez, le Conseil constitutionnel a censuré comme contraire à l'article 2 de la Constitution dans sa décision du 21 mai 2021, deux

articles de cette loi : l'article 4 sur l'enseignement dit immersif en langue régional et l'article 9 autorisant l'usage des signes diacritiques.

Or, nous avons signalé en mai dernier, moi-même en tant qu'apporteur spécial et d'autres collègues, nous avons signalé en mai dernier, c'est une démarche diplomatique, dans une communication au Gouvernement français le potentiel discriminatoire du traitement différentiel entre les langues régionales de France et la langue anglaise parce que cette dernière, la langue anglaise, est souvent utilisée en fait même comme langue d'enseignement ou en format bilingue dans des établissements qui assurent le service public de l'enseignement ou qui y sont associés. Dans ce contexte, nous avons attiré l'attention du Gouvernement au pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel la France a adhéré, qui interdit dans son article 26 toute discrimination et garantit à toutes les personnes une protection égale et efficace contre la discrimination, notamment fondée sur la langue.

Nous avons aussi signalé que l'article 27 de ce même traité prévoit que dans les états où elles existent, les personnes appartenant à des minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle ou d'employer de leur propre langue.

Alors j'ai bien entendu, j'ai bien compris, il y a quelques semaines, le tribunal administratif a statué qu'en identifiant le français comme la langue de la République, l'article 2 de la Constitution impose ce qui semble être l'usage exclusif du français aux personnes morales de droit public et aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public et que cela, semble-t-il, exclurait tout usage de la langue corse et en théorie, toute autre langue.

Sans me prononcer sur le fond de cette décision toute récente, parce que je dois attendre d'être saisi formellement pour émettre une prise de position, après avoir étudié cette question, de façon plus générale, je rappelle d'abord tout de même que l'an dernier, nous avons déjà soulevé nos inquiétudes que le rejet de certains éléments de la loi Molac semblent être discriminatoire. Et donc, en violation de l'interdiction du droit à l'égalité ou plutôt l'interdiction de la discrimination en droit international, puisque la loi anglaise semble, elle, bénéficier d'un traitement de faveur par rapport aux langues régionales.

La décision du tribunal administratif semble aller plus loin dans son interprétation et pourrait interdire aux personnes morales de droit public et, encore une fois, aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public, semble interdire tout usage de la langue corse. Seul le français peut être utilisé. Et là, ça pose problème.

Ça pose problème parce que cette façon de voir et de faire n'existe à ma connaissance nulle part ailleurs. Aucun pays au monde n'exige l'utilisation exclusive de la langue officielle ou nationale. Je vais quand même qualifier, je vais expliquer un peu plus tard. Peut-être à une certaine époque, la Turquie a voulu essayer, mais même en Turquie aujourd'hui, on peut utiliser d'autres langues dans certaines situations. Je le répète, pas un seul pays au monde exclut complètement l'utilisation d'autres langues dans certains contextes, à tout le moins.

Il est bien répandu, bien sûr, qu'un pays ait une seule langue officielle ou nationale, c'est très commun, quoi qu'il soit aussi très répandu, très commun d'avoir plusieurs langues officielles ou nationales ou même des langues officielles régionales. Mais à ma connaissance, aucun état aujourd'hui interprète le statut d'une langue officielle ou nationale ou langue d'État comme menant à l'exclusion complète de l'utilisation pour des fins publiques de toute autre langue. Ah pardon, je vous induis en erreur, il y a peut-être un pays qui l'a déjà tenté : c'est la Namibie dans les années 80, 90. C'est un très beau pays la Namibie, vous connaissez ? C'est dans la partie sud-ouest de l'Afrique, très agréable. Je vous invite à visiter la Namibie.

Il y a eu une situation qui se rapproche un peu, c'est pas du tout la même chose, mais quand même, il y a certains éléments qui se rapprochent à la situation qui se dessine ici en France. C'est une situation qui a été considérée par le Comité des droits de l'homme des nations unies, l'affaire qui est connue sous le nom de « Diergaardt » contre la Namibie, une communication du Comité des droits de l'homme d'il y a à peu près une vingtaine d'années, en l'an 2000, en fait.

Qu'est-ce qui s'est passé ? En Namibie, au motif que la Constitution namibienne ne reconnaissait que l'anglais comme seule langue officielle, le Gouvernement a voulu interdire aux fonctionnaires de l'État de répondre aux communications écrites ou même de répondre aux appels téléphoniques dans une autre langue, alors même que ces fonctionnaires étaient parfaitement capables de le faire. Cette affaire, c'était au sujet de l'utilisation de la langue afrikaans qui était une langue très parlée, très connue en Namibie comme certains parmi vous le savent peut-être. Le Comité des droits de l'homme de l'ONU, concernant cette interdiction d'utiliser une autre langue parce que la Constitution namibienne ne reconnaissait que l'anglais comme langue officielle, a reconnu qu'il s'agissait d'une atteinte à l'interdiction de la discrimination en droit international, plus précisément, l'article 26 du Pacte des droits civils et politiques.

Le Gouvernement n'aurait fourni aucune justification raisonnable pour cette exclusion, pour cette interdiction d'utiliser l'afrikaans et de seulement permettre l'anglais, sauf pour dire que le Gouvernement avait tout de même

indiqué « notre Constitution ne reconnaît que l'anglais comme langue officielle », donc cela suffit en droit.

Le Comité des droits de l'homme a indiqué que même au niveau constitutionnel, le statut de langue officielle ne suffit pas, n'est pas une justification raisonnable pour exclure toute autre langue lorsqu'elle était très facile pour les fonctionnaires dans la région en cause d'utiliser la langue non officielle. Donc, la disposition constitutionnelle qui fait de l'anglais la seule langue de l'État ne suffit pas pour empêcher l'emploi d'autres langues dans les communications avec les autorités lorsque celles-ci étaient utilisées par une population non négligeable d'une partie au moins de la Namibie.

Donc, sans pouvoir me prononcer immédiatement sur la situation qui se présente par rapport à la langue corse ici, ou d'autres langues régionales comme le breton, le basque ou l'occitan, mais aussi la langue des signes, je le mentionne très rapidement, parce qu'il faut savoir que la langue des signes est une langue considérée comme une langue naturelle et que si le français est la seule langue de l'État ou la seule langue qui doit être utilisée, par exemple, par les fonctionnaires, cela voudrait dire en théorie que même la langue des signes ne devrait pas être utilisée. Pensez-y, je crois que ça pose problème.

Si l'article 2 impose l'usage exclusif du français aux personnes morales de droit public et aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public et si ceci exclut l'usage de la langue corse, entre autres, à l'Assemblée, je dois exprimer ma grande surprise de voir comment on peut encore se servir de la langue anglaise avec impunité un peu partout en France. Je le mentionne parce que c'est une situation de privilège. Il semble y avoir deux poids, deux mesures très franchement et cela m'étonne. Encore une fois, je ne me prononce pas complètement sur cette affaire, c'est très complexe, mais je vous signale qu'il y a une certaine contradiction ici.

J'ai pu, par exemple, consulter le site internet du musée du Louvre qui affiche ses services et ses activités en anglais, autant en anglais en fait que dans la langue de Molière, et qu'on peut transiger exclusivement en anglais pour acheter des billets, ce que j'ai fait d'ailleurs, en anglais pour tester. Alors j'ai trouvé ça très intéressant, en privilège, on utilise très facilement l'anglais et même si c'est quand même une institution de l'État. Pour ça, thank you very much !

À peu près la même chose chez la Société Nationale des Chemins de Fer, on peut n'utiliser que la langue de Shakespeare pour acheter un billet, voire les renseignements sur les horaires et tout ça. Est-ce qu'on peut faire ça en Corse en passant ? Je ne sais pas, ça serait intéressant.

Si je voulais étudier in English, please, à Sciences Po à Paris, on offre de nombreux programmes d'études, souvent exclusivement en anglais, on n'offre pas l'équivalent en français à Sciences Po, comme le font d'ailleurs d'autres universités publiques et autres personnes morales de droit public dans l'exercice d'une mission de service public, on peut se servir de l'anglais.

Je ne me prononce pas, mais je souligne seulement pour l'instant qu'il semble y avoir une certaine incohérence, franchement, au niveau des politiques linguistiques et des préférences linguistiques de l'État, et c'est là qu'il peut y avoir des situations de discrimination. On privilégie certaines langues, y compris l'anglais, alors que les langues de France sont écartées, interdites presque. Ça étonne, ça surprend. D'ailleurs, j'en ai parlé à un ami avant de venir ici et celui-ci, je vais partager avec vous, il s'est exprimé sur cette situation en citant un grand intellectuel gaulois bien connu de tous, il a dit : « ils sont fous ces Romains ».

De notre côté, en ce qui concerne le droit international et les droits humains, nous avons un document officiel de l'ONU sur des droits liés à la langue et ce document rappelle que toute personne a droit à une protection égale et efficace contre les discriminations fondées sur la langue. Cela signifie que les préférences linguistiques qui défavorisent ou excluent déraisonnablement ou arbitrairement des individus, ce genre de préférence qui défavorise ou exclut peuvent constituer une forme interdite de discrimination si ce n'est pas justifié, si ce n'est pas raisonnable dans le contexte.

Cette règle s'applique aux différences de traitement entre toutes les langues, y compris entre les langues officielles ou entre une langue officielle et une langue minoritaire ou même entre d'autres langues, comme ici l'anglais et le corse par exemple. Quel que soit le secteur d'activité ou de service gouvernemental, les autorités doivent respecter et mettre en œuvre le droit à l'égalité et l'interdiction de la discrimination en matière de langues et y compris concernant la langue utilisée pour les prestations de service administratif, l'accès à la justice, ou l'éducation nationale, ou encore les délibérations démocratiques. Et d'ailleurs, la pratique à peu près partout au monde, ce sont des pratiques de plus plurilinguisme, d'une manière ou d'une autre, dans les faits, dans la pratique.

En terminant, vous êtes vraiment à un point névralgique.

J'ai noté l'appui massif de l'Assemblée nationale à la loi Molac qui a été très largement adoptée, appuyée à l'Assemblée nationale, comme vous le savez. Il y a aujourd'hui une volonté, je crois vraiment, une volonté de reconnaître les langues de France, les langues qui font partie de votre patrimoine,

de votre diversité, de votre richesse, finalement, qu'il faut reconnaître, protéger et promouvoir, et dont il faut être fier et célébrer plutôt que de nier et exclure.

Et pour terminer, nous aurons, je crois, une session de questions, on va pouvoir avoir un débat comme on doit le faire dans un hémicycle, pour terminer d'une manière qui, un jour j'espère, sera conforme à la Constitution avec une réforme qui reflétera mieux votre réalité, la réalité de la France et la beauté de sa mosaïque linguistique. Et je le fais en disant merci. Eskerrik asko. Grazie. Et Dans la langue des signes internationales, merci.

A vous, Madame la Présidente.

Applaudissements

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi O sgiò de Varennes per tutti st'argumenti, è st'analisi di ciò ch'ellu si passe à u livellu internaziunale, aghju fighjatu quandu no eramu in discussione, u situ di certe regione, s'è vo guardate e regione taliane, vi mettite annantu à u situ di a regione Piemonte avete una traduzione in sette lingue è quand'è vo andate in Vale d'Aosta, in Trentinu, si parla parechje lingue ind'è i dibattiti publichi, ùn ci hè nisun prublemi. Quale hè chì vole pone una quistione? Allora ramintà dinò chì prima, ci hè statu dinò una resoluzione di l'assemblea di a ghjuventù, u ghjornu stessu ch'ellu hè cascata sta decisione di u tribunale di Bastia, eramu in seduta. Ùn vi ramentu micca, tutti i visa ma l'assemblea di a ghjuventù di a Corsica.

Je vais le dire en français,

« S'insurge contre cette décision inique du tribunal administratif de Bastia,

Réaffirme sa volonté ferme et déterminée de continuer à utiliser la langue Corse au sein de son hémicycle aux côtés de l'emploi de la langue française,

Réaffirme sa volonté d'entendre les débats en langue Corse et en langue française au sein de l'Assemblée de Corse.

Eccu, vulia dì dinò chì s'è n'avemu u piacè oghje d'avè incù noi u signore de Varennes hè perchè chì u deputatu auropeu François Alfonsi ci hà aiutatu, u ringraziu, ghjè quì dinò à fianc'à noi, a sapete bè chì François Alfonsi s'hè battutu è si batte sempre dipoi parechji anni à u parlamentu auropeu per fà

valè, a piazza di e lingue ditte di e minorità in Auropa è ind'è u mondu, dunque à ringrazià vi O sgiò deputatu per u vostru aiutu è a vostra presenza di sicuru.

Allora, avemu u piacè è l'onore d'avè u signore de Varennes, s'è qualchisia vole pone una quistione, di sicuru, ellu hè prontu à discorre incù noi, sapendu ch'è dopu inviteraghju i presidenti di i gruppi à avè un scambiu particulare incù ellu à u mumentu di u ripastu s'è vo site d'accordu.

Paul Quastana !

M. Paul QUASTANA

Une question simple, est-ce que les langues minoritaires et leurs droits supposés s'inscrivent dans le cadre plus général du droit des minorités ?

M. Fernand de VARENNES

Merci beaucoup.

Je dois dire que la question des droits linguistiques, c'est une question qui s'inscrit vraiment dans le cadre des droits humains, des droits de l'homme plus général.

Les droits des minorités linguistiques, c'est un domaine un peu plus spécialisé et je vous signale en particulier que la cause de la Namibie que j'ai mentionnée, c'est une décision qui allait très loin, qui affirmait qu'on avait le droit lorsque c'est raisonnable, justifié, d'utiliser d'autres langues même si ces langues sont non officielles. Et ce droit linguistique, ça mettait en cause, oui, une langue minoritaire, la fréquence, mais en réalité, la décision est fondée sur l'interdiction de la discrimination, le droit à l'égalité sans discrimination, donc un droit de l'homme, un droit fondamental sans avoir à mettre en cause la question de : est-ce que c'est vraiment une langue minoritaire ou non ? C'était secondaire. C'était plutôt une question de discrimination fondée sur la langue.

Oui, il y a des dispositions dans les traités internationaux qui précisent qu'il y a certains droits spécifiques pour les minorités, mais les questions linguistiques, ça peut aussi mettre quelquefois une question, ou plutôt la question des discriminations, peut mettre en cause une langue majoritaire qui serait défavorisée, par exemple, qui serait même exclue dans certains contextes. Ça existe. Donc, c'est un peu plus large.

Beaucoup de ce qu'on appelle les droits des minorités dans le domaine linguistique sont en fait des exemples de droits fondamentaux, même y compris la liberté d'expression.

Très vite, je ne vais pas faire un discours, mais très vite, il y a aussi eu des exemples dans certains pays où on a voulu interdire l'usage privé d'une langue minoritaire. Souvent ces affaires-là étaient réglées en évoquant la liberté d'expression, même s'il s'agissait vraiment d'interdictions contre certaines langues minoritaires comme le kurde plus précisément en Turquie. Il était interdit d'avoir des chansons qui étaient diffusées par la radio, même les radios privées si ces chansons étaient en langue kurde par exemple.

J'espère avoir répondu à votre question. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande o intervensione ? Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Un esempiu è una pruposta, o una dumanda, l'esempiu ghjè u fattu chè no circemu à fà di a lingua un più ind'è a vita prufeziunale, ùn sò micca s'è v'a sapete, avemu parlatu di l'inglese, ci hè un esempiu chì mi pare assai chjaru di a situazione scema chè no campemu à u cutidianu hè chì per esempiu s'è un impresa corsa, un impresa ancu frustera è ancu di più una cullettività vole fà un offerta d'impiegu hà u dirittu d'imponere è di mintuvà in a so dumanda chì a persona parli inglese o talianu è nimu ùn ci vede qualcosa d'anormale o d'illegale di ma in sensu cuntrariu, s'è un impresa, per esempiu in Corsica, caccia un offerta d'impiegu dicendu vogliu chì u mo impiegatu parli corsu, quessa hè difesa. Aghju da piglià un antru esempiu, ci dice u Statu chì hè a favore di u bislinguisimu, è noi in tantu chè cullettività di Corsa avemu, a sapete, e ciucciaghje bislingue, vale à dì chì ind'è isse ciucciaghje induve sò accolti i zitellucci urganizemu di modu naturale u bislinguisimu, è dunque quand'è n'avemu circatu ghjente per travaglià ind'è a ciucciaghje bislingue avemu fattu offerte di posti dicendu ricirchemu persone bislingue, mi si pare normale, hè logica. Ma quessa era difesa da a legge, era cunsideratu cum'è una discriminazione allora avete dettu, è l'avemu intesa bè, oghje, o sgiò rapurtatore, ùn vi prununciate micca, riflettite, è ind'è u quadru di a vostra riflessione, vi dumandu d'avè à mente sti dui esempi custì.

Quessa ghjè l'esempiu, è secondamente a dumanda : avemu capitu bè perchè chè vo site quì ind'è un quadru specificu, dopu à una decisione -è ùn sò micca d'accunsentu cù voi o Jean-Martin- issa decisione, si pò girà ind'è tutti i sensi, hè una decisione chì vene à mette marchjò tamanti, chjodi tamanti ind'è l'usu di a lingua. Di sicuru, ùn ci hè nimu chì hà da entre quì per sta porta per di ci : piantate di parlà corsu, nimu.

Ma a realtà di issa decisione, hè chì tutte e deliberazione di issa assemblea, chì sarianu pigliate dopu à un dibattitu chì saria in tuttu o in partita in lingua corsa, saria cunsiderata cum'è illegale. A pudete girà cum'è vo vulete, leghjite bè, no avemu pigliatu i cunsigli, oghje ci hè una ricerca di risposta fatta da unepoche di regione, chì anu circatu à mette in ballu una traduzione simultanea è sò andati davanti à tribunali amministrativi.

E risposte ùn sò ancucunniscute ma l'avete detta, pudemu girà cum'è no vulemu, hè per quessa chì a traduzione hè un passu, hè una risposta tattica, aspittendu chì e cose cambiinu di fondu, è per cambià di fondu, ci vole andà ver di una mudifica di a custituzione. Pudete girà cum'è vo vulete, hè stata detta da Petru Antò è da Rumanu è ancu da Pierre Ghionga, senza cuufficialità, una lingua minurizata, ùn pò micca campà. Ci vole un statutu di lingua ufficiale, serà forse di lingua cuufficiale territoriale vidaremu, ma quand'è vo vidite issa decisione di u tribunale amministrativu, chì ùn mintuveghja mancu l'articulu 75-1 di a custituzione chì dice chì e lingue regionale -à suppone chì a lingua corsa sia una lingue regionale (lascemu issu dibattitu da cantu)- sapemu chì per noi una lingua ghjè u nostru populu, ma dice l'articulu di a custituzione: e lingue regionale appartenenu à u patrimoniu di a Francia, è a ci avete ramintatu.

Ch'hà dettu u cunsigliu custituzionale in 2011 ? Hà dettu, u Cunsigliu custituzionale chì l'articulu 75-1 ùn institueghja micca un dirittu o una libertà ch'ella garantisce a custituzione. Vale à dì chì u cunsigliu custituzionale hà cunsideratu chì issu articulu chì ramenta chì e lingue facenu parte di u patrimoniu, ùn crea nisun dirittu per isse lingue. È dunque oghje simu sbaiuccati, simu spugliati, ùn n'avemu nisun attrazzu di valurizzazione oghje hè difesa, à u livellu ghjuridicu. È ci vole à cambià, allora per cambià, vi dumandemu o sgiò rapurtatore, di permette ci di mandà vi una lettera ufficiale, nantu à a situazione chè no campemu oghje. Ramintendu tuttu ciò chì s'hè passatu dipoi tanti è tanti anni, ramintendu a situazione creata da u tribunale amministrativu, fendu a leia cù e lotte chì sò in traccia d'esse purtate ind'è l'altre regione. Perchè ciò chì si passa oghje, quì, ind'è a nostra assemblea, hè guardatu in Francia è in Auropa, è tengu anc'èiu à ringrazià à François Alfonsi, di a so presenza è di u so aiutu perchè chì oghje i nostri dibattiti sò guardati è seguitati à u Paese Bascu, in Brittania, in Alsazia, ind'è tutti i lochi induve ellu ci hè una lingua da difende è da prumove. È al di là di a Francia, sò guardati in Auropa perchè l'avete detta, quand'è vo dite sgiò rapurtatore chì ùn ci hè micca un paese indè u mondu chì hà pinsatu à impone una lingua sola cum'è lingua di a vita publica, fora di a Nabibbia in l'annate 90 è a Francia oghje, pensu quantunque chì deve fà riflette à tuttu u mondu. È a più bella prova, prova si ne chì quand'ellu ci hè statu sta decisione di u cunsigliu custituzionale, u presidente di u governu anu decisu d'ùn appiegà la micca, per l'insignamentu immersivu, perchè anu capitu chì st'interpretazione di a custituzione, criavanu situazione chì ùn eranu micca

democratiche. Dunque simu trà notte è ghjornu: u dirittu impedisce è u populu vole. Ind'è a nostra lettera, vi dumandaremu, di cunsiglià ci, di dà u vostru avisu di modu ufficiale è a speremu, d'accompagnà a lingua corsa è tutte l'altre lingue, nantu a strada di a ricunniscenza d'un statutu ufficiale è di a pussibilità per i cittadini chè no simu di parlà di modu naturale a so lingua.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, normalamente avemu compiu u dibattitu.

Allora ci sò duie dumande di parolle torna... allora trè dumande di parolle. Allora Jean-Felix Acquaviva, Jean-Martin Mondoloni è Josepha Giacometti è Saveriu.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziu o Signora Presidente, bonghjornu Signore De Varennes,

Vi vulia pone a quistione ma prima pensu chì ci vole à avè cunscenza oghje chì campemu un' epica d'autoritarisimu da a parte di a reppublica francese. Perchè ghjè vera chì ghjè una decisione di un tribunale in appiegazione di a custituzione è và al di là di ciò chè no pinsavamu, sin'ad oghje, perchè và sin'à u fattu d'interdisce, di pruibisce l'usu ind'è u serviziu publicu di a nostra lingua. Hè quessa chì ci primureghja oghje. Ùn sapiamu micca chì u fattu chì a lingua francese sippia lingua ufficiale, possi ghjunghje à u fattu di pruibisce quessa, ne simu oghje à què.

Ma, al di là di quessa, a crisa d'autoritarisimu vene da u spiritu di u Statu stessu postu chì ramentu chì, vogliu mintuvà quantunque, ammintà chì ghjè un prifettu chì hà attaccatu è un antru prifettu chì ùn hà micca ritiratu u fattu d'attaccà. Ghjè una logica di spiritu di Statu chì esiste di fà di manera chè no ùn possimu micca utilizà a lingua corsa. È si pò ammintà dinò chì và ind'un cuntestu un pocu speciale vistu i dibattiti à u livellu francese di u dirittu à manifestà per esempiu o u dirittu à utilizà a forza publica di una certa manera, e violenze pulizere, ùn vogliu micca andà troppu luntanu ma quantunque simu d'un epica d'autoritarisimu un pocu speciale. Forse chì a republica hà a paura d'ella stessa, di i so fundivi stessi, hà un prublema diceraghju ancu puru d'identità è forse si cerca à u livellu d'identità, dunque ne vene à esse autoritaria.

Quessa hè u mo parè, ùn aghju micca à andà più luntanu. È di sicuru ne simu à dui à resiste, à esiste, à fà di manera di risponde è d'un piantà micca. Eiu, vuleria pone una quistione semplice, s'ellu sà, s'ellu esiste Stati induv'ellu ci hè una lingua ufficiale -Stati in Auropa o in altrò- induv'ellu ci hè una sola

lingua ufficiale, ma induv'elli ci sò diritti ricunnisciuti di custituzione per i locutori ind'è l'eserciziu di a so lingua ind'è i servizi publichi, ind'è e custituzione.

Ùn sò micca s'è mi sò, je vais le dire en français, la question c'est de savoir s'il existe des État dans lesquels il n'y a qu'une seule langue officielle, mais où il y a le droit reconnu pour des locuteurs à s'exprimer dans des espaces publics, y compris donc publics où l'État s'oblige à répondre aux locuteurs dans le cadre du service public d'État et bien sûr, les autres services publics, territoriaux ou le domaine privé.

M. Fernand de VARENNES

Merci.

En fait, il y a beaucoup d'États, de pays où c'est une pratique très commune.

En Thaïlande par exemple, où j'ai passé l'hiver, il fait très beau en Thaïlande, j'ai le droit d'utiliser l'anglais en fait pour obtenir plusieurs services publics. Le thaï est la seule langue officielle du pays, et ça depuis très longtemps d'ailleurs. Mais pour des raisons pratiques, réalistes qui reflètent la réalité sur le terrain, beaucoup de gens vivent en Thaïlande qui sont des étrangers et donc, il est possible pour moi, par exemple, d'aller au bureau de poste qui est une société d'état et obtenir des services en anglais, on a l'information qui est là, je peux me présenter et poser des questions en anglais, recevoir les services en anglais, surtout dans les grandes villes, dans les petites villes, ce n'est pas la même chose.

Est-ce que c'est un droit ? En quelque sorte oui, c'est un droit parce que l'État, le Gouvernement a mis en place toutes sortes de mesures pour s'assurer que les personnes qui ne parlent pas couramment le thaïe, par exemple, puissent obtenir les services de l'État, le bureau de poste, dans leur langue, surtout l'anglais. Et il y a quelques services même qui sont disponibles en russe dans certaines parties de la Thaïlande et en chinois dans certaines parties de la Thaïlande parce que, en réalité, il y a beaucoup de gens qui parlent ces langues dans certaines parties du pays.

C'est une situation qui existe dans plusieurs pays au monde. Vous allez dans presque tous les aéroports internationaux, partout il y a 2, 3, 4 langues qui peuvent être utilisées et les gens ont l'accès à des services dans une multitude de langues. C'est en fait, je dirais, une pratique très répandue et aucun gouvernement n'interdirait ou n'exclurait finalement l'utilisation d'une langue où une partie de la population qui utilise ces services, utilise une langue non officielle.

Et je vais donner aussi deux exemples par rapport à la question des offres d'emploi que le Président Simeoni a mentionné plus tôt.

Aux États-Unis, par exemple, il est très commun que dans des offres d'emploi, de préciser que la connaissance de l'espagnol, par exemple, ou de la langue cantonaise, ou encore du philippino, du tagalog peuvent être exigées pour postuler à certains postes qui sont offerts. Pourquoi ? Parce qu'en vertu du droit américain, il y a une section qui porte sur la question de non-discrimination. Avoir des exigences linguistiques qui reflètent la nature de l'emploi sont considérées comme raisonnables et justifiées parce que, par exemple, si vous avez une crèche bilingue, c'est logique n'est-ce pas, que les employés de la crèche puissent parler, utiliser les deux langues en cause. C'est considéré comme une exigence d'emploi raisonnable et justifiée et donc non discriminatoire.

Ce qui est surprenant et ça, c'est une pratique qui est très courante, et aux États-Unis, il y a en fait des guides qui précisent quels sont les genres d'exigences en linguistique qui peuvent être exigés et raisonnables compte tenu de la nature de certains emplois. C'est très surprenant d'entendre les exemples qui ont été mentionnés par Monsieur le Président parce que c'est une pratique qui semble un peu injustifiée, en fait, de ne pas permettre une exigence linguistique pour une langue régionale, ici comme telle.

Aux États-Unis également, parce que c'est une question qui revient, qui surprend beaucoup de gens, on a le droit de voter dans plusieurs langues et pas seulement en anglais. Donc au niveau de l'exercice de la participation démocratique aux États-Unis, lorsqu'il y a une concentration, un nombre suffisant de locuteurs de différentes langues, on a le droit d'exiger des documents pour exercer le droit de vote dans cette langue. On peut voter en chinois, on peut voter en espagnol, on peut voter en vietnamien dans certaines parties du pays. Pourquoi ? Parce que les locuteurs, les personnes qui utilisent ces langues sont une concentration suffisante pour qu'ils puissent exiger de pouvoir exercer le droit de vote dans leur propre langue et l'interdire serait discriminatoire. Le droit américain est très clair là-dessus, ce serait discriminatoire que de n'utiliser que l'anglais dans certains contextes.

Alors je crois là qu'il y a des exemples où, même si ce n'est pas une langue officielle, on doit absolument pouvoir utiliser de façon non discriminatoire d'autres langues.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Pour préciser et aller dans votre sens, il me semble que, en Finlande, je ne parle pas du cas des Iles Aland, je parle sur le territoire de la Finlande,

l'État finlandais s'oblige à répondre dans le service public en suédophone à partir du moment où dans une ville y a 10 % de suédophone recensés. Je me rappelle cet exemple-là au niveau européen.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, il y avait Jean Martin et Josépha, Saveriu et Paul-Félix.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je n'entendais pas réagir, mais le Président interpelle avec le talent et parfois la malice qui lui est propre. On confond tout.

Quale hè ch'ùn vole micca à salvà a lingua qui ? Tuttu u mondu vole salvà a lingua. Laisser croire à l'opinion qu'on va sauver la langue parce qu'on va parler un peu plus corse, ici, c'est quand même fort de café.

À un moment donné, je crois que, soit on se situe dans l'enjeu que vous avez bien voulu préciser qui est celui de la divergence d'appréciation que nous avons de la décision du tribunal administratif, je maintiens et j'interrogerai sans faire obligation de cette réponse immédiate, j'ai bien compris le devoir de prudence qui s'attache à vos fonctions, je maintiens que la traduction en simultanée, je parle bien de la décision administrative, je ne parle pas de la coofficialité, Monsieur le Président, je parle de la décision du tribunal administratif, je maintiens qu'il y a une piste jurisprudentielle, soit à exploiter, soit à nourrir sur les traductions en simultanée, car je maintiens que ce que retient le tribunal administratif, c'est la bonne compréhension des débats, l'intelligibilité des débats concrètement.

Si je veux faire savoir que cette maison part en vrille, je peux dire « cette maison part en vrille », je peux dire « l'affaire si ne vanu di male », je peux dire « it's going bad », le tout c'est que vous compreniez le fond de ma pensée et que les citoyens qui nous écoutent comprennent le fond de ma pensée. C'est cette thèse-là, non pas que je défends, dont je demande à ce qu'elle soit exploitée, quitte à ce que ce soit considéré comme une impasse. Premièrement.

Mais, puisqu'on s'adresse à l'opinion de façon un peu solennelle aujourd'hui sur une séquence que l'on veut rendre visible, ne laissons pas croire à l'opinion que cette décision interdit, vous pouvez le tourner dans tous les sens si vous voulez, moi je le tourne dans le sens que je pense être celui de la raison, je pense qu'il y a une porte d'entrée de cette décision qui permettrait de parler sereinement et légalement le corse, dès lors que l'intelligibilité de nos débats est assurée. C'est la première chose.

La deuxième chose, on peut parler de la sauvegarde de la langue, mais c'est un débat, je crois, et Monsieur le rapporteur pourra nous le confirmer ou nous l'infirmier puisque nous avons, y compris le droit à l'erreur, c'est un débat beaucoup plus complexe, beaucoup plus vaste, la sauvegarde des langues passe en effet, en tout cas, je fais partie de ceux qui sont partisans de cette thèse, par des statuts d'officialité. Mais ne confondons pas le tout et la partie, ce qui se passe ici en réaction au tribunal administratif n'est pas un élément de sauvegarde déterminant de la langue corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais que ce soit en corse ou en français, le débat futur et les analyses juridiques nous permettront de dire exactement ce qu'il en est. Aujourd'hui, nous avons des traductions simultanées qui vont dans le sens que vous indiquez, mais rien ne garantit que cela nous protégera sur le plan juridique.

Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi, allora à ringrazià torna Signore de Varennes per tutti issi esempi ch'ellu ci hà datu è chì mostra di sicuru chì à livellu internaziunale è europeu, ci hè a Francia chì ghjè veradimente intrappulata in u so ricusu ideologicu, simbolicu chì hè intrutu in a so legge perchè u drittu dice appena u versu di u populu chì u prудuce chì di sicuru, ricusa una certa diversità perchè ghjè sempre issa visione di a lingua cum'è un arme è chì à mumentu datu ùn pò adimette una certa diversità. Ma ci hè un puntu in più è l'avete à pena evucatu di pettu à l'inglese, perchè chì l'inglese ghjè un affare sferente, prудuce un affare sferente di a diversità. Noi quì, ci hè un fattu puliticu, dinò, daretu.

È un sicondu puntu, ci hè un fattu leatu, avemu tutti parlatu l'avete vistu, avemu leatu lingua, populu, nazione, l'avete vistu ghjunghje, allora di sicuru chì ci aiuterete - è forse di una bella manera- nantu à a quistione di a diversità di e lingue è a dimustrà chì a Francia hè à l'anticogna nantu à issa vicinanza quì. Ma noi avemu issa quistione dinò pulitica quì è preciseraghju torna una volta, a tattica chì hè scelta per risponde è per diturnà a decisione di u tribunale, ghjè una tattica chì valideghja a decisione di u tribunale è a mintene perchè quì femu in francese, ci pudemu ancu appughjà nantu à u fattu chè no femu a pubblicità di i nostri dibattiti in francese. Seti più aggalabati è seti avucati, l'interpretazione di u drittu a saperete forse megliu chè mè, ùn m'aghju micca da amusà quì nantu à què. È vi ramentu chì ghjustu à puntu, aviamu tutti listessu parè nantu à què, in u 2013 perchè François Tatti, chì ùn hè micca cunnisciutu per e so pusizione naziunale, avia prupostu què, quand'ellu hà ricusatu di vutà a

cuufficialità. Avia prupostu di traduce, dece anni fà, in 2013, i debattiti di lingua corsa in lingua francese per pudè fàvurizà u bislinguisimu, micca a cuufficialità. È tutti, tutti, l'aviamu ricusatu, dicendu attinzione, introduce in u fattu linguisticu, in a pulitica linguistica, a ripetu in a visione di a cumunità populu, in a visione di a cuufficialità, oghje chì a lingua hè spara, introduce un periculu. L'aviamu tutti detta, dece anni fà, era François Tatti chì l'avia pruposta. Allora pensu chì, oghje eiu aghju dettu simplicemente què, ùn ci smintichemu di a nostra andatura di u fattu chì ci hè una lingua spara chì ghjè leata à un fattu naziunale è chì à mumentu datu, un fattu di ricunniscenza di populu è chè no divimu rimette la. Di sicuru ci sò e tattiche, di sicuru chì ci sò e manere ma attinzione d'un validà micca in e nostre manere di risponde in reazione sempre, validà sempre u fattu chì ghjè una lingua in situazione di diglossia.

Semu una lingua à paru di l'altre, femu la valè.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Una rimarca, ind'è l'articulu primu messu in causa per u tribunale, ci hè a referenza à u populu corsu è ùn hà postu nisun prublema à nimu. Ùn ci hè mai statu prima, sta volta ci hè, è u tribunale ùn hà dettu nulla.

Saveriu Luciani, avete dumandatu a parolla o nò? Nò chì altrimenti ùn ci hè micca prublema, a passemu à qualchisia d'altru.

M. Saveriu LUCIANI

Guardavu l'ora per andà à manghjà chì ghjè à pena tardi... Vidite e mo primure à st'ora... Ghjustu un affare nant'à l'internazionalisazione, diceraghju cusì, u fattu chì per noi oghje, chì simu sempre à pattighjà è à circà di truvà un esciuta cù u Statu francese nant'à un statutu puliticu, dunque, dopu di, s'è andemu bè... Ci hè tuttu u restu, vogliu dì chì a pratica linguistica, i nostri diritti ghjuridichi, i chjameremu cusì, è di l'usu di sta lingua, micca solu diciaraghju in u duminiu educativu ma sucetale, hè quessu u tira è tene per noi, ùn hè micca di sapè... V'aghju da dì qualcosa, en exclusivité mondiale, ghjè a lettera quadru di l'educazione naziunale francese, in Corsica, dunque vene da u retturatu, nant'à l'immersione, è dopu v'aghju da pone una quistione nant'à st'affare quì. Dice cusì: Partie 2 : « enseignement de la langue et de la culture corses en filière bilingue... Dunque ci hè tuttu u capatoghju nant'à i metudi d'insegnamentu bislingue classici.

Dice cusì, pè u bislinguisimu, « l'objectif poursuivi en classe bilingue est d'assurer une maîtrise équivalente du français et de la langue corse, que ce

soit par la parité horaire hebdomadaire dans l'usage des deux langues ou par l'enseignement bilingue, par la méthode dite immersive ».

Capite induve ne simu avà ? Continueghju.

Più là, « Point B : méthode d'enseignement bilingue immersive », déjà « bilingue immersive » à chî ci capice... Dice cusì : « dès la petite section de maternelle, un cursus spécifique intensif par la méthode dite immersive peut être proposée aux élèves. Les équipes pédagogiques souhaitant s'engager dans un enseignement de type immersif répondant à un appel à projet annexé à la lettre cadre... Les modalités de mise en œuvre de ces éléments sont précisées ». Puntu è basta.

En gros, on reconnaît le fait immersif dans l'enseignement public français, le ministère de l'Éducation nationale entrouvre une porte.

V'aghju da pone una quistione semplice : cumu fà avà chî a porta hè sgrignata per apre la bè, pè spalancà la ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Félix !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Aghju da pone una quistione ma nanzu aghju da spiegà parchì a vogliu pone, ghjè di parte di u principiu chî in u mondu d'oghje, ùn ci sarà mai più una lingua chî hà da nasce à fiancu à un populu. Simu in a normalisazione in a mundialisazione, ind'a standardisazione di i scambii culturali, pulitichi, linguistichi, è ùn ci pò più esse una lingua corsa chî hà da nasce in altrò. In rimpiazzamentu di u populu corsu da una cummunità di 300 000 parsoni chî si ritruvarani in un locu, chî parlarani una lingua, specifica. Vole dì chî ghjè patrimoniu di l'umanità è eiu tandu vi dicu, incù un aiutu maiò, internaziunale, s'è ùn hè micca pussibile di fà di u corsu è d'altre lingue minoritarie in perdizioni, un iscrizzione à u patrimoniu immateriale di l'UNESCO è tandu di fà cundannà a Francia pà un assassiniu nant'à un patrimoniu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est une vraie question ! Je vous rassure, il est toujours comme ça ! Ce n'est pas que pour vous. Vous répondrez dans un instant.

Une dernière question, Romain Colonna, et on arrête, on ne va pas abuser.

M. Romain COLONNA

Je vous remercie

Un minutu Signore Presidente, ghjustu pà ramintà quantunque u nostru cuntestu: 2008, a cumuna di Galeria, u so cunsigliu municipale in modu democraticu avia pigliatu a decisione di fà un cunsigliu municipale nant' à dui, in lingua corsa, attaccata à u tribunale cù u dipositu di a traduzione, perchè quì parlemu di l'emiciculu di a Culetività Tarritoriale di Corsica ma -Jean-Martin induva aghju una piccula divergenza ma ùn hè micca a prima volta è forse micca l'ultima volta- ma u problema ùn hè micca quellu di l'emiciculu, hè in sè stessu, di sicuru chì u fattu di parla corsu quì ùn hà micca da cambià da u ghjornu à u lindumane. Ma ghjè a nostra pratica in corsu di pettu à u spaziu publicu chè no raprisintemu quì. Cumuna di Galeria, cunsigliu municipale micca affiancatu à i naziunalisti ufficialmente, dice avemu da fà un cunsigliu municipale nant' à dui in lingua corsa cù unipochi di traduzione, intardettu. ANPE, dipositu d'una dumanda d'impiegu cù una cumpetenza in lingua corsa -l'ANPE ghjè l'anzianu Pôle Emploi- intardettu. Signore Presidente, vi n'arricurdate à l'università, ci hè una convenzione tripartita Statu, Culetività Tarritoriale è Università, l'università dice à l'anziana convenzione tripartita, avemu da studià a cuufficialità, u principiu scientificu di a cuuffialità. U prifettu hà ricusatu di firmà a convenzione durante quattr'anni parchè ci era a parolla cuufficialità, pà scientifici, chì vulianu studià què. Hè sempre intardettu in u spaziu publicu, hè a difarenza, iè ci intardiscenu. Parchì u fattu di respirà, Jean-Martin, ghjè un fattu biologicu, ùn ci hè nimu chì ci hà da impedisce di respirà.

U fattu di parlà una lingua ghjè un fattu suciale, è sucialmente tutte e cundizione dipoi anni è anni, sò fatti par interdisce ci di parlà, è u nostru raportu, a ramentu quì, hè par quessa chì oghje, ghjè un'impurtanza ùn ci ne rindimu micca contu forse abbastanza. Ghjè tuttu u nostru raportu cù l'impiegu di a lingua corsa di pettu à u spaziu publicu. Dunque vi vulia d'ì o Sgiò rapurtore di l'ONU chì sò anni è anni è anni chì in Corsica, ogni volta chì ci hè a minima intrapresa pà intruduce lu in u spaziu publicu, ci hè un amministrativu di u Statu chì dice nò, micca solu oghje.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà, ùn ci hè più dumande.

Je repasse la parole à Monsieur de Varennes.

M. Fernand de VARENNES

Merci beaucoup.

Au niveau de l'assassinat de la langue, il y a un terme pour ça, « le linguicide » ; je préfère parler d'étouffement de la langue. Lorsqu'il y a des limites, lorsqu'on exclut l'utilisation de la langue, y compris dans le domaine des services publics ou de l'emploi de fonctionnaires, on ne permet pas aux fonctionnaires d'utiliser une langue minoritaire ou régionale, c'est comme ça qu'on étouffe une langue. La plupart des langues qui disparaissent ne subissent pas une mort naturelle. C'est souvent qu'il y a eu des longues périodes de restrictions sur leur utilisation qui ont mené finalement à leur affaiblissement, leur étouffement et leur disparition.

Et je crois que c'est là que je vais faire le commentaire que l'interprétation de la clause constitutionnelle doit être examinée de plus près. Je trouve que l'interprétation du tribunal administratif semble très surprenante. Il y a des éléments-là qui semblent vraiment parler d'interdiction, ce n'est pas une question de compréhension, ça semble dire très clairement, noir sur blanc, que d'autres langues sont interdites et que seul le français doit être utilisé.

Lorsque je serai saisi formellement de la question, je vais pouvoir examiner ça de plus près.

Si la langue corse est affaiblie, si elle est interdite, que ce soit ici ou ailleurs, c'est là une situation qui peut mener à son étouffement et c'est là, je crois, qu'il faut vraiment regarder de plus près quelles sont les meilleures façons d'assurer que la langue corse aura l'oxygène dont elle a besoin pour pouvoir continuer, être parlée et transmise également.

Alors je crois que c'est de ce côté qu'il faut examiner, ce n'est pas à moi à vous dire quelles sont les meilleures approches, démarches politiques et juridiques de ce côté, mais c'est important d'examiner ça avec certaines instances internationales pour chercher à avoir certaines pistes à considérer parce que la question de la langue, c'est une question vitale dans plusieurs sociétés. Et il y a, je crois, de bons modèles, de bons exemples, y compris en Italie, à côté, en Espagne aussi, ce n'est pas parfait, au Canada, en Finlande. Il y en a plein partout, partout.

C'est pour ça que je crois qu'il ne faut pas abandonner, même si vous n'êtes que 300 000 qui utilisent la langue corse et qui s'identifient à la langue corse même, c'est tout de même un chiffre non négligeable qui représente une proportion importante évidemment ici en Corse.

Je vous rappelle, il y a certains pays comme l'Islande qui a une population à peu près la même que la vôtre et que, au niveau linguistique, la langue islandaise a sa place. Elle ne va pas disparaître demain.

Pour ce qui est de la question de l'éducation, je ne suis pas sûr que j'ai très bien compris, mais de toute façon, je vais vous dire que la question de l'éducation et des langues régionales ou minoritaires, quel modèle, quelle approche à adopter, c'est très complexe et ça mériterait que je sois saisi formellement de la question pour que je puisse y répondre.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hè detta ! Merci beaucoup. Grazie mille. À ringrazià vi assai. Thanks so much, pè fà piacè à Pierre Ghionga.

Merci beaucoup. Nous vous saisissons évidemment, Monsieur de Varennes, dans le sens indiqué par le Président de l'exécutif tout à l'heure, de manière très formelle.

Merci beaucoup à tous pour ces échanges très riches, très fructueux, on le voit aussi, vous avez pu le constater, passionnés, passionnés parce qu'évidemment, ça touche à notre identité même.

(Applaudissements)

Je pense que nous allons suspendre les débats pour ce matin.

Nous reprendrons à 14 h 30 précises. Precisely !

La séance est suspendue à 12h45 et reprise à 15h40.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

In ricordu di sta cumemurazione di i quaranta anni aghju ricevutu un picculu saccu cù calchì affarucci, ancu voi a medaglia di i quaranta anni di l'Assemblea di Corsica, cusì l'averete in ricordu per i vostri figliulini è purfigliulini. À ringrazià vi.

Eccu, avà ci vole à ripiglià i nostri travagli perchè chì avemu parecchi raporti da travaglià in seme. Avemu da principià, vi spiecu à pena dopu meziornu cume avemu da fà. Avemu da principià prima cù u raportu di i camini di farri, a creazione di un EPIC, què ghjè u prima affare. Dopu, è a dicu per i Presidenti di gruppi, dopu lascemu, s'è vo site d'accordu, noi ci ne andemu, i Presidenti di gruppi è i Presidenti di l'Assemblea è di u Cunsigliu Esecutivu, noi andemu in reunione di cunferenza di i Presidenti, per vede à pena ste muzione chè n'avemu da fà, ste resoluzione. Duie resoluzione: una per e merrie, per a viulenza, chì hè stata fatta contru à e merrie, è l'altra nantu à a lingua. È frà tempu, passeranu calchì raporti, ci n'hè dui nantu à l'energia mi pare, unu nantu à u sviluppu ecconomicu, è tutti quessi passeranu quand'è no seremu in reunione. Dunque, urganizate vi è vedite in i vostri gruppi quale hè chì hà da dibatte nantu à sti raporti.

Dunque, mi girgu versu u Presidente di l'esecutivu, site voi chì avete da prisintà u raportu ?

Le Président SIMEONI

Iè, ma prima di prisintà u raportu, cù a vostra autorisazione, forse fà un puntu nantu à u cartulare dettu di u quatratu d'altare di a Madonna di Brandu, avete vistu chì arrisera ne avemu parlatu.

Allora, vi docu e nutizie, sò bone nutizie, sapete chì avemu fattu un travaglione. Hè statu cunduttu da a cunsigliera esecutiva Antonia Luciani, da i nostri servizii, u Direttore di u patrimoniù Pierre Jean Campocasso, Sgiò Ciavatti, tutta a squadra di u patrimoniù, sott'à l'autorità di u DGA Cubells, in leia stretta incù u DGA Gaudeau-Pacini per a parte ghjuridica, è u travagliu di a cullettività hè statu fattu in sinergia incù a cumuna di Brandu, u so merre Patrick Sanguinetti, merre è amicu, u so cunsigliu municipale, è dinù, ci vole à di la, incù l'appoghju è u sustegnu si i servizii di u Statu, à traversu u Ministeru di a cultura. Avemu avutu dinù l'appoghju d'universitarii eminenti, pensu particularmente, l'avete lettu, intesu, à u prufessore Michel Vergé-Franceschi. Allora tuttu u travagliu di fondu, u tengu à a vostra dispusizione hè statu fattu, hà permessu di ricoglie l'elementi, chjari, indiscutevuli, chì permettenu di di chì

issu quatratu d'altare face parte di u duminiu publicu, è ch'ellu appartene à a cumuna di Brandu.

A sapete ch'ellu era previstu ch'ellu sia vindutu oghje, à dui ore dopu meziornu, è ch'è u prezzu era impurtante è avia da esse ancu di più impurtante. Avemu travagliatu sin'à arrisera, è arrisera avemu avutu una lettera di a casa professionale ch'è s'appuntava à vende, ch'è ricusava di caccia u quatratu, ch'è dicia ancu ch'è e nostre dimarchje, è, quella di a Cullettività, si pudianu interpretà cume una forma di pressione, à u termine di u codice penale, una pressione per impedisce a libertà di a vendita. Allora, ci hè statu una lettera da u Ministeru di a cultura, hè sta mane à bon'ora, incù l'aiutu di i nostri servizii aghju fattu eiu una lettera et une sommation interpellative. Je vous la lis en français puisqu'elle est en français.

Dans cette lettre, j'ai indiqué à la SAS qui s'apprêtait à procéder à la vente aux enchères, l'ensemble des éléments qui nous font considérer que le tableau appartient à la commune de Brando. J'ai rappelé les éléments suivants, en notre nom à toutes et à tous, puisque nous en avons parlé ensemble :

« Après la démonstration, les éléments mis en avant par les services de l'État, concordant avec ceux recueillis et transmis au ministère et à la commune par mes propres services, représentent incontestablement la démonstration que ce retable appartient à la commune de Brando, et par suite les motifs que vous avez été amenés à développer pour refuser de retirer le bien de la vente de ce jour, ne résistent pas à l'examen.

Au plan juridique, la Collectivité de Corse assure : « un rôle de liaison, de conseil et d'assistance aux collectivités locales en vertu de l'article 44.24-7, alinéa 3 du code général des collectivités territoriales ». De façon plus générale, l'institution que je préside est la garante des intérêts matériels et moraux des Corses et de l'intégrité de leur patrimoine culturel, matériel et immatériel. Pour ces raisons et au visa des arguments ci-dessus rappelés, la Collectivité de Corse s'associe avec force aux demandes concordantes de la commune de Brando et du ministère de la culture qui vous ont demandé de retirer le tableau dont s'agit de la vente prévue ce jour.

Pour le cas où, par extraordinaire, vous persisteriez dans vos intentions, vous le feriez dans des conditions que je considère de nature à engager votre responsabilité. La Collectivité de Corse ne manquerait pas, dans cette hypothèse, d'agir en justice pour rechercher celle-ci et aux fins que ce bien relevant du patrimoine public culturel insulaire, soit restitué à la commune de Brando.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'assurance de mes salutations les meilleures ».

On lui a fait délivrer une sommation interpellative d'avoir à retirer de la vente aux enchères prévue à 14h00 le lot ainsi désigné.

La réponse a été la suivante : « je n'ai rien à déclarer », c'est lui qui parle, à croire qu'il a suivi une formation.

Et une heure après, il nous a informé qu'il le retirait de la vente des enchères.

Donc, j'ai eu le maire de Brando qui est très content, qui remercie l'Assemblée de Corse de son soutien. Je dirais que la première phase est acquise, il n'y a pas de risque que le bien soit vendu et notamment qu'il soit vendu à 1/3 par exemple étranger, ce qui nous aurait mis en situation d'avoir à faire une procédure forcément longue.

Aujourd'hui, le bien est sous séquestre. On va essayer de le récupérer le plus vite possible et on fera trancher, je l'espère, par voie amiable et si nécessaire de façon contentieuse, on fera trancher de façon définitive la question de la domanialité publique et de la propriété, ma in tutti casi, un primu passu hè fattu, hè una bella vittoria.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Què hè dighjà un bell'affare. Què hè fattu ! Vi lasciu respirà.

Avà passemu à i treni.

INFRASTRUTTURA È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 065 : Creazione di l'EPIC di i Camini di Ferru di Corsica
Rapport n° 065 : Création de l'EPIC des Chemins de Fer de la Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapport également important dans une session qui en a connu plusieurs, des dossiers stratégiques, notamment hier avec la révision de la PPE, avec ce matin la présence du rapporteur spécial sur les questions de minorités linguistiques auprès de l'ONU.

Troisièmement, le combat pour le retable et en cet après-midi de deuxième jour de session, un dossier essentiel puisqu'il vise à soumettre au débat et au vote de votre Assemblée, la création de l'établissement public industriel et commercial des chemins de fer de la Corse.

Au seuil de ma présentation qui sera brève, je tiens à saluer le directeur, l'ensemble des équipes dirigeantes, les salariés des chemins de fer de la Corse qui sont aujourd'hui venus en nombre pour assister à cette nouvelle étape de la vie collective d'une institution qui a accompagné l'histoire de la Corse depuis près d'un siècle.

Je voudrais également saluer publiquement la qualité du travail qui est mise en œuvre par notre délégataire actuel, la société d'économie mixte chemin de fer de la Corse, sous l'autorité de son président Hyacinthe Vanni.

Et je voudrais enfin vous dire que ce travail doit beaucoup à l'implication collective de l'ensemble des salariés, de l'ensemble des élus qui siègent au Conseil d'administration et qu'il a également été mis en forme dans une mesure déterminante par Madame Peraldi, par Monsieur Martinetti, du côté de la SEM par Monsieur Bartoli bien sûr, Monsieur Chibaudel, et tous les autres que je ne cite pas, et également du côté de la Collectivité de Corse, un mot particulier pour Madame Laetitia Pekle, DGA.

Enfin, rappeler que ce travail qui vise à mettre en forme technique une vision politique, s'il a bénéficié de l'implication de celles et ceux que je viens de

nommer, a également été accompagné par une AMO juridique extrêmement diligente.

Vous avez vu, Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse, que le rapport qui vous a saisi n'est pas simplement un rapport sur une discussion juridique concernant un changement de statut. Le pas que nous vous proposons de franchir aujourd'hui à travers le passage d'une société d'économie mixte à un établissement public industriel et commercial de la Collectivité de Corse, n'est pas simplement une transformation. Elle est, cette évolution, la déclinaison d'une vision politique qui est la nôtre, que nous avons portée, que nous avons portée lorsque nous étions dans l'opposition, notamment en 2011. Il y avait déjà, portée par les organisations syndicales et relayées par nous, la volonté d'aller directement vers un établissement public industriel et commercial. Donc une vision politique qui consiste à dire que le chemin de fer a été, est et a vocation à être toujours plus un outil stratégique pour la Corse.

C'est de cette vision politique que découle aujourd'hui la proposition, à première lecture technique, de passer d'une société d'économie mixte qui arrive à expiration au 31 décembre 2023, à un établissement public industriel et commercial à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mais sans nous tourner trop longtemps vers le passé, rappelons quand même l'histoire, parce que l'histoire est importante, de la constitution de ce réseau ferré corse, construit entre 1882 et 1935, avec des lignes qui continuent d'exister aujourd'hui, mais également une ligne Bastia-Portivechju, inaugurée en 1935 et dont la persistance aujourd'hui nous aurait certainement largement servi.

L'histoire du chemin de fer, je le disais, elle est indissociable de l'histoire de la Corse, de l'histoire de la résistance, de l'histoire de conflits sociaux puissants, y compris dans les années 60.

Le choix qui s'est posé à partir des années 2000 aux décideurs de Corse, a été le suivant : soit renoncer au chemin de fer, ce qui pouvait paraître, au moins sur une lecture superficielle, de nature à permettre d'économiser un certain nombre d'investissements ; soit au contraire considérer que le chemin de fer était nécessaire et indispensable, et à ce moment-là, accepter la perspective d'investir massivement plutôt que de fermer le réseau.

C'est bien ce choix qui a été fait dès le début des années 2000, notamment à travers le PEI 1, 2 et 3, les premières phases du PEI, qui ont permis ces trois phases, une remise à niveau de l'infrastructure, les voies, les petits ouvrages d'art sur environ 170 kilomètres de réseau pour un coût d'environ 100 M€.

Ça, c'est avant que nous n'arrivions aux responsabilités avec, je le rappelle pour mémoire, mais nous ne reviendrons pas, nous l'évoquons simplement pour dire que nous essaierons de prendre toutes les précautions pour éviter les erreurs qui sont humaines avec, concernant les matériels roulants, vous le savez, un choix, celui d'acquérir les fameux AMG pour un total de 50 M€, 48 M€ exactement, 12 rames AMG, un choix qui s'est avéré mauvais, voire ruineux pour des raisons techniques que vous avez en tête et qui nous a conduit à devoir continuer d'assumer encore aujourd'hui, des coûts de maintenance de ces autorails qui s'élèvent en moyenne à 1,5 M€ par an, soit environ 125 000 € par autorail ou par structure.

En dépit de cet investissement massif sur les AMG, un taux de panne anormalement élevé continue d'être constaté, malgré là-aussi la montée en puissance de nos équipes en termes de maintenance.

Ce programme initial d'investissement a été prolongé et renforcé parce que, avec la majorité territoriale depuis décembre 2015, y compris dans ses compositions successives, nous avons considéré, et ce choix me semblait-il a été partagé et soutenu par les oppositions successives, que la Corse avait besoin de son chemin de fer. Et donc les 100 M€ plus 48 M€, 100 M€ sur les voies PEI 1, PEI 2 PEI 3 et les 48 M€ des AMG, ont été complétés d'un nouveau programme dans le cas du PEI 4, et de nouveaux investissements à concurrence de 140 M€ environ, avec un programme consistant en l'amélioration des dessertes périurbaines d'Aiacciu et de Bastia, la modernisation des principales gares et le déploiement d'une nouvelle signalisation.

Nous avons croisé également, au-delà du PEI 4, avec les possibilités financières que nous offrait le CPER d'un côté et le FEDER de l'autre. Les opérations cofinancées pendant cette phase opérationnelle qui va de 2016 à aujourd'hui, ont notamment consisté, je les rappelle brièvement : modernisation et mise en accessibilité des principales gares sur la ligne centrale Bastia - Aiacciu ; sécurisation de 8 tunnels ; confortement de 5 ponts métalliques ; transfère des activités de dépôt de Bastia avec engagement de la construction d'un nouvel atelier de maintenance à Casamozza ; l'automatisation de 10 passages à niveau ; le confortement de falaises sur 12 zones et, dans le cadre du CPER et du FEDER, la mise en œuvre de la fameuse commande centralisée de voie unique, la CCVU, qui va nous permettre d'optimiser la desserte avec la création de nouveaux points de croisement et donc l'utilisation, sous réserve d'acquisition de matériel le permettant dans de bonnes conditions, la desserte périurbaine et la multimodalité avec des taux de desserte beaucoup plus réduits, un temps beaucoup plus réduit et des trains beaucoup plus fréquents.

Au titre du FEDER, la CCVU de Balagne, n'oublions pas que la CCVU, ce n'est pas seulement Bastia et Ajaccio, mais c'est également la Balagne ; et le développement d'un système d'information voyageur pour pouvoir mieux gérer la clientèle.

Donc, nous sommes aujourd'hui sur la perspective de continuer dans les 10 ans à venir, à maintenir ce même niveau d'investissement, donc une programmation d'environ 150 M€, 150 M€ qui représenteront, à titre principal, l'acquisition de nouveaux matériels roulants ; la mise en œuvre définitive et complète de la CCVU et, nous l'espérons, la réouverture d'une partie de la ligne de la Plaine Orientale jusqu'à Monte bien sûr, mais également jusqu'à Vescovato. Cela nous semble tout à fait envisageable pour les perspectives à court terme, c'est-à-dire dans les 5 à 10 ans à venir.

Je rappelle également que le CEREMA, le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement à la mobilité et l'aménagement, dans un rapport en date du mois de septembre 2020, est venu souligner la pertinence de la stratégie de la Collectivité de Corse en matière d'infrastructures ferroviaires et en matière de développement et de soutien à l'activité de notre délégataire. Je cite le CEREMA : le système ferroviaire Corse fait aujourd'hui figure de modèle. La remise à niveau des équipements conjuguée à l'augmentation de l'offre rendue possible par l'optimisation de l'usage des moyens à coût global constant, ont permis un doublement du trafic en quelques années pour atteindre aujourd'hui, c'est au moment où le CEREMA écrit, ça s'est amélioré depuis, 1 400 000 voyageurs.

D'un point de vue de la rentabilité, en tout cas du ratio entre l'investissement et le retour sur investissement, le CEREMA note également : que le réseau corse est exploité selon des principes qui ont montré leur efficacité, un système frugal en bon état et fréquent.

Le coût kilométrique moyen en incluant les gros investissements de renouvellement et de modernisation lissés sur la durée de vie de ces investissements, a été évalué aux alentours de 32 € par train au kilomètre, malgré le caractère montagneux des lignes, qui occasionne bien sûr des surcoûts d'infrastructures importantes, il convient de rappeler que cette moyenne de 32 € par train au kilomètre, est largement inférieure à la moyenne du TER français : 35 à 40 € hors taxes par train.

Donc, ce travail a été mené dans une perspective de rénovation, de modernisation dans le cadre d'une montée en puissance de ce chemin de fer. Les infrastructures d'un côté, l'exploitation de l'autre dans le cadre d'un contrat de délégation de service public et l'exploitation, ce sont bien sûr les femmes et les

hommes qui font vivre le chemin de fer. Certains sont présents ici, d'autres je pense, doivent suivre nos débats en temps réel.

Une politique sociale aussi avec, vous le savez, un accord qui a été conclu et qui a permis aussi, au titre d'un certain nombre de concessions qui ont été faites par les organisations syndicales, de renouveler ce statut, un statut qui reste, me semble-t-il, extrêmement favorable, intégrant quand même, et c'est normal, la pénibilité du travail dont s'agit.

Alors aujourd'hui, nous sommes, j'allais dire, à la croisée des chemins, c'est normal en matière de chemin de fer.

Un mot quand même pour dire que quel que soit le dynamisme de la politique qui a été menée et qui a permis d'augmenter de façon considérable et le nombre de passagers transportés, et le montant des recettes, bien sûr le chemin de fer aujourd'hui reste structurellement déficitaire puisque la Collectivité de Corse paye aujourd'hui, une subvention d'équilibre de 24 ou 25 M€ tous les ans. Ceci étant, comme tout service public, un service public n'a pas vocation à être directement rentable. Premièrement.

Deuxièmement, je rappelle pour mémoire que lorsqu'il s'est agi de solliciter à nouveau la SNCF pour éventuellement lui confier le service, c'était dans les années 2010, celle-ci avait évalué le coût de sa prestation à 50 M€, donc pratiquement le double.

Enfin, il ne faut pas réfléchir simplement en appréhendant le déséquilibre structurel des chemins de fer aujourd'hui, qui peut être compensé à la marge par l'augmentation des recettes, uniquement de façon statique, mais il faut l'intégrer dans une vision plus globale : qu'apporte le chemin de fer en termes de multimodalités, en termes de coûts évités, notamment de transport automobile, et demain, en termes de complémentarité, y compris pour l'intérieur. Nous considérons pour notre part que si l'on fait ce ratio-là, la démonstration est faite que nous avons besoin des chemins de fer.

Je termine pour dire aujourd'hui, quel était notre choix ?

La DSP arrive à son terme. D'un point de vue juridique, il n'était pas envisageable de reconduire une société d'économie mixte, le risque pouvait exister d'une mise en concurrence théorique par des acteurs qui seraient venus exploiter notre service. Nous n'avons pas voulu aller vers ces hypothèses. Nous avons fait le choix, et nous y étions engagés parce que c'est notre vision politique, à aller vers un établissement public, industriel et commercial.

Je dirais que c'est la logique même du choix qui est fait de conforter et de développer le chemin de fer.

La Collectivité de Corse aujourd'hui est et restera propriétaire des infrastructures et notamment responsable de la rénovation des différentes infrastructures. Et puis il y aura un exploitant qui sera un EPIC, un établissement public industriel et commercial, avec un président ou une présidente, un directeur ou une directrice et un conseil d'administration. C'est le choix d'avoir un outil qui sera donc un outil public, mais un outil public avec sa personnalité juridique propre, avec sa logique, sa logique sociale. Il y aura un temps de transition de 3 ans pendant lequel le statut actuel sera reconduit à l'identique. Un certain nombre de propositions ont été faites, comme la loi le demande, et ce sont de mémoire 25 salariés sur les 300 de l'entreprise qui ont fait le choix de la possibilité qui leur était offerte de ne pas continuer leur activité.

Une politique sociale qui repose également sur la formation, sur la transmission, sur le bilinguisme. Tout le monde a en mémoire le lexique corse-français et français-corse qui a été produit par les chemins de fer et les efforts qui sont faits, y compris dans le cadre de l'exploitation.

Et puis au-delà de cette logique interne, il y a aussi une logique commerciale puisque nous serons dans un établissement public industriel et commercial avec la volonté d'être dans une recherche de rentabilité bien sûr, mais surtout une recherche d'efficacité par rapport à notre vision globale. Notre vision globale, ce sont des transports qui diminuent l'empreinte carbone ; notre vision globale, c'est l'intermodalité, puisque le gros de notre politique d'infrastructure routière, un des axes principaux, c'est aujourd'hui de soulager les entrées de ville. Avec le renforcement de la CCVU et le renforcement des fréquences de train, nous allons pouvoir inciter très largement tous ceux qui habitent dans la vallée de la Gravona ou tous ceux qui habitent ou qui se rendent dans la région bastiaise à partir de Casamozza, et demain peut-être à partir de la Casinca, eh bien à laisser leur voiture sur des parkings, nous discutons avec des intercommunalités, et à prendre le train qui sera un mode de transport confortable avec la possibilité, par exemple, de se connecter et donc, une diminution des engorgements, de la pollution et du recours à la voiture individuelle.

Une volonté aussi de travailler sur la multimodalité, y compris pour les publics scolaires, les publics étudiants. Je rappelle les politiques de gratuité qui sont mises en œuvre et je rappelle également qu'avec le train, c'est aussi des risques majeurs en matière de circulation routière qui sont évités, notamment pour les centaines, voire les milliers d'étudiants qui font le trajet entre leur maison et l'université toutes les semaines.

Un dernier mot pour dire que la structure qui vous est proposée permet et prévoit de travailler en étroite interaction avec les intercommunalités. Je pense que c'est indispensable.

Les intercommunalités aujourd'hui, la compétence transport, et donc nous devons impérativement harmoniser nos politiques. Il y a aussi, sur la proposition du Cesec qui a rendu un rapport très favorable, la proposition qui est faite aujourd'hui de mettre en place des comités de lignes qui ne seront pas intégrés dans les statuts pour ne pas alourdir, mais des comités de lignes qui seront visés par le contrat d'objectifs et de performance qui sera conclu entre la Collectivité de Corse et l'EPIC, c'est la règle, entre la Collectivité de Corse et tous ses EPIC, nous sommes en train de la mettre en place et de la généraliser, un contrat d'objectifs et de performance dans lequel la Collectivité de Corse dit ce qu'elle investit ou ce qu'elle projette d'investir, des objectifs partagés en matière sociale, en matière commerciale, en matière de qualité de service et la performance, ce sont bien sûr des outils d'évaluation pour s'assurer que l'engagement contractuel qui est pris, est respecté.

Donc dans le cadre de ces contrats d'objectifs et de performance, nous prévoyons de mettre en place des comités de lignes qui associeront les usagers et par exemple, les chefs d'établissement des zones desservies. Nous en prévoyons trois : Bastia jusqu'à Ponte-Leccia ou Corte, Corte-Aiacciu et Ponte-Leccia-Balagne, pour essayer d'avoir au moins tous les six mois, deux fois par an, un point sur le fonctionnement du réseau, sur les attentes des usagers, sur les améliorations à apporter.

Donc voilà ce que je pouvais vous dire en synthèse.

Vous dire aussi que nous avons beaucoup dit, et c'est un engagement que nous avons pris, que cette mandature doit être, chaque fois que possible et toujours plus fortement et mieux, une mandature de concrétisation d'un certain nombre de projets stratégiques qui sont porteurs d'une vision politique. Nous l'avons fait hier avec la PPE, nous allons le faire avec la langue corse et le rapport d'orientation qui doit déboucher sur un rapport dont l'Assemblée de Corse sera saisie avant l'été, autour de deux axes, la coofficialité de facto et la coofficialité de jure.

En matière de transport, nous avons pérennisé le service public dans des conditions que je considère optimales par rapport aux contraintes qui étaient les nôtres dans le cadre du maritime.

Vous aurez, le mois prochain, à vous prononcer sur le cahier des charges dans le cadre de la DSP aérienne, donc maritime, aérien, transport intérieur, chemin de fer de la Corse, passage d'une société d'économie mixte à un établissement public industriel et commercial.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Allora, ci hè di sicuru un raportu di a cummissione di u sviluppu economicu ch'hà da esse lettu da MmaVannina Chiarelli-Luzi.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Vi ringraziu, Signora Presidente.

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a interrogé l'exécutif sur plusieurs points. En premier lieu, des interrogations relatives aux ressources humaines ont porté sur le nombre de personnes ayant d'ores et déjà affiché une volonté de ne pas rejoindre la nouvelle structure et sur le devenir du directeur notamment au regard de son statut de droit privé.

A ce titre, Madame Pascale PERALDI, Chargée de mission auprès du Directeur Général des services, a indiqué qu'après entretien individuel des agents refusant l'intégration, vingt-quatre d'entre eux (sur 300 salariés) ont choisi de ne pas intégrer le nouvel EPIC. Ils bénéficieront donc d'une indemnité de rupture de contrat, au prorata de leur ancienneté, conformément aux textes en vigueur, ainsi que du calcul de leur solde de tout compte (droits acquis, congés stockés, CET, etc.), avec une fin d'activité programmée au 31 décembre 2023.

Pour ceux qui ont choisi d'intégrer l'établissement public, le transfert sera opéré avec le maintien des rémunérations, des qualifications et de l'ancienneté, qui seront repris par un second accord de transition.

En réponse à l'interrogation relative au devenir du directeur des CFC, Madame PERALDI a indiqué que le poste de direction devra faire l'objet d'une déclaration de vacance de poste, dès création effective de l'EPIC. Ce poste devra être occupé obligatoirement soit par un fonctionnaire (d'Etat ou territorial), soit par un agent contractuel de droit public, son recrutement devant faire l'objet de mesures de publicité. Elle a fait observer que ce statut ouvrira un panel assez large en termes de profils des postulants, excluant uniquement les contractuels de droit privé.

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a par ailleurs souhaité obtenir des précisions d'ordre organisationnel sur le devenir des conventions qui lient actuellement les CFC et la SNCF notamment en matière de sécurité, sur la responsabilité des investissements à venir et enfin sur la notion d'efficacité économique.

Sur la question des partenariats, Madame PERALDI a confirmé que la SNCF intervient en tant que membre du conseil d'administration (donnant lieu à rétribution à hauteur des 15 % d'actions au capital), mais également dans le cadre d'une convention d'assistance, estimant qu'il appartiendra au prochain conseil d'administration de se prononcer sur la pertinence de sa pérennité et sur la forme qu'elle devra revêtir.

Pour ce qui relève des investissements, elle a précisé que l'établissement public, dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance (COP), fixera pour les cinq années à venir les objectifs en cohérence notamment avec les investissements nécessaires. Ces derniers, en l'absence d'ingénierie nécessaire lors de la création de l'EPIC, ne pourront être internalisés et devront être assurés par la Collectivité de Corse pour la durée du premier contrat d'objectifs et de performance.

Enfin, en termes de performance économique, elle a indiqué que le changement de statut au profit d'une structure entièrement publique était de nature à dynamiser les recettes au regard de la dotation que consent la collectivité.

Celle-ci exerçant désormais directement sa propre compétence, il lui sera plus aisé de contrôler ses investissements et la réalisation de l'ensemble des objectifs assignés au travers du contrat d'objectifs et de moyens. A ce titre, elle a précisé qu'une présentation de la stratégie de modernisation et de la définition des objectifs sera soumise à l'Assemblée de Corse, sous la forme d'une feuille de route, et ce, dès les mois de septembre ou d'octobre prochains, pour approbation du contrat d'exploitation.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Absence du groupe « Core in fronte ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà ci hè un raportu dinò di a cummissione di e finanze, di sicuru, è serà Joseph Savelli chì l'hà da presentà.

M. Joseph SAVELLI

M. Jean BIANCUCCI a souhaité disposer du point de vue éclairé du Président des Chemins de Fer de la Corse (CFC).

Indiquant qu'il n'interviendrait pas lors de la séance publique et qu'il ne participerait pas au vote, M. Hyacinthe VANNI lui a répondu que ce rapport représentait l'aboutissement de 8 années de travail mené par les CFC et ses présidents successifs afin de tendre vers la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

Rappelant que ce dossier avait été initié dans un premier temps par les CFC, il a tenu à saluer le travail mené sur ce dossier par Mme Pascale PERALDI, chargée de mission.

Il a également fait observer que le passage, pour les CFC, d'un statut de société d'économie mixte (SEM) à celui d'un EPIC conduira nécessairement à un changement de présidence, qui permettra au futur président du conseil d'administration de poursuivre le travail de l'actuelle SEM.

Rappelant que la SEM des Chemins de Fer de la Corse avait pu démontrer son savoir-faire, il a émis le souhait que le futur EPIC puisse poursuivre sur la même dynamique.

Tout en rappelant que les projets étaient un peu plus avancés sur la région Bastiaise, M. Hyacinthe VANNI a également souligné le travail mené en concertation avec la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) et la Mairie d'Aiacciu.

Il a indiqué que la création de cet EPIC était un véritable projet de territoire, un projet pour la Corse qui emportait une adhésion quasiment totale de l'ensemble des personnels des CFC et des partenaires sociaux.

Rappelant le travail accompli dans le cadre de ce dossier, M. Hyacinthe VANNI s'est dit confiant quant à la transition à venir, même s'il a indiqué qu'il sera nécessaire de rester vigilant sur les difficultés qui pourraient naître de celle-ci.

Enfin, il a souligné un point important dans le cadre du développement des CFC, à savoir la question du matériel roulant, pour lequel il a rappelé la nécessité de ne pas reproduire les erreurs du passé.

En conclusion, M. Hyacinthe VANNI a fait observer que ce rapport portait en son sein une réussite collective.

M. Xavier LACOMBE a fait observer, au regard des chiffres fournis, que dans le cadre du PTIC, les investissements étaient de l'ordre de 80 % pour la Haute-Corse et 20 % pour la Corse-du-Sud.

Il a, à ce titre, sollicité que dans le cadre des prochaines négociations, soit mis en place un réel rééquilibrage entre le nord et le sud.

Par ailleurs, revenant sur les besoins financiers découlant de la création de l'EPIC, il a souhaité savoir si les recettes nécessaires avaient été prévues.

Sur la question relative à la prospective financière, Mme Pascale PERALDI, Chargée de mission - mise en œuvre de la gestion des CFC, est intervenue pour apporter les précisions suivantes :

Elle a précisé que la présentation complète de la feuille de route relative aux perspectives financières et RH serait faite aux conseillers de l'Assemblée de Corse pour la session du mois de septembre ou d'octobre 2023.

Dans ce cadre l'Assemblée de Corse aura à donner un avis sur le contrat d'objectifs et de performances (COP) qui liera la collectivité à l'EPIC et dans lequel seront matérialisés, les objectifs financiers qui seront assignés à l'EPIC par la collectivité, au titre desquels les recettes.

Pour exemple, au niveau des recettes, Mme Pascale PERALDI a fait observer que « les recettes voyageurs » avaient augmentées d'un million d'euro entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023.

Sur ces bases, découleront les objectifs qui seront fixés par la Collectivité de Corse dans le cadre du COP et notamment, un nombre de voyageurs transportés qui sera porté à 1,4 millions de passagers.

Les indicateurs et in fine, les obligations de service public seront donc augmentées et accompagnées d'une stratégie de préservation de recettes.

En conclusion, Mme Pascale PERALDI a fait observer que l'ensemble de ces indicateurs stratégiques et opérationnels seront consignés dans le contrat d'objectifs et de performances, liant la collectivité à l'EPIC nouvellement créé.

Pour compléter ces observations et répondre au questionnement de M. Xavier LACOMBE, M. Hyacinthe VANNI a précisé qu'il était évident que tout ce qui avait été mis en œuvre sur le périurbain bastiais devait également l'être sur le périurbain ajaccien.

Aussi, il a précisé que dans la mesure où la commande centralisée voie unique (CCVU) était également installée sur le péri-urbain Ajaccien, il était nécessaire de réfléchir à ce que toutes les villes traversées soient au moins desservies d'une halte.

Remerciant les services pour les réponses apportées, M. Xavier LACOMBE, a souhaité indiquer que la vraie problématique sur l'entrée d'Ajaccio portait sur l'analyse qui avait été faite sur le fond de baie et notamment la question du déplacement de la voie ferrée et de la gare.

Aussi, il s'est interrogé sur la nécessité de s'engager dans des investissements qui seront potentiellement remis en question dans un avenir proche, sans avoir pu apporter de solution durable.

Rappelant la question orale posée lors de la dernière session sur ce point, il a appelé de ses vœux qu'une discussion soit initiée avec les différents acteurs (Collectivité de Corse, CAPA, Ville d'Ajaccio, CCI) et que puisse être arrêtée dans les meilleurs délais une décision susceptible d'apporter une réponse durable à cette problématique.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu novu » et « Avanzemu ».
Absence du groupe « Core in fronte ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà a parolla hè à quellu chì a vole.

Paula Mosca.

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi, Signora Presidente ;

Dunque stu raportu si scrive ind'è a logica chì ghjè a nostra, di sustene a maestria publica, ind'è settori strategichi, cum'è quelli di i trasporti. A corsica è i Corsi anu bisognu di stu serviziu publicu di i camini di ferri. Stu mudellu novu, di gestione di camini di ferru, un stabilimentu publicu, industriale è cummerciale, l'EPIC, vutatu à l'unanimità u 30 di ghjunghju di u 2022, hè u modu di gestione u più adattatu à a messa in opera di a nostra strategia di u trasportu ferrufiare.

A vulintà, a determinazione, u sensu d'interressu generale, u sensu di a respunsabilità, u sapè fà, è l'affettu à u so arnese di travagliu di l'agenti di camini di ferru, u dinamisimu legendariu, è l'impegnu di u Presidente Vanni, è di a so squadra dirigente, a vulintà pulitica è l'investimentu di a Cullettività di Corsica, permettenu oghje di cuncretizà un prugettu puliticu, è di scrive una pagina nova di a storia di i camini di ferru di Corsica, fendu di l'EPIC una realtà.

Cette transition a été possible car depuis notre accession aux responsabilités, nous avons fait le choix stratégique de privilégier les chemins de fer de la Corse dans notre vision globale des transports internes au travers d'une politique d'investissement conséquente, afin de les maintenir, de les renforcer et de les moderniser pour en faire un outil stratégique de développement.

Aujourd'hui avec cet EPIC, la nouvelle politique ferroviaire permettra de développer l'intermodalité initiée autour de Bastia et d'Aiacciu et de mettre en œuvre ce service pour ceux qui ont fait le choix de vivre dans le rural, de diversifier, d'intensifier le fret afin de créer une alternative à certains monopoles, de faciliter le trafic passager résident et touristique, de s'engager dans des pratiques plus vertueuses en termes de développement durable.

Dans l'EPIC Camini di Farru di Corsica, le statut des personnels des chemins de fer de la Corse, émanant d'un accord d'entreprise vertueux, finalisé au terme d'un processus interne exemplaire et préservé, les conséquences financières sont maîtrisées et supportables par notre Collectivité. L'effort de modernisation est maintenu et développé, notamment concernant le renouvellement des matériels roulants, du changement de rail, de l'extension du réseau.

Allora, stu stabilimentu novu permetterà dunque di cresce in qualità, in densità nantu à l'offerta di serviziu publicu, d'integrà si ind'è un'offerta di

trasporti moderna, virtuosa per via di l'ambiente, esemplaria da un puntu di vistu suciale, è in cuerenza cù a visione pulitica chì ci porta oghje è pè dumane

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Cathy Cognetti per « Un soffiu ».

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

À ringrazià vi.

En juin 2022, nous actions la reprise en régie et maintenant nous optons pour la création d'un EPIC. Sans refaire l'historique qui nous a conduit à la constitution de la SEM qui était intervenue dans un contexte de pluralité institutionnelle depuis les deux départements, pour faire simple, aujourd'hui, la CdC dispose et entretient le réseau lorsque la SEM, qui lui appartient déjà très majoritairement, l'exploite.

Le problème majeur, on l'a vu, était avant tout financier. Ce changement, il faut le dire, a été évoqué lors des différents CA et c'est une volonté, le Président l'a dit, et nous en avons souvent discuté tous ensemble, concertée et le fruit d'une implication collective.

En changeant ce monde de gestion, on répond aussi à la CRC. Le fait insulaire devrait permettre donc à la Corse de rentrer dans l'exception accordée par l'Europe pour gérer le rail en direct, réunir la propriété, l'investissement et l'exploitation paraît être aujourd'hui la meilleure solution.

Pour l'instant, le Président l'a précisé, ce sera la CdC qui se chargera des investissements importants. Ça pourra passer à l'EPIC lorsque sera opérationnel le contrat d'objectifs et de performance qui sera, j'imagine, acté au plus vite.

Deux structures vont coexister durant les mois à venir car il semblerait que la SEM continue à exister au-delà de décembre 2023, puisqu'il était question de voter par le conseil d'administration de l'EPIC aujourd'hui avec d'autres membres que ceux du CA, de la SEM et les deux CA coexisteraient pendant 14 mois, ce qui nous ferait jusqu'en juillet 2024.

Tout semble bordé côté transfert, le budget prévisionnel pour cette année de mise en place est de 752 000 euros, et Monsieur le Président, vous l'avez dit, alors je pensais 25 peut être qu'en conseil il y avait marqué 24 agents,

sur les 300 ont refusé le transfert et seront licenciés et j'imagine, nous le souhaitons tous, dans des conditions acceptables au vu des années qu'ils ont passé au sein des chemins de fer.

En tant qu'administratrice, je suis particulièrement vigilante sur la question des agents et de leurs conditions de travail. Une vigilance aussi qui a une dimension affective. Vous n'êtes pas sans savoir qu'à Ponte-Leccia est le seul nœud de liaison entre les deux grandes lignes Ajaccio Bastia et Ponte-Leccia, Calvi. Et croyez-moi, le train est indispensable pour le fret et éviter les déplacements à Bastia ou Ajaccio lorsqu'on a la chance d'être sur le tracé, il l'est aussi bien sûr pour les passagers.

Je finirai aussi une requête concernant la création de la commission de projets composé par un élu par EPCI concerné par des activités ferroviaires. 8 EPCI sur 19 sont concernés. Mais puisqu'il est question d'étendre le réseau vers la Casinca et vers la plaine, il serait bien aussi que la Communauté des communes, dont le président est ici présent, Toni Poli, soit concerné et que nous augmentions le nombre des EPCI.

Alors on le sait et on le dit tous, nous reconnaissons tous que les chemins de fer de la Corse s'investissent au quotidien pour faire du train un service public. C'est aussi une solution de transport durable face aux défis du réchauffement climatique, un véritable levier de développement, surtout en milieu rural, une aide comme ça a été apportée souvent pour les jeunes et pour les personnes qui ont des difficultés, donc on les remercie.

È vivu u Caminu di Farru di Corsica ! È cusì sià.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Paul-Félix Benedetti per « Core in fronte ».

M. Paul-Felix BENEDETTI

Què ghjera calcosa chè no pudiami fà dodeci anni fà. È ancu postu un EPIC, ùn hè micca statu ritinutu pà dui raghjoni.

Una raghjone di pulitichella, parchì ci erani prumessi pà un gruppu puliticu, è s'eddu era statu un EPIC saria ubligatarmente qualchissia di l'Esecutivu tandu, quandu ci hè una SEM, ci hè a pussibilità di fà altra affare.

Ma ci era dinò un antra raghjò. Ghjera chì ci era a paura di micca fà da par nò. Mondu, è ancu à mezu à l'impiecati, vuliani tena SNCF à cantu par

esse rassicurati. È à u principiu ci hè statu un cuntrattu d'aiutu di parechji milioni d'eurò, chì era un sprupostu, hè statu calatu pianupianu è guasgi, avà, pè ghjunghje guasgi à nunda, vole dì chè ci sbrugliemu da par nò. Ci erani qualchì ficazione, ci erani l'omi, ci era a vuluntà. Avà, eiu ghjè cù soddisfazione ch'è vecu a creazione d'un stabilimente publicu, pè u trasportu, pà u trenu. Ciò chè dicu ghjè chì nantu à a ripresentazione di u Cunsigliu d'amministrazione.

Aghju da fà una dumanda, ghjè d'allargà a riprisintazione di l'impiecati. Parchì s'elli ùn ci erani micca statu sessanta anni fà, a lotta di l'impiecati, u trenu ùn ci saria micca. Quandu hè sparita a SOMIVAC, s'è ùn ci era micca stata a lotta di l'impiecati, ùn ci saria mai statu nè un uffiziu idrolicu, nè un ODARC, è quandu ci hè statu ghjustu à puntu a creazione di l'office idrolicu è di l'ODARC lucalu, in 92, quandu ci hè stata a prima decentralisazione, nò tandu impiecati, avemu fattu di u nosciu pesu, pà impone, tandu, à l'Esecutivu di a Territorialità, di fà in Corsica com'è in Francia. Aghju da spiicà ciò ch'eddu era tandu, ciò chè no dumandamu. Ci era statu in 83, a lege di demucratizzazione di u serviziu publicu. Tandu ci erani i Sucialisti è i Cumunisti à u puteru. È sta lege dicia chì nantu à u Cunsigliu d'Amministrazione di u serviziu publicu, di u Statu, ci vulia un terzu di riprisintenti di l'impiecati. È cusì, chè no avemu dumandatu un applicazione. Avemu avutu una discussione, ùn ci simu micca ghjunti à issu raportu, ma hè cusì chì ci sò impiecati, chì sò numarosi, à i Cunsiglii d'Amministrazione. È ci n'hè quattru, più o menu, in ogni stabilimentu rattaccatu à a Cullettività Territoriale.

Oghji vò prupunite duie parsoni, eiu dicu chì dui ùn hè micca abbastanza, soprattuttu s'è vo umittiti chì sò disignati da u cumitatu suciale. Parchì s'eddi ùn sò micca d'accordu, quiddu chì hà vintu, chì t'hà a magiurità, hà da disignà i dui. O pensu chì à u minimu sò trè. Dopu ci vò di mette in più chì a designazione fatta à a prupurziunalità di i risultati di l'elezzione di nanzu. Vò dì chì quiddu chì hà vintu ne hà da avè dui, quiddu chì hà persu, unu, o s'eddi sò trè, s'anu da fà u spartimentu. Pensu chì ghjè qualcosa di ghjustu. Pè dì vi oghje, SNCF, à u Cunsigliu d'Amministrazione strettu, dodici membri, ci sò quattru sindacalisti. EDF hà deciottu membri, sei sindacalisti. Un terzu, nantu à ogni ripresentazione. Allora eiu ùn vogliu micca fà u più sucialistu di i sucialisti di quì, ma vi dicu, ùn pudeti micca vò fà di menu chì ciò ch'avemu ubbligatu à fà à quiddi chì ùn erani tantu sucialisti, à l'epica.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quale hè chì vole a parolla ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Madame la Présidente.

Notre groupe soutient sans la moindre réserve le passage à l'EPIC. On est effectivement conscients qu'on entre maintenant dans une réalité juridique, organisationnelle, politique qui est assez fondamentalement différente de ce qui a été mis en œuvre.

Paul-Félix faisait référence à un certain nombre de séquences qu'on a vécues à l'époque de la SNCF et notamment au moment où la création des chemins de fer de la Corse, dans le cadre que l'on sait et qui vit ces dernières heures, était encore actif.

Moi, je crois qu'il y a plusieurs principes. La question de l'EPIC, elle est posée, elle nous renvoie à la question de la gouvernance des outils qui sont relatifs à nos transports internes. Je pense qu'il faut qu'on profite de l'occasion pour voir un petit peu comment les outils internes à la Collectivité, je veux parler notamment des SEM ou des partenaires stratégiques, l'Office des transports et aujourd'hui cet EPIC, peuvent s'articuler différemment.

On est certes dans des segments, des fonctionnalités et même des secteurs stratégiques, qui sont très différents par nature, mais on n'en est pas moins dans des domaines qui sont extraordinairement liés.

Donc notre groupe, il soutient assez l'idée qu'il faut en profiter pour toiler tout ça et peut-être simplifier avec un niveau de gouvernance qui soit optimisé. Alors la réflexion est ouverte, mais on ne peut pas dissocier, et ça été dit, la question des chemins de fer, je crois que c'est le président de l'exécutif et d'autres qui ont fait référence, de toutes les grandes questions du moment : le fret, la multimodalité de l'offre de transport, le transport des déchets, n'en déplaise à certains, le transport touristique.

Donc, on est là sur des sujets cruciaux qui ne peuvent pas être traités en silo. Donc, parce qu'ils renvoient à une gouvernance transversale dirons-nous, ils doivent, de notre point de vue, s'inscrire dans une refonte.

Le passage à l'EPIC et vous en savez quelque chose, il n'est pas neutre. Il entraîne des conséquences qui vont dans le temps être lourdes, et tant mieux. Ça a été rappelé, c'est le fruit d'un combat auquel, pour notre part, on a été particulièrement sensibles et dont on a été, à tout moment, solidaires. Il faut qu'au moment où on le traduit politiquement et juridiquement dans un cadre inédit, il ait un rayonnement qui soit, de ce point de vue-là, mieux maîtrisé et plus intégré.

Donc, une gouvernance à débattre, même si on aura un conseil et que l'on soutient l'idée que la part des salariés puisse y être plus importante, comme le groupe « Core in fronte », à travers Paul-Félix, vient de le dire. Là-dessus, pas de difficulté.

Deuxièmement, ça a été dit, il y a une notion de rééquilibrage. Moi je viens d'un territoire où le train a été une réalité pendant quelques brèves années. Il y a encore, dirons-nous, les vestiges d'une gare, d'un réseau, etc.

Depuis lors, malheureusement, la vie étant ce qu'elle est, une partie du réseau a été privatisée, urbanisée, et la gare elle-même a donné lieu à d'autres développements.

Il n'en demeure pas moins, Cathy parlait de Ponte-Leccia, on est ici sur Aiacciu, je ne parlerai même pas de Bastia ou du Grand Bastia, que lorsque nos étudiants doivent aller sur Corti, ils font partie de l'une des rares régions, peut-être de la seule, qui n'a pas chez elle ou à proximité immédiate, de moyens ferroviaires ou de transports dédiés, en dehors du transport collectif que nous organisons ensemble, donc avec une navette dédiée à cet effet.

Bon, donc je vous l'ai déjà dit, il faut, ça a été développé en commission, qu'on reprenne cette question du rééquilibrage parce que l'on aurait incontestablement, même si je soutiens ardemment l'idée d'un outil puissant de service public dans ces zones-là, un phénomène aussi, qui n'est pas incompatible, il est même très complémentaire, de marché. Il y aurait un marché qui permettrait d'abonder un budget dont on sait, et ce n'est pas un reproche, qu'il est structurellement déficitaire, parce que c'est dans sa nature et notamment au regard de l'évolution des 10 dernières années.

Donc, l'idée, c'est effectivement de penser à investir, et je sais que le président VANNI et d'autres y réfléchissent depuis un moment, je sais que ça coûte, mais je sais aussi, pour avoir regardé cette question d'un peu plus près, que beaucoup de régions autrement plus développées que la nôtre ont, et depuis longtemps, une ambition particulière dans le domaine du ferroviaire.

Et donc, avoir une idée du réseau du Cap à Bunifaziu, en sachant bien sûr qu'on ne pourra pas passer ou être présent partout. S'est posé d'abord une idée du service public, on en est d'accord, mais également une idée qui, économiquement, soit plus attractive encore, même si la progression ces dernières années a été notable et peut-être plus équilibrée en termes de budget propre qu'elle ne l'est aujourd'hui. Donc rééquilibrer.

Troisièmement, on a besoin, ce n'est pas le sujet du jour, mais je profite de l'occasion que vous nous proposez pour en dire un mot, d'une PPI actualisée dans le domaine des transports internes, et notamment de la voirie, et on a besoin que les réflexions qui sont engagées à la CAB et dans d'autres lieux sur le binôme rail/route soient généralisées partout, parce qu'on sait qu'aujourd'hui il y a un sujet sur les entrées de ville, sur le désengorgement d'un certain nombre d'axes, sur le périurbain qui appelle stratégiquement une vision du ferroviaire qui, de fait, ne peut pas être convoquée aujourd'hui, d'une part parce qu'on a un déséquilibre dans l'organisation de la desserte et d'autre part, parce qu'on n'a toujours pas de vision à 5, 10 ans, 20 ans des investissements qu'on doit réaliser sur les réseaux routiers. Et je ne le dis pas d'une région en particulier, je le dis de notre pays en général. Donc, il faudra effectivement qu'on considère également ce sujet-là.

Terminer en disant que cet EPIC vient également nous rassurer sur un point, sur lequel on a je crois un accord avec d'autres composants de l'hémicycle et notamment avec l'actuelle majorité, celui de la possible introduction de capitaux privés dans un outil stratégique et dont on a besoin toutes et tous qu'il demeure sous l'égide de la Collectivité de Corse.

Donc l'idée, vous l'aurez compris, c'est d'arrêter de faire aimer dans le temps, et je sais que ce sera long et compliqué, service public et déficit. On peut tendre dans le temps vers quelque chose qui continuera à perdre de l'argent, on ne va pas se raconter d'histoires, mais qui peut-être en perdra moins, pour peu qu'on pose une ambition dans le domaine de la desserte, du rééquilibrage et bien sûr, de la gouvernance puisqu'on a aussi à ce sujet-là besoin d'une clarification.

Ces quelques contributions au débat étant apportées, bien sûr, nous soutenons l'idée d'une présence accrue des délégués du personnel au sein de l'outil de gouvernance et, bien sûr, nous soutenons en son esprit et dans les modalités proposées, le rapport que vous allez soumettre à nos votes.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Quale hè chì vole parlà ? Josépha GIACOMETTI è dopu ? Fatela sapè.

Un ci hè più nimu ? D'accordu. Josépha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi.

Prima, è hè stata fatta nanz' à mè, salutà l' insemu di e squadre, ch' elle sianu quelle di a Cullettività è di sicuru di i persunali di i CFC, chì anu travagliatu è si sò impegnati pè prinsentà ci issu risultatu maiò è chì oghje marca di sicuru un cambiamentu per un arnese forte di una strategia glubale di a nostra cullettività, di a Corsica si pò dì, chì hè statu marcatu d' una storia particolare, d' un inghjatura militante. È vogliu salutà certi chì sò quì daretu à me, sopr' à mè, chì sò stati militanti naziunalisti, sindacalisti dinò, chì si sò impegnati durante anni è anni, chì sò andati à fà e greve, ch' anu campatu parecchje mumentu difficiuli, che n' avemu à spessu riligati quì in st' assemblea pè fà chì issu serviziu publicu sia quellu à prò di i Corsi è sempre ind' è l' interressu generale.

Di sicuru pensu à elli tutti è oghje sò bella felice di vede chì sta visione pulitica chè no spertimu, postu chì u Presidente SIMEONI l' hà ramintatu, ind' è u 2011 eramu stati à difende di sicuru a quistione di un EPIC, à l' epica dighjà, a necessità di st' EPIC.

È oghje, 12 anni dopu ci simu, è 12 anni dopu ci vole à dì la chì ci sò state parecchje prugressione, parecchje performanze, è a divimu dinò à tutti quelli chì si sò impegnati ind' i i camini di farri.

Qualchì rimarca o punti d' attenzione.

Ne simu oghje più chè tempu, cume l' aghju detta, à a creazione di st' EPIC. Oghje ghjè un quadru amministrativu, di sicuru. Ci si vulerà à mette un cunsigliu d' amministrazione, di sicuru sparte, ch' ellu ci fussi una ripresentazione più alta di i persunali, pè ciò chè vengu di dì è pè una certa visione di st' arnese.

Il faut aussi, lorsque l'on parle des personnels, qu'on ait des garanties, et on a eu des échanges en commission sur ces sujets, des garanties sur leur statut aussi parce qu'ils ont un statut particulier au regard de leur métier ; les cheminots, c'est un statut particulier en termes de sécurité, de sécurité de transport de passagers, un savoir-faire qu'ils ont acquis au fil des années et qui doit être aussi reconnu.

Puis il y aura aussi, et nous aurons à en débattre, la question du contrat de performance avec une véritable stratégie, ça a été dit avant moi et je crois que c'est important parce que c'est une stratégie de transport global interne pour la Corse, de multimodalité, et qu'il faudra adapter l'outil puisqu'on on viendra vite

à l'achat d'un nouveau matériel, à l'offre de transport nécessaire. L'offre de transport touristique, oui, mais aussi pour les Corses.

Donc un développement d'une offre de transport en urbain et en périurbain. La nécessité aussi de repenser cette offre de transport de manière plus globale, puisqu'on sait que certaines gares, et une a été évoquée par Cathy COGNETTI, Ponte Leccia, c'est aussi, si on sait timer les différents modes de transport, un moyen de desservir des régions un peu plus enclavées.

Alors on sait les différentes péripéties d'un nouveau tracé ferroviaire dans la plaine qui a existé auparavant, mais je crois qu'il faudra aussi s'y atteler et réussir à avancer sur ces dossiers, parce que, à côté, ça se construit, de nouveaux terrains sont pris par d'autres activités et plus nous attendons, plus il va être difficile de penser une stratégie de transport incluant le ferroviaire en plaine orientale.

Et aujourd'hui aussi, il y a la nécessité de repenser la stratégie de transport, j'arrête Madame la Présidente, sur la question du fret, sur la question du passager et, avec le rapport que nous avons traité hier de la PPE, sur la question du type d'approvisionnement, puisqu'en termes d'hydrogène, ça s'est vu ailleurs, il ne faudra pas encore que nous prenions notamment du retard.

Et enfin, et je termine par-là, pour qu'il y ait un véritable outil global et stratégique, ce qu'il faut, c'est que tout soit regroupé, qu'il y ait une véritable maîtrise d'œuvre d'un transfert total de la gestion des Chemins de Fer de la Corse, de la capacité d'investissement, de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage global, qu'on ne soit pas à moitié collectivité, moitié Chemins de Fer de la Corse. Chì i Camini di Farri di a Corsica sianu un arnese di sviluppu à prò di stu paese è di i nostri trasporti interni, è ch'elli campanu torna cent'anni è più.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Marie-Thérèse MARIOTTI pè « Un soffiu novu ».

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, je vais être rapide.

J'aurais pu reprendre mot pour mot l'intervention de Jean-Christophe Angelini, où je reconnais beaucoup de pragmatisme, au-delà d'une vision stratégique sur ce sujet.

En complément des propos de ma collègue Cathy COGNETTI, je dirais un EPIC, pour quoi faire ? Ce n'est pas de la provocation.

En tant que membre assidu du Conseil d'administration des Chemins de fer, je considère que ce changement de statut doit nous permettre de remettre à plat les organisations et les interactions avec la Collectivité de Corse. Josépha vient d'en parler aussi. On en a longuement parlé également à l'occasion du Conseil d'administration : qui fait quoi ? Qui décide ? Qui porte les investissements ? Qui porte les études ? Qui porte in fine les investissements sur les travaux ? Et simplifier le millefeuille, c'est véritablement une exigence pour une meilleure réactivité, une efficacité qui doit être à notre sens l'objectif premier recherché de ce changement de statut.

Alors, au-delà des investissements de confort, je ne dis pas que rien n'a été fait, mais j'insiste sur la notion d'investissements de confort, il faut une vraie vision stratégique. On entend vraiment parler de beaucoup de choses depuis 8 ans bientôt. On a entendu parler d'extension de réseau, de multimodalité, de fret, que sais-je...

Mais au-delà des mots et du concept, entre autres, de la multimodalité, qu'est-ce qu'on y met ? On en a déjà parlé au conseil d'administration des Chemins de fer, à l'occasion d'un précédent débat quand il s'agissait pour la SAFER de se constituer des réserves foncières pour la future extension de la 4 voies. Il nous avait été clairement indiqué que cette extension ne pouvait s'envisager que dans le cadre d'une multimodalité et d'une complémentarité entre la route et le train. On attend toujours le lancement de cette étude et surtout le résultat, parce qu'au-delà de cela, c'est du résultat de cette étude que probablement des décisions vont être prises.

Ensuite, quand je parle de vision stratégique, on parle de projets valides et non pas sans cesse remis. Alors, je ne minimise pas la difficulté de l'extension de la ligne de chemin de fer en plaine orientale, mais on parle quand même d'une extension de Casamozza-Folelli, grosso modo, de 11 km. On en parle depuis 8 ans, on a des projets remis, revus, des variantes, des tracés alternatifs. Donc à un moment donné, il est vraiment urgent de décider parce qu'autrement, on va tous dire « le train, c'est parfait », « le train, c'est bien », « le train, c'est l'avenir », mais pour que le train soit véritablement l'avenir, il faut lui donner un second souffle, j'allais dire, je vais faire un jeu de mots, un soffiù novu.

Donc, moi ce que je souhaite, au-delà de ce petit jeu de mots, c'est que ce changement de statut nous permette de travailler avec une plus grande efficacité et une plus grande vitesse de décision.

Et je conclus également en disant que le service public n'exclut pas la rigueur de gestion.

Je pense qu'on va devoir également, même si je salue le travail qui a été fait, j'en profite pour saluer le professionnalisme des agents, de tous les agents, je suis plutôt en contact avec le conseil d'administration, ce sont des gens créatifs, motivés, qui ont sans cesse des idées, et je pense qu'il faut que ce nouveau statut soit justement l'occasion que cette créativité soit véritablement au rendez-vous.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci sò altre dumande di parolla ? Iè.

Xavier LACOMBE per pocu tempu.

M. Xavier LACOMBE

Aghju da fà cortu torna.

Mma a Presidente, ci era una canzona è l'emi cantatu quand'erami più ghjovani, chì dicia « u trenu di Bastia hè fattu pè i signori, pienghjenu li carritteri... », j'espère que ce n'est pas le cas, hè fattu pà tutti.

Po ci era un'altra canzona chì dicia « u trenu di Bastia si ne parta à la ferraglia, l'imbarcanu à pezzu à pezzu in battelu per l'Italia... », ce n'est pas le cas non plus et bien heureusement.

Et à cette occasion, je voudrais saluer le personnel et leur dire que c'est un véritable bonheur lorsque le chemin de fer traverse une commune, je peux en témoigner, et soprattutto u travagliu nant'à a ligna, qui est un travail pénible. Il est amélioré depuis et je fais référence à nos anciens, a facianu tuttu di zappone.

Voilà ce que je voulais dire sur notre richesse et notre patrimoine.

Mais sans reprendre, et Marie-Thérèse l'a bien dit, les propos de Jean-Christophe Angelini, permettez-moi de vous citer une autre fois, c'est qu'aujourd'hui véritablement, on est dans une projection pour les années à venir avec des investissements lourds.

Ce rapport qui nous est présenté bénéficie, même si cela a été mentionné, certaines fois fustigé des erreurs du passé, mais bénéficie de cette expérience et justement de ce qu'il ne faudra pas faire et recommencer.

Mais aujourd'hui, même si des erreurs ont été commises, le chemin de fer de la Corse existe et vit toujours, puisque j'ai entendu dire en commission qu'il y avait eu 1 M€ de recettes en plus, donc tout n'est pas négatif, tout n'est pas noir. Et Monsieur le Président, vous le rappeliez, le service public coûte de l'argent et inévitablement, nous ne serons jamais bénéficiaires sur ce dossier.

Le dernier point, encore une fois, les investissements. Et le président VANNI l'a bien retenu, ça a été dit dans le rapport de la commission, les investissements ont été faits. Peu importe, je ne rentrerai pas dans le jeu Haute-Corse/Corse-du-Sud, ça ne m'intéresse pas et je crois qu'il faut dépasser cela. Pourtant, pourtant, évidemment, Marie-Thérèse me le souligne, ma collègue de Haute-Corse, qu'il y a un vrai delta qui nous sépare, mais nous serons patients et il est temps d'opérer au rattrapage.

Ceci dit, aujourd'hui, avant de s'engager sur des investissements et certains qui sont déjà programmés, et nous parlions des études, réfléchissons, et là je reviendrai sur l'entrée de ville d'Ajaccio, sur ce projet de fond de baie, parce qu'aujourd'hui, quelque part, ce qui nous est présenté, je vous le dis franchement, non pas l'EPIC, parce que nous y sommes favorables et bien sûr nous irons dans ce sens, c'est la réorganisation générale. Je reviens aux propos qui ont été tenus précédemment par mon collègue sur les agences office et cette réorganisation, mais c'est un autre chantier. On peut en parler, on peut le dire, l'avoir demandé, le réclamer, il faut le mettre en œuvre. Premier point.

Deuxième point. Avant de s'engager dans des investissements qui sont programmés aujourd'hui, qu'est-ce qu'il va se passer encore une fois ? On va reproduire des erreurs, on va programmer des investissements, on va les réaliser et in fine on va dire « Ah oui, maintenant, il faudrait tout revoir et tout recommencer ». On aura perdu du temps et de l'argent.

Donc il est temps, il est urgent aujourd'hui, notamment pour cette entrée de ville, vous avez ce chemin de fer qui coupe les voies à l'entrée d'Ajaccio, qui pose des problèmes de circulation et d'autres, des problèmes d'inondation et d'évacuation d'eau et autres.

Donc aujourd'hui, je vous demande en urgence, pè piacè, circhete à fà chì u trenu ghjunghjissi bè in Aiacciu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Louis POZZO di BORGO pè « Fà populu in seme ».

M. Louis POZZO di BORGIO

Merci, Madame Présidente.

Je serai pour le moins très court puisque, après les échanges en commission des finances, j'avais un petit peu creusé le sujet, non sans malice puisque Xavier nous interrogeait sur la répartition des investissements.

Alors aujourd'hui, évidemment, on ne clive pas le nord et le sud, c'était un peu plus prononcé en commission de finances, Xavier, mais malgré tout, juste quelques chiffres très rapides : sur la partie CCVU et rénovation des gares, visiblement on voudrait, non pas faire croire, mais on pourrait penser après analyse, chacun aura la sienne, mais les chiffres sont têtus, que la Haute-Corse a été mieux lotie que la Corse-du-Sud. 2 chiffres qui m'ont été communiqués par les services, des Chemins de fer, notamment sur les 26,8 M€ d'investissements sur CCVU et les gares, 39,92 % pour le Grand Bastia, 60,08 % pour Ajaccio.

Brouhaha.

0 pour la plaine, mais on n'y est pas encore.

On parlait du Grand Bastia et du Grand Ajaccio, je pense qu'il faut rendre à César ce qui est à César et peut-être arrêter un petit peu d'initier cette petite musique comme quoi il y aurait une différenciation de traitement. Aujourd'hui, je vous le dis, 26,8 M€ sur le CCVU : 40% pour le Grand Bastia, 60 % pour Ajaccio.

Alors il y a ce qui s'est passé avant et puis il y a ce qui s'est passé sous l'ère de Hyacinthe VANNI, je tenais à le dire aussi, avec la volonté du Président de l'exécutif d'avoir une équité territoriale.

Je n'irai pas plus loin dans les chiffres, je crois qu'ils sont parlants.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Joseph SAVELLI !

M. Joseph SAVELLI

Moi, je vais être bref également.

Simplement, pour faire un retour un petit peu d'expérience, puisque j'ai eu la chance en tant qu'administrateur par la délégation de son président, d'assister à des réunions du Copil, pour dire que si aujourd'hui, nous pouvons parler de la mise en œuvre de l'EPIC, la mise en œuvre opérationnelle, ça n'est jamais que parce qu'il y a eu un travail qui a été opéré, donc entre les CFC et les services de la Collectivité, un travail très intéressant, un travail qui a permis de relever un certain nombre de points, de points qui auraient pu être des points de crispation s'ils n'avaient pas été anticipés.

Dire également que la priorité des priorités a été la question qui relevait notamment du statut des cheminots. Donc ça aussi ça a été une des priorités. Ça a été aussi de se demander comment on allait poursuivre, notamment les investissements et les marchés. Donc c'est aussi une question qui semble être simplement juridique, mais qui a une réelle implication au quotidien, et particulièrement dans la période intermédiaire.

Et encore une fois, ça n'a été rendu possible que parce qu'il y a eu un travail d'anticipation par lequel il a été acté notamment un calendrier avec un phasage.

Et rassurer, mais je n'ai pas l'impression qu'il y ait des gens inquiets ici, tout le monde sur le fait que nous sommes au rendez-vous, nous tenons le calendrier. Et il est évident que pendant la période intermédiaire, il y aura probablement d'autres problématiques qui seront à soulever. Mais la priorité a été donnée à la sécurisation du cadre juridique des statuts, de la poursuite donc, comme je l'ai dit, des investissements. Et je crois que l'objectif final de l'EPIC, puisqu'on est sur une compétence particulière, on est la seule région de France à exercer en totalité la compétence, l'idée de l'EPIC aussi, c'était à mon avis, et puis je pense que ça sera confirmé par l'exécutif, ça ne m'appartient pas, mais je pense que l'objectif, c'est la simplification qui visera à réunir sous un même toit l'exploitant et le responsable du réseau. Et là, je crois que pour le coup, le sujet fait, enfin je pense, l'unanimité, en tout cas j'espère que s'il y avait unanimité avant mon intervention, que je n'ai pas fait changer d'avis certains de mes collègues.

Mais en tout cas, voilà, je pense qu'on partage les objectifs et je crois qu'on peut dire qu'on a mis en place vraiment une méthodologie particulièrement sérieuse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande ?

Allora s'è vo mi pìrmettite duie parolle di manera veloce.

Eiu, sò assai cuntenta di stu raportu, di sicuru, nant'à u nostru trinichellu ch'hà da avè un'organizzazione amministrativa sferente.

Ci vole sempre à ramintà chì u trenu hà parecchje ventaghji.

U primu, ghjè chì di sicuru, ghjè un mezu di trasportu, quessu a sapemu.

Dopu, ghjè un arnese di accunciamentou di u territoriu. È quelli chì ùn sò micca nant'à e ligne a sanu bè. Quandu a gara ùn hè micca troppu luntanu, ghjè bè ; quand'ella hè luntanu, ghjè cumpliatu.

Ghjè dinò un elementu di u nostru patrimoni cumunu. Xavier LACOMBE l'hà detta, u trenu ghjè ind'è e canzone, ind'è e puesie, dunque ghjè a nostra storia, eppo dinò ghjè unu di i più belli treni di u mondu. Ùn a sò s'è vo a sapete, mà ghjè vera. Veramente, ci sò i turisti chì venenu à postu pè fà un giru quì incù u trenu. Ci sò qualchì trenu ind'è u mondu, è ci hè u trenu di Corsica, chì ghjè cunsideratu cum'è unu di i più belli.

Ghjè dinò soprattuttu, ind'è a situazione attuale, un mezu, un arnese di mubilità sustenibile. Eri emu parlatu d'energia è di trasportu sustenibile à long'andà, è ghjè vera chì ci hè una rivoluzione avà torna di i trasporti incù u trenu, ind'è tutta l'Europa. È di stu puntu di vista, ci hè manera di piglià qualchì soldu in più pè pudè fà issa transizione ecologica, energetica ind'è i trasporti.

Eppo l'ultimu, ùn hè micca nunda perchè chì aghju vistu tanti studenti, mà dinò professori cullà in trenu in Corti pè andà à i corsi.

Ghjè veramente dinò un arnese per u trasportu, d'un puntu di vista suciale, perchè chì u trenu ùn hè micca troppu caru. È quandu no sapemu u costu oghje di l'essenza pè fà un pienu, si sà chì u trenu hè adupratu da di più in più mondu. È quessa hè impurtantissimu.

Ghjustu una cosa, s'ella hè pussibile, per fà piacè à Jean-Martin MONDOLONI, di mette e bisiclette ind'è u trenu, seria propiu un bellu affare.

Eccu, à ringrazià vi è felicitazione per u vostru travagliu.

Ripassu a parolla à l'Esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Pensu chì tutt'ognunu ùn pò esse chè suddisfatu di l'armunia è di l'unanimità nant'à, prima, a vulintà scumpartuta di rinfurzà u nostru caminu di farru.

Secondamente, di fà la attraversu a creazione d'un stabilimente industriale è commerciale rattaccatu à a Cullettività di Corsica.

Dunque, ùn allungaraghju micca troppu a salsa, vogliu rivene una stundarella nant'à u rimproveru di Xavier, perchè u nostru cullegu hà rispostu, mà a sapete chì mi tene à core.

Ùn vogliu micca ritruvà u listessu rimproveru, mi si pare infundatu, nant'à u caminu di farru chì nant'à e strade.

Ci vole chè a ghjente sentini bè chì ghjustu à puntu, tutta a nostra pulitica dipoi dicembre 2015 hè stata di ricircà à mette equità induve ùn ci n'era micca. Quandu ùn ci n'era micca, ùn dicu micca pè via di e decisione pulitiche contr'à unu o contr'à l'altu. Noi emu fattu una pulitica semplice.

L'esempiu di e strade, 80 % per u rughjone aiaccinu perchè ùn ci era statu nulla per e 3 prime fase di u PEI. Nant'à u caminu di farru, hè vera chì ci hè statu un investimente maiò, 75 % à pocu pressu, è 25 % pè a Corsica suttana. Mais, au-delà de ça, rappelons quand même la réalité. Pourquoi il y a eu sur les infrastructures 75 %/25 % ? Parce que 2/3 des lignes sont dans le Cismonte, 1/3 seulement dans le Pumonte.

3/4 des installations techniques, les ateliers de maintenance, l'exploitation et les dépôts sont dans le Cismonte et pas dans le Pumonte.

4/5^{ème} des ouvrages d'art sont dans le Cismonte et pas dans le Pumonte, les ponts et les tunnels.

90 % des parois confortées qui menaçaient de s'écrouler et qu'on a par anticipation stabilisées sont dans le Cismonte et pas dans le Pumonte.

Mon souci d'équité ne peut pas me conduire à faire des travaux là où il n'y a pas de structures, ou là où il n'y a pas de besoins. Je ne vais pas inventer

une paroi qui risque de s'effondrer à Peri pour faire plaisir à mon collègue et ami le maire de Peri.

Par contre, sur la CCVU, historiquement, il y avait eu un investissement, et dans le temps, ça a profité aussi à la grande région bastiaise. On a fait la même chose sur la grande région ajaccienne et la même chose sur la Balagne. Donc, ça, c'est la réalité.

Sur le fond de baie, on a eu une réponse qui a été apportée. Vous le savez, le maire d'Aiacciu a dit « notre projet est prêt, on va vous le soumettre ». On a à croiser des compétences : l'aménagement de la ville, la vision du développement de la ville, l'urbanisme, la circulation à l'intérieur de la ville, ça relève de la compétence communale. En ce qui concerne l'infrastructure portuaire, la multimodalité, c'est la compétence de la Collectivité de Corse. En ce qui concerne par exemple l'énergie, c'est la compétence de la Collectivité de Corse.

Il faut qu'on mette en place une gouvernance complexe, qui aide la Ville d'Ajaccio à porter son projet de développement urbain ; c'est d'ailleurs le cadre contractuel que nous sommes en train d'installer, il y a des réunions et on s'approche des réunions de finalisation. Donc, la contractualisation entre la Collectivité de Corse et les communes et intercommunalités, en incluant aussi l'Etat pour être le plus cohérent possible.

Donc rassurez-vous, le souci d'équité inspire les choix en matière d'investissement dans le chemin de fer comme partout ailleurs.

Pour le surplus, je pense qu'on est tous d'accord.

Sur la demande, alors en droit, nul ne plaide par procureur. Les syndicats aujourd'hui, il y a 2 syndicats, la CGT et la STC, on a eu un travail qui a été un travail important en amont. Ils ont la garantie, chacun sera représenté au sein du conseil d'administration et moi, je souhaite rester en l'état de cette représentation qui a fait l'objet d'un accord de principe, donc je serai défavorable à un amendement qui irait dans le sens du développement de Paul-Félix Benedetti. Je rappelle que ce que vous avez présenté comme une règle n'en est pas une, d'une part, qu'il y a des conseils d'administration d'EPIC où il n'y a qu'un représentant du personnel, certains où il n'y en a pas, il y en a un certain effectivement où il y en a 4 et y compris où il y en a 4 lorsque la loi n'en prévoit que 2. De toute façon, on n'a pas vocation à faire de la cogestion au sein des conseils d'administration.

Aujourd'hui, cette proposition, elle organise la représentation structurelle des 2 organisations syndicales, notamment pour la première année et les premiers pas de la vie juridique de l'établissement public, industriel et commercial. Elle correspond à un accord et à la volonté des organisations syndicales. Donc je pense qu'on part là-dessus et puis ensuite, on verra chemin faisant, s'il y a lieu de réévaluer ou de réaménager.

Pour le reste, oui, il y a à la fois la fin de la société d'économie mixte d'un point de vue juridique, c'est-à-dire la continuation du travail remarquable qui a été engagé, il y a la création de cette structure qui a vocation à commencer à se renforcer dans les mois à venir. Et puis il faudra organiser au plan juridique, technique et opérationnel, la passation de flambeaux entre cette société d'économie mixte et l'établissement public industriel et commercial, Caminu di Farri di Corsica.

Li pregu una longa è felice vita à u serviziu di a Corsica, di u populu corsu è di l'interessu generale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora ci sò amendamenti.

Normalamente, ci n'hà da esse unu di u Cunsigliu esecutivu è ci n'hè unu di « Core in Fronte ».

M. le Président Gilles SIMEONI

L'amendement du Conseil exécutif, c'est suite à des discussions pour différer la désignation du conseil d'administration, pour qu'on n'ait pas besoin de faire un long vote et que par application justement des principes de désignation pour les élus de l'Assemblée de Corse qui sont en vigueur dans les EPIC, on puisse discuter entre nous et préparer une liste avec celles et ceux qui ont la volonté de participer à ce conseil d'administration.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais, Monsieur le Président, pour l'instant, on ne nous l'a pas transmis.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous ne l'avez pas eu ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, non ! Donc nous n'avons pas l'amendement dans sa dernière mouture. Par contre, nous avons celui de « Core in Fronte » qui est très simple.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous présentez l'amendement de « Core in Fronte », après je vous présente celui de l'Exécutif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, Core in Fronte, presentatu u vostru amendamentu per piacè ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je le présente et je le défends, puisqu'il est en danger.

Non, c'est un principe d'arithmétique ou de se prévaloir d'un accord avec des organisations syndicales. Si on ne leur dit pas qu'ils ont droit à plus et qu'on leur dit « 2, c'est bien et cette fois en plus, vous aurez des voix délibératives, alors qu'avant dans la SEM, vous étiez juste là pour regarder et écouter », il est évident qu'on vous dit « 2, c'est bien ».

Mais, moi, je considère que c'est un état d'esprit. C'est la place des ouvriers, des travailleurs, des ouvrières dans un EPIC. Je ne vois pas pourquoi on ferait moins que ce que font les Français, entre autres à la SNCF.

Moi, je sais qu'il y a 30 ans, on s'est battu pour avoir ces représentations fortes. Ça a été quelque chose de dur et qu'aujourd'hui, d'avoir une représentation forte du monde travailleur de l'établissement propre, c'est quelque chose de cohérent et de logique.

D'opposer, de ne pas vouloir faire de la cogestion, c'est un état d'esprit. Moi, j'y suis plus ouvert peut-être, et je considère qu'une participation forte dans un conseil d'administration, ça permet même une pluralité de la représentation, lorsqu'il y a des organisations syndicales multiples et ça fait partie d'un état d'esprit surtout. Et souvent en plus, mécaniquement, ce sont les salariés administrateurs qui donnent les quorums et qui permettent aux réunions de se tenir. Et je crois que même cela est à méditer.

Donc moi je maintiens l'amendement. Parce que je ne considère pas que l'organisation sociale de la Corse de demain sera déclassée par l'organisation sociale de notre pays tutélaire, la France.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement de Core in Fronte vous a été transmis ? Vous l'avez sur vos tablettes.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Et j'ai précisé le mode de désignation des salariés par représentation proportionnelle sur la base de l'élection antérieure. J'ai précisé le renouvellement à chaque élection de leur représentation antérieure, ça veut dire qu'ils seront en décalage avec la désignation des membres désignés par la Collectivité de Corse. C'est à préciser parce que si c'est par désignation, on peut se retrouver avec la même comédie qu'à appliquer l'exécutif pour la désignation des membres du Syndicat d'Electrification de la Corse, où il a désigné la totalité des membres.

Non, mais Gilles, on n'a pas la même philosophie sur ces choses-là ! Donc moi, à chaque ligne et chaque mot que j'ai mis dans l'amendement qui est très court, a un sens, et il a une histoire aussi.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Madame la Présidente, nous aurons besoin d'une suspension de séance de 2 minutes, s'il vous plaît.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Elle est de droit.

Est-ce que vous voulez présenter... Après, bon d'accord, très bien.

La séance est suspendue à 17h10 et reprise à 18h25.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, ripigliemu pè piacè. Ci simu.

Avemu fattu una cunferenza di i Presidenti pè studià l'amendamenti.

Dopu un dibattitu, in fatti, pensu chì l'amendamentu di u Presidente di l'Esecutivu, ùn ci n'hè bisognu.

Presidente, site d'accordu incù mè ?

Dunque l'amendamente 1 hè ritiratu. Ùn ci n'hè micca bisognu.

È dunqua, passemu à l'amendamente 2. Hè statu digià presentatu da Paul-Félix BENEDETTI è v'aghju da dumandà di vutà nant'à issu **amendamentu**, quellu di **Paul-Félix BENEDETTI**, d'accordu?

Allora, quale hè chì ghjè contru ? Contru l'amendamente di Paul-Félix Benedetti? Astenzione ? Non-partecipazione ? È à prò ?

Dunque l'amendamentu ùn hè micca ritenutu.

Avà mettu à u votu u **raportu di l'Esecutivu nantu à a creazione di l'EPIC** Caminu di Farru di a Corsica ?

Quale hè chì ghjè contru ? Contru? Astenzione ? Non-partecipazione ? Quale hè chì ghjè à prò ?

ADDUTTATU à l'unanimità ! L'EPIC hè creatu !

(Sciaccamani)

Allora, avà chì sò 6 ore è 25... Mà in quant'à mè, certi ùn anu micca cambiatu l'ore dapoi a settimana scorsa...

Sò 6 ore 25, noi avemu bisognu di una cunferenza di i Presidenti... Iè, aspittate, lasciate mi parlà... Una cunferenza di i presidenti per trattà di e 2 resoluzioni : quella nant'à i merri è quella nant'à a lingua.

Dunque aghju da lascià a vice presidente à Hyacinthe VANNI, chì avà pò falà, ghjè in traccia di falà, è voi cuntinueate i travaglii. D'accordu ?

Dunque normalamente, mi girgu versu l'Esecutivu, avete da passà, quande ùn ci simu micca, pè lascià vi à pena di travagliu, avete da passà i vostri rapporti nantu à l'energia, dui nantu à l'energia ; unu nantu à u sviluppu

economicu ; è pruvate à fà à pena di manera dinamica... Nò, ùn dicu micca chè vo site losci, mà... Ci vole à passà à a vitezza suprana.

Dunque ci serà quellu di l'energia, quellu di u sviluppu economicu, è s'è vo site d'accordu frà voi, pensu chè pudete passà quellu di a PAC. Hè pussibile, ancu puru s'è ùn ci hè micca Dumè LIVRELLI ? Va bè. Dunque avà avete quantunque à pena di travagliu. Hyacinthe Vanni pè piacè?

Vi lasciu incù u Vice-Presidente.

A reunione di i Presidenti di i gruppi si face in salla 2, pè piacè, subitu avà.

M. Hyacinthe VANNI préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

Bon, avà chì a Presidente m'hà datu a strada, ùn m'hà mancu liticatu appena, dunque aghju da esse seriu.

Dunque aspitemu pè avanzà i nostri travaglii, in tantu chì l'altri facenu e risoluzione.

Pudemu cumincià pè l'energia, s'è Julien PAOLINI hè d'accunsentu, incù u raportu 57. Ghjè l'annulazione di e misure d'accompagnamentu di e pulitiche di l'AUE.

ENERGIA / ÉNERGIE

Raportu n° 057 : Attualizzazioni di i misuri d'accompagnamentu di i pulitichi di l'AUE in quantu à a maistria di l'energia è à l'energii rinnuvevuli

Rapport n° 057 : Actualisation des mesures d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'AUE

M. Julien PAOLINI

Ce rapport est une proposition de modification du règlement d'aide de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie qui consiste à mettre en œuvre les politiques, notamment de maîtrise de la demande en énergie, dont on a parlé hier, et de mise en œuvre donc de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Elles concernent plus spécifiquement, ces modifications du règlement d'aide, le programme ORELI, que vous connaissez, qui consiste à accompagner les ménages dans la rénovation de leur maison individuelle.

Donc, c'était un programme expérimental, un programme-test qui s'est déroulé ces dernières années et qui a permis d'accompagner 252 ménages, pour un montant total de primes versées d'environ 1 M€.

Aujourd'hui, la volonté, dans le cadre de la mise en œuvre de la PPE est de massifier ces opérations, de les déployer plus fortement sur le territoire et c'est pour ces raisons là qu'on vous propose une modification du règlement d'aide.

Les modifications concernent notamment, premièrement, d'ouvrir ce dispositif également aux locataires, avec l'accord bien sûr des propriétaires. Avant, seuls les propriétaires étaient concernés.

2^{ème} modification. Une précision, même si c'était déjà le cas dans le règlement précédent, mais une précision, notamment le fait que ce dispositif s'adresse aux résidences principales, plutôt qu'aux résidences secondaires situées en Corse ; ce n'est peut-être pas la peine d'aller sur ce niveau de précision, mais c'est mieux en le disant.

Par ailleurs, jusqu'à présent, il y avait obligation que ce soit des entreprises labellisées RGE, on en a un peu parlé hier, qui puissent réaliser ces opérations.

Il vous est proposé dans cette modification du règlement de pouvoir déroger dans certains cas, sous réserve d'un avis de l'Agence d'urbanisme et d'une demande motivée que ces travaux puissent être réalisés par des entreprises qui ne sont pas encore labellisées RGE, en prenant bien sûr un certain nombre de garanties pour permettre, notamment dans l'intérieur où on a des petites entreprises, des artisans, de pouvoir réaliser ces opérations sans avoir à recourir à une labellisation qui est souvent longue, fastidieuse et coûteuse, même si bien sûr des dispositifs existent aujourd'hui pour les accompagner.

Autre modification, mais ce n'est pas une modification, ça existait déjà, mais que je souhaite rappeler, et Pierre GHIONGA nous interpelle souvent à ce sujet, l'éco-conditionnalité des aides. On est ici en plein dedans, puisqu'il y a des objectifs d'atteinte de performances énergétiques de 55 % de gains de consommation d'énergie et différents types de rénovation qui peuvent être envisagées : BBC Rénovation, donc ça, c'est le plus haut niveau de performance, mais également BBC compatible. Et suite aux discussions en commission, la possibilité aussi de réorienter les ménages, faire du monospécifique, c'est-à-dire des lots, s'ils ne veulent changer, par exemple, que leurs fenêtres ou ne faire que l'isolation. Donc, ce n'est pas directement au sein du dispositif ORELI, ORELI c'est du BBC en gros, mais par contre, il y a un conseil ou une orientation pour les ménages qui ne souhaiteraient pas faire ces rénovations globales.

Ce qui est important aussi, et c'est une demande qui revenait souvent, et je crois que Cathy COGNETTI m'avait interrogé à ce sujet, de pouvoir simplifier les dispositifs et en l'occurrence, ici, on a un numéro unique. J'ai la plaquette ici, vous voyez, avec le 04.95.72.13.25, je fais un peu de publicité, qui regroupe l'ensemble des acteurs EDF, l'ADEME, France Rénov'. Il va falloir qu'on travaille avec l'ANAH, qui n'est pas encore de dispositif mais qui prévoit aussi un certain nombre d'opérations.

Donc, un numéro unique qui rassemble l'ensemble des acteurs, l'ensemble des financements pour arriver à un conseil personnalisé pour les ménages, dès le départ et jusqu'à la livraison des travaux. Même le conseil sur le choix des entreprises, etc. Donc, c'est une nouveauté et qui, à mon avis, est importante, d'autant que ce numéro est spécifique à la Corse et différent du numéro national qui est en 08, avec des agents sur le terrain, notamment issus du CAUE avec lequel on a une convention, ou de l'association A Rinascita.

Terminer en vous disant que cette aide, elle est de 30 000 € pour les ménages très modestes, de 25 000 € pour les ménages modestes et que dans le cas de ce dispositif, et c'est la une des avancées majeures de cette modification du règlement d'aide, on pourra verser une avance de 50 % aux ménages dès le début des travaux et ensuite 50 % restants, donc 15 000 tout au long de la procédure. C'est sans impact budgétaire pour l'agence, puisqu'ensuite ces avances sont remboursées par EDF. Et on travaille également avec l'ADEC, pour pouvoir envisager de mettre en œuvre des crédits à des taux d'intérêt particulièrement bas pour les ménages qui ne parviendraient pas à réaliser des montants de travaux entre 30 et 50 000 € sur la part restant à leur charge, de manière, je dirais, à lever tous les verrous qui existent aujourd'hui sur ce type de rénovations qui sont, à mon avis, essentielles à la fois pour gagner du pouvoir d'achat, mais aussi pour les confort de vie, et je pense aux notamment aux personnes âgées dans nos villages.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi, Sgiò Presidente di l'AUE.

Ci hè un raportu di a cummission di u sviluppu.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité se positionner du point de vue des propriétaires ou des locataires, estimant que les démarches sont très compliquées, très coûteuses, - en ce que les opérations doivent être menées de concert -, voire injustes, dans la mesure où une opération réalisée en amont de la demande de subvention fait tomber l'intégralité du dispositif d'aide.

Elle a invité l'exécutif à préciser comment doivent se dérouler les démarches, de manière concrète.

En réponse, **Monsieur Alexis MILANO**, *Directeur général de l'AUE*, a indiqué qu'au niveau national le dispositif dénommé « *Ma prime rénov* » lui semble assez peu efficace dans la mesure où elle donne accès à une liste de mesures globales, alors que dans la réalité il y a assez peu d'opérations globales.

Il a rappelé que l'AUE a créé un dispositif novateur et plus efficace, avec un numéro unique, des conseillers accessibles et basés en Corse. Par ailleurs, l'agence a proposé à EDF et au dispositif « *Ma prime rénov* » de l'Etat de converger.

Il a convenu que l'opération initiale ORELI, qui était une opération-test, destinée à de la rénovation BBC était assez contraignante. Pour autant, un

accompagnement de la population permet de proposer gratuitement une étude complète, assortie de deux ou trois variantes indiquant les travaux à réaliser, les devis correspondants et les aides mobilisables également au titre de l'Etat.

Il a indiqué que cette démarche convergente est donc techniquement transparente pour les ménages car elle est à la charge de l'agence, financièrement bornée car les subventions sont précisées (avec un bonus de 15.000 euros en cas de rénovation globale), mais également facilitée par le versement d'un acompte de 8.000 euros pour lancer l'opération.

Il a également indiqué que les ménages qui ne souhaitent pas recourir à une rénovation globale, sont tout de même éligibles au cadre de compensation avec des mesures de droit commun, qui sont portées par EDF, et permettent d'intervenir sur des mono-lots, le dispositif ORELI étant également accessible (conseil, accompagnement) avec des primes moindres.

Il a par ailleurs estimé que la prise en compte de travaux, après réalisation d'une première opération isolée mais concourant à une rénovation globale, pouvait être envisagée, sous réserve de quelques aménagements qui permettront de lever certaines complexités administratives.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite) ; absence du groupe « Core in Fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione di e finanze.

M. Joseph SAVELLI

A l'issue de la présentation du rapport, **M. Jean BIANCUCCI** a fait observer que le dispositif ORELI (Outils pour la Rénovation Énergétique du Logement Individuel) était encadré par des règles relativement strictes, conduisant à la non-éligibilité de nombreux dossiers de demande d'aide.

Aussi, il a indiqué que ce rapport venait corriger un certain nombre de limites du dispositif existant par notamment, le quasi doublement de certains plafonds, mais également l'attribution de moyens supplémentaires.

Rappelant également les négociations avec EDF, il a indiqué que le dispositif pris dans son ensemble, représentait 100 millions d'euros.

En conclusion et tout en se félicitant de l'existence de ce rapport, **M. Jean BIANCUCCI** a demandé que soit ajouté la notion d'évaluation annuelle ou de bilan, ceci afin de disposer de données précises permettant au politique d'opérer les modifications et les adaptations nécessaires.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte »

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Quale hè chì vole chjappà a parolla annant'à stu cartularu ? Mma MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci.

Nous en avons déjà longuement discuté en commission et je m'en suis entretenue avant avec Julien PAOLINI.

On savait qu'il y avait une expérimentation qui était menée et l'objectif de ce nouveau règlement, c'est justement de corriger un certain nombre de « dysfonctionnements » ou de lourdeurs, on va dire, du précédent règlement.

Moi, mon intervention ne concerne pas les logements collectifs, mais plutôt les logements individuels et principalement les logements anciens ou vétustes qu'on peut trouver dans nos villages, qu'on soit bien évidemment en résidence principale et que l'occupant soit propriétaire ou locataire.

Le règlement, il est modifié, mais il ne prend pas en compte, on en a parlé, pour nous, de vraies problématiques. Je m'explique.

Vous savez que faire de la rénovation énergétique aujourd'hui, c'est quand même le parcours du combattant. On a de multiples interlocuteurs, des dispositifs de plus en plus complexes, des aides plus ou moins cumulables, de nombreuses contraintes et surtout des coûts prohibitifs, spécialement ces derniers mois, et qui peuvent décourager.

Alors, on a longuement parlé du bouquet de travaux qui sont sélectionnés par l'AUE, qui sont extrêmement lourds pour arriver à un bâtiment basse consommation.

Je vous le rappelle : les menuiseries, l'isolation des combles, l'installation d'un système de ventilation, l'isolation thermique, l'installation d'un système d'eau chaude et le remplacement d'un système de chauffage.

Ce sont des travaux extrêmement lourds et coûteux, surtout, comme je l'ai dit, pour des logements anciens et vétustes où, et ça on l'oublie, les occupants ne sont pas toujours titrés. Ça, c'est un énorme problème. Donc, de fait, ils sont exclus de l'accès aux aides, et ce sont souvent des personnes âgées. Ça complexifie encore le cas.

Donc aujourd'hui, nous avons au niveau du groupe encore des interrogations :

Est-ce qu'un ménage ou une personne aux revenus modestes, et même moyens, parce que même les classes moyennes aujourd'hui se trouvent face à ces surcoûts, peut engager d'un coup tous ces travaux ?

Est-ce qu'une personne, on en a parlé, j'ai eu le cas sur ma commune, qui a déjà engagée une partie des travaux, et souvent les a autofinancés, elle était exclue de fait du dispositif, parce qu'elle n'entreprenait pas simultanément tous les travaux, les bouquets de travaux demandés ? Donc personnellement, ça me semble complètement anormal, discriminatoire et ça les pénalise.

Le guichet unique, donc vous l'avez annoncé, j'allais vous poser la question. Donc, on va vérifier et on espère qu'il sera opérationnel.

Et après, il y a autre chose, comment les personnes modestes et souvent des personnes âgées qui n'ont pas toujours accès aux crédits, comment peuvent-elles avancer des sommes aussi élevées ?

Alors, vous avez supprimé la notion de surface habitable avec une aide au m² pour privilégier l'aide forfaitaire, c'est certainement plus simple, mais il faut voir parce que souvent les logements anciens, vétustes de nos villages peuvent être des logements habités par une seule personne, mais qui ne sont pas forcément des studios. C'est vrai que c'est du cas par cas, mais il va falloir quand même ajuster un peu le dispositif.

Donc on en a parlé, Monsieur le Président de l'AUE, ces problématiques doivent être appréhendées.

Alors, nous voterons le rapport, mais nous vous demandons quand même d'apporter des réponses appropriées et les aménagements nécessaires au règlement.

Donc, vous l'avez compris, il y a quand même des trous dans la raquette aujourd'hui, et si on veut être cohérent avec notre volonté de fixer les gens dans les villages, d'essayer de promouvoir la réhabilitation des logements anciens, il faut quand même qu'on leur donne les moyens et qu'on sorte de ces dispositifs extrêmement compliqués.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè qualchissia d'altru chì vole chjappà a parolla ?

S'ellu ùn ci hè nimu, lasciu risponde u Presidente di l'AUE.

M. Julien PAOLINI

Merci.

Je partage beaucoup du diagnostic fait par Marie-Thé MARIOTTI. A des problèmes compliqués, on n'a bien souvent pas de solutions simples et c'est vrai que sur le dispositif précédent, on a connu des difficultés, mais c'est naturel lorsqu'on fait un dispositif-test d'essayer quelques plâtres, ce qui nous conduit aujourd'hui à faire un certain nombre de modifications qui, nous l'espérons, à la fois facilitent le dispositif et permettent, je dirai, l'accès à ce dispositif à un plus grand nombre de ménages sur le territoire.

Donc le problème du titrage, je n'y reviens pas, on le rencontre malheureusement partout et il crée des difficultés pas uniquement pour la mise en œuvre des rénovations énergétiques, mais des problèmes qui vont bien au-delà. On sait que le GIRTEC a fait beaucoup de travail en ce sens. J'espère que ça va se poursuivre, et les notaires, bien entendu, sans les oublier. Et on sait qu'on a encore beaucoup à faire et je crois que ces débats-là reviendront très rapidement dans l'hémicycle.

Sur la possibilité de prendre en compte des travaux qui auraient déjà été réalisés pour venir compléter le bouquet de travaux, ce sont des choses qui sont aujourd'hui techniquement difficiles à mettre en œuvre, puisque les travaux qui ont été initiés hors du dispositif, il faut contrôler qu'ils aient été faits dans les règles de l'art et qu'ils respectent un certain nombre de performances.

Mais pour autant, on va y travailler et on va essayer de voir comment, en effet, on peut, je dirai, prendre en compte des travaux récents qui auraient été faits à ses frais par un usager. Donc, oui, pour étudier cette proposition, sous réserve de lever un certain nombre de difficultés.

Sur la question du financement, je l'ai dit, d'ores et déjà le dispositif d'avance et pourquoi pas un dispositif de crédit qui viendrait appuyer ça sur des petits montants, sur des durées relativement courtes, avec des frais qui seraient raisonnables, on va y travailler.

Et enfin, sur la dernière partie, d'avoir un bilan annuel de ce dispositif, notamment dans le cadre du conseil d'administration de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie, mais pourquoi pas aussi devant l'Assemblée. Et d'aménager au fur et à mesure du dispositif, je dirais, une première évolution, mais régulièrement sur la base de critères objectifs, qu'on puisse faire évoluer le dispositif pour qu'il soit le plus opérationnel possible.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Aghju da mette à u votu stu cartularu.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Il y a un amendement qui est porté par notre groupe que je voudrais...

M. Hyacinthe VANNI

Vi lacu presentà l'amendamentu, o Sgiò cunsigliere.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

C'est un amendement porté par « Fà populu in seme ».

Exposé des motifs :

L'Assemblée de Corse a adopté par délibération n° 22/125 AC du 28 juillet 2022 deux mesures d'aides (2.1 et 3.1) destinées à soutenir le raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleur et de froid. Ces deux mesures doivent favoriser l'émergence de projets afin d'augmenter les installations ENR thermiques.

Dans le règlement des aides, les articles « *conditions d'accès à la mesure* » et « *exclusions* » précisent respectivement que le bâtiment ne doit jamais avoir été raccordé et que sont exclus les bâtiments raccordés à un réseau de chaleur avant la réalisation de l'opération.

Cette rédaction imprécise au niveau de la temporalité risque d'être contre-productive alors que la mesure est déjà restrictive puisqu'elle exclut les bâtiments faisant partie d'un contrat de concession.

Proposition d'amendement :

Les modifications apportées aux articles 2.1 et 3.1 du règlement des aides sont les suivantes :

Mesure 2-1 : Secteur non concurrentiel - Aide au raccordement des bâtiments publics au réseau de chaleur et de froid,

Article « conditions d'accès à la mesure » :

SUPPRIMER : Le bâtiment ne doit jamais avoir été raccordé

Article « exclusions » :

SUPPRIMER : Les bâtiments raccordés à un réseau de chaleur avant la réalisation de l'opération

Mesure 3-1 : Secteur concurrentiel Aide au raccordement des bâtiments au réseau de chaleur et de froid :

Article « conditions d'accès à la mesure » :

SUPPRIMER : Le bâtiment ne doit jamais avoir été raccordé

Article « exclusions » :

SUPPRIMER : Les bâtiments raccordés à un réseau de chaleur avant la réalisation de l'opération

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. L'amendamentu v'hà da esse mandatu nant'à e vostre... Era bluccatu, a tecnica ùn viaghjava micca bè...

Avisu di l'Esecutivu ?

M. Julien PAOLINI

Avis favorable ! C'est un dispositif qui va permettre de développer davantage les réseaux de chaleur, notamment les réseaux de chaleur biomasse et donc de promouvoir le bois énergie.

Et en ouvrant les dispositifs d'aide, que ce soit pour des bâtiments publics ou des bâtiments privés à la rénovation ou à la connexion de bâtiments déjà raccordés, et aussi bien sûr de bâtiments neufs, ça participe au développement de ce qu'on appelle les ENR thermiques, essentiellement la biomasse, et ça pourrait être utile, notamment dans le cadre de la déconnexion des bâtiments qui sont aujourd'hui au gaz de ville, on en a parlé hier, pour justement les raccorder à des réseaux de chaleur thermique.

Donc, avis favorable, bien entendu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Aghju da mette à u votu st'**amendamentu** ?

Quale hè ch'hè contru ? Quale hè chì s'astene ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ? Quale hè chì ghjè in favore ? Tutt'u mondu.

Unanimità ! À ringrazià vi.

Avà aghju da mette u **cartularu amendatu** à u votu.

Quale hè chì ghjè à prò ? Tutt'u mondu.

U cartularu hè adduttatu à l'unanimità.

Pudemu passà à u cartularu 058.

Avete a parolla.

Raportu n° 058 : Avisu nantu à a pruposta di leghji n° 199 di u Senatori Jean-Jacques PANUNZI relativa à a maghjurationi di a tariffa di ricompra d'alitricità prudutta da fonti d'energii rinnuvevuli nantu à i tarritorii senza intercunissioni cù u ritali metrupulitanu

Rapport n° 058 : Avis sur la proposition de loi n° 199 de M. le Sénateur Jean-Jacques PANUNZI relative à la majoration du tarif de rachat de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables dans les zones non interconnectées (ZNI)

M. Julien PAOLINI

Ce rapport vise à donner un avis sur une proposition de loi du Sénateur Jean-Jacques PANUNZI, une proposition qui a été prise en vertu de l'article 4426- 16 du code général des collectivités territoriales, que vous connaissez bien puisqu'il est souvent visé dans cette Assemblée.

Je rappelle l'article : « L'Assemblée de Corse est consultée sur des projets et propositions de loi qui comportent des dispositions spécifiques à la Corse ».

Donc la proposition de loi du sénateur consiste à une majoration de 25 % des tarifs d'achat de l'électricité produite par des énergies renouvelables en Corse par rapport au continent, donc 25 % de tarif supplémentaire pour la Corse au profit du continent afin de prendre en compte notamment les surcoûts liés à l'insularité. Telle était la motivation du sénateur dans cette proposition de loi.

La proposition de loi, dans son argumentaire, cible plus particulièrement l'énergie photovoltaïque pour cette majoration.

Pour vous donner l'information la plus complète : aujourd'hui, comment sont rémunérées les énergies renouvelables ? De deux manières différentes.

Première manière de rémunérer l'électricité produite par des énergies renouvelables, par l'intermédiaire d'appels d'offres qui sont lancés par la Commission de régulation de l'énergie. Donc ça c'est la première méthode. Et concernant le photovoltaïque, ça concerne des puissances supérieures à 100 kW.

Deuxième possibilité, pour des puissances qui sont moindres, c'est-à-dire inférieures à 100 kW, par un arrêté tarifaire du ministre de la transition énergétique.

Donc ici, on a une proposition d'augmentation des tarifs qui concerne les arrêtés ministériels.

Aujourd'hui, on va dire qu'en Corse, il y a un trou dans la raquette sur des puissances qui vont entre 100 et 500, puisqu'on n'a ni procédure d'appel d'offres de la CRE, c'est-à-dire le premier moyen de racheter l'électricité produite, ni d'arrêté tarifaire. Entre 100 et 500, ça fait plusieurs années maintenant aujourd'hui qu'on n'a pas ces puissances débloquées, alors que ça représente quand même un nombre de projets très importants.

Donc, première difficulté aujourd'hui, c'est celle-ci. La deuxième après, c'est la question du coût du rachat.

Donc, qu'est-ce que la Collectivité a fait pour régler cette problématique à la fois de la prise en compte des surcoûts liés à l'insularité et à la fois la problématique du fait qu'il n'existait aucun dispositif pour des puissances entre 100 et 500 ? C'est un premier avis qui a été émis sur un projet d'arrêté ministériel en janvier 2023. Vous voyez, c'est assez récent. On a été saisis donc par le ministère, pour avis, sur un arrêté tarifaire de rachat de l'électricité produite par le photovoltaïque, j'insiste parce que c'est différent pour les autres ENR.

Donc dans cet avis, la Collectivité de Corse a proposé 3 dispositions importantes.

Premièrement, l'ajout de la famille des projets entre 100 et 500, et notamment de pouvoir recourir à des projets d'agri-photovoltaïsme, on en a parlé hier, je crois que c'était Jean-Christophe qui faisait cette proposition-là, donc, on l'a intégrée dans notre avis.

Deuxième proposition, une hausse des tarifs et là, on rejoint la proposition du Sénateur PANUNZI. On n'est pas sur les mêmes montants. Donc le Sénateur PANUNZI propose 25 points d'augmentation, ça conduirait à une augmentation de 0,03 à 0,04 € par kWh ; notre proposition conduit à une augmentation entre 0,02 et 0,03 € du kWh. Donc vous voyez qu'on a une différence d'à peu près 0,01 € d'euro au kWh entre la proposition de la Collectivité de Corse qui a été formulée avant la proposition de loi du Sénateur PANUNZI et celle qu'on examine aujourd'hui.

Donc, notre proposition consiste à se situer entre les tarifs du continent français et les tarifs des autres ZNI qui ont des surcoûts bien différents de ceux de la Corse.

Troisième et dernière proposition de l'avis de la Collectivité de Corse : une hausse du taux de rémunération pour les filières qui aujourd'hui ne se développent pas, et c'est là je crois l'essentiel.

Les filières photovoltaïques, j'ai pu le démontrer hier, la Corse est la première région française en matière de photovoltaïque. C'est également la première région du pays d'Europe en termes d'énergie photovoltaïque. Ce n'est pas une filière qui aujourd'hui a du mal à se développer, bien au contraire.

Donc nous, ce qu'on demandait dans notre avis, c'est que les filières qui ont du mal à démarrer, par exemple, la petite hydro, par exemple l'éolien où on a plus de difficultés que sur le photovoltaïque, puissent avoir des tarifs de rachat préférentiels pour leur permettre de redémarrer puisque la complémentarité entre les énergies renouvelables est indispensable en matière de production d'électricité.

Je vais vous donner juste un exemple : aujourd'hui, brûler du fioul dans les centrales, ça a un coût d'environ 40 000 € pour les centrales thermiques et le tarif de rachat de l'électricité produite en photovoltaïque c'est 15 700 €. Donc vous voyez qu'on a un différentiel de 25 000 € au profit du photovoltaïque.

Donc, cette économie-là, nous, ce qu'on dit, c'est qu'elle puisse être mobilisée plus fortement encore sur le photovoltaïque, mais surtout, surtout, sur les énergies renouvelables en difficulté, notamment la petite hydraulique. L'idée étant que le cadre de compensation qui aujourd'hui s'applique dans les mesures d'économie d'énergie, par exemple dans la rénovation des bâtiments, puisse s'appliquer en matière d'énergies renouvelables, c'est-à-dire que l'argent économisé, parce qu'on ne brûle pas du fioul dans nos centrales, puisse être redéployé dans le développement des EnR. Et je dirais plus le carburant est cher, plus les niveaux d'économie seront importants et donc permettront de développer les EnR. Donc finalement, la question du prix du biocarburant permet de mobiliser plus de cadres de compensation.

Donc, un avis favorable sur la proposition de loi du Sénateur PANUNZI, vous l'avez compris, sur le principe d'une hausse de l'augmentation pour toutes les énergies renouvelables et préférentiellement pour celles qui sont en difficulté, avec quelques réserves donc, la mise en place notamment de ce cadre de compensation des tarifs de rachat des EnR, afin d'atteindre les objectifs bien sûr dont on a parlé hier dans le cadre de nos débats sur la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione di e cumpetenze legislative è reglementarie. Mma CAMPANA, avete a parolla.

Mme Françoise CAMPANA

A ringrazià vi.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI souhaite connaître les raisons pour lesquelles cette majoration de 25 % ne concerne *in fine* que le photovoltaïque. La recommandation est pertinente mais elle semble exclure de fait les autres énergies renouvelables. Par ailleurs, elle réitère l'interrogation qu'elle avait formulée dans le cadre de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et selon laquelle, s'agissant d'une simple augmentation, un décret paraît plus approprié qu'une loi.

M. MONTI indique que la proposition de loi du sénateur PANUNZI porte sur les tarifs proposés au titre des EnR. Cependant, ceux-ci sont seuls réservés au photovoltaïque et à la petite hydraulique. Au-delà, il y a lieu de procéder à des appels d'offres. Une majorité d'interventions porte, en conséquence, sur le photovoltaïque qui fonctionne correctement et qui occupe une bonne place au sein de la PPE révisée. M. MONTI précise que cette dernière est examinée ce jour par le Comité de l'Energie, de l'Air et du Climat. En ce qui concerne la seconde question, il ne dispose pas de la réponse.

Le Président COLONNA rappelle que la proposition de loi du sénateur PANUNZI concerne la Corse et, en conséquence de quoi, il appartient à l'Assemblée de Corse dûment saisie d'émettre un avis. Ce dernier a un caractère consultatif et il sera communiqué au sénateur ainsi qu'au législateur. Dans l'immédiat, la commission est tenue de délivrer son avis sur le rapport du Conseil exécutif de Corse.

La commission a émis à l'unanimité un avis favorable sur le rapport du Conseil exécutif de Corse portant sur la proposition du sénateur PANUNZI. Etaient absents les membres des groupes Avanzemu, Core In Fronte et Un Soffiu Novu ainsi que Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Ci hè dinù u cartularu di a cummissione di u sviluppu.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Madame Vannina CHIARELLI-LUZI a souhaité savoir si la procédure de saisine par voie législative, constitue une procédure habituelle d'obtention d'une rehausse de tarif.

En réponse, **Monsieur Alexis MILANO**, *Directeur général de l'AUE*, a rappelé que l'Assemblée de Corse est régulièrement saisie pour donner un avis sur des modifications de décret ou d'arrêté qui fixent des niveaux tarifaires, en application des textes existants.

Les décrets et arrêtés relevant de l'Etat central, avec des calculs complexes opérés au sein des ministères de manière à mettre en avant l'efficacité d'une modification de tarif, il a estimé que la volonté du Sénateur PANUNZI devait probablement viser à sortir du cadre législatif aux fins de proposer que l'indemnisation bénéficie par principe d'un taux bonifié de 25%.

A ce titre, la Corse pourrait alors se réjouir d'une augmentation très significative des tarifs, justifiant un avis favorable de l'exécutif afin de ne pas priver les opérateurs d'une manne supplémentaire.

Pour autant, Monsieur MILANO a indiqué que cette démarche encourait le risque de méconnaître la situation spécifique de chaque région, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) disposant d'une comptabilité séparée pour chacune d'entre elles.

Il s'est par ailleurs interrogé sur l'accueil qui sera réservé à cette démarche par les services des ministères et a fait part de ses réserves sur la recevabilité de ce niveau de demande qui, selon lui, pourra également faire l'objet d'amendements dans le cadre du dialogue avec l'Etat.

En conclusion, il a indiqué que si la proposition de la collectivité, plus raisonnable et étayée, apparaît davantage recevable, il n'en demeure pas moins possible de recourir à la procédure introduite par le Sénateur PANUNZI.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Avanzemu » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Absence du groupe « Core in Fronte »

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Quale hè chì vole chjappà a parolla nant'à issu cartularu impurtantissimu ? Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Rapidement, pour refaire l'histoire, vraiment très rapidement.

C'est d'abord un projet de loi présenté par le gouvernement à l'automne. Le Sénateur PANUNZI profite de ce projet de loi pour amender ; il est retoqué pour irrecevabilité financière, c'est pour ça que le Sénateur PANUNZI revient à la charge, via cette fois non pas un projet de loi qui pourrait émaner du gouvernement, mais une proposition de loi qui émane du sénateur.

En gros, vous avez, les uns et les autres, le sénateur et vos services, Monsieur le Président de l'AUE, trouvé un terrain d'entente, indépendamment de la formulation sur laquelle on ne va pas s'appesantir. Vous visez une augmentation de 0,02 à 0,03 €, là où le sénateur est sur 0,03 ou 0,04 €, on ne va pas chipoter et on est heureux de cette convergence et que vous puissiez émettre un avis favorable sur lequel nous émettons nous aussi un avis favorable au rapport favorable.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'altre persone chì volenu intervene nant'à issu cartularu ? Òn ci hè più nimu, dunque avete a parolla.

M. Julien PAOLINI

Juste un mot pour réagir aux propos de Jean-Martin.

Je ne sais pas quel avenir sera réservé à cette proposition et projet de loi, on sait que c'est souvent le parcours du combat. Mais pour autant, quel que soit son avenir, elle a le mérite d'exister et de nous permettre de donner un avis unanime de l'Assemblée de Corse dans le cadre d'une négociation qui va probablement s'ouvrir avec l'État, notamment sur les tarifs de rachat, par exemple, de la petite hydro, qui est d'ailleurs une des dispositions qui sera inscrite normalement au protocole d'accord à venir sur la mise en œuvre de la PPE. Donc, il est important qu'on converge dans le cadre de négociations à venir sur ce sujet-là, même si on sait bien que cette prise en compte et de trouver la bonne navette pour l'inscription de ce PPL risque d'être longue et fastidieuse.

Voilà, merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque, aghju da mette à u votu stu raportu ?

Qual'hè chì ghjè in favore à stu raportu ?

UNANIMITÀ ! À ringrazià vi.

Pudemu passà à u raportu chì seguita ; raportu nant'à u sviluppu economicu, cartularu 061.

Avete a parolla.

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 061 : Messa in opera di e convenzione rilate à l'azione economiche concertate cù i territorii

Rapport n° 061 : Mise en œuvre des conventions d'actions économiques concertées avec les territoires

M. Alex VINCIGUERRA

Vi ringraziu, Presidente.

Allora a nostra assemblea hà vutatu, in lugliu scorsu, a revisione di u schema di sviluppu economicu, SRDEII.

Cum'è vi n'arricurate, i 3 temi principali di sta prupusizione eranu : a crescita di a pruduzione locale, incù u scopu di sminuisce e nostre dipendenze ; di secondu, un'apertura à l'esternu è à l'innovazione ; è di terzu, chì tutt'e nostre azione sianu fatte di rispettu à l'ambiente, pensendu à oghje è soprattutto à dumane.

Allora, al dilà di sti principi di sviluppu, ci simu dinò impremurati di scambià e procedure troppu longhe è troppu complesse. U nostru scopu hè di fà in modu chì u tempu amministrativu possi raghjughje u tempu di l'impresa.

Ma per mette in ballu stu SRDEII, ci vulia dinò, ancu s'è a Cullettività hà a competenza di u sviluppu economicu, ci vulia dunque dinò, quantunqua a signatura di u Prefettu. U Prefettu hà accittatu stu documentu di dicembre scorsu, è dappoi emu messu in ballu unepoche d'azione : 3 chjama à prughetti nant'à l'industria agroalimentaria, l'ecunomia suciale è sulidaria, l'artigianatu è u picculu cummerciu.

In sta perioda di rilancia di l'ecunomia, ind'è i 3 mesi passati sò cusì più di 300 imprese ch'anu beneficiatu di l'aiuti di l'ADEC è di i so arnesi finanziari.

L'aiuti diretti c'interessanu, ma a strutturazione di a nostra azione di sviluppu, soprattutto ind'è i territorii, c'interresanu dinò.

Partimu da un principiu chì u sviluppu deve esse fattu pà i so attori: l'impresu. È quale hè chì cunnosce u megliu l'impresa nant'à u so territoriu ? Sò l'eletti di u territoriu.

Allora piuttosto ch'è u sviluppu economicu sia decisu à u 5^{simu} pianu di l'ADEC, preferimu stà à sente l'imprese è l'eletti di i territorii.

Un'altra ragione hè ch'è sò e cummunità di cummune, l'EPCI, ch'è pone legalmente mette in ballu aiuti specifici annant' à u so territoriu. A sola cundizione, hè ch'è st'aiuti si podessinu marità incù l'orientazione di u SRDEII.

In fine, andà nant' à i territorii, ùn hè micca andà ci soli. I nostri partenarii, pensu à e camere cunsulare o à l'arnesi finanziari, ci accumpagnanu è ci accumpagneranu, è faranu cusì cunnosce tutti i dispositivi d'aiutu.

A cullaborazione ch'è pruposta à ogni territoriu hè fatta prima incù un diagnosticu realisatu pè Corsica Statistica, unu di i punti di studiu hè a messe in valore di i lochi industriali. Dopu, ci vole ch'è u territoriu definisci a so strategia di sviluppu economicu in accordu incù u SRDEII.

Incù i territorii è i partenarii si definisce tandu l'azione à mette in ballu, azione d'animazione, di furmazione, ma ancu azione specifiche à u territoriu. È infine, si definisce insieme un pianu d'azione è un bugettu d'intervenzione.

Tutti sti punti sò ripresi in una convenzione ; sta convenzione ferà parte d'una convenzione più generale ch'è serà una convenzione di territorialisazione trà a CDC è i territorii.

Dopu à a presentazione à a Camera di i territorii ch'hà datu un avisu pusitivu, oghje hè prupostu di autorisà u Presidente di u Cunsigliu esecutivu è u Presidente di l'ADEC à firmà ste convenzione incù l'EPCI.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi, Sgiò Presidente di l'ADEC.

Ci hè un avisu di a cummissione di u sviluppu economicu, Mme CHIARELLI-LUZI.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Monsieur Jean-Michel SAVELLI a souhaité avoir des précisions sur différents points.

Il a souhaité savoir s'il existait une clé de répartition prédéfinie, si des appels à projets seraient mis en œuvre, si la démographie des intercommunalités constituait un critère de répartition et si le montant alloué de 2M€ couvrait la durée de 4 ans ou devait être entendu comme un montant renouvelable tous les ans sur une durée de 4 ans.

Enfin, s'agissant des communautés de communes de petite taille, et qui de fait n'exerceraient pas réellement leur compétence économique, il s'est interrogé sur les possibilités de flécher le dispositif à l'endroit du petit commerce qui constitue l'économie du rural.

Monsieur Paul-François de ZERBI (*Agence du Développement Economique de la Corse*) a apporté un certain nombre de précisions.

Après avoir précisé que les services de l'Agence étaient allés à la rencontre des EPCI à deux, voire trois reprises, pour certaines intercommunalités, il a indiqué que le travail technique réalisé était basé sur l'hypothèse d'un montant de 2 M€ par an.

S'agissant de la ventilation du budget, il a fait valoir, à ce stade, un cadre relativement souple en conscience du fait que le dispositif trouvera un écho différent selon que l'EPCI exerce plus ou moins fortement ses compétences en matière de développement économique. Cela justifie, à ce stade, l'absence de mise en œuvre d'appels à projets (AAP), l'exercice technique consistant aussi à identifier les capacités de cofinancement des actions par les EPCI.

Il a souhaité appeler l'attention des commissaires sur la prise en compte d'une intervention plus importante à l'endroit des EPCI les plus limités en termes de démographie et en termes de capacité de développement économique à savoir les intercommunalités du rural. Il a admis comme très probable que le niveau de mobilisation des propositions de conventions diffère selon les territoires.

Sur le commerce, il a précisé que le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), adopté par l'Assemblée de Corse, incluait la production locale de biens et de service comme un déterminant.

Enfin, il a ajouté qu'indépendamment des conventions proposées dans ce rapport, le dispositif d'Appel à projets CRESCE, adopté fin 2022, en cours de déploiement, démontrait une grande réactivité du tissu économique. Il a précisé que même si l'AAP ne ciblait pas le commerce, à titre principal, ce dernier proposait également un accompagnement de l'activité commerciale.

Monsieur SAVELLI a fait part de ses craintes de voir les deux grandes agglomérations insulaires, qui disposent de capacités d'ingénierie et exercent pleinement leur compétence, capter une partie trop importante des sommes octroyées et a appelé à flécher les montants sur le rural, de surcroît si cela concerne l'immobilier économique et la création d'entreprise.

Monsieur de ZERBI a indiqué prendre note de ces observations.

Pour conclure, **Madame Vannina LUZI** a salué la démarche de coconstruction qui constitue une mise en œuvre opérationnelle de la contractualisation et de la territorialisation.

Elle a souligné l'importance d'accompagner financièrement l'ingénierie et la prospective à l'endroit des communes du rural, cet aspect faisant souvent défaut dans les zones rurales. Elle a estimé que cette évolution allait, à l'évidence, dans le bon sens.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu ».

Absence du groupe « Core in Fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè un avisu di a cummissione di e finanze. Joseph SAVELLI.

M. Joseph SAVELLI

Le Président Louis POZZO DI BORGO a salué la méthode de travail qui a permis des échanges sur les territoires, par le biais de concertations, de réunions de travail, de définitions d'objectifs en lien avec les territoires.

La Collectivité de Corse, via l'ADEC, est au plus près des territoires et cela lui permet d'appréhender les besoins et les enjeux.

En ce qui concerne le bassin du Grand Bastia, le Président Louis POZZO DI BORGO a fait remarquer que plusieurs réunions de travail ont eu lieu et dans les prochaines semaines, des conventions pourront être signées faisant état des objectifs, d'un plan pluriannuel ambitieux et l'octroi d'une enveloppe financière dédiée, supportée à la fois par la CdC et l'EPCI.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.
Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu »
Absence du groupe « Core in Fronte »

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Quale hè chì vole intarvene nant'à issu cartularu ?

Cathy COGNETTI, avete a parolla.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport décline ce qui avait été prévu par la révision du SRDEII en juillet dernier, l'axe lié au développement économique dans les territoires qui passe par une contractualisation de 4 ans (avec un bilan à mi-parcours) entre la CDC et les EPCI. Vous l'aviez expliqué aussi, et je vous remercie, lors de votre venue sur le territoire de la communauté des communes Pasquale Paoli.

Évidemment, les politiques menées devront être conformes aux orientations politiques du SRDEII. Concrètement, les intercos se verront accorder des aides économiques sur des fonds CDC, si les bénéficiaires rentrent dans les cases définies par la Collectivité. Tout ce qui concerne l'accompagnement de l'entrepreneuriat, la stratégie de développement du territoire, l'immobilier d'entreprise, l'observation économique, etc. 2 M€ prévus en tout pour 2023 et, d'après la réponse des services à la question de mon ami et collègue Jean-Michel Savelli en commission du développement, ce montant serait reconduit tous les ans.

Sur la ventilation, rien n'est prédéfini et ça paraît assez souple, ni appel à projets, ni montant prédéfini à 105 000 € (2 M€ divisé en 19), ni prise en compte du critère démographique.

Vous dites vouloir identifier les budgets et les capacités de cofinancement des EPCI. Je dirais que c'est un peu la difficulté de l'exercice. Il ne faudrait pas que les deux grandes agglomérations et les communautés de communes qui ont les moyens de déployer leurs compétences liées à l'action

économique ne captent par leurs marges de manœuvre financières et leur ingénierie, une partie trop importante de ce pot commun de 2 M€.

Est-ce que vous avez imaginé des garde-fous pour assurer une répartition équitable entre les 19 EPCI de Corse ?

Il est probable qu'il n'y ait pas le même niveau d'intervention d'un territoire à l'autre, et c'est normal d'ailleurs aussi.

Dans un territoire comme le mien, vous le savez, on peut imaginer de promouvoir le petit commerce de proximité et la production locale de biens et de services. Nous avons initié au sein de notre territoire aussi un service de recyclerie qui fait partie d'une activité sociale, emploi et développement, qui pourrait bien évidemment continuer à aider l'intercommunalité. Nous avons aussi, et nous l'avons évoqué, d'autres projets développement de sports au sein du territoire, et bien d'autres, on en parlera sûrement en aparté.

Les EPCI n'ont pas tous les mêmes moyens humains et budgétaires. Comment ça se passe lorsqu'il n'y a pas en interne l'ingénierie nécessaire pour faire face aux demandes et aux montages des dossiers ?

C'est en cours au sein de l'intercommunalité et c'est ce qui nous faisait défaut. Ce sont souvent les élus qui se mobilisent, mais qui n'ont pas toujours le temps et la capacité de le faire. Et bien sûr, que faire lorsqu'il n'y a pas de capacités de cofinancement au niveau de l'intercommunalité ? Pour ne prendre que celle de Pasquale Paoli, à l'heure actuelle, avec un budget siphonné par la collecte des déchets, nous n'avons pas les ressources à affecter à une compétence supplémentaire... Bientôt peut-être, nous l'espérons, si nous passons à la taxe pour l'année prochaine.

Nous vous savons à l'écoute des territoires et la Collectivité l'a montré aussi.

Je dirais que l'esprit du dispositif, on peut tous le reconnaître, va dans le bon sens, mais que son opérationnalité manque de lisibilité, surtout pour les structures qui sont fragiles au niveau de l'ingénierie. Peut-être l'accompagnement est-il à parfaire pour les territoires les plus fragiles.

Nous vous sollicitons et nous comptons sur vous pour nous aider à mettre en place rapidement et la signature d'une convention qui se veut urgente dans notre territoire pour trouver les moyens d'avoir les réponses aux attentes de ce territoire.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Mma COMBETTE, avete a parolla.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller exécutif, ce rapport, comme l'a évoqué ma collègue, il doit être salué même si, comme je l'avais précisé au mois de novembre dernier, il arrive quand même un petit peu tard par rapport à la révision du SRDEII du mois de juillet dernier. Mais, Monsieur le Conseiller exécutif, il n'est bien sûr jamais trop tard pour bien faire, et l'implication des EPCI au cœur du schéma de développement économique est bien sûr à saluer.

Donc ce rapport, qui est à la fois technique et stratégique, définit précisément les relations entre la CDC et les EPCI dans le domaine, bien évidemment, du développement économique. Il laisse une place certaine aux stratégies de chaque territoire et va rendre plus lisible et plus compréhensible l'action publique.

Cependant, juste quelques interrogations.

Alors la première, elle concerne les actions ciblées sur les priorités spécifiques. Vous précisez la nécessaire complémentarité entre les orientations de la CDC et les actions des EPCI, quid du cas d'un territoire dont la politique sectorielle particulière n'entre pas dans le champ de soutien de l'ADEC ? Je prendrai par exemple le commerce de centre-ville, qui est déterminant pour les villes. Et je vais rejoindre donc ma collègue, je pense à Ajaccio, mais il y a bien sûr Bastia, Porto-Vecchio, où le commerce individuel n'est pas soutenu par les dispositifs de l'ADEC, sauf s'il s'inscrit dans une action collective.

Ensuite, ma deuxième interrogation concerne l'expérimentation. Nous pouvons donc saluer votre volonté de permettre à une interco d'être chef de file sur un volet particulier du SRDEII, mais nous pouvons regretter le manque de précision sur les modalités de mise en œuvre.

Ensuite, la troisième interrogation, c'est celle sur les relations avec les chambres consulaires. Et là, je reprendrai un petit peu mon intervention du mois de novembre dernier pour vous livrer à nouveau mes craintes sur le partage des compétences, voire la concurrence des compétences qui risque de nuire à l'efficacité et à la lisibilité de l'action publique.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. M. POLI.

M. Antoine POLI

Merci, Président.

Donc, Cathy COGNETTI a tout dit par rapport aux communautés du rural. Donc, je n'ai rien à rajouter. Juste préciser que c'est une compétence obligatoire des EPCI, ce n'est pas une compétence qui vient se rajouter ou qui serait facultative, donc c'est une compétence obligatoire.

Moi, j'aurais une question : est-ce qu'il serait possible de mener des actions au niveau de 2 intercommunalités et de mettre en place, je pense peut-être à nos amis de la Costa Verde, parce que nous avons plusieurs projets en commun, est-ce qu'il serait possible de monter une structure et d'être soutenue si cette structure serait montée au niveau de 2 intercommunalités ?

Et c'est vrai que, Cathy l'a souligné, le manque d'ingénierie dans nos petites communautés de communes nous handicape fortement et ne nous permet pas de monter en compétences, et même sur nos compétences obligatoires, nous n'arriverons pas à les mener à bien.

Voilà, je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Mme PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, M. le Président.

Nanzu di parlà d'issu raportu 061, aghju da parlà corsu, micca pà fà piacè mà parchì certi pensani chè l'opposizione ùn vole micca parlà u corsu. Ùn hè micca vera. À mè mi piace di parlà corsu, quì, in casa, incù a me bisfiddola, ma dinò u francese. Eccu.

Pour ce rapport 061, je voudrais rajouter quelques mots à la suite de Cathy COGNETTI et Christelle COMBETTE, pour vous inviter à la coordination et à la cohérence. Il ne vous a pas échappé que dans les territoires ruraux, les initiatives privées se font rares et relèvent souvent du sacerdoce.

Je vais prendre un exemple concret.

Lorsque des porteurs de projet sollicitent l'ADEC dans le cadre de l'appel à projets CRESCE (qui vise à soutenir et développer l'artisanat et le commerce de proximité), on leur répond que des communes, comme Olmiccia et Sainte Lucie de Tallano, u me paese, mais aussi Morosaglia, Sainte Marie Sicche, il y en a plusieurs, ne sont pas considérées comme « rurales », dans le sens où l'annexe dédiée du PADDUC ne leur reconnaît pas un niveau de contraintes suffisant.

Vous consentirez donc, mes chers collègues, qu'il y a un fossé entre cette classification et la réalité.

Alors, ces communes sont classées par l'État en ZRR (zones de revitalisation rurale), mais cette notion ne leur est pas reconnue par la Collectivité et donc l'ADEC est obligée de suivre puisque le PADDUC s'impose.

Dans ces conditions, je crains que les missions confiées aux EPCI par ce rapport ne soient pas pleinement mobilisées. L'offre doit correspondre à une demande qui risque de se retrouver découragée.

Heureusement, pas tous les dispositifs ou les appels à projets ne sont liés à cette classification. Heureusement. Mais ça m'a assez interpellée pour que j'en parle aujourd'hui dans cet hémicycle. J'espère qu'on pourra rectifier le tir, si je puis dire, à l'avenir.

Il est bien temps que la procédure de révision du PADDUC soit initiée.

Je sais que le Président, le 15 mars dernier, a sollicité les maires pour la première étape, celle du bilan. Sachez qu'entre autres choses, nous serons aussi vigilants sur cette classification des communes, lorsque la procédure de révision du PADDUC débutera.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

È ghjustu per di vi chì a sapemu bè chì ci sò a ghjente ind'è u vostru gruppu chì parlanu bè u corsu, perchè Jean-Martin quand'ellu s'addirizza, ùn sarebbe cà i so sculari, sò bè piazzatu per sapè la, parla sempre corsu ; i dui Pierre, ùn ne parlemu ; cù Jean-Michel, ùn ne parlemu... A sapemu bè chì parlate

tutti bè u corsu. È u corsu ùn n'appartene à nimu, appartene à tutti i Corsi. Dunque a sapemu, ùn v'inchietate micca, ùn ci hè nisun sfida... Ognunu parla corsu cum'ellu pò è a sapemu chì ind'è voi, parlate corsu quant'è noi.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Soprattuttu chì tutt'u gruppu parla corsu ind'è noi !

M. Hyacinthe VANNI

A so Cathy ! È tu l'ai amparatu pò esse avant'à u francese... U to babbu l'hà amparatu avant'à u francese.

Sgiò POZZO di BORGIO hà a parolla.

M. Louis POZZO di BORGIO

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président de l'Agence de développement, quelques mots.

Dans l'ensemble, je pense qu'on partage la même vision, les mêmes choses.

Tout d'abord, repositionner cette convention, non seulement dans le temps, mais dans un espace économique aussi. Elle vient poser un cadre et ce cadre-là, certes il sera prescriptif, mais il permet surtout aujourd'hui d'acter une complémentarité entre les EPCI, les communes parfois, et la CDC via l'ADEC. Donc cette complémentarité, nous la recherchions.

La version précédente du SRDEII a souffert aussi, on ne va pas se cacher derrière la crise, mais il y a eu des moments difficiles. Il y a eu malheureusement une pause et un temps mort assez long. Et aujourd'hui, via cette convention, on revient poser ce cadre, ce cadre d'une vision territoriale de l'économie qui n'exclut ni les petites communes, ni les petites communautés de communes et encore moins les EPCI.

Moi, je pense que le prisme d'analyse ne doit pas être la recherche de l'égalité dans les fonds. Certes, on pourrait très bien se livrer à une division, dire « il y a 19 intercommunalités, on divise ». Ce qu'on doit rechercher, ce qu'on doit garantir, c'est l'équité plus que l'égalité, parce qu'un bon projet, s'il doit mobiliser plus de fonds dans une grande agglomération que dans une petite communauté de communes, reste un bon projet pour la Corse et pour le territoire, et vice-versa.

Donc attention à ces notions d'égalité, allons sur une notion d'équité, je pense, dans notre analyse. Ça, c'est le premier point.

Ensuite, dans cette analyse aussi, moi je suis profondément opposé à ce clivage, cette différence de vision entre la CAPA, la CAB et les autres com-com. Je pense que dans le partage, il y a une seconde analyse à voir : c'est les échanges de flux, qu'ils soient économiques de population, notamment sur, je dirais, la richesse de l'emploi.

Par exemple, un chiffre qui est méconnu au niveau de la CAB : les principaux échanges de population, via le travail notamment, donc l'emploi, sont avec la communauté des communes de la Casinca, et non avec la com-com par exemple de Marana-Golu. Ça paraît difficile à croire, mais ce sont les gens de Casinca qui viennent le plus travailler sur l'espace communautaire bastiais.

Donc, là encore, lorsqu'on réussit un bon projet sur Bastia, ou sur la CAPA, ça profite à tous et c'est bien là cette notion de territoire. On sort de cette notion où on s'enferme entre communes, entre intercos, et on s'ouvre à tous.

Donc l'équité est là et on doit chercher ce genre de projets, des projets qui produisent une vraie valeur ajoutée sur le territoire.

On va être aussi dans la recherche de cette analyse de l'euro investi sur le territoire. L'euro public investi, que produit-il ? Pendant de longues années, on a beaucoup investi, on l'a dit les uns les autres, et je ne pointe personne du doigt parce que nous sommes dans le même bateau. Cet euro investi, il n'a pas toujours un bon résultat sur le territoire et un bon rendu.

Donc aujourd'hui, cette convention va permettre aussi, certes avec une strate supérieure que la Collectivité de Corse, non pas d'initier des dispositifs, mais surtout de vérifier et de pouvoir avancer en complémentarité pour garantir que ces dispositifs produisent ce qui est escompté sur le territoire, sans quoi nous allons encore investir de l'argent public, qui se raréfie, avec des résultats qui ne seront pas probants.

Donc il faut passer de cette logique, et j'ai entendu les mots de Christelle, moi, je crois qu'il ne faut pas voir de la concurrence, il faut voir de la cohérence, de la cohérence entre les compétences, de la cohérence entre les territoires, et je ne pense pas qu'aujourd'hui, la philosophie de ce qui est présenté aujourd'hui soit d'établir une concurrence de compétences, pas du tout. Au contraire, c'est de trouver de la cohérence dans l'exercice des compétences des uns et des autres. Et ça, je pense, c'est la base de cette convention et c'est la base de la vision de l'ADEC aujourd'hui.

Second point, il faut sortir de la logique de guichet. Une simple chambre d'enregistrement vers qui on fait remonter des demandes d'aide, mais plutôt dans une logique de projet. Quel est le bon projet pour le bon territoire et comment peut-on le soutenir ? Une fois qu'on a défini ce cadre-là, via cette convention, je pense qu'on est dans le vrai et que chacun des territoires, chaque intercommunalité, chaque communauté de communes, ou chaque commune pourra avoir un vrai effet bénéfique de ces aides et de ces dispositifs, qui ne seront pas forcément pensés par l'ADEC, loin de là. C'est aussi la définition du besoin en matière économique sur le territoire qui est pensée par les élus du territoire, donc qui est pensée par des gens qui connaissent le territoire, qui connaissent la réalité du territoire.

Donc moi, je n'y vois que des bonnes choses.

Alors effectivement, aujourd'hui, on est derrière une convention. Il y a aussi la déclinaison opérationnelle des choses. Ça, c'est l'avenir qui nous dira si cette convention est applicable, je le crois fortement, vous l'avez compris.

Et ensuite pour terminer mon propos, c'est surtout, je pense, de venir sur la méthode. Alors au-delà de la majorité, des idées qui nous rassemblent, nous avons eu 3 ou 4 réunions avec vos services qui nous ont permis d'ores et déjà de dégager des grandes idées, des dispositifs, une vision partagée sur le territoire et de pouvoir, à court terme je l'espère, engager les premiers investissements avec, nous l'espérons tous, une plus-value pour le territoire.

Donc saluer la méthode, saluer cette volonté de rassembler tous les territoires dans ce pays qu'est la Corse et surtout ne pas cliver entre le rural et le périurbain ou l'urbain.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. M. POLI.

M. Antoine POLI

Je voudrais apporter juste une précision par rapport à ce qui vient d'être dit.

Donc, c'est peut-être vrai que le territoire de la Casinca, c'est souvent des gens de Casinca qui vont sur la CAB, mais justement parce qu'on ne veut pas devenir non plus un territoire-dortoir. Alors donc c'est sûr que sur le territoire de Marana-Golu, il y a plus d'activités que sur la Casinca.

Donc, il faut prendre en compte quand même les territoires ruraux et justement, défendre ces projets, et l'équité bien sûr, mais également cela prouve qu'il y a une disparité vraiment très importante.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Altre intervensione ?

Mme Valérie BOZZI

Président, nous avons déposé un amendement, je crois qu'il y a eu un petit souci, mais normalement, vous l'avez.

M. Hyacinthe VANNI

Risposta di l'Esecutivu è dopu l'amendamentu.

M. Alex VINCIGUERRA

Alors, ce qui ressort de façon générale de vos interventions, c'est une préoccupation sur les territoires dits fragiles économiquement.

Bien entendu, c'est là où on doit porter notre effort plus particulièrement pour éviter que cet écart se creuse entre le rural, l'urbain, le littoral, la montagne, etc. ; vieille litanie, écart difficile à combler et c'est pour ça qu'il nous semble utile, non pas de décider des répartitions, des clés, des règlements ici dans nos bureaux, mais au contraire de parler avec vous pour que vous nous disiez d'abord qu'est-ce que vous voulez faire de votre territoire ? Ça, c'est la chose la plus importante.

Deuxièmement, comment on peut vous accompagner techniquement ? Et on a une batterie de soutiens, je pense par exemple à Corsica Statistica qui fait une étude très poussée des territoires.

Et puis enfin, comment on peut, et c'est bien là l'essentiel, aider des entreprises à se créer, à se développer ou à se transmettre ?

Vous avez aussi parlé de montants financiers, puisque dans le rapport, il y a une somme qui a été isolée d'environ 2 M€. Cet aspect-là des choses, d'abord n'est pas figé, et sert surtout à structurer l'action, puisque l'ensemble des éléments qu'on va retrouver dans les aides publiques de l'ADEC aujourd'hui sont d'ores et déjà applicables.

Par exemple, quand on fait l'appel à projets CRESCCE, même si parfois il peut y avoir des incohérences, j'y reviendrai, évidemment toutes les entreprises du rural sont éligibles, pour peu qu'elles répondent à la logique du SRDEII.

Donc cet aspect « accompagnement - stratégie - plan d'action », on a à le construire ensemble. Moi, ma responsabilité, c'est d'essayer de trouver, comme l'a souligné Louis Pozzo Di Borgo, d'essayer de trouver la cohérence de l'ensemble des plans de développement, et ce que je ne voudrais pas, c'est qu'on soit dans une concurrence entre EPCI. Il faut qu'on soit dans une cohérence générale de ce qui se passe en Corse.

Ce n'est pas simple parce qu'évidemment, il y a des EPCI et même des EPCI ruraux qui sont bien avancés dans leur plan de développement, qui se sont posés la question « comment on fait du développement économique sur le territoire et quels plans sont possibles ? ». Et puis, il y en a qui n'ont pas encore tout à fait réfléchi à cela.

Donc, nous, ce qu'on ne voudrait pas, c'est de faire des différences de vitesse de développement entre les territoires, et ça aussi, c'est une cohérence à trouver. Alors ça ne veut pas dire qu'on va pénaliser celui qui a réfléchi, qui est en avance, qui s'est structuré, par rapport à celui qui ne l'a pas encore fait. Mais notre responsabilité, c'est essayer de trouver aussi cet équilibre.

En ce qui concerne notamment les questions d'action économique de centre-ville, la logique du SRDEII, en termes de méthode est assez simple. On est passé de l'aide directe au projet, on étudie un projet, même quand il y a un appel à projets, on étudie d'abord le projet : est-ce que le projet est cohérent et tient la route ? C'est-à-dire qu'on ne regarde pas seulement la base administrative.

Donc, sur les appels à projets, on a 2 grandes types d'appels à projets : des appels à projets par filière, vous pouvez bien imaginer ce que c'est ; puis des appels à projets par territoire et on peut très bien imaginer, par exemple, sur les commerçants de centre-ville avoir, en lien avec l'EPCI concerné, une action collective sur les commerçants. Ce qu'on n'aura plus, ce sont les actions individuelles sur les commerçants. On aura des actions individuelles sur les producteurs de biens et services, on n'aura plus d'actions individuelles sur les commerçants. On peut avoir des actions collectives.

J'imagine, je ne sais pas moi, on a travaillé, par exemple, sur Bastia à comment on pouvait, sur les commerçants d'entrée de ville, avoir un dynamisme commun et donc des actions sur les commerçants de centre-ville.

Ce que je dis là, ça peut être vrai aussi sur Ajaccio ou sur la CAPA, pour peu que l'action sur la CAPA le prévoit.

Donc, donc on est en train, avec beaucoup d'EPCI, de travailler les plans d'action, la stratégie, la validation de la stratégie, et pourquoi ça arrive si tardivement, Madame Combette ? C'est tout simplement parce que le préfet n'a signé le SRDEII qu'au mois de décembre. Donc, c'était difficile pour nous de revenir vers vous dans les sessions de janvier et février. Et, donc on essaye de le faire et d'insister aujourd'hui pour que ce dossier soit accepté, qu'on puisse signer, je l'espère, le maximum de conventions d'ici la fin de l'année.

Donc, pour revenir aussi à des dossiers écartés, c'est une réglementation qui s'applique à nous, mais ce n'est pas une réglementation restrictive. Généralement, les chargés d'affaires réintègrent et demandent au bureau de déroger pour que ces dossiers soient acceptés, et s'il y en a quelques-uns dont vous savez qu'ils sont rejetés, n'hésitez pas à nous en faire part, ça peut arriver. Aujourd'hui, je crois que, de mémoire, on doit être sur l'appel à projets CRESCE, en 3 mois, à 300 dossiers passés. Le bureau de l'ADEC se réunit tous les mois et on a, je crois, au prochain bureau, lundi prochain, près de 75 dossiers à examiner sur le rapport CRESCE.

Donc, trouver ce dynamisme du développement au plus près des territoires, c'est notre souci. C'est le vôtre aussi.

On n'a pas voulu faire de règles strictes, je le redis, de clés de répartition, tout ça pour être très souple et pouvoir s'adapter à chaque territoire. J'espère que ça fonctionnera. A mon avis, c'est une des clés du développement, parce que le développement ne peut pas s'imposer d'un seul centre ; le développement, c'est l'action sur le terrain, des élus bien entendu, mais surtout, surtout, surtout des entreprises et des chefs d'entreprises.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque ci hè un amendamentu di « Un soffiu novu », s'ellu vole presentà lu.

Mme Valérie BOZZI

Donc, nous proposons un amendement de la convention qui est annexée à la délibération. Je vais le reprendre.

Dans l'article 3 de l'annexe relative au modèle de convention, la dernière phrase du premier item relatif aux aides à l'immobilier d'entreprise.

Donc vous, vous proposez « la CDC, via l'ADEC, notifiera à la collectivité les projets particuliers sur lesquels elle interviendra et des modalités précises de financements apportés ».

Nous, nous proposons d'inverser ou en tout cas de mettre l'EPCI au cœur de ces aides pour éviter un sentiment de dépossession de cette compétence, qui est une compétence propre, et nous proposons de remplacer donc cette phrase par la : « La CDC, via l'ADEC, interviendra après accord de l'EPCI sur les projets particuliers à soutenir, ainsi que les modalités précises de financements apportés », simplement pour éviter qu'il y ait une contradiction entre le développement économique porté par l'EPCI et les projets qui seraient financés via ce dispositif.

Merci, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. L'avisu di l'Esecutivu ?

M. Alex VINCIGUERRA

Favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Eccu. Dunque, ùn ci hè micca altri amendamenti.

Dunque, aghju da mette st'amendamentu à u votu.

Qual'hè chì ghjè in favore ? Unanimità.

Dunque, **l'amendamentu hè adduttatu.**

Dunque, aghju da mette u cartularu amendatu à u votu.

Qual'hè chì ghjè in favore ? Unanimità.

À ringrazià vi. **U cartularu hè adduttatu à l'unanimità.**

Putemu passà à u cartularu chì seguita : l'agricultura.

AGRICOLTURA / AGRICULTURE

Raportu n° 074 : Cunsultazione di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di u decretu relativu à u pagamentu spaghjatu pè a PAC 2023-2027

Rapport n° 074 : Consultation de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif aux paiements découplés pour la PAC 2023-2027

M. Alex VINCIGUERRA

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

La nouvelle programmation de la PAC est déclinée au niveau de chaque État-membre dans un plan stratégique national, qui combine les aides du FEAGA, le premier pilier, et les aides du FEADER.

Je vous avertis, ce rapport est assez technique.

Le plan stratégique français de la Politique Agricole Commune 2023-2027 a été approuvé le 31 août 2022 par la Commission européenne. Donc chaque État approuve un plan stratégique national dans le cadre de la PAC et dans le cadre de ces 2 piliers, FEAGA et FEADER.

Bien que n'entrant pas dans le périmètre d'intervention de la CDC, qui ne gère que le second pilier de la PAC et pas le premier, l'Assemblée de Corse est consultée conformément à l'article L4422-16 du CGCT pour les dispositions spécifiques à la Corse concernant les aides découplées du premier pilier de la PAC.

Donc, je vais vous présenter le projet de décret.

Le projet de décret reprend dans ces différents articles les modalités de mise en œuvre des aides, selon l'architecture des aides aux revenus dont bénéficieront les surfaces agricoles pour la période 2023-2027, 3 types d'aide : une aide de base aux revenus pour un développement durable, une aide redistributive complémentaire aux revenus pour un développement durable et une aide complémentaire aux revenus pour les jeunes agriculteurs.

Les dispositions spécifiques à la Corse portant sur les articles D614-93 et 94 du projet de décret concernent la différenciation de l'aide de base aux revenus entre la Corse et l'Hexagone.

Ainsi, les distinctions des conditions d'aide entre la Corse et le continent restent dans la continuité et inhérentes à l'arbitrage rendu par le ministère de l'Agriculture en faveur de la Corse, après une longue et difficile négociation menée par l'ODARC et son président.

Je vous rappelle qu'en vertu du principe de découplage des aides à la production, la réglementation européenne a prévu que les aides à l'hectare soient à terme égales sur l'ensemble du territoire européen, quelle que soit la nature des cultures. Et donc, il y a un mécanisme progressif de convergence de ces aides.

Si cette convergence demeure progressive pour l'hexagone, en Corse, il y a eu une convergence immédiate. Et ce mécanisme a eu pour conséquence un rattrapage des aides faisant passer l'enveloppe corse de 14 M€ à environ 30 M€, car pendant des années, la convergence était en notre défaveur.

Les autres dispositions du projet de décret régissant l'ensemble des dispositions relatives à la mise en œuvre de l'ensemble des aides découplées ne présentent pas de dispositions spécifiques à la Corse.

Donc, il convient de noter que si l'augmentation des surfaces déclarées en Corse ont eu mécaniquement pour conséquence, sur une enveloppe d'aide fermée, 30 M€, d'engendrer une baisse des aides unitaires à l'hectare, le document du PSN 2023-2027 maintient bien dans les prévisions du cadre de performance des montants d'aides en Corse qui restent supérieures à la moyenne pour le continent.

En France continentale, entre 2023 et 2027, on sera entre 127 € et 141 € l'hectare. En Corse, on sera entre 144 € et 158 € l'hectare. Donc, la négociation menée par l'ODARC est très favorable aux agriculteurs.

Donc, la proposition qui est faite, c'est que malgré l'apparente technicité du sujet, et j'espère avoir été clair, le projet de décret dans son périmètre n'appelle pas d'observations ni sur la forme, s'agissant de la différenciation de l'aide de base aux revenus en Corse, ni sur le fond, s'agissant de maintenir un niveau d'aide unitaire bénéficiant d'une convergence immédiate et totale.

Les commentaires éventuels, hors du champ de la saisine de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret, porteront sur 2 points de vigilance de la part de la CDC et de l'ODARC : d'une part, s'assurer, dans le suivi de la mise en œuvre de ces aides du premier pilier du plan stratégique national, que les prévisions soient respectées sur les montants unitaires inscrits dans le cadre de performances, à défaut il faudrait revaloriser l'enveloppe financière ; d'autre

part, être attentif à l'évolution éventuelle des dispositions relatives à l'éligibilité des surfaces pastorales de la part de l'État ou de la Commission européenne. Et c'est là un grand danger, puisque des audits sont en cours et évidemment, ça pourrait avoir des impacts très nets chez certains éleveurs.

Ces sujets collatéraux relèvent de la mise en œuvre du PSN avec ses instances de suivi, notamment les comités de suivi régional et national, mais pas précisément de ce pourquoi on nous demande notre avis.

Ainsi, il est proposé qu'un avis favorable de la CDC soit formulé avec la mention suivante :

« L'Assemblée de Corse prend acte des dispositions réglementaires que l'État, en sa qualité d'autorité de gestion des aides du FEAGA prévoit de prendre, concernant la mise en œuvre de dispositions spécifiques à la Corse pour l'aide de base aux revenus des agriculteurs pour la période 2023-2027, tel que prévu par l'insertion des articles D614-93 et 94 au CRPM (code rural de la pêche maritime).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Avanti tuttu, ci vole à fà vutà l'urgenza.

Dunque mettu à u **votu l'urgenza**. Quale hè chì ghjè in favore ?

Unanimità ! À ringrazià vi.

Dunque avà pudemu cuntrastà nant'à stu raportu, perchè chì e cummissione ùn si sò micca pussutu reunì.

Dunque quale hè chì vole a parolla, a li dò ? L'avete, Mma PIERI, à ringrazià vi.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Monsieur le Président.

Alors, à la lecture de ce rapport sur le projet de décret relatif au paiement découplé pour la PAC 2023-2027, il semble qu'on soit à nouveau en enveloppe fermée, c'est ce que j'ai compris.

En 2015, la profession agricole avait un intérêt à une enveloppe fermée pour le fameux rattrapage, puisque nous étions sur une somme allouée à l'hectare de 98 € et nous sommes passés sur une année, alors que nous avons 5 ans pour faire le rattrapage, à environ 200 €.

Alors, je voulais savoir l'intérêt aujourd'hui, puisque nous sommes dans la norme, puisque la norme c'est 70 %, je pense, de la moyenne nationale, l'intérêt que la Corse soit toujours en enveloppe fermée. Cette enveloppe fermée qui correspondait à une allocation de 36 M€, qui était calculée sur un nombre d'hectares déclarés pour permettre justement aux agriculteurs d'avoir la norme nationale, est-ce qu'il y a toujours un intérêt à ce qu'il y ait une enveloppe fermée, Monsieur le Président ?

Et est-ce que vous connaissez les dernières rémunérations à l'hectare de nos agriculteurs et si, effectivement, on est dans la norme nationale ? Si on n'est pas dans la norme nationale, je comprends qu'on soit en enveloppe fermée. Si on est dans la norme nationale, je ne vois pas l'intérêt qu'on aille vers une enveloppe fermée.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole intervene nant'à stu cartularu ? Jean-Jacques LUCCHINI.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Alors il faut, pour bien qu'on comprenne, parce que c'est quand même assez technique, revenir sur l'historique.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'avant 2015, on était la région française qui avait le moins de sommes allouées à l'hectare ; ça a été cité, c'était 98 €, il y avait beaucoup d'agriculteurs qui étaient en-dessous, qui étaient même à 50 €, alors que la moyenne de France était au-dessus de 100 €, à 120 ou 130 €. Donc, ça a été plus un rattrapage historique et c'est pour ça que dans les négociations,

on est arrivé à obtenir ce rattrapage en 2015. Voilà, pour bien situer l'évolution des choses.

Alors après, sur l'enveloppe fermée, à l'époque, l'État nous a proposé cette enveloppe fermée qu'on a acceptée, mais ensuite, il faut le dire aussi, il y a eu une augmentation des déclarations de surface. Donc, quand on est sur une enveloppe fermée, plus on augmente les déclarations et, à un moment donné, plus l'enveloppe est partagée sur le nombre d'hectares déclarés. Donc on n'est plus à 200 €, ça a baissé parce qu'il y a eu énormément de déclarations qui ont été faites.

C'est pour ça qu'il faut bien expliquer les choses.

Donc, nous maintenant, par rapport à ce rapport, ce qu'on veut faire, c'est surtout conserver ce qui a été obtenu, puisque la convergence est en train de se faire au niveau français sur l'ensemble des régions.

Donc, nous est-ce qu'on va être remis dans ce dispositif ou pas ? Ce qu'on voudrait déjà, c'est conserver ce qui a été obtenu et ensuite aussi, ça a été dit sur la fin du rapport, c'est qu'on protège aussi nos espaces pastoraux, puisqu'on a un type d'élevage qui est particulier et qui a été reconnu scientifiquement, où on a des bêtes qui pâturent sur des espaces qui sont maquisés, et ça c'est une spécificité. Et donc là c'est pareil, ce qu'on veut garder, c'est cette agriculture, et hélas, on le réitère dans le rapport en disant qu'il faut absolument garder les espaces pastoraux et les parcours.

Voilà, donc c'était juste pour faire petit point d'explication.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Sgiò Presidente, duie parolle.

Ùn sò micca un spezialistu di l'aiutu auropeu, ma leghju i giurnali, è avete lettu l'articulu di Casgiu Casanu chì dice « U pasturismu corsu hè mortu, u nostru furmaghju hè fattu cù latte spagnolu è rumanu » ? Allora, ùn sò micca s'ellu ci vole più soldi, ma ci vole più amore di u mistieru è amore di a nostra terra.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Vanina LEBOMIN.

Mme Vanina LEBOMIN

À ringrazià vi, Sgiò Presidente.

C'est un petit peu dommage que M. LIVRELLI ne soit pas là parce que, au-delà du rapport qui est effectivement très technique, il aurait été intéressant d'aller plus loin sur le fond.

Et pour rebondir sur ce que disait Pierre GHIONGA, effectivement, aujourd'hui, il n'y a plus de jeunes qui veulent s'installer en élevage parce qu'il y a plusieurs critères, notamment la pénibilité et le manque de temps libre qui peut les faire reculer, mais je crois qu'il y a aussi d'autres problématiques et l'aide à la surface en est une, parce que qu'est-ce qu'il se passe ?

Aujourd'hui, un jeune agriculteur qui veut s'installer, il a une SMA, surface minimum à obtenir, de 12 hectares. Ces 12 hectares, dans notre région, il y a des jeunes qui ont voulu s'installer, en Casinca, en élevage porcin notamment, et qui ont dû y renoncer parce que toutes les surfaces ont été déclarées, et c'est dit dans le rapport : augmentation, l'enveloppe a doublé, les déclarations de surface ont doublé également.

Donc aujourd'hui, je crois qu'à un moment donné, on ne peut pas faire l'économie de se pencher sur ce problème, parce que sinon il n'y aura pas de relève, parce que si le foncier n'est plus disponible, il n'y aura plus d'agriculteurs.

Voilà, donc j'espère qu'on aura l'occasion de revenir sur cette problématique avec le président de l'ODARC et qu'on s'y penchera très vite parce qu'effectivement, il y a un grand danger de voir disparaître la profession d'éleveurs en Corse.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Scusà u Presidente chì hà un ubligazione in Auropa, dunque scusà lu, sinnò sarebbe statu quì, ben intese.

Paul-Jo.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Sgiò Presidente, à ringrazià vi.

Issu raportu, avemu vutatu l'urgenza, dunqua capiscu a discussione di fondu ch'eddu hà suppisatu Petru è Mme LEBOMIN. T'ani a raghjone, ma vularia ramintà dinò tuttu u travaddu chì hè statu fattu da u Cumitatu di massicciu, chì hè in traccia di travaddà nant'à una cartula di sviluppu di a muntagnera, parlendu di u pasturismu.

È di sicuru chì, u Presidente LIVRELLI chì oghje è arrimani dunqua hè a Bruxelles, ci hè un discorsu dinò à purtà in a riforma, ma ancu dighjà a drittu custantu, ci hè un travaddu ch'eddu si hè impegnatu à fà incù a Sardegna è a Toscana, pà ghjustamente à nantu à propiu a produzione di latte.

Oghje u pasturalismu hè statu ricunnisciutu da l'UNESCO, dunqua hè ciò chè no semu. N'avemu parlatu nantu à tutti issi banchi, semu d'accordi, è pensu chè quì, à u nivellu di a pulitica auropea, ch'ellu sia a dritta custanti, incù l'innovazione chì ci hè ind'i novi prugrammi, o allora incù l'evoluzione, ci hè un pianu eccezziunale. È quissa quì sarà un dibattitu di fondu chì no t'averemu ; u Presidente LIVRELLI hè impegnatu annantu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Jean-Jacques.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Je m'excuse de reprendre la parole, mais en l'absence du président LIVRELLI et étant administrateur aussi à l'ODARC, si je peux répondre...

Aujourd'hui, il faut quand même être conscient que le premier pilier, il n'est pas à la charge de la région, il n'est pas à la charge de l'ODARC, donc il est à la charge de l'État. Donc, c'est une demande qui est faite aussi de la région pour qu'on puisse obtenir le premier pilier.

Ça veut dire que sur les déclarations de surfaces, le contrôle des structures, il est fait par l'État, donc nous on n'a pas la main sur le contrôle des structures. Donc demain, dire si c'est bien déclaré, si ce n'est pas bien déclaré, ce qui est déclaré ou pas déclaré, je veux dire actuellement, on n'a pas le pouvoir de faire ce travail.

Voilà, c'était juste pour préciser exactement par qui les contrôles sont effectués et quelles sont les prérogatives de chacun.

Mme Marie-Anne PIERI

Excusez-moi, au niveau du contrôle des structures, il n'y a pas un contrôle systématique, et vous le savez Monsieur LUCCHINI, c'est un contrôle inopiné. Et les demandes qui sont faites concernant les aides, il n'y a pas d'obligation. Moi, je pensais que c'était une obligation. Mais l'Europe dit qu'il n'y a pas d'obligation d'avoir un titre de propriété et ça, c'est un peu dommage. Si demain il y avait des titres de propriété ou des baux, je pense que ça assainirait la situation dans l'île.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Nadine NIVAGGIONI, avete a parolla.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ci hè un dibattitu di fondu à avè à nantu à issu sugettu, perchè chì secondu mè, è l'avemu vistu quist'annu, i pastori, è micca soli i pastori, ma u pasturisimu in a so glubaltà, capraghji è pecurini, ùn si ne sortenu più. Vale à dì chì l'aiuti chì sò purtati oghje pè issi mistieri quì ùn sò più sufficienti, è l'avemu vistu, a CDC hè stata ubligata à riflette à un aiutu chì ùn hè ancu ghjuntu, s'aspetta sempre, ma pensu ch'ùn hà da stà tantu à ghjunghje. Pensu chì si hà da passa da quì à e prossime settimane.

Vole dì chì issu prezzu quì, secondu mè, ùn hè micca à livellu di l'attese di u pasturisimu oghje. Secondu mè, ci vole à travaglià annantu à u fondu, ci vole à riflette annantu à un antru mudellu, è ci vole à dumandà una specificità pè u pasturisimu corsu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Saveriu !

M. Xavier LACOMBE

À ringrazià vi, Presidenti.

Juste deux mot et j'attire l'attention du président de l'AUE, aujourd'hui, on entend éclairer l'Europe, on va peut-être la réchauffer avec les dossiers, les rapports qui sont passés, mais nous, nous rencontrons en termes d'élaboration de nos PLU, de nos documents d'urbanisme, et vous le savez, les maires, y sont attachés, avec toutes les plus grandes difficultés pour les réaliser, et je le disais

hier soir, non pas seulement à cause du PADDUC, même si nous sommes d'accord qu'il a ses limites et qu'il y a une révision profonde à opérer. Mais aujourd'hui, des zones qui sont construites dans certaines communes, je ne parle pas de la mienne, il y a quelques parcelles qui ne le sont pas pour des raisons d'indivision ou peut-être de volonté, et qui à l'insu des propriétaires, semi d'accordu, senza chî i pruprietarii a sapissani, sò dichjarati à la PAC. Je ne sais pas ce que c'est, eu, i mo tarreni, l'aghju compri, l'aghju stantati et je ne touche aucune aide. Aghju compratu ancu u me trattore !... Et on rencontre cette difficulté.

Aujourd'hui, les gens viennent nous voir et nous disent : « comment, c'est construit de partout, la zone, le quartier est construit, vous avez tout équipé et nous nous trouvons avec... ». Alors bien sûr, ce ne sont pas des grandes surfaces, surtout dans les communes avoisinantes, nous ne sommes pas sur des hectares mais des petits morceaux de 2 000, 3 000, 4 000 m². Et objectivement, c'est même une injustice qu'elles ne soient pas constructibles, ces parcelles.

Aujourd'hui, ces déclarations de surface, elles ne peuvent pas être construites. Ça revient à dire qu'aujourd'hui, nous allons mettre ces zones constructibles à juste titre, puisque c'est construit et j'ai toujours été défenseur pour que les gens du village puissent construire leur maison, puisqu'on critique tant la spéculation et voir arriver une population nouvelle non-adaptée, d'après certains.

Moi, je le partage, je peux le partager, mais à un moment donné, si on veut qu'il y ait des gens qui construisent, mais moi je souhaite quand même que certaines personnes de ma commune et des enfants du village sur des terrains familiaux puissent construire pour des résidences principales. Si certains metteni a gambetta è facini a scelta di vende i so tarreni, diciaraghju cum'è u merre d'Alata « quale hè chî vende a tarra ? » è vargogna à tè.

Donc, moi, ce que je voulais dire, c'est qu'aujourd'hui, nous sommes face à cette difficulté. Donc, ce qui revient à dire que nous sommes obligés... Et ce ne sont pas forcément des ESA, et en l'occurrence, ça n'en est pas en plus, mais passons. Et ce que je voulais dire, c'est que ça oblige à mettre cet espace constructible qui vient en déduction et il faut plus ou moins compenser. Et aujourd'hui, on est dans un méli-mélo, et c'est encore un élément supplémentaire.

Alors, je ne sais pas à qui revient l'obligation de contrôler, de vérifier et tout ça. Mais encore une fois, ce qui me surprend encore plus, c'est à l'insu des propriétaires, ils ne sont pas informés et le jour où ils arrivent, pour des raisons que je viens d'évoquer, je ne veux pas me répéter, ils découvrent un peu le pot aux roses et ils se disent « on est bloqué », et qu'est-ce qu'ils font ? Ils viennent

voir le maire, bien évidemment ! C'est pour ça que, quand un maire s'exprime, souvent, il est bien au cœur et au fait des difficultés du quotidien, parce qu'il les reçoit in casa cumuna ces gens qui ont des difficultés. Et, on peut les comprendre, on peut les entendre et à juste titre. U pezzu à cantu, les cousins ont construit, ils y habitent, les enfants font une autre maison et ils disent « je suis le cousin Germain, c'est le terrain de notre grand-père et aujourd'hui, je ne peux pas construire alors que vous avez amené les routes, l'électricité, l'économie d'énergie avec l'éclairage public, le tout à l'égout et l'assainissement, et aujourd'hui, voilà, je suis pénalisé ». Ça, c'est une autre difficulté au-delà du problème agricole, mais ça vient et c'est un problème agricole.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Nadine, è dopu piantemu.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Un minutu.

Eiu, ciò chì vogliu di ghjè chì ci hè u problema di u fundariu, di sicuru, ci hè u problema oghje di l'esistenza propiu di u pasturisimu.

Vale a pena di sicuru di cullà à neguzià i prezzi, ch'ellu sia 140, 160, mà ùn ne simu più quì chì oghje, u fattu chì tutti l'anni intressinu millaie è millaie, è tunellate di latte chì venenu da a Spagna è da a Sardegna, è chì i nostri pastori ùn campanu più, è chì i giovani ùn si stallanu più pè esse pastori o capraghji, pè esse pecuraghji o capraghji, ghjè què u problema di fondu oghje.

Eiu pensu chì, ghjè vera chì ghjè à l'ingiru d'issu cartulare chì ci punimu a quistione, ma ci vole à apre issu dibattitu. Issu dibattitu ghjè di fondu. Ch'asinnò o ghjenti, ciò chè no simu noi, u nostru esse propiu, hà da sparisce. Perchè quì sò sicura chè s'è no femu un picculu sundagiu, e nostre famiglie sò tutte isciute di issi mistieri custì.

Allora, ghjè vera chì i prezzi, ci vole à neguzià li, ci vole à cullà quassù, mà ci hè un altru problema di fondu. Ci vole à apre issu dibattitu, avemu da entre in un PSN da quì à unepochi di settimane è ùn avemu micca apertu u dibattitu.

È ci hè un problema di fondu è simu di fronte oghje à u cambiamentu climaticu, vole di chì ci vole à apre un dibattitu à nantu à l'evoluzione d'issi mistieri, i nuvelli mudelli, è ci vole à fà la, o ghjente. Ci vole à fà la !

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque, Jean-Jacques, pè compie.

Brouhaha.

Allora, duie parolle. Avemu da dà torna una minuta di parolla à ogni gruppi, è dopu compiiu. Demu a risposta à u Sgiò Presidente di l'AUE, chì cunosce bè l'agricultura dinò.

Dunque Jean-Jacques, Chantal et Vanina.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Una minuta, ça va être rapide.

Pour répondre à Xavier, sur les déclarations, le droit européen en termes de déclaration de PAC, du moment que l'agriculteur prouve que ses bêtes pacagent le terrain, il peut les déclarer sans autorisation du propriétaire. Ce n'est pas nouveau, c'est une loi par l'Europe.

Et après, sur le pastoralisme, ce qu'a soulevé Nadine est important. Juste pour le dire, dans la nouvelle PAC, il y a 20 % cette année qui ont été mis de taux de chargement. Ça veut dire que nous, sur notre modèle pastoral, un pastore chì t'hà 100 capre, t'hà 300 o 400 ettari chì sò dichjarati, incù a nuvella PAC, ci vole tanti animali pà tanti ettari. Vole dì chì dumane, issu pastore quì chì t'hà 100 capre, hà da pudè dichjarà 60 o 70 ettari, micca di più.

Pone un problema, parchì passa da 400 ettari induva tuccava qualcosa à 70 ettari. Hà da pone un veru problema, parchì ci sò i pastori ch'ùn anu micca da pudè tena, anu da esse ubligati à arrestà si. È soprattuttu i capraghji.

Allora quì, ci hè una vera discussione à avè incù u Statu.

M. Hyacinthe VANNI

Pudemu discutà ancu fin'à dumane matina nantu à issi sugetti interessanti, mà a feremu ind'è un'altra cunfigurazione, è incù u Presidente di l'ODARC.

Chantal è dopu Vanina.

Mme Chantal PEDINIELLI

Alors, moi, très rapidement.

On peut quand même tout se dire ici dans cet hémicycle.

Concernant les déclarations de surface, la fameuse ICHN, ce n'est pas normal qu'un agriculteur descend faire sa déclaration de surface à Ajaccio, il va à la DDTM, il descend avec sa bonne foi, il est à côté de l'agent, il regarde ses îlots, puisque ça s'appelle des « îlots », et on lui dit : « Ah non, Monsieur, vous n'êtes pas chez vous, il y a un doublon, quelqu'un s'est déjà mis sur cette parcelle ».

Moi, ça, ça me fait bondir, parce qu'on ne demande pas d'actes de propriété, de baux, donc ce n'est pas normal. C'est un peu ce que dit Xavier Lacombe, il a des parcelles qui sont captées par des gens qui n'ont peut-être pas grand-chose à faire dessus, même rien du tout, mais qui perçoivent l'ICHN.

Donc, c'est impossible. Voilà, je voulais le signaler.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Vanina.

Mme Vanina LE BOMIN

À ringrazià vi.

Juste pour préciser très rapidement, M. VINCIGUERRA, je ne vais pas monopoliser le débat, mais pour préciser le sens de mon intervention qui n'était pas du tout le fait que l'ODARC doive aller contrôler les déclarations, évidemment que ce n'est pas son rôle.

Moi, c'était pour ouvrir le débat sur le fond et je pense que, d'après les interventions, on en est tous d'accord. Et surtout pour réfléchir à ce que nous pourrions proposer justement aux jeunes agriculteurs en manque de foncier qui voudraient s'installer, parce qu'entre ceux qui ne peuvent pas, les anciens qui vont finir par disparaître, effectivement, Nadine a raison, il y a la perte de ce que nous sommes, de ce qu'est notre peuple et de ce qu'est notre culture.

Donc, c'est un débat de fond et de propositions concrètes. Effectivement, l'utilisation, l'obligation peut-être d'avoir un bail, au minima un bail pour obtenir la maîtrise d'une parcelle, me semble une proposition que nous pourrions faire, même si la loi prévoit que ce ne doit pas être obligatoire.

Mais en tout cas, on peut réfléchir à des dispositifs qui pourraient favoriser un peu plus le partage de la terre.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi, dunque à ringrazià vi pè isse intervensione interessante è chì ci vulerà à cuntinuà, mà avà avete a parolla pè risponde annantu à u cartulare presentatu.

M. Alex VINCIGUERRA

Alors l'agriculture, ça ne change pas depuis 30 ans, ça permet de faire ressortir ces débats agricoles sur, et je rejoins Madame Nivaggioni, et c'est en lien aussi avec le débat qu'on avait ce matin, ce qui fait chì simu Corsi, simu Corsi perchè falemu tutti, o quasi tutti, di pastori.

Et on est forcément très attentifs quand nos bergers disparaissent, et c'est un long étouffement, comme aurait dit l'intervenant de ce matin. D'abord, on a perdu des bergers parce que la spéculation bovine était plus intéressante. Et puis on a perdu des bergers parce que la terre était inaccessible et aujourd'hui, on perd des bergers, parce que c'est très difficile d'esse pastore, très difficile.

Mais il ne faut pas, je crois aussi, qu'on oublie tout l'effort massif qui est fait et la chance qu'on a d'avoir un office agricole qui soit gestionnaire du second pilier. C'est unique en France.

Alors, après, la difficulté, c'est la correction des systèmes pervers du passé. Ça, c'est compliqué et ça méritera un débat. Mais ce débat, de grâce, ce n'est pas avec moi que vous le mènerez.

Donc je voudrais qu'on revienne à ce qui fait l'objet de notre rapport, c'est-à-dire un avis en urgence sur le fait de modifier ou pas le décret qui est proposé.

A ce sujet, je resterai sur ce point.

Je répondrais à Madame PIERI, pourquoi l'enveloppe fermée ? C'est-à-dire, est-ce que ça nous est favorable ? En France continentale, je redis les chiffres, de 127 à 141 € par hectare ; chez nous de 144 à 158 € par hectare. Donc, ça nous est favorable à aujourd'hui.

Brouhaha.

Oui, mais à mon avis, je connais un peu quand même l'agriculture, je pense qu'on est au top des déclarations de surface. Ci sò ancu nantu à u Monte Cintu... Donc je crois que ça, on a peu de risques.

Donc, je reviens sur la sollicitation qui vous est faite, qui consiste à donner un avis favorable quant à ce projet de décret.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Eccu ! À ringrazià vi. Dunque avemu da mette u cartulare à u votu.

Dunque, quale hè chì ghjè in favore ? Unanimità !

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi, qualchì volta, hè megliu à lacà parlà appena di più per ghjunghje à un votu à l'unanimità.

Dunque, à ringrazià à u Sgiò Presidente, quantunque, di l'ADEC, chì hà spiegatu bè perchè cunnosce un pocu l'agricultura.

Dunque avà, pudemu passà à i porti.

Avete a parolla.

**INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET
TRANSPORTS**

**Raportu n° 059 : Cuntratti di cuncessione per a splutazione di
quattru porti di pesca di u Cismonte**

**Rapport n° 059 : Contrats de concession pour l'exploitation de
quatre ports de pêche du Cismonte**

M. Alex VINCIGUERRA

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport vise à soumettre à votre approbation les contrats de concession pour l'exploitation de 4 ports de pêche du Cismonte (Erbalunga, Santa Severa, Giottani et San Damiano).

Donc, vous avez un rapport qui présente le déroulement de la consultation, l'avis motivé de la CDSP, la phase de négociation, ainsi que le choix motivé des délégataires et l'économie générale de ces contrats.

Donc, on a eu 4 candidatures.

Sur le port d'Erbalunga, l'association des pêcheurs et des plaisanciers d'Erbalunga ; sur le port de Santa Severa, la commune de Luri ; sur le port de Giottani, la commune de Barrettali ; sur le port de San Damiano, la commune de l'Algaghjola.

Une négociation a été organisée au vu de l'avis favorable de la CDSP du 7 février dernier, et à la suite des négociations, les offres finales des candidats ont été jugées satisfaisantes au regard des critères prévus au règlement de consultation.

Ces conventions seraient conclues pour une durée de 5 ans, si vous en êtes d'accord.

Les contrats sont des DSP qui ont objet de confier au concessionnaire à titre exclusif et à leur risque et péril l'exploitation des ports de pêche ; le concessionnaire est tenu d'éclairer et d'assurer la sécurité des ouvrages délégués, la surveillance des appontements, des espaces portuaires ouverts au public, des voiries, matériels et bâtiments.

Pour chacun des contrats, le concessionnaire doit assurer l'équilibre des comptes. En contrepartie des obligations lui incombant et en rémunération des services qu'il rend aux usagers et au public, le concessionnaire perçoit le produit des redevances perçues. Le concessionnaire reverse annuellement une redevance à l'autorité concédante.

Pour chacun des contrats, l'ensemble des travaux réalisés dans le périmètre de la concession sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concédant qui en assure également le financement.

Nous avons, pour suivre cette DSP, créé une instance de suivi composée du Président du Conseil exécutif ou de son représentant, de 2 membres désignés par le Président du Conseil exécutif, et de 2 représentants du concessionnaire.

Donc, il vous est proposé d'approuver le choix des concessionnaires du service public suivant :

Sur le port d'Erbalunga, l'association des pêcheurs plaisanciers d'Erbalunga, seul candidat ;

Sur le port de Santa Severa, la commune de Luri, seul candidat ;

Sur le port de Giottani, la commune de Barrettali, seul candidat ;

Sur le port de San Damiano, la commune de l'Algaghjola, seul candidat.

Il vous est donc proposé d'approuver ces conventions de délégation telles que jointes en annexe du rapport et d'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer lesdites conventions.

Je vous prie d'en délibérer.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè un avisu di a cummissione di u sviluppu.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

In favore, Presidente.

M. Hyacinthe VANNI

È un avisu di a cummissione di e finanze.

M. Louis POZZO di BORGIO

Idem.

M. Hyacinthe VANNI

Eccu. Avà dò a parolla à quellu chì a vole. Pierre.

M. Pierre GUIDONI

Notre collègue Santa Duval, qui avait activement participé aux travaux de la commission « pêche » sur l'ancienne mandature et qui ne peut pas être présente cet après-midi m'a fait part d'un certain nombre d'éléments que je tiens à vous faire partager.

Rappelons que ce rapport s'inscrit dans la continuité de la délibération de juillet dernier, où la commission permanente avait entériné de rester sur le mode de gestion de la DSP, principalement avec les communes, sauf pour Erbalonga avec l'association des pêcheurs et des plaisanciers ; et Porticciolo, géré en direct via 8 contrats distincts.

À l'issue de la procédure de consultation, seuls 4 sont proposés à la concession pendant 5 ans.

Les communes ont remporté la DSP pour Giottani, Santa Severa, San Damiano et l'association des pêcheurs plaisanciers pour Erbalonga.

Le montant des redevances qui nous a été communiqué en commission du développement, à la demande de notre groupe, n'appelle aucune observation, nous voterons ce rapport cependant.

Ne siégeant dans aucune des commissions l'ayant instruit, j'aurais quelques remarques ou interrogations à vous formuler.

Centuri est encore en cours de discussion, mais pour Barcaghju, Galeria et Porticciolo, les offres ayant été infructueuses, s'orienter-t-on vers une nouvelle programmation d'un an des contrats actuels ?

Concernant les instances de suivi, qui auront grosso modo le rôle des conseils portuaires, vous avez désigné deux personnes coté Collectivité, par

arrêté, envisagez-vous de nommer des représentants des prud'homies, de vos services et des élus ?

La CDC s'était engagée à financer des travaux d'envergure évalués à 7,5 M€ pour les 8 ports confondus du Cismonte, a-t-on un calendrier ? Va-t-on financer en priorité sur des ports dont la DSP est renouvelée par ce rapport ? Est-ce que ça figure en autorisations de programme au BP ? Si oui, combien ?

J'ai bien entendu ce qu'a dit notre collègue Anne-Laure SANTUCCI en commission des finances sur l'inadéquation entre le cahier des charges et la plupart de ces petits ports dits de pêche. Le problème structurel que je vois, et Santa vous l'aurait dit avec ses mots d'enfant de pêcheur, nous nous en étions d'ailleurs émus en juillet, c'est que sur ces 8 ports, il y a 41 postes à quai pour les pêcheurs, sur un total de 709 emplacements, soit 6 %. On est plus sur des ports de plaisance que de pêche. À méditer...

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque, d'altre persone chì volenu parlà ? A ponu fà. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Eiu, nantu u raportu, ùn aghju nunda à dì, nantu à ciò chì si hà da fà. Mà ciò chì dumandu à l'Assemblea ghjè di fà un inchiesta tecnica, amministrativa, per vede comu si pò dinò purtà dinò un aiutu à i porti di pesca suttanacci.

Parchì a storia ghjè chì u Cunsigliu Generale supranu hà ripresu, à l'epica di Paul NATALI, i porti, parchì i cumuni ùn aviani micca i mezi è u Cunsigliu Generali di u nordu hà ripresu a pussessione amministrativa è fundaria di, diciaraghju, di issi lochi, è tandu, avà rivena à a Cullettività territoriale di cuntinuà à amministrà li è à fà i travaddi annantu.

Ma eiu, vogliu chè no ci interrissimu dinò à d'altri porti chjuchini in i cumuni ch'ùn ani tanti mezi dinò per fà custruzione è per intervenere di manera chjara è sicura. N'aghju 3 o 4 in capu, s'è vo cerchete, n'avete da truvà vo dinò, senza sbaglià vi. Ma pensu ch'ellu ci vole à fà lu, sinnò ùn ci hè micca una ghjustizia in a pulitica di i porti in Corsica.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque avete a parolla.

M. Alex VINCIGUERRA

Allora vecu chì ùn ci hè micca statu un dibattitu nant' à morte lente di i pescatori... è ancu scenza, perchè ùn era micca u sensu di u raportu.

M. Hyacinthe VANNI

Iè, ma l'avemu avutu sta mane...

M. Alex VINCIGUERRA

Alors sur les appels d'offres qui n'ont pas eu de candidats, il y en a certains qui sont encore en négociation et j'espère que cette négociation aboutira sous peu, je parle sous le contrôle de Daniel Laborde qui me dit qu'avant l'été, on devrait pouvoir sortir quelque chose.

Il y en a d'autres sur lesquels on sera en négociation directe avec les communes et puis il y en a d'autres très probablement où on aura une gestion directe qui continuera de la Collectivité, ce qui est la pire à mon avis des solutions. Mais c'est une solution qui s'impose à nous si on n'a pas de candidats pour suivre.

Sur l'aspect gouvernance de ces structures, moi, je crois que chaque candidat potentiel à la gouvernance peut émettre une candidature et je ne doute pas qu'il sera associé à la gouvernance des structures.

Sur l'aspect « port de pêche nouveau » ou « port de pêche du Sud », ou dichotomie entre port de pêche et port de plaisance, parce que, très souvent, ce ne sont plus des ports de pêche, on travaille, et là je reprends ma casquette de président de l'ADEC, avec l'Union des ports de pêche et de plaisance, qui aujourd'hui est plutôt une désunion qu'une union, on travaille à essayer de monter une action collective pour justement connaître les besoins à la fois de la pêche et de la plaisance, et imaginer comment vous proposez la meilleure des régulations, puisque ne l'oublions pas, la Corse, c'est aussi 60 000 bateaux de plaisance qui croisent chaque année autour de notre île.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Dunque aghju da mette à u votu u cartulare, dicendu bè chì Anne-Laure SANTUCCI, chì hè merre di Luri, ùn partecipeghja micca à u votu.

Dunque, quale hè chì ghjè in favore ? Quale hè chì s'astene ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ? Quale hè chì hè contru?

Unanimità ! **Rapport ADOPTE à l'unanimité.** (Absente : Anne-Laure SANTUCCI)

À ringrazià vi, dunque pudemu presentà un antru cartulare.

Avanti di presentà un antru cartularu, v'aghju da fà a prupusizione di vutà a **DERUGAZIONE per i nostri impiegati di u Secretariatu generale.**

Quale hè chì ghjè in favore ? À l'unanimità. Dunque a derugazione hè valitata.

Dérogation ADOPTEE à l'unanimité.

Pudemu cuntinuà u nostru travagliu incù un altru cartularu, pò esse e risorse umane, s'è vo ne site d'accordu, incù a Signora FAZI.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 055 : Determinazione di i raporti in quantu à l'avanzamentu di gradu 2023 pè u gradu du ridattore principale di seconda classa

Rapport n° 055 : Détermination des ratios d'avancement de grade 2023 pour le grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Mme Bianca FAZI

A ringrazià vi.

En application du code général de la fonction publique, il appartient à l'Assemblée délibérante de fixer, après avis du comité social territorial, le CST, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Je dois vous préciser que les 2 rapports que je vais vous lire ont été étudiés lundi 27 mars et ont eu un avis favorable du Comité social territorial.

Donc, par avancement, ce grade est accessible par ancienneté, ainsi que par réussite à l'examen professionnel. Ces 2 voies de nomination étant liées, le nombre de nominations par la voie de l'examen professionnel ou par celle au choix ne peut être inférieur au quart du total des nominations.

Il est à noter qu'en catégorie B, les possibilités sont particulièrement limitées par les conditions statutaires et la nécessaire réussite à l'examen professionnel.

Ainsi, ces 2 dernières années, seuls 22 agents sur 345 promouvables au total ont pu bénéficier d'un avancement en catégorie B.

Dans ce cadre, conformément à ce qui a été proposé aux catégories B jusqu'à ce jour, la proposition de ratio qui vous est présentée aujourd'hui est basée sur un ratio à 100 %, étant précisé que celui-ci n'engage pas l'autorité territoriale qui demeure compétente pour les décisions individuelles d'avancement.

Je vous précise que 19 agents sur 55 sont lauréats de l'examen professionnel, 55 agents promouvables au grade concerné.

Je vous précise qu'il sera peut-être établi que 100 % des agents passeront.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Avisu di a cummissione di e finanze.

M. Louis POZZO di BORGIO

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole intervene nant'à issu cartularu ?

Nimu. Allora u pudemu fà vutà.

Qual'hè chì ghjè in favore ? Unanimità.

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi, pudemu passà à u raportu 056.

Raportu n° 056 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 056 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Sgiò Presidente.

La première partie, c'est la création des emplois saisonniers.

Comme chaque année donc, il est demandé un recours à ses emplois qui sont limités au renfort lié à un surcroît d'activité saisonnier aux secteurs enregistrant un pic d'activité estivale.

Il s'agit notamment des missions prioritaires, telles que la lutte contre les feux de forêt, les missions techniques liées aux analyses effectuées par les laboratoires départementaux, la démoustication, les missions sociales, les missions culturelles au sein des musées, des missions liées à l'environnement, à la valorisation des sites naturels, ainsi que des missions essentielles à la continuité du service public.

Le nombre de mensualités a été fixé à 486 au titre de l'année 2023, en légère augmentation par rapport à 2022. Il s'agit en effet de 20 mensualités supplémentaires qui ont été créées au bénéfice des services en charge du patrimoine afin de couvrir l'ensemble des besoins au sein des musées, et 2 mensualités supplémentaires qui seront affectées au service en charge des transports scolaires, afin d'instruire les demandes pour la rentrée 2023.

Les 486 mensualités créées seront réparties comme suit : 36 mensualités pour la DGA « infrastructures de transport, mobilité et bâtiments » ; 25 pour la DGA « social et sanitaire » ; 164 pour la DGA « culture, patrimoine, sport et jeunesse » ; 251 pour la DGA « aménagement et développement des territoires » ; 10 pour les services administratifs au sein des autres DGA.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Et je continue, il y a également un poste de chargé de mission en sécurité et protection civile, gestion des risques majeurs qui relève du cadre d'emploi des ingénieurs en chef. Donc il s'agit d'un poste qui a un changement d'affectation. Je ne vais pas tout vous lire, c'est une création nouvelle. Donc il s'agit de définir une stratégie générale de résilience territoriale de protection civile, en œuvrant dans le cadre des politiques publiques initiées par le président, notamment au regard de l'ampleur du réchauffement climatique, de ses conséquences et de la nécessaire transition écologique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè un avisu di a cummissione di e finanze.

M. Louis POZZO di BORGIO

Favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole a parolla nant'à stu cartularu ?

Chantal PEDINIELLI, avete a parolla.

Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Merci, Madame la Conseillère exécutive pour la présentation de ce rapport.

Alors, vous connaissez notre position sur les rapports RH. Nous ne validerons pas tant que nous n'aurons pas la visibilité que nous appelons de nos vœux. Nous maintiendrons donc aujourd'hui une non-participation.

Mais au-delà de ce que vous avez présenté, des 486 mensualités d'emplois saisonniers et des autres emplois, je voudrais revenir sur le recrutement d'un chargé de mission auprès de Monsieur le DGS. Il est indiqué que c'est pour la sécurité, la protection civile et la gestion des risques majeurs dans l'optique de créer un pôle d'excellence de sécurité civile. C'est très bien.

Justement à ce propos, puisque l'on parle de pôle d'excellence en matière de sécurité civile, je saisis l'occasion pour revenir sur la motion que nous avons déposée. Mon collègue Xavier Lacombe et moi-même étions intervenus à deux reprises en séance. L'objectif de cette motion était de pouvoir disposer d'une permanence de moyens de lutte aériens contre les incendies, par l'implantation d'appareils au moins pendant la saison estivale, afin d'éviter le temps de parcours, puisque la flotte composée de 11 appareils n'est pas basée en Corse.

Alors je fais court, je ne vais pas revenir sur les considérants, mais j'ai le sentiment que lorsqu'il s'agit d'une proposition émanant de l'opposition, le texte est renvoyé en commission pour un temps long, ça aboutit à une motion déposée officiellement par la commission en charge de l'instruction.

Donc la CDENATE a donc pris le sujet en main le 23 mars dernier. Il y a eu une autre réunion dédiée. Alors, je voudrais savoir s'il est prévu de conclure ces travaux prochainement. Et si notre proposition principale consistant à avoir des canadiens basés en Corse pourra être retenue ? Alors ça, c'était la première question.

Toujours sur le sujet sécurité civile, je terminerai rapidement, mais je voulais parler de la prévention des incendies. Alors, c'est une question un peu plus locale puisqu'elle porte sur l'entretien des pistes DFCI. Alors je rappelle que les pistes DFCI sont prévues pour la défense de la forêt contre les incendies.

Donc, c'est une piste qui est sur mon territoire, c'est la piste Casa Tirolo, sur la RD 248, la commune de Levie. Elle n'est plus entretenue depuis

plusieurs années. La piste est d'une longueur de 5 km, elle est devenue impraticable, il n'y a plus d'aire de retournement, le maquis a envahi la piste et d'autres pistes DFCI sont, elles, entretenues. Alors je voulais savoir pourquoi il y avait parfois ces différences, et il n'y a pas que sur mon territoire, d'autres maires m'ont dit que certaines pistes étaient entretenues et d'autres non.

Vous conviendrez que pour atteindre l'excellence, il faut que tout soit opérationnel sur le terrain. Et je vous demande donc, Madame la Conseillère exécutive et Monsieur le Président du Conseil exécutif, au-delà de ce rapport, de prendre la mesure de ce problème.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Nadine, Louis.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ghjustu una risposta perchè chì m'hà dumandatu...hà parlatu di a cummissione di u sviluppu economicu, per infurmà vi chì u ciclu di reunione hè finitu, hè compiu, avemu finitu tuttu. Avete da avè e conclusione da quì à unepochi di ghjorni, è chì ci vole à aspettà dinù pè a vostra risposta, secondu mè, e conclusione di u PPFENI, u famosu programma di pruttezzione contr'à l'incendii.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Louis POZZO di BORGO.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Monsieur le Président.

Alors d'un rapport RH, effectivement, on déborde sur d'autres problématiques ; des problématiques certes prégnantes, mais malgré tout quelques points d'éclaircissement.

Alors, l'ouverture de ce poste, chacun en jugera de l'opportunité. Pour autant, face aux changements climatiques, notre collectivité se devait de se doter non seulement d'un service dédié, mais d'experts.

Alors l'avenir nous dira aussi ce que feront ces experts, ou ce que fera cet expert et la plus-value de cette création de poste auquel nous croyons fortement.

Ensuite, oui, des problématiques sur DFCI, nous en avons tous. Mais quand même, modérons non pas nos propos puisque chacun est libre de ses propos, mais dans les efforts que fait notre collectivité, notamment sur le traitement des risques majeurs, le traitement des incendies. Je pense qu'il faut faire aussi un parallèle avec les satellites que sont le SIS 2B et le SIS 2A et le déploiement de moyens, alors je vais vous parler de quelque chose que je connais très bien, le déploiement de moyens qui sont les nôtres depuis quelques années : renouvellement des flottes roulantes de camions, le recrutement de nombreux pompiers, des moyens très conséquents, notamment pendant les périodes où le risque incendie est très fort sur le terrain, via des dispositifs qui sont onéreux mais qui produisent un effet certain. Pour preuve, une certaine maîtrise des incendies.

Alors, on peut y voir une partie de chance, parce qu'effectivement, dans un incendie, il faut toujours un petit peu de chance, une pression incendiaire qui baisse, mais tout de même les SDIS d'il y a 10 ans et les SIS d'aujourd'hui, ce ne sont plus les mêmes outils et ça je peux vous en parler durant de longues minutes ou de longues heures.

Donc, une collectivité qui certes doit sans doute aller sur d'autres sujets aussi, et notamment les DFCI. Mais je tiens quand même à souligner les efforts qui sont faits, nous l'avons vu au BP avec des sommes conséquentes en investissements, des sommes aussi conséquentes en fonctionnement sur les SIS. Et je pense que nous pouvons nous enorgueillir de ce fonctionnement et surtout de la qualité des services d'incendie et de secours.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce dossier ? Chantal PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

Juste un petit mot.

Je suis administratrice du SIS 2A depuis de nombreuses années, je ne remets absolument pas en cause les SIS 2A et 2B. Je sais les moyens qui sont en mis en œuvre, ceux qui est fait et je loue les services des SIS 2A et 2B.

Là, je parlais de l'entretien des DFCI, c'est tout à fait différent. Ce ne sont pas les pompiers qui entretiennent les DFCI.

Donc, les SIS, oui, ils font énormément de travail, beaucoup de boulot, des moyens mis en œuvre, mais n'oublions pas certaines pistes qui désenclavent des hameaux, des hameaux qui sont sur mon territoire en cul-de-sac. Donc, cette piste Casa Tirolo n'étant pas entretenue, on peut arriver à un drame.

Merci

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Cathy COGNETTI.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Juste une petite précision concernant les DFCI, effectivement, c'est une compétence des EPCI...

Brouhaha

Une partie, pas toute ! Une partie des DFCI est aussi une compétence des EPCI et on joue la complémentarité avec les sapeurs forestiers et d'autres intervenants qui permettent la réalisation de ZAC, de ZAL, et d'autres, et qui permettent aussi, et c'est vrai, la complémentarité avec les SIS. Mais je pense qu'ils ont déjà assez de travail dans leurs compétences, et Chantal fait bien de le relever, il est difficile pour eux de faire même ça.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres intervenants ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, j'ai juste une question.

Donc, on a 430 mensualités pour des CDD, à la limite c'est les seules que je peux tolérer.

Moi, je voudrais qu'on ait des critères de sélection sur la précarité, le besoin, les étudiants, que ce soit affiché et qu'on connaisse, je dirais, les taux de doublement ou de triplement de mensualités autorisés. C'est-à-dire, c'est de l'estival, du saisonnier, sur combien de mois ?

Je pense qu'il faut mettre une limite sur ce type de contrat, avec un maxi à 4 mois. Je vais loin, 4 c'est pas mal, mais je pense qu'il faut le mettre et qu'on se fixe une règle, une grille d'appréciation, parce qu'il peut y avoir des fois des demandes qui dépassent la capacité d'offres, si on prend secteur par secteur ou endroit par endroit. Parce que ça représente quand même plus de 30 postes pleins annuels 450 mois !

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

S'il n'y en a pas, je veux dire 2 mots très rapidement, in francese, per cambià appena, perchè ghjè dinò una lingua chì sapemu parlà.

Juste pour dire qu'on pourra avoir tous les moyens de lutte qu'on veut, tous les canadiens qu'on veut, si toutes les conditions sont réunies pour qu'il y ait un méga feu, on l'aura. Et ça, il faut bien que tout le monde le comprenne, nous, on s'est toujours battu et la personne qu'on recrute aujourd'hui, ça sera une personne qui sera aussi en charge de mettre des moyens aériens ici.

Mais il faut bien se dire que quand on arrive à la lutte, c'est qu'on a déjà perdu. Parce que s'ils sont cloués au sol ou si c'est la nuit, on sait très bien qu'on aura perdu la bataille. Et ce qui s'est passé à Cervioni à une époque avec un feu de nuit avec un vent à 130, on aurait pu avoir tous les moyens qu'on voulait, on n'aurait pas sauvé les villages et là, on a eu beaucoup de chance.

Donc, il faut tous qu'on soit conscients aujourd'hui que le seul moyen de réussir, c'est l'inter-service, c'est la prévention et de se parler tous entre nous.

Si les forestiers font dans un coin, si l'ONF fait dans un coin, si les intercommunalités font dans un coin, si les pompiers sont là en pensant qu'ils peuvent tout faire avec la lutte, on aura perdu la bataille.

Donc, il faut aujourd'hui mettre tous les moyens sur la prévention, sur la prévision. Les pistes, les DFCI, mais il faut aller au-delà, il ne faut pas prendre l'expérimentation aujourd'hui du Fium'Orbu, aller au-delà des obligations de démaquisage au-delà des 50 mètres, protéger nos villages, mettre tout en cohérence.

Il n'y a pas une solution qui va nous éviter, si on pourra l'éviter, une vraie catastrophe, parce que toutes les conditions sont réunies : le réchauffement climatique, l'abandon des territoires, puisqu'on parlait avant de l'agriculture et tout est déclaré, est-ce que tout est nettoyé ? Vous avez la réponse. Est-ce que tout est entretenu ? Est-ce qu'il y a une véritable politique de l'entretien du territoire ? De rentrer dans les territoires, de le valoriser ? C'est tout ça qu'il faut faire aujourd'hui. Et je pense que cette personne aura une lourde responsabilité, puisque vous avez vu ce qui s'est passé le 18 août et les élus de Balagne le savent bien, mais ceux de Vico aussi, et c'est arrivé très vite. Ce qui nous a « sauvés », parce qu'il y a eu des morts, et tout le monde sait qu'on a eu beaucoup de chance. Donc ça, il faudra s'y préparer et il faudra l'anticiper. Et on sait que quelquefois, quand on n'a plus de transmission, ça nous met en difficulté et quand on n'arrive plus à se parler, quand on n'arrive plus à s'organiser, quand il faut évacuer des milliers de personnes pour les reloger, on a fait comme on a pu. On a fait comme on a pu et on a réussi. Mais ça, il faudra l'anticiper, il faudra l'organiser parce que ce sera notre quotidien.

Alors moi, je pense qu'il nous faut quelqu'un de haut niveau pour qu'on puisse s'organiser, pour qu'on puisse se parler, pour qu'on puisse aussi se battre, pour avoir ici, sur notre territoire, une base avec des avions, puisque quelquefois ici, si un feu est pris dans le quart d'heure, eh bien on évite les catastrophes.

Donc, il n'y a pas qu'une solution à mettre en place, mais il y a tout ça à aménager et tout ça à construire aujourd'hui. Donc, je pense que c'est une bonne chose. En tout cas, nous on s'en félicite, et je parle aussi au nom de ma collègue et amie Véronique Arrighi qui est présidente du SIS 2A, et nous mettons tout en œuvre pour se préparer au pire.

Avete a parolla, o Sgiò cunsigliera.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi.

Je n'ai pas connu Hyacinthe VANNI aussi pessimiste ! D'habitude il est plutôt... J'avoue que là !... J'espère que nous n'aurons pas de catastrophes...

Alors pour répondre d'abord à Chantal sur deux points : les DFCI, oui, il y a un rapport qui va être présenté le mois prochain, je pense, je parle sous le contrôle de Norbert PANCRAZI, mais je pense qu'il faut que vous envoyiez un mail, on en a parlé avec le Monsieur le DGS, il faut vraiment signaler effectivement s'il y a eu un manque des services, et ça peut arriver malheureusement, il faut absolument que ce soit fait et donc nous noterons, comme nous avons noté vos demandes que vous avez portées avec Monsieur Lacombe et dont nous tenons compte.

Donc pour vous dire que le Président et les services s'emploient à essayer de rapatrier des Canadair sur Bastia, pour tout vous dire.

Mais c'est vrai que l'inconnu, c'est qu'il y a 12 Canadair actuellement en France. 12 ! Donc vous voyez, ça ne fait pas beaucoup. Et qui sont parfois appelés à intervenir en Europe.

Donc, tout le monde, tous les pompiers de France ont pointé quand même le manque d'outils à leur disposition.

Alors, c'est vrai que quand il y a beaucoup de vent, Hyacinthe en parlait, c'est très difficile, mais si nous pouvions avoir des avions sur place, effectivement, ça serait plus facile. Donc, on attend la réponse de l'État et j'espère que nous aurons une réponse positive.

À noter également que maintenant, les pompiers ont quand même des moyens plus modernes, comme le disait Monsieur Pozzo di Borgo, et nous avons quand même une meilleure couverture. Moi, j'ai connu des gros incendies, notamment celui du col de Sorba et de Ghisoni, je ne sais pas si Annette s'en rappelle, qui est descendu jusqu'à la plaine. Donc effectivement, nous espérons avoir plus de moyens.

Donc, en ce qui concerne vos demandes, elles seront bien entendu, écoutées et entendues, surtout entendues.

Pour répondre à Paul-Félix sur les emplois saisonniers, ce sont des emplois saisonniers qui vont de 1 mois à 3 mois ; 3 mois, ça concerne plutôt les

labos, parce que les laboratoires aiment plutôt avoir la même personne, parce qu'ils les forment et comme ça, ça leur évite de changer.

Par exemple, dans la DGA Social, c'est 1 mois, ce sont pour la plupart des étudiants, ou alors ce sont souvent des femmes qui sont dans des situations précaires au niveau professionnel et qu'on essaie de prendre pour la saison.

Donc, je ne sais pas s'il y a vraiment un tableau qu'on pourra vous fournir.... Pas encore.

Et concernant également la demande de Chantal, je pense que, effectivement, Monsieur le DGS s'emploie à vous fournir un tableau de tous les recrutements et toute la RH comme vous l'aviez demandé à plusieurs reprises.

Et concernant les emplois saisonniers, en général, c'est 1 mois. Mais sauf pour les labos, c'est souvent 2 mois, voire 3 mois pour éviter d'avoir à reformer ces jeunes ou moins jeunes.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc on peut passer au vote.

Donc qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Donc, je note que Cathy COGNETTI est pour, et Monsieur GUIDONI aussi.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Je pense qu'il y a un dossier N° 73 sur l'avis de l'Assemblée de Corse portant sur l'article 5 de l'avant-projet, est ce que vous le voulez le présenter ?

Mme Bianca FAZI

C'est le président qui le présente.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. On peut passer aux motions alors.

MUZIONE / MOTIONS

M. Hyacinthe VANNI

Nous avons deux motions : une déposée par Mme PONZEVERA et une déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse et tous les groupes de l'Assemblée de Corse.

Donc, Mme PONZEVERA, vous avez la parole.

Motion N° 2023/O1/007 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Juliette PONZEVERA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Soutien aux bailleurs sociaux

Mme Juliette PONZEVERA

Moi je vais être très rapide, Monsieur le Président.

La loi des finances de décembre 2017 a instauré pour l'année 2018, la réduction de loyers de solidarité, afin de compenser la baisse des APL.

Cette mesure, octroyant une réduction de loyer aux foyers les plus modestes du parc social, est une aide indispensable pour ces ménages, mais elle est assurée exclusivement par les bailleurs sociaux.

L'impact financier pour les bailleurs sociaux est considérable. Je vais vous donner juste 2 exemples : l'OPH de la CAPA, ça correspond à 600 000 € par an, et pour l'OPH de la Collectivité de Corse, c'est quasiment 1 M€ par an.

Les bailleurs sociaux jouent un rôle essentiel pour la cohésion sociale en Corse. L'offre de logement social en Corse est insuffisante et les besoins en la matière ne cessent d'augmenter. Le parc actuel est vieillissant et vétuste et nécessite une rénovation performante et durable.

Donc pour conclure et afin de soutenir les bailleurs sociaux de l'île :

« L'Assemblée de Corse,

Demande la prise en compte des spécificités de la Corse concernant le logement social,

Demande que la RLS, assumée exclusivement par les bailleurs sociaux, soit supprimée, mais compensée par une hausse de l'APL pour les locataires HLM de Corse, ou qu'elle soit compensée par une dotation de l'État pour les organismes HLM de Corse,

Et enfin, mandate le Président du Conseil exécutif de Corse pour alerter le Gouvernement sur la problématique du logement social en Corse et le saisir de cette demande. »

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, un pour un contre. Vanina !

Mme Vanina Le BOMIN

Une question, c'est possible sur la motion ? Il faudrait préciser, est-ce que ça concerne tous les bailleurs, c'est-à-dire Action logement... ou ça ne concerne que l'OPH ? Tous les bailleurs sociaux.

M. Hyacinthe VANNI

Merci pour la question, merci pour la réponse.

L'avis de l'exécutif ?

Mme Bianca FAZI

In favore.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, je vais mettre aux voix la motion.

Qui est pour ? Donc unanimité.

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.

À ringrazià vi.

On peut passer à la motion suivante.

Motion N° 2023/O1/008 déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse et l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse : Fermeture programmée de la maternité de Portivechju

M. Hyacinthe VANNI

Je ne sais pas si je dois attendre la Présidente pour qu'elle la présente, je crois que c'est mieux.

M. Georges MELA

Président, c'est moi qui la présente.

On n'attend pas la Présidente ? Je peux y aller.

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole. Allez-y !

M. Georges MELA

Merci.

Donc, c'est une motion qui avait été déposée en novembre 2022, il y a déjà quelques mois. Figurait sur cette motion, à l'époque, la maternité Maynard, qui depuis a connu quelques difficultés, plus que des difficultés puisqu'il y a des ordres de fermeture qui sont signés pour le 31 mai 2023.

La CP, à l'époque, avait décidé de faire passer cette motion en commission en santé, avec plusieurs objectifs.

Le premier était bien entendu de vérifier son bien-fondé.

Le deuxième était d'auditer les nouveaux patrons de la clinique pour connaître les objectifs qu'ils recherchaient ; auditer aussi le comité de soutien qui s'était formé sur Porto Vecchio ; avoir l'avis de la directrice de l'ARS, en l'occurrence Madame Lecenne ; et finir, bien entendu, le 17 mars comme nous avons fini par une visite de la clinique qui rassemblait bon nombre de personnes en visio et y compris l'ensemble des groupes qui avaient été partenaires et qui avaient contribué à cette rédaction commune.

Je voudrais, avant de la lire, remercier l'ensemble des groupes déjà qui s'y sont associés et particulièrement Dany Antonini qui n'a pas ménagé ses efforts pour que le consensus finisse par primer au niveau de cette motion.

Alors, je vais vous en donner lecture.

« **CONSIDERANT** la fermeture envisagée par l'ARS de la maternité de niveau 1 qui existe depuis des décennies à la Clinique de l'Ospedale, où plus de 230 enfants naissent chaque année,

CONSIDERANT que l'Extrême-Sud de l'île constitue le troisième bassin de population de la Corse et que la clinique de Portivechju est le cœur battant du territoire en termes d'organisation des soins et des urgences médicales,

CONSIDERANT que dans l'organisation du Schéma Sanitaire Territorial, la programmation de la fermeture de la maternité de Portivechju accentuera obligatoirement le désert médical de l'Extrême-Sud,

CONSIDERANT la volonté de l'ARS de fermer la maternité de Portivechju pour la réduire à un centre de périnatalité effectuant un suivi en amont et en aval de l'accouchement, qui devra lui impérativement se faire à Aiacciu ou Bastia,

CONSIDERANT les contraintes du territoire dues à sa spécificité d'île montagne (chrono-distances, moyens de transports), créant de facto un éloignement des hôpitaux d'Aiacciu et Bastia de plus de 2 heures 30,

CONSIDERANT que la programmation de cette fermeture accroît, de fait, le risque de saturation des maternités hospitalières d'Aiacciu et Bastia,

CONSIDERANT l'inévitable impact psychologique que produiront l'éloignement et la séparation des parturientes et leurs familles,

CONSIDERANT que la qualité du plateau technique actuel de la maternité, assure une prise en charge optimale de la mère et de l'enfant, avec des équipes complètes, sans recours à l'intérim et sans qu'aucun évènement indésirable grave n'ait été signalé,

CONSIDERANT que le Président de la République Emmanuel Macron, lors de sa venue à Cozzano le 4 avril 2019, a pris l'engagement au nom de l'Etat de financer la Clinique de l'Ospedale à hauteur de 3,5 M€ par an,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SPRIMA u so sustegnu tutale à a popolazione di u territoriu è a u parsunale di a maternità di Portivechju,

DUMANDA u mantene di a maternità di Portivechju è a mubilisazione di i mezi, via l'ARS, di natura à assicurà u so funziunamentu perennu è u so sviluppu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque possu dà a parolla una minuta à ogni gruppi.

Dany !

Mme Danielle ANTONINI

À ringrazià vi.

Intervengu oghje per spiegà simplicemente parchì a maternità di Portivechju ùn deve micca esse chjosa.

U professore Yves Ville, capu di a maternità di Necker in Parigi, hà presentatu un rapportu di ferraghju 2023 davanti l'académie nationale de médecine, chì precuniseghja a chjusura di più d'una centinaia di maternità, ghjudichendu illusoriu di lascià le aperte perchè chì facenu menu di mille parti annuali hè a prò d'un cambiamentu di livellu à u nome di a securità di a mamma è di i ciucci. Pinsate bè chì quelle di l'Ospedale incù i so 230 nascite hè in periculu, cum'è quelle di Guingamp, Autun, Sedan è tant'altri. Incù a cummissione di e pulitiche di salute, simu vinuti sopr'à locu, avemu scontru u persunale impegnatu, è visitatu una struttura accogliente è cù l'arnesi adattati è senza, sin'à avà- a diceraghju in francese- aucun évènement indésirable grave, cum'è l'hà fattu rimarcà a direttrice di l'ARS madama Lecenne. Allora, tuttu hè spiegatu incù i cunsiderente ma soprattutto e crunodistenze, u risicu di traccarcera di a maternità d'Aiacciu è ancu quella di Bastia, e cundizione climatiche, u cumpunente psicologicu di a spicchera trà e parturiente è a so famiglia, ecc, ecc...Allora per compie è à fà la à l'accorta, vogliu accertà chì a maternità di Portivechju ùn pò micca sarrà, chì a maternità di Portivechju ùn deve micca sarrà è infine, chì a maternità di Portivechju ùn hà micca da sarrà.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Quale hè chì vole di una parolla ?

Mme BRANCA, avete a parolla.

Mme Marie-Claude BRANCA

Ghjeiu in tantu chè purtivicchjaccia ùn possu chè essa à prò, ci avemu tutti participatu è ùn si pò micca capisce una tali decisione quand'ellu si cunnosce a distanza da Purtivechju à Aiacciu o à Bastia, in e cundizione di circolazione d'inguernu o di statina, è l'avemu vistu bè quand'è no avemu intarrugatu à madama Lecenne ch'è i so argomenti ùn teniani micca. È ùn sappia micca parchi a vulia chjuda ma vole chjuda la, dunque no ùn pudemu micca accittà, a situazione di priculu ch'è faria issa chjuditura è dinò, pinsemu ch'è -hè statu dittu in a muzioni- a popolazione di Portivechju di statina cresce, a sapeti tutti, ma ancu d'inguernu hè un locu ch'è in sviluppu è volini chjuda una maternità. È soprattutto, no dimu ch'è ci vola à pinsà a la ghjenti è micca à u soldu. L'ARS ùn pensa micca à a saluta, pensa à u prufittu di u Statu.

Eccu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Jean-Christophe Angelini !

M. Jean-Christophe ANGELINI

Vi ringraziu o Presidente, pensu ch'è à st'ora qu'è vistu sò ch'omu sà dipoi avà i mesi, ùn vale micca à pena di ghjustificà. U fattu di mantene più chè cusì a maternità di Portivechju, vogliu ringrazià l'autore di a muzione, a presidente di a cummissione, Marie-Claude è tutti l'eletti ch'è si sò impegnati da pudè sustene u movimentu indiatu da u cullettivu, è messu in ballu da unepochi. Vogliu ramintà dinò ch'è di sittembre scorsu ci hè statu un'addunita di l'eletti di u circondiu è di u cunsigliu cummunitariu, è ch'è tandu dighjà, ci era a vulintà chjara d'ùn lacà micca chjode a maternità è à tempu di prumove una strategia di salute è di sicuru di presa in contu di e parturiente. Hè stata detta da Marie-Claude è da unepoche d'eletti dinò, dunque qu'è l'affari sò più cà chjari. À nome di tutti, di dinò ch'è ùn hè mai stata presa in contu l'ipotesi di pudè la chjode. Dipoi u principiu ci hè unanimità da a parte di l'eletti, unanimità da a parte di a popolazione, è omu sà ch'è ancu puru quand'è l'affare v'è parenu scumpartuti da tutti, ci hè sempre un mumentu, una parte di a popolazione ch'è ùn hè micca d'accusentu. Nantu à issu cartulare, possu di in tantu cà merre, ch'è ùn aghju mai scontru un purtivicchjacciu, in misura di di mi si pò ancu chjode. Manc'unu. Dunque hè capita ch'è ùn si pò micca cuncipì cù l'accordu di a popolazione, l'accusentu di l'eletti tutti, è l'adesione d'un territoriu sanu, un attu simile. Di dinò è per compie, ch'è dipoi qualch'è simana avà, ci hè da a parte di l'ARS una chjarificazione, è pensu ch'è u votu unanimu spergu da a muzione hà da permette d'andà più luntanu dinò, in u sensu ch'è avemu capitu, è tocca avà à dà si i mezi

di fà cresce a maternità è micca di chjode la. Omu sà chì ci mancherebbe pocu affare per truvà un puntu d'echilibru. È di tutte e manere –righjingu quì a sò ch'ella hà detta Marie-Claude, ancu puru s'ellu si ne trova, ùn avemu micca da mette in periculu e donne è i criaturi di u territoriu per vince dui soldi. Dunque l'affare hè chjaru è nettu, ùn lasceremu micca chjode, dunque a muzione si vota, è si vota spergu di modu unanimu, ma ripetu, in tantu cà merre, in tantu cà cunsigliere territoriale, ghjè u sensu di a storia è pensu chì avemu cumminciatu cù a quistione di Vanina in quantu à Maymard, cumpiimu quì, tardi sta sera cù sta muzione quì. Hè tempu è ora chì ste quistione quì fussinu pigliate in contu à u livellu u più altu è chì a salute di u populu corsu ùn fussi micca una parentesi o una virgola in i calculi di l'unu è di l'altu ma un puntu centrale di u paese chè no vulemu fà. Dunque di sicuru vuteremu à prò.

Vi ringraziau.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque dò a parolla à l'Esecutivu.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi o sgiò Presidente.

Bon tuttu hè statu dettu, pensu chì tuttu u mondu hè d'accunsentu. Vulia di chì ci simu impiegati l'esecutivu è eiu, soprattuttu simu falati in Purtivechju, avemu scambiatu cù Marie-Claude prima è dopu sò falata ancu cù l'aghjunta Emmanuelle Giraschi di Jean-Christophe Angelini. È soprattuttu, d'apressu à mè ùn hè micca l'ARS solamente, n'avemu parlatu quand'è no simu andati à u ministeru cù Paul-André Colombani. Ci vole à avè un azzione nantu à u ministeru perchè chì in fatti l'ARS ùn hè cà u depositu, ùn hà micca da piglià a so decisione, ghjè u ministeru chì ci vole à tuccà, è c'impieghemu perchè hè vera chì sta maternità hè luntana da tuttu è ghjè troppu periculosu. Sapemu tutti chì ci hè u gattivu tempu è ancu una parturiente ùn si pò micca mette in un elicotteru, ghjè troppu periculosu per a mamma è per u ciucciu dunque vutemu à prò è simu d'accunsentu cù sta muzione.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Emu da mette à u votu issa muzione.

Quale hè ch'hè in favore ? Unanimità. À ringrazià vi.

La muzione hè VUTATA à l'unanimità.

Emu finitu e muzione.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Presidente nantu à a muzione chè avemu ritiratu, per spiecazione. Era a muzione nant' à a pruminata à bordu di strada di vacche è altri. Dipoi trè mesi o quattru ci femu pruminà da Caribba in Sillà da l' esecutivu, l' ODARC e cummissione è quì è cullà è per finì ultimamente cù amendamenti chì ani cacciatu u sensu di ciò chè no vulimu, tandu l' emu cacciata. Micca par fà vi vince à pena di tempu, ma pà no par micca perde tempu di più, l' avemu da riprisintà cù u nosciu sensu.

M. Hyacinthe VANNI

Hè detta !

Dunque, avà resta un cartulare, o Sgiò Presidente... O vulete risponde à Paul-Félix ? Fate come vo vulete, site u presidente.

Avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Diceraghju semplicemente chì ùn sete micca stati purtati da Caribba in Cillà ne da fole in canzone. Sapete chì ghjè una primura un prublema cumplicatu, è lasciu à libertà di sicuru di riprisintà dinù a vostra muzione, ma pensu chì a forma di a muzione ùn hè forse micca à più adattata, à ciò chè v' aspittate, ciò chè vo vulete fà, ciò chè no vulemu circà à fà insemi. Eo l' aghju detta digià à u presidente di l' ODARC chì s' hè impignatu assai, pensu chì al di là di a muzione ci vole à mette in ballu un gruppu di travagliu infurmale diceraghju, à u più prestu perchè ci sò l' affari chì si ponu trattà à traversu à una muzione è d' altri affari ùn si ponu micca trattà à traversu una muzione. Dunque ne parlemu è videremu da quì à u mese chì vene.

M. Hyacinthe VANNI

Eccu. Dunque, resta un cartularu, o Sgiò Presidente.

**INNOVAZIONE - CUNTROLU - VALUTAZIONE /
INNOVATION -CONTRÔLE – ÉVALUATION**

Raportu n° 073 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu à l'articulu 5 di l'avamprugettu di lege organica relativu à l'apertura, a mudernizazione è a rispunsabilità di a magistratura

Rapport n° 073 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur l'article 5 de l'avant-projet de loi organique relatif à l'ouverture, la modernisation et la responsabilité de la magistrature

Le Président SIMEONI

Allora a sapete chì a lege privede chì l'assemblea di Corsica sia cunsultata quand'ellu ci hè un prugettu di riforma di a lege chì hà un effettu nantu à l'organizazione di i servizii publichi in Corsica, è in appiegazione di issu articulu, ch'avemu oghje à dà u nostru parè nant'à un prugettu chì tocca à l'amministrazione di a ghjustizia. À l'ingrossu, si tratta custì, ghjè a vulintà di permette à ghjudici chì sò in piazza è numinati in Francia, in a partita sottana di a Francia, di pudè vene per trè mesi in Corsica quand'ellu ci hè un bisognu. Allora, sò ch'aghju fattu, per permette à l'assemblea d'esse infurmata, aghju dumandatu u so avisu à i dui capi avucati di Bastia è d'Aiacciu. A capi avucata d'Aiacciu l'aghju avutu ma ùn capiscu micca perchè, a so lettera ùn hè micca ghjunta, u capi avucatu di Bastia, hà avutu una risposta è una lettera assai chjara, l'avete in appicciu à u vostru cartulare. Hè cumpletamente oppostu à sta riforma perchè dice chì ghjè una manera di trattà di manera superficiale prublemi chì sò prublemi di fondu, ch'ellu ci vole a cambià e regule è permette un rinforzu strutturale di i ghjudici è di i greffieri quand'ellu ci hè un bisognu. È ellu hà a paura è a dice di manera chjara in a so lettera

.... l'aghju da cità :

« Je note par ailleurs que les magistrats en question seront nécessairement des magistrats détachés de la Cour d'appel d'Aix-en-provence », également de Paris. J'avais dit du Sud, donc de Paris. « Il y a donc peu de chances, connaissant les choses en pratique, qu'un déplacement en Corse sur une période de trois mois soit tout simplement possible.

Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un progrès ni d'une modernisation de l'organisation de la justice et surtout, je ne crois pas que ce soit satisfaisant pour la Corse. C'est un dispositif dans lequel il ne faudrait pas entrer, car il pourrait s'étendre et être dévoyé dans l'avenir.

Je ne saurais donner pour ma part un avis favorable à ces textes qui éloigneront un peu plus demain les justiciables corses de leur juge ».

Donc c'est un avis qui est sévère, un avis qui émane du bâtonnier de Bastia. Il y a un certain nombre de collègues qui exercent la profession d'avocat, je pense qu'ils auront l'occasion de donner leur avis.

A titre personnel, et je voudrais ajouter deux choses qui figurent dans le rapport.

Premièrement, oui, je pense qu'il faut un renforcement des effectifs de la justice et on ne parle pas seulement de la justice pénale, on parle de toutes les formes de justice et notamment la justice civile et la justice de proximité. Oui, il faut un renfort.

Deuxièmement, il faut un renfort structurel.

Troisièmement, et je le dis en pesant mes mots, il y a une véritable politique de décorsisation active de la magistrature et des greffiers. C'est un constat objectif et c'est une réalité qui est partagée, y compris par des magistrats d'origine insulaire auxquels on fait systématiquement comprendre qu'il est globalement considéré qu'un magistrat d'origine insulaire n'a pas la distance suffisante pour bien rendre la justice.

Donc moi, je pense que c'est une approche qui est inexacte. Je rappelle qu'elle a quand même été théorisée, notamment dans le rapport Glavany au lendemain de l'assassinat du préfet Erignac où il était écrit noir sur blanc que la présence de nombreux fonctionnaires corses contribuait à dévoyer l'administration, et à affaiblir l'intérêt général et la prise en compte de l'intérêt général.

Moi, je crois qu'on peut être Corse, magistrat, fonctionnaire, greffier, exercer en Corse et le faire dans le parfait respect des règles qui régissent la Fonction publique.

Quatrième et dernière remarque, ça a un rapport quand même, on nous a saisis, parce que la loi l'impose, de cet avis sur un projet de loi. Moi, je pense qu'on doit saisir l'occasion qui nous est donnée de nous exprimer pour dire aussi que l'Assemblée de Corse, en tout cas c'est ce que je vous propose de faire, n'apprécie pas d'avoir découvert dans la presse le principe et le contenu d'une circulaire pénale destinée à la Corse.

Je ne sais pas ce que dira l'Assemblée de Corse, mais je peux vous dire que le Conseil exécutif considère que c'est un manquement à l'esprit et à la règle

des textes. Je ne vois pas pourquoi on nous consulte ou on demande notre avis sur des textes législatifs et pourquoi on ne demande pas notre avis sur des textes, certes réglementaires, mais qui sont d'une importance majeure, et ce d'autant mieux que l'on sait que le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse se sont saisis et sont les seuls à l'avoir fait à l'échelle des collectivités dites locales ou territoriales en Europe, des problèmes des dérives mafieuses.

Je pense que le moindre des respects pour notre institution aurait été de nous informer du principe de cette circulaire et pourquoi pas de nous demander si nous avons un avis institutionnel dessus.

Je constate que cela n'a pas été fait, je le regrette. Il n'y a rien de personnel vis-à-vis du Garde des Sceaux dans cette critique. Par contre, à mon avis, il y a un problème de principe, notamment et fortement en ce qui concerne le respect de la lettre et de l'esprit des textes, et surtout le respect de notre institution.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque s'ellu ci hè intervenzione nant'à stu cartularu ?

Mma BOZZI.

Mme Valérie BOZZI

Monsieur le Président,

Alors effectivement, nous sommes saisis donc d'un avis. Nous avons déjà été saisis pour le renforcement des greffiers et, à l'époque, notre Assemblée s'était contentée de prendre acte.

Donc aujourd'hui, je constate une avancée, nous rendons vraiment un avis, un avis défavorable en l'occurrence.

Moi, je crois qu'effectivement, il faut, comme vous l'avez rappelé, regretter les tensions qui existent aujourd'hui sur les juridictions insulaires, tant au niveau des greffiers que des magistrats. De nombreuses procédures sont en attente, pas uniquement sur le pénal bien sûr, mais sur l'indemnisation des victimes, la conservation des hypothèques, toutes des procédures qui pourrissent parfois la vie des justiciables qui sont dans l'attente d'une décision.

Donc, c'est important bien sûr de faire remonter ces carences et ce besoin. Et cette proposition de loi effectivement, je suis sur l'avis défavorable, parce que c'est uniquement...

Alors sur les greffiers, moi, j'étais favorable parce que ça permettait de désengorger rapidement les dossiers en attente et il y avait un besoin ; sur les magistrats, là, au contraire, je crois qu'il faut instaurer des magistrats de manière pérenne dans nos juridictions. Et puis surtout, ce qui est inquiétant dans cette proposition, c'est le recours possible à la visioconférence, c'est-à-dire que le magistrat resterait sur le continent, Paris ou Aix-en-Provence en l'occurrence, et le justiciable serait ici en Corse.

Donc, pour prendre un exemple, sur une audience collégiale, au lieu d'avoir 3 juges, il y en aurait 2 et le 3ème serait sur le continent. Donc c'est parfaitement inacceptable et il ne faut évidemment pas mettre le doigt dans cette dérive qui consisterait peut-être à terme à supprimer complètement certaines juridictions.

Donc, un avis défavorable pour ces raisons-là.

Nous avons déposé un amendement, je l'expliquerai tout à l'heure, mais c'est simplement sur la suppression de l'article 1, parce que vous demandez de mettre un terme à la politique de décorsisation des emplois et de donner une priorité aux magistrats d'origine insulaire. C'est une blague ! Il n'y a jamais eu, ou très peu, de magistrats insulaires ! Il n'y a pas de politique de décorsisation des emplois. C'est malheureux, c'est à regretter, mais c'est pour des raisons pratiques. C'est compliqué d'aller à l'Ecole nationale de la magistrature à Bordeaux quand on habite en Corse. Donc, il faudrait plutôt travailler et aider les jeunes corses qui veulent se tourner vers la magistrature. Mais aujourd'hui, dire qu'il y a une politique de décorsisation des emplois, ça me semble être une aberration. Il y a peu de magistrats corses.

Alors, on peut évidemment déplorer l'absence de consultation du ministre de la Justice, mais il faut quand même rappeler que cette circulaire intervient dans une réforme globale de la justice pénale et qu'elle ne concerne pas uniquement la Corse. Donc effectivement, il y avait peut-être lieu à faire remonter des éléments, mais ça n'est pas une volonté, je pense, de ne pas avoir consulté la Corse, ça s'inscrivait dans une démarche globale.

Donc voilà pour mes observations et effectivement, nous déposons cet amendement, mais nous sommes défavorables également à ce projet.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Mma Casanova-Servas.

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Monsieur le Président,

Sans trop de surprise, je vais m'associer aux propos du Président du Conseil exécutif et à ceux de ma collègue et consœur Valérie Bozzi.

Vous avez bien compris qu'il n'est pas possible pour nous d'accepter ce qui est proposé.

Pour les greffiers, ma consœur l'a dit, les rôles d'audience étant surchargés, il est évident que pour le justiciable, on avait un intérêt à ce qu'il y ait beaucoup plus de greffiers, puisque, pour vous donner un ordre d'idée, si on fait délivrer une assignation aujourd'hui pour un divorce, on est fixé dans 4 ou 5 mois pour la date d'audience. À cette date, on va demander un renvoi, puis un renvoi et ça va durer un an et demi. Donc ça fait un peu long, et là je parle d'un divorce, je ne parle pas et ma consœur l'a fait, des rôles devant les commissions d'indemnisation des victimes et des justiciables qui attendent enfin de se voir allouer une somme en réparation du préjudice qu'ils ont subi.

Donc effectivement, pour les greffiers, si ça avait permis de désengorger les rôles des tribunaux, il est évident que nous partagerions cet avis et que nous étions pour un renfort. Un renfort, vous l'avez dit Monsieur le Président, un renfort structurel, c'est tout à fait ça.

Priorité aux magistrats insulaires, bien sûr, mais là je me demande de qui se moque-t-on ? Parce que malheureusement, on a quasiment plus de magistrats insulaires. Et puis, si l'on devait arriver à la visioconférence, alors ça voudrait dire qu'on n'aurait plus de magistrats insulaires et plus de magistrats tout court et que le justiciable rentrerait dans une salle d'audience pénale ou civile, prendrait un ticket pour recevoir sa sentence et c'est tout. Donc c'est inacceptable.

Moi en tant qu'avocate, je ne peux bien sûr que m'opposer à ce qui nous est proposé, parce que je trouve d'abord que c'est se moquer du monde, je le dis. Je ne parle même pas de cette circulaire pénale que nous avons, qui concerne la Corse... Alors, c'est vrai qu'elle est d'ordre général, mais elle concerne quand même et avant tout aussi la Corse. Et il est vrai que de l'avoir appris par la presse, que l'on se place d'un côté ou de l'autre de la barre, c'est inacceptable. On se moque de nous.

Donc, bien évidemment, pour « Fà populu in seme », c'est un avis défavorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Me Casanova pour cette plaidoirie.

Donc, si d'autres personnes veulent intervenir ? Non. Donc la parole au Président du Conseil exécutif pour l'avis sur l'amendement et s'il veut répondre.

M. le Président Gilles SIMEONI

Défavorable à l'amendement !

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Dunque pudemu mette à u votu st'amendamentu, prima.

Quale hè chì ghjè in favore à l'amendamentu ? Quale hè ch'hè contru ?

L'amendamentu ùn hè micca adduttatu.

(Contre : Fà populu in seme, Core in fronte et Avanzemu)

Dunque avà possu fà vutà u raportu di l'esecutivu.

Quale hè chì ghjè in favore à u raportu di l'esecutivu ? Quale hè ch'hè contru ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ? Quale hè chì s'astene ?

Dunque u raportu di l'esecutivu hè ADDUTTATU.

A Presidente hè quì, l'aghju da lacà a piazza vulinteri per e risoluzione.

La Présidente MAUPERTUIS préside la séance.

RESOLUZIONE / RESOLUTIONS

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, emu travagliatu in cunferenze di i presidenti, mentre chè vo stavate travagliandu nant'à i raporti.

Ringraziu u Vice-presidente di u so aiutu.

Alors concernant tout d'abord, la résolution que nous souhaitons établir relative à la décision du tribunal administratif.

Donc, la journée a été très riche, comme vous l'avez vu sur le plan du débat concernant cette décision. Tout le monde a jugé que compte tenu de l'heure tardive et de tous les éléments qui ont été engrangés, en particulier tout au long de la matinée, les échanges avec Fernand de Varennes aussi, nous incitent en fait à prendre un peu de recul sur tous les éléments qu'il nous a donnés, à faire quelques vérifications aussi d'ordre juridique. Notamment, il y a un argument très intéressant qui a été évoqué par Fernand de Varennes, qui est l'argument de la discrimination.

Chaque groupe a aussi besoin de réfléchir là-dessus et ce que l'on va faire, on a déjà une trame très, très bien avancée, ce qu'on va faire, c'est qu'on proposera une résolution de l'Assemblée de Corse commune dans un mois. Donc, à la prochaine session, à la session du mois d'avril. Voilà, c'est préférable. Comme ça on aura vérifié l'ensemble des éléments nécessaires.

De plus, nous vous proposerons une version évidemment bilingue, deux versions donc, une en corse et une en français.

Donc une réunion aura lieu sur ce sujet dans les jours qui viennent. Donc, on va se revoir. Chaque groupe, ou les présidents ou un représentant de chaque groupe viendra. Vous déléguerez, Messieurs les Présidents, si vous le souhaitez, quelqu'un, et nous travaillerons ensemble à la finalisation de cette résolution, après avoir vérifié quelques points et intégrer certains arguments qui nous ont été avancés ce matin.

En tout cas, je crois qu'on peut se féliciter, les échos sont très positifs, du débat qui a eu lieu ce matin, en toute sérénité bien sûr. Enfin moi, j'en suis très satisfaite et vogliu, cambiù di lingua, scusate è vogliu ringrazià di sicuru

quelli chì ci anu aiutati durante tutta issa sessione, per a prima volta incù a traduzione, i servizii di sicuru ch'anu fattu u più per avè d'un puntu di vistu tecnicu a pussibilità di stà à sente u corsu o u francese ind'è l'emiciculu, ind'è e sale vicinu, ma dinò fora. È quessa ghjè una prima, cum'è l'aghju detta eri. È ghjè un bell'affare.

À ringrazià dinò tutti i traduttori chì ci anu aiutatu.

Pensu chè per elli dinò, ghjè una bella sperienza è serà sicuramente rinnuvellata.

À ringrazià vi à tutti.

Eccu per a prima risoluzione.

Pour la 2^{ème} résolution.

Souvenez-vous donc hier, nous avons reçu une délégation composée du président et du bureau de l'Association des maires de Corse-du-Sud, mais aussi les maires d'Afa et d'Appietto.

Donc, de ce point de vue-là, à la Conférence des présidents, il y avait une proposition de « Un soffiu novu » qui a été mise sur la table et une proposition donc du Président de l'exécutif et de moi-même.

Nous n'avons pas réussi à converger. Donc il y a 2 résolutions qui vont être présentées et mises au vote.

Donc, je pense que « Un soffiu novu » va présenter sa résolution.

Ensuite, Monsieur le Président, comme vous le souhaitez, ou vous présentez ou je présente la 2^{ème} résolution, et nous voterons successivement chacune des deux résolutions.

Donc, vous présentez la première, je vous en prie.

RESOLUTION N° 2023O101 présentée par le groupe « Un soffiu novu » : **Soutien aux maires victimes d'attentats**

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

En effet, nous avons reçu et entendu l'émotion des maires hier.

Je pense que nous avons entendu les mêmes choses. Je crois que nous avons reçu des gens éprouvés par ce qu'ils ont vécu et qui attendaient, comme nous l'avions pressenti les uns et les autres, dès dimanche, une réaction de notre Assemblée et c'est déjà, je crois, une première réussite que d'avoir solennellement réagi et d'avoir solennellement interrompu nos travaux pour ce temps qui n'était pas un temps de catharsis, ni un temps de thérapie collective, mais un temps de prise de conscience partagée d'une souffrance, et nous divergeons, je crois, à cette heure, sur ce qui résulte de cette souffrance et ce que sont en droit d'attendre ces personnes qui nous ont manifesté à travers leurs mots la façon dont ils vivaient leur mandat et la façon dont ils avaient vécu ce qui n'est pas un psychodrame, ce qui est un incident significatif des dérives de notre société, et l'heure n'est pas à refaire le monde, mais à essayer de trouver les mots justes.

À cette heure-là, qu'est-ce qui nous rassemble et qu'est-ce qui nous distingue et pourquoi allons-nous présenter deux textes ?

Ce qui nous rassemble, c'est évidemment ce qui nous caractérise très souvent : l'humanité qui nous conduit à manifester à l'égard de ces deux maires, et au-delà de ceux qui nous écoutent, qui ont des fonctions électives, non pas qui ont peur, mais qui sont dans le doute par rapport à ce qui peut arriver dans les heures, dans les jours qui viennent, notre soutien. Donc, c'est la part d'humanité qui nous rassemble.

Ensuite, la conscience que, collectivement, les uns, les autres, nous devons construire, d'ici et de là où se trouvent les maires, un avenir plus serein qui soit de nature à surmonter les colères, les exaspérations, les doutes, les rancœurs, les jalousies et les dérives. Ça, nous l'avons en partage.

Quelles difficultés avons-nous aujourd'hui à partager ? Le fait que nous, nous condamnions ces actes. J'insiste et je répète, nous condamnons des actes.

Ce faisant, on ne condamne personne et on ne damne personne. Ça ne fait pas de nous des procureurs, ça ne fait pas de nous des moralistes, ça ne fait

pas de nous des tisonniers qui voudraient jeter de la braise sur quelque feu que ce soit. Ça fait de nous des hommes et des femmes qui avons une vérité chevillée au cœur, qui avons entendu cette part de vérité dans la bouche des maires que nous avons reçus, avec qui on essaye d'être en écho, avec qui on essaye de prolonger cette émotion.

Et nous pensons que ces maires ont besoin d'entendre un soutien, qu'ils ont besoin d'entendre cette volonté collective de construire, mais qu'ils ont aussi besoin d'entendre que l'on condamne.

C'est l'esprit du texte que vous avez sous les yeux, qui reprend ces principes : des principes de générosité, de partage, de solidarité et de responsabilité assumée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous ne la lisez pas ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui !

« À deux jours d'intervalle, deux mairies de l'agglomération ajaccienne, Afà et Appiettu, ont subi des dégradations criminelles ayant endommagé leurs bâtiments communaux.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'INDIGNE ET CONDAMNE avec fermeté ces attentats qui s'apparentent à des tentatives d'intimidation inacceptables envers les équipes municipales des deux communes.

ASSURE les maires, équipes municipales ainsi que les populations des deux communes de son indéfectible soutien face à ces actes de violence.

EN APPELLE SOLENNELLEMENT, en tant que matrice politique de la vie politique insulaire, à la responsabilité de chacun pour que de telles exactions ne se reproduisent plus et que la Corse s'engage dans un cycle politique apaisé propre à son épanouissement, loin du recours à la violence. »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. A ringrazià vi. Qui veut s'exprimer ?

On peut, je le rappelle, faire un pour, un contre. Valérie !

Mme Valérie BOZZI

Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, nous avons déposé cette résolution solennelle pour nous indigner et condamner fermement les actes de violence qui ont été commis dernièrement sur les bâtiments communaux d'Afa et Appietto.

C'est une résolution de soutien à ces maires, à son conseil municipal, à sa population.

Et nous pensons qu'il faut aujourd'hui dénoncer fortement ces dérives qui touchent les Corses, qui touchent les élus, qui touchent les bâtiments communaux, qui touchent les chefs d'entreprise.

C'est notre rôle ici de condamner ces actes de violence, ces dérives, pas les hommes, ce sera la justice qui le fera peut-être, en son temps. Mais c'est important et ça a été dit, lors de l'Assemblée générale des maires, c'est important de ne pas banaliser ces actes de violence ; ces actes de violence du quotidien que subissent souvent les maires qui sont au contact direct de la population.

Et, en tout cas aujourd'hui, je suis à leurs côtés, nous sommes à leurs côtés. Notre soutien est clair, il n'est pas en demi-teinte, il est sans ambiguïté.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci. Quelqu'un d'autre veut-il s'exprimer sur cette motion ?

Pierre !

M. Pierre POLI

Je ne vais pas être très long, je vois que tout le monde fatigue.

Il est important, je pense, de se réjouir de ce soutien. Mais au-delà de ce soutien, je pense qu'il est très important aujourd'hui de se poser les bonnes questions.

Est-ce que cette situation était prévisible ? Je pense que oui.

Est-ce que nous avons tout fait pour l'éviter ? Je pense que non.

Est-ce que nous avons été à l'écoute de la jeunesse ? Je pense que non.

Cette jeunesse qui aujourd'hui a été dans les rues au moment de l'ignoble assassinat du regretté Yvan Colonna. Mais au-delà, aujourd'hui, cette jeunesse, elle vit des moments très difficiles : une situation économique catastrophique, la difficulté de travailler, de se loger.

Donc aujourd'hui, nous devons être à leur écoute.

Bien entendu, le soutien aux maires, pour moi, il est indéfectible.

Je suis maire, je connais les problèmes que l'on rencontre tous les jours. C'est un choix qu'on a fait. On se doit de l'assumer. Mais toutes ces raisons font qu'aujourd'hui, ça doit nous interpeller. On ne peut pas se contenter de condamner et de soutenir, on doit aller au-delà.

Alors pour terminer, je dirai que toutes ces raisons ont fait qu'aujourd'hui, cette situation dramatique, parce qu'elle est dramatique, parce qu'on ne connaît ni les tenants, ni les aboutissants, doit cesser.

Alors aujourd'hui, une des raisons, et là je vais aller peut-être un peu loin, une des raisons et pas des moindres pour moi, et là je m'adresse à notre famille, à la famille nationaliste : est-ce que vous pensez que les divisions ont toujours été, je dirais, synonymes de paix et de sérénité ? Je ne pense pas.

Je ne le pense pas et je pense que cette situation a joué aussi là-dedans.

Donc, je pense que si on veut aujourd'hui retrouver la sérénité, la paix à laquelle on aspire, on se doit, nous, et là, que les choses soient claires, je n'accuse personne, chacun connaît sa part de responsabilité dans cette situation... Je pense qu'on doit faire un retour en arrière, se mettre autour d'une table et parler, et montrer à cette jeunesse qu'on est capable d'avancer.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Est-ce qu'il y a une autre intervention ? Non.

Donc, on passe au vote sur la motion présentée par « Un soffiu novu » ?

Quel est l'avis de l'exécutif ?

M. le Président Gilles SIMEONI

L'exécutif s'abstiendra sur cette motion, puisque, je l'ai déjà dit, le soutien et la solidarité aux maires et aux élus d'Afa et d'Appietto ont été manifestés, notamment par le Conseil exécutif y compris à travers ma présence, réaffirmés lors de la rencontre que nous avons eue avec les maires, avec le président Ciccolini, le bureau de l'Association des maires de Corse-du-Sud.

Donc, l'exécutif s'abstiendra également pour que cette motion puisse avoir une majorité, ce qui est une façon de dire aussi que nous ne voulons pas rajouter des divisions. Nous voulons la paix. Nous voulons réaffirmer un certain nombre de principes, je l'ai fait et je crois que nous essayons de le démontrer au quotidien : la démocratie, la paix, une solution politique, des réponses aux attentes, aux espoirs et aux angoisses de notre société, notamment de notre jeunesse. C'est le message à mon avis que nous devons toutes et tous essayer de faire passer au moment de ce débat et puis au-delà.

Et je ne doute pas que si nous nous y engageons et si nous nous y employons tous, nous allons réussir à construire cette paix dont la Corse a tant besoin.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Donc, nous passons au vote sur la motion qui a été présentée par Jean-Martin Mondoloni.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas. Donc non-participation de « Core in fronte ». Qui est pour ?

Donc la résolution présentée par le groupe « Un soffiu novu » est ADOPTÉE.

(Abstention de « Fà populu in seme » et « Avanzemu » ; Non-participation de « Core in fronte » ; Pour « Un soffiu novu »)

Nous passons maintenant à la résolution qui est le résultat d'un échange en conférence des présidents, même si pas tout le monde ne s'est rallié à elle.

RESOLUTION N° 2023O102 présentée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse et M. le Président du Conseil exécutif : Soutien aux maires victimes d'attentats.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est une résolution, pour la présenter de manière générique, et ensuite je la lirai, une résolution dont je vais rappeler les principaux éléments.

Evidemment, elle procède d'une logique de soutien total. Elle vise à rappeler que la commune, parce que nous l'avons entendu de la bouche des maires qui étaient présents, que la commune est l'échelon essentiel et premier de la vie démocratique, qu'elle est un symbole de la vie démocratique. Et que nous souhaitons réellement que les logiques de tension disparaissent complètement et que l'on s'engage enfin, comme je le disais hier matin dans mon discours, dans une logique de construction d'un avenir apaisé qui passe par différents facteurs, différents éléments. Et effectivement, je rejoins ce qui a été dit il y a un instant, qui passe par un engagement de nous tous.

Je lis la résolution.

« Après avoir rencontré, le jeudi 30 mars 2023, au siège de la Collectivité de Corse, les maires d'Afa, d'Appiettu, le Président de l'Association des Maires de Corse-du-Sud, et le bureau de cette association,

LE CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE ET L'ASSEMBLÉE DE CORSE

EXPRIMENT leur soutien aux maires et élus d'Afa et d'Appiettu après les incendies volontaires ayant visé les mairies de ces deux villages ;

RAPPELLENT que les communes sont les premiers échelons de la vie démocratique et que les « Case cumune » en sont un symbole intangible et à respecter ;

RÉAFFIRMENT solennellement leur refus des logiques de tension et leur engagement en faveur de la construction de la paix. »

Qui souhaite intervenir sur cette résolution ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Pour ma part et au nom du groupe que je représente avec mes amis, dire notre adhésion au texte qui vient d'être lu.

Bien sûr dire que je m'inscris totalement dans les propos qui ont été tenus par Pierre au nom d'« Avanzemu », et également que je comprends la position qui a été exprimée par le groupe à travers les propos de Jean-Martin Mondoloni et de Valérie Bozzi.

Il y a une confusion extrême qui donne lieu à un certain nombre d'interprétations, de messages plus ou moins cohérents.

À ce stade, y compris de notre session, dire bien sûr notre soutien aux maires, d'abord. J'ai eu l'occasion avec d'autres d'être présent hier matin, lors de la réunion en préfecture au palais Lantivy, dans des locaux de la Collectivité et ensuite avec d'autres présidents, lors de la rencontre avec le Président Ciccolini et les maires qui l'accompagnaient.

Depuis un moment déjà, et c'est ce que je voudrais particulièrement retenir ce soir, on sent une angoisse sur laquelle brièvement, je voudrais encore une fois revenir. Je ne dis pas que les élus de cette Collectivité n'en sont pas eux-mêmes victimes, qu'ils soient maires ou pas, mais dans le quotidien municipal et dans le moment que l'on vit, qu'il s'agisse d'urbanisme, de social, d'équipements publics, d'accès aux services publics et de tant d'autres choses, une pression supplémentaire est aujourd'hui mise. Il y a également, il faut bien le dire, de temps à autre une petite musique selon laquelle les élus municipaux ne seraient pas nécessairement au rendez-vous, alors même semble-t-il, qu'ils sont, et sur bien des sujets, en première ligne.

Donc il y a aussi, à travers ces propos, ces attentes, pour ne pas dire parfois ces craintes, quelque chose de cet ordre-là que notre Collectivité, à mon avis, doit prendre en compte.

Deuxièmement, même si la motion ne le dit pas, mais ça n'était pas l'objet, donc il n'y a pas de difficulté ni de débat à cette heure, il y a cette idée de la place de la commune dans l'architecture des pouvoirs locaux et plus généralement dans le paysage politique. Bien sûr que la Collectivité a vocation à exercer des compétences supplémentaires, au terme notamment du processus qui est en cours et dont on espère qu'il reprendra bientôt avec Paris, avec l'État.

Mais en même temps, la collectivité municipale a aussi des compétences nouvelles, en tous les cas, c'est ma conviction, à exprimer et à exercer dans des domaines à discuter et on n'est pas là ce soir pour les énumérer, mais c'est l'évidence, que cette question-là devra également être prise en compte. Et que l'angoisse évoquée plus tôt et par d'autres, elle est aussi, me semble-t-il, nourrie ou inspirée par des considérations de cet ordre-là.

Troisièmement et enfin, dire qu'on ne peut rien régler en brûlant, en détruisant, en invectivant et bien sûr qu'il y a un chemin aujourd'hui à construire qui doit associer la Collectivité, qui doit impliquer l'État, mais qui doit et intimement impliquer également les communes et les premiers magistrats, ainsi bien sûr que les conseils municipaux. Ça me paraît important et ça me paraît même fondamental. Je crois qu'au confluent de toutes ces attentes, il y a pour partie le texte qui ce soir est proposé.

Donc, vous l'aurez compris, en écho, avec une sensibilité particulière, des mots qui peuvent être différents, mais un sentiment me semble-t-il assez convergent et sans rien retirer de l'analyse pertinente qui est faite par Pierre et qui, de notre point de vue, est également à la source de bien des difficultés, nous voterons cette résolution. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je pense que sur certains points, nos volontés communes, c'est de rechercher les voies de l'apaisement, de la tranquillité, du mieux-vivre, de l'harmonie, de la fin des conflits.

Ensuite, il y a des manières de le dire, des manières de le positionner et il y a en chacun d'entre nous, sa famille politique d'origine, son histoire. Nous, historiquement, on n'a jamais rien condamné, quel que soit les dommages collatéraux ou connexes qu'il y avait. On a eu cette position historique. Par principe, je continue à l'avoir, mais aussi par conviction, parce que si on avait écouté le chant de la masse dans les années 80, on aurait condamné, exécuté et anéanti ce qui, quelques dizaines d'années après, est devenu l'espoir de tout un peuple.

Je garde cette position. Mais je suis par contre ferme dans mes convictions, dans mon humanité, dans ma recherche de cet équilibre et dans mon refus des affrontements.

Sûr que quand je vois deux mairies du rural, deux maires qui de notoriété, sò bravi ghjenti, ça m'interpelle. Je me dis, comment on peut en arriver là, alors que dans les années 80, malgré les exactions, malgré les barbouzeries, il n'y a aucune mairie CFR qui a pris un seul paquet. Il y avait un respect tacite de cet espace de démocratie. Et nous aussi, il faut qu'on se rappelle.

Il y a eu en 1980 manifestation de la CFR où chaque section CFR a défilé Ajaccio, avec sa banderole, CFR de là, CFR de là-bas, il n'y a pas eu de ripostes impersonnelles. Bien entendu, ça a renforcé nos convictions, ça nous a motivés. Mais on est restés collectivement dans une dimension très politique, même si c'était une dimension de rupture, une dimension violente, une dimension liée, aujourd'hui, à ce que vous appelez la clandestinité. Il y avait quand même des règles, même si elles n'étaient pas écrites.

Donc je crois qu'il faut demander des règles et d'essayer d'œuvrer pour que la Corse retrouve un espace de paix. Aujourd'hui, on n'est pas en paix, ce n'est pas vrai. Il y a des manœuvres souterraines permanentes. Pourquoi ces deux mairies ? Il vaut mieux aller viser Jean-Christophe à Porto Vecchio, c'est l'anarchie totale dans l'urbanisme ! Ça veut dire qu'on n'est pas dans des logiques fondamentales.

Par contre, ce que je sais par expérience, c'est qu'il peut y avoir des arrestations et qu'on peut avoir la surprise ou la fausse surprise de découvrir que ce sont nos enfants, que ce sont des gens qui sont au quotidien avec nous è chî sò bravi ziteddi dinò et qu'on aura ce dilemme de la défense, de l'exigence de leur libération, ne serait-ce que pour qu'on puisse continuer un processus politique qui ne soit pas entravé par des logiques action-réaction.

Moi, j'ai essayé de proposer des mots simples, des mots positifs, mais qu'il n'y ait pas des mots de condamnation, qu'il n'y ait pas des mots liés à des logiques qui sont du passé.

Donc dans ces conditions, moi je considère qu'on doit accepter chacun nos différences, nos parcours, nos histoires, nos rôles d'encadrement respectifs de tous les nôtres. Il y a des extrêmes partout. Aujourd'hui, la Corse, elle a besoin plus que jamais d'une solidarité même si elle est inconditionnelle.

Donc dans ce cadre-là, je vais signer le texte collectif des trois groupes nationalistes en faisant quand même beaucoup d'efforts parce qu'il y a une époque où, avec la règle de la non-condamnation, ça voulait dire non-participation à un texte. Mais ce n'est pas un texte de condamnation, c'est encore moins un texte d'approbation, c'est un texte de rappel à la raison, de soutien aux hommes, de soutien à l'espace public qu'est la commune, de soutien au groupe

collectif qu'est le Conseil municipal et de refuser les logiques d'affrontement fratricides entre Corses parce que, Francesi merri in Corsica, ùn ci n'hè micca, ùn ci sò chè Corsi è tandu, ci vò di purtà una riflezzioni cullettiva, comu avemu da fà pè accumpagnà un prughjettu puliticu sinceru chè tuttu u mondu si ritruvessi pè appacià issu paesi chì hè sempri in cattivezza.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi, Signora Presidente.

In duie parole simplicemente pà dì chì quì, ùn si tratta mancu stampa di discorre u nostru sustegnu à i merri, à i cunsiglii municipale, à l'eletti è à a ghjente di paesi chè no cunniscemu. Hè pà quessa chè no prupunemu issu testu in issa logica quì.

Ma dicemu dinò è ghjè a siconda logica, u sicondu puntellu chì accumpagna a nostra pruposta di risoluzione chè no vulemu à nome di u gruppu ma al di là, à nome di a nostra famiglia pulitica, à nome di tuttu ciò chè no purtemu dipoi anni è anni, tuttu ciò chè no vulemu purtà pà i nostri figlioli, trovà tutte e vie in Corsica chì ci parmittaranu di campà in una sucietà di pace, una sucietà arradicata à a demucrazia, una sucietà chì possi sviluppà si in cundizione bone è accittevule.

Hè pà quessa chì avemu circatu à traversu issi dui puntelli quì à prupone una risoluzione chì à contu nostru possi esse sparta, vutata è accumpagnata da tutti. È ramintà incù forza chè no vulemu viramente una Corsica appaciata è una soluzione pà issu paese dumane ma chì què passa dinò pà u nostru sustegnu à i merri chì sò tocchi è chì no vulemu purtà oghje à traversu issa risoluzione u nostru sustegnu.

À ringrazià vi.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, on a bien mis en évidence ce qui nous sépare en dépit d'explications que j'ai trouvées parfois un peu laborieuses.

Simplement à ce stade de ce que j'ai entendu, pour notre part, on ne cède pas au chant de la masse, on ne juge personne, on n'exécute personne, on ne riposte pas, mais on ne se tait pas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Altre dumande di parolla ? Innò. Avà avemu da passà à u votu.

U Presidente di l'esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

À favore di a risoluzione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, mettu à u votu sta risoluzione.

Quale hè chì ghjè contru ? Astensione ? Non partecipazione ? È quale hè chì ghjè à prò ?

A risoluzione hè ADUPRATA.

Eccu, avemu dunque duie risoluzione è circheremu quantunque à fà un bellu pezzu di via insemi.

À bona sera à tutti. À ringrazià vi à tutti. À prestu.

La séance est levée à 21 h 57.